Egodocuments.ch

Livre de raison de Nicolas Bergier (1712-1729)

Archives de la ville de Lausanne, P 269 Bergier

Transcription aimablement fournie par François Francillon

Pour citer cette transcription:

Nicolas Bergier, « Grand livre de raison de moy, Nicolas Bergier, commancé juillet 1712. 1713. 1714. 1715. 1716. 1717. 1718. 1719. 1720. 1722. 1723. 1724. 1725. 1726. 1727. 1728.1729 », transcription établie par François Francillon, Archives de la ville de Lausanne, P 269 Bergier (en ligne sur www.egodocuments.ch).

© François Francillon. Tous droits réservés pour tous pays.

Toute reproduction de ce document, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en Suisse. Son stockage dans une base de données autre que www.egodocuments.ch est interdit sauf accord préalable et écrit de l'éditeur

LIVRE DE RAISON DE NICOLAS BERGIER DE 1712 à 1729 Transcription établie par François Francillon

[1^{ère} de couverture] Grand livre de raison de moy, Nicolas Bergier, commancé juillet 1712. 1713. 1714. 1715. 1716. 1717. 1718. 1719. 1720. 1722. 1723. 1724. 1725. 1726. 1727. 1728.1729.

[p. 1]

28^e juillet 1712

[-] Mon mariage, ma dotte, vid.p. 5. Les biens de ma femme, vid. p. 28.

Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'ay ardemment imploré, je me suis marié à l'église du Mont, à l'aage de 26 ans moins quelques jours, avec Mlle Elisabeth Esther d'Estavaÿ¹, de Moudon, ma chère femme, âgée, à ce qu'elle m'a dit, de 33 ans, 5 mois et quelques jours, notre fiancement s'estant fait audit lieu seulement le 15 du courant jour de Ste Margueritte, ayant obtenu dispense pour le cérémoniel de Monsieur Sinner, notre seig. baillif, à Lausanne nos annonces n'ayans estés publiées qu'une fois à cause de l'incertitude où on estoit à tout moment de la rupture et déclaration de guerre entre les cantons de Frybourg et Soleurre, comme aussi le Valey, qui seuls des petits cantons catholiques n'avoy pas pris les armes contre nos seigneurs de Berne unis avec Messieurs de Zurich dans la très glorieuse guerre qu'ils ont faitte ensemble et finye dans quatre mois de tems à cause de l'abbé de St Gal qui opprimoit et ruynoit les privilèges de ses sujets du Toggenbourg dont nosdits seigneurs avec eux sont (à ce qu'on dit) les garands et protecteurs. C'est là ce qui a été le sujet fatal de la guerre dans le corps hélvètique et de tout le sang qui s'est malheureusement respandu.

Les cantons papistes, excepté ceux que dessus, ont pris les armes et soustenu l'abbé, et voilà l'occasion de la guerre entr'eux. Ma compagnie d'aujourd'huy, du secours de Genève, que mon honoré père² commandoit alors et que j'accompagnay en qualité de son lieutenant, marcha jusques à Moudon où, comme à Payerne, Lucens et quelques autres endroits, nous pouvions d'abord joindre et former un corps d'environ 600 hommes destinés à tenir le canton de Frybourg et Soleurre en respect et les empescher de se déclarer. La chose fust fort balancée dans leurs Conseils, et dans cette incertitude tous les lieux voisins et les plus exposés ployoyent bagages et mettoyent leurs effets à couvert dans les lieux qui sembloyent des plus sûrs. Nous ployasmes aussi bagage ma femme et moy et envoyay à Lausanne icy devant, tant par des voitures que par des soldats tout le mesnage excepté quelques meubles de sa maison de Moudon qui est hors de ville, et par conséquent fort exposée, ensuitte de quoy je la conduisis icy elle-même sans façon et sans aucune compagnie que de sa cousine de Combremond³, aujourd'huy Madame Haldimand et de moy. Le lendemain, pour qu'elle put rester librement dans ma famille pendant mon abscence, puisque je devois incessemment me rendre à mon poste, nous demandasmes et obtinmes la dispense que dessus et fusmes sur le champ recevoir au temple du Mont la bénédiction de la main de mon oncle le ministre⁴, et le

¹ Esther Elisabeth d'ESTAVAYER, (1679-1757). Fille de Daniel Philippe et de Susanne de LAVIGNY.

² Ferdinand I BERGIER de PONT, (...-1730). Fils de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Epouse Marguerite BEAUSIRE (...-1704). Grossautier (1694), conseiller de la Palud (1708), maisonneur (1717), banneret de la Palud (1718).

³ Marguerite de MESTRAL, fille de Beat Jacob, sgr de Combremont-le-Grand, et de Louise Dorothée d'ESTAVAYER. Elle épouse Barthélémy HALDIMAND, d'Yverdon.

⁴ Jean Pierre SECRETAN, ministre du second poste à Montreux de 1691 à 1700, du Mont de 1700 à 1713 et du premier poste à Vevey de 1713 à 1733, possède une maison à la Cité-Derrière (G: f°1093v; M: f°3, art. 19). (voir généalogie

lendemain, au point du jour, partis et m'allay ranger à mon devoir. Veille le Seigneur nous bénir nous et nostre postérité à jamais.

Amen.

[p. 2]

Aoust 1712 et 7^{bre}.

- [-] La guerre suisse finie.
- 16. Ledit Monsr le collonel Thomasset⁵, d'Orbe, eust ordre de congédier sa garnison de Moudon, dont ma compagnie d'aujourd'huy estoit du nombre. Le 18^e mon père la reconduisit icy où elle fust congédiée et chacun renvoyé chez soy. Je restay encor avec ma femme quelques tems à Moudon pour régler nos affaires, par où je vis défiler touttes nos pauvres milices, lesquelles, harrassées et toutes déchirées, s'en retournoyent chacun chez soy, en beaucoup plus mauvais état qu'elles n'en étoyent sorties.
 - [-] Départ de Moudon.
- Le 25, ma femme et moy, apprès avoir fait nos affaires et débarassé les parties qu'il y avoit chez les marchands et autres, desquels j'ay eu soin de tirer quittance, nous quittasmes Moudon et nous en vîmmes aux Bergières en attendant que nos affaires fussent mises en ordre pour nous aller establir en ville.
 - [-] Amodiation Moudon. Sr Traxel messager.
- 7bre, 7. Ledit, en présance de Monsieur Tacheron, assesseur ballisval et conseiller à Moudon, Mtre Daniel Traxel, le messager pour Messieurs Fischer, de Berne, et juge du vénérable consistoire allemand de Moudon, est venu auprès de moy aux Bergières, auquel j'ay amodié le bien et domaine de Moudon appartenant à ma femme. Voyés l'acte auquel soit rapport.
 - [-] Mlle Rapillard, marchande. Emplettes de nopces payée.
- 15. Ledit, payé à Mlle Rapillard, marchande, le montant de sa partie pour les emplettes que ma femme a faites dès nos fiançailles tant pour elle que pour quelques présans, pour le montant de quoy voyés la partie qui porte quittance.
 - [-] Bois d'Aillierans. Réparations Moudon.
- 20^e. Ledit, je me suis présanté par devant nos seigrs du Conseil de mon lieu pour les prier de vouloir m'accorder au bois d'Ailierans le bois et marrin qui m'estoit nécessaire pour les réparations qu'il faut faire dans les bastimens et grange de ma femme à Moudon. Lequel ils m'ont accordé et lequel m'a esté marqué par Mr le maisonneur Réal⁶ le 4^e 8^{bre}.
 - [-] Maison St-François. Mesnage. Vid. page 6.
- 29°. Ledit, ma femme et moy sommes venus nous establir en ville dans le maison de St-François appartenant à mon père, dont il nous a promis la jouissance gratis pour cinq ans durant, pour preuve de quoy voyés sa lettre à ma femme et à moy addressée à Moudon, par laquelle il nous donnoit l'option ou d'occuper ladite maison comme il nous l'avoit promis, ou de nous establir à la Palud dans sa maison⁷ pour le prendre luy même et le restant de sa famille en pension avec nous. Sur quoy nous estans réfléchis, et particulièrement sur l'embarras d'une famille naissante et de celluy des petits enfans, meubles inséparables de nouveaux mariés, nous crusmes, par prudence, devoir forcer nostre inclination. Ainsi nous allasmes en St-François à la garde de Dieu, après y avoir préalablement fait à mes fraix, sans que pourtant j'y fusse obligé, plusieurs réparations et même l'acquis d'une partie de bassecour et d'un estable que mon père n'avoit jamais pu avoir, quoy que fort et extrêmement, à la

.

⁵ En 1712, comme commandant de la garnison de Moudon, Georges Etienne Thomasset avait le grade de major. Peut-être avait-il été nommé lieutenant-colonel à la fin de sa mission.

⁶ Samuel REAL, métral (1703), conseiller de Saint-Laurent (1707), maisonneur (1709), hôpitalier (1716), directeur du rentier d'épargne (1724), banneret de Saint-Laurent (1727), possède une maison à la Cité-Dessous (G: f°1012v; M: f°7, art. 72).

⁷ Actuel n° 21 de la place de la Palud.

bienscéance de ladite maison, pour le montant de quoy voyés l'acte signé E. Besson, que j'en ay, et pour le surplus les parties payées à Mtre Pierre (sic : Abraham) Duvoisin.

Faut notter que devant que d'aller à la guerre, et lorsque par les partages de mon père, la maison de la Palud luy fust eschue. Je fus moy-même, par son ordre, démeubler en St-François où je ne laissay que les quatre murailles.

Faut noter que dans ce mois icy aussi bien que dans l'autre et même dans le précédent, j'ay fait emplettes de touttes sortes pour l'establissement de nostre mesnage en ville, pour le détail de quoy, comme aussi pour le payement de plusieurs parties, non seulement à la Rapillard nommée dans la page d'autre costé, mais aussi à d'autres marchands et marchandes, tailleurs, cordonniers et d'autres de toutte espèce, pour mille choses nécessaires quand on entre en ménage, comme aussi pour tous autres fraix de nopces et autres, lesquels je n'entreray pas icy en détail, et pour l'examen de quoy voyés mon journal domestique où ces choses sont marquées dans le détail, comme aussi les quittances que j'en ay

[-] Parties payées. Emplettes pour mesnage. Joyaux, linges de feu ma mère. Lict.

J'adjouteray seulement cecy. C'est que pour touttes choses, sans aucune exception, ny pour fraix et emplettes de nopces, ny pour quoy que ce puisse être, excepté mon contract de mariage dont je marqueray le montant dans le tems du resçu et de la quittance que j'en ay donnée à mon père dans son livre, excepté, dis-je, cela, nous n'avons, ma femme ny moy resçeu quoy que ce soit quy soit parvenu à ma connoissance, nous estans entièrement habillés et pourvus générallement de toutes choses à nos propres fraix. Je n'ay pas même eu aucun des joyaux de feu ma mère⁸ qui ont pourtant estés partagés et desquels je pense que chacun de mes frères et sœurs ont eu leur portion, excepté moy seul, sans que pourtant j'en murmure en manière que ce soit puisque je n'ay rien demandé. J'annote seulement cecy sans conséquence et pour prévenir les idées touttes contraire qu'on en a eu, me réservant pourtant et aux miens ce qui me peut justement convenir pour ma part dans son tems de ces sortes de choses.

Quand aux linges de madite feu honnorée mère, j'en ay eu ma portion comme les autres, mais non pas de ses joyaux comme eux. J'ay eu aussi une espèce de garniture de lict consistant en un levet, une coettre et un traversier, et voilà tout, à moins que je ne me trompe, ce que je ne pense pas. D'ailleurs c'estoit le rebut de ce qui avoit été laissé sur ce que mes frères et sœurs avoyent choisy et que je ne leur envie nullement. Au contraire, tout ceux que j'ay et que j'auray, comme tout autre chose, seront toujours de tout mon cœur à leur service.

Ma femme a resçeu en mon abscence, de mon père aux Bergières, quelques jours apprès nostre arrivée, vingt escus blancs Je pense en monnoye, dont je n'ay de mes jours vu quoy que ce soit et qu'elle m'a assuré avoir employé en partie en serrures et autres choses semblables despenses pour la maison de St-François et des Bergières qui estoit tout ouverte, et voilà tout comme je le puis sçavoir devant Dieu et en conscience.

[-] Vendanges de 1712. Grandvaux.

19^e. Ledit jour, sous la bénédiction de Dieu, nous avons estés ma femme et moy à Grandvaux faire nos vendanges, d'où nous sommes revenus le 26^e, ayant fait 53 sestiers de vin blanc et 3 de rouge à notre part dont le Seigneur soit loué.

[-] Voyage à Moudon. Réparations.

9^{bre}, 13^e. Ledit, je suis allé à Moudon pour mettre ordre pour coupper le bois que Messieurs de Lausanne m'ont accordé à d'Aillierans pour les réparations que veux faire à la

⁸ Marguerite BEAUSIRE, décédée en 1704.

maison et grange de ma femme à Moudon. Fait accord avec Mtre Jean Pierre Tissot pour la besogne de charpente, pour quoy luy ay promis 75 fl. et un bichet de poix blanc.

- [-] Nouveau seigneur baillif. Moudon. Présant. Vassal. Vid. page 29.
- 16^e. Ledit, envoyé par nos gens de Moudon au château de Lucens mon présant pour la présentation de Mr Sinner, nouveau seigneur baillif, ayant été invité en qualité de vassal pour Forel à aller, selon la coutume, rendre les devoirs ordinaires. Ce que j'ay fait, et pour le présant consistant en six pains de sucre et une petite caisse de liqueurs, j'ay payé à Mr J. Grand 19 francs 13 s.
 - [-] Mort de mon grand-père, juge.
- 9^{bre}, 17^e. Ledit, à 7 heures et 1/2 du soir, mon honnoré grand-père⁹, juge de nostre ville, est mort aagé de 80 ans, ayant été malade et infirme 2 ans et 7 mois durant, ses esprits étans baissés tout à fait.
 - [-] Chryste Veyre, granger. Moudon. Mtre Daniel Traxel. Clef maison.
- 9^{bre}, 26^e. Ledit, je suis allé à Moudon mettre le granger Chryste Veyre, du Gessennay, hors de nostre bien et en mettre en possession Mtre Daniel, le messager. Luy ay remis les clefs et ay pris un inventaire des fourrages toisés que je luy ay remis, comme aussi des meubles et autres choses que je luy ay confiés. Pour quoy voyés l'articulation que j'en ay, comme aussi pour un plus ample détail du tout, dans mon journal domestique.
 - [-] Monsr Tacheron, assesseur et conseiller. Payement.
- 31°. Ledit, envoyé à Monsr Tacheron, assesseur ballifval et conseiller à Moudon, quelques lettres de renthe, lesquelles avec une du capital de mille florins que je luy avoit précédemment livré chez luy font, sauf erreur, sur le pied de l'articulation et du détail qui en est fait dans la 26° page de mon journal domestique, le montant de 2481 fl., sans les rastes qu'il pouvoit y avoir, pour fondé de quoy et conformément à un compte servant de resçu qu'il m'a envoyé et que j'ay il m'accuse. et cela est pareillement ainsi marqué sur mondit journal avoir resçu de trop et de plus que son compte remontroit. Assavoir 316 fl.10 s 6 d., lesquels il a gardé sur des vaccations qu'il prétend encore pour l'affaire de Messieurs de Vincy et de la Berolle, pour quelles choses voyés les procédures et les papiers de ces procès que j'ay trouvé et mis en ordre parmy ceux de ma femme. Faut notter que les sommes cy dessus livrées ont estés sur la bonne foy de quelques articulations de livrances faittes tant à feu Madame de Forel que ma femme prête particulièrement à feu Mr d'Estavay, son frère, conformément à son compte que j'ay, ce qu'il faudra à présent vérifier. Faut notter que j'ay eu cette facilité avec luy parce que connoissant tout le bien et le mal de la maison de ma femme, il m'a fallu dans nos commencemens user de beaucoup de prudence.

[p. 5]

1713, que Dieu veuille bényr.

[-] Ma feme blessée.

Janvier, 19^e. Ledit, pendant la nuit, ma chère femme étant auprès de moy, se trouva fort mal, et ensuitte apprès de très grandes et de très vives douleurs, elle fist une fausse couche. J'ay bény mille fois le Seigneur de me l'avoir conservée puisque je croyois une fois qu'elle succomberoit à ses maux. Voyés la 31^e page de mon journal domestique.

[-] Piquette.

Fébvrier, 5^e. Ledit, Messieurs Anthoyne de Graffenriedt¹⁰, ancien gouverneur d'Aigle, et Nicolas Gachet, agissant pour Madame la vefve Herpordt, sa sœur, nous ont envoyé un piquette pour ce [que] ma femme leur doit. Assavoir à Mr de Graffenriedt 11550 fl. de capital, sauf erreur et 3 intérêts à la St Martin pour quoy il m'a fallu accepter volontairement l'hostage

_

⁹ Jean Pierre I BERGIER de PONT (1634-1712), fils de Louis I et d'Elisabeth MOURON. Juge de la ville de Lausanne de 1708 à 1712. Epoux de Françoise Abigaïl de CROUSAZ.

¹⁰ Antoine de GRAFFENRIED (1639-1730), sgr. de Carrouge, gouverneur d'Aigle de 1673 à 1679.

sur les spéciales hypothèques contenues dans leurs lettres de renthe et outre ce, m'a fallu 71 fl. de despends.

[-] Mort de ma grand-mère, juge.

Fébvrier, 7^e. Ledit, à 10 heures et 1/2 du soir, est morte ma grand-mère¹¹, la juge, aussi fort aagée, ayant vécus près de soixante ans ensemble avec mon grand-père, ce qui est une grande bénédiction du Seigneur, et le 10^e du présant, leurs enfans, assavoir mes oncles et mes tantes duhement authorisées, ont fait leurs partages maternels dont ils se sont respectivement donné perpétuelle quittance tant pour ledit maternel que pour le paternel qui s'estoit fait en ma présance quelque tems auparavant d'une manière tout à fait fraternelle, et dont j'ay copie.

[-] Madame d'Orge, morte.

Au sortir de l'ensevelissement de madite grand-mère, Monsr Dugué, seigr de Treytorrens, nous a, par ordre, donné avis de la mort de Madame d'Orge, ma tante maternelle qui avoit, à ce qu'on dit, la jouissance d'un legat de mille escus blancs que feu mon oncle Beausire, son premier mary, m'avoit fait et que mon père m'a remis par mon contract de mariage, avec celuy de cent pistoles que m'a eu aussi fait il y a plus de 22 ans feu ma grand-mère maternelle, Marguerite Ragnon.

[-] Ma dotte. Contract.

21e. Ledit, mon père m'a envoyé quérir et m'a fait voir sur son livre le compte de ma dotte et de mes legats, lesquels, tout compris conformément à mon contract, se monte à la somme de 22500 fl.. Sur quoy il a marqué sur sondit livre qu'il nous dégrêvoit de la somme que ma femme doit à Mr de Graffenriedt cy dessus et des intérêts, comme aussi de celle que madite femme doit à Madame Herpordt. Tellement que moyennant cela, mondit honnoré père me restoit pour soude la somme marquée sur son livre dont il m'a tenu compte ensuitte sur la remise qu'il m'a faite des Bergières, et en attendant m'en a toujours fait signer la quittance sur sondit livre où j'ay lu qu'il avoit écrit de sa main, que excepté ma dotte et mes legats, il ne m'avoit donné quoy que ce soit au monde, ny pour nos nopces pour habits et pour quoy que ce soit au monde.

Le légat de feu ma grand-mère, 2500 fl., 22 ans de jouissance fait 2750 fl. Le légat de mon oncle Beausire, 7500 fl. J'ignore comme alloit la jouissance, tellement que pour aller à la somme de 22500 fl., il se trouvera que mondit honnoré père m'aura donné et encore prélevable sur mon bien maternel, assavoir 9750 fl.

Les légats : 12750 9750

fl. 22500

[p. 6] 1713.

[-] Madame Herpordt payée. Vid. page verso.

Mars, 5^e. Ledit j'ai resçu par la chasse-marée la lettre de renthe que ma femme devoit à Madame la ballifve Herpordt, laquelle mon honnoré père, par ma dotte marquée au revers a acquittée pour nous, tant en principal qu'intérêts et dépends.

[-] Monsr de Wattenville. Intérêts payés.

Mars, 6^e. Ledit, j'ay resçu la quittance de Mr le commandant de Wattenville pour cent pistolles que je luy ay envoyé pour 5 intérêts de la lettre de renthe que ma femme luy doit restante pour le capital de 10000 fl. dont les intérêts eschéent à Quasimodo.

[-] Monsr Sturler. Intérêts payés. Vid. page 15.

¹¹ Françoise Abigaïl de CROUSAZ (...-1713), épouse de Jean Pierre I BERGIER, grand-mère de Nicolas BERGIER de FOREL.

Ledit, envoyé aussi à Berne 875 fl. pour cinq intérêts d'une somme que ma femme doit à un Monsr Fr. Louis Sturler, par lettre de renthe du capital de 560 fl. dont ledit sr m'a envoyé quittance le 24^e april sécutif

- [-] Mr de Ropraz d'Ussyres.
- 20^e. Ledit j'ay resçu au nom et par ordre de mon père à cause de son absence à Berne pour la ville, assavoir 2000 fl. de Mr de Ropraz d'Ussyres à compter de la somme qu'il luy doit, et luy ay à son retour remis le tout bien en ordre, dont il a été content.
 - [-] Madame Chambrier. Neufchâtel. Vid. l'autre page.
- April, 1^{er}. Ledit, livré au Sr Colier, recepveur de Madame la banderette Chambrier de Neufchâtel, 57 escus blancs pour une somme que ma femme luy doit. Et de plus, une lettre de renthe du capital de 5000 fl. à compte du capital, lequel aujourd'huy par compte fait, ne reste plus valide que pour la somme de, sauf erreur, 3535 fl. 8 s. dont l'intérêt court dès la St Martin 1712.
- [-] Maison St-François. Réparations payées Mtre Abraham Duvoisin. Vid. p. 2 et mon journal page 25.
- May, 18^e. Ledit, payé à Mtre Abraham Duvoisin, masson, pour besogne par luy et ses gens faittes pour les réparations que j'ay faittes à la maison de St-François appartenante à mon père, assavoir 96 fl. 1 b 6 d, et c'est sans y comprendre les voitures payées à Mr Combe et à d'autres, comme aussi le payement des pierres, fer et autres matériaux, thuyles et autres, comme aussi l'acquis de la partie de la basse-cour derrière la maison pour quoy j'ay fait quelques fraix assés considérables dont je n'inscriray pas le détail ny à présent ny dans la suitte. Mon journal page 95 indique, sans l'acquit de la cour, 198 fl. 6 d.
 - [-] Compagnie LL. EE.
- 26°. Ledit, Monr le collonel Lombach m'a escrit une lettre fort obligeante par laquelle il me marque que LL. EE. m'ont donné la compagnie de mon père qui, à cause de son aage, a demandé sa démission au Conseil de guerre. Monsr Sinner, nostre seigr baillif, a aussi eu ordre de nosdits seigneurs de m'en expédier et faire remettre le brevet qu'ils luy ont adressé pour cela pour moy gratis. Ce qu'il a fait.
 - [-] Messieurs les n. archers. Escheutte payée. Mariage.
- 23°. Ledit, payé à Mr le justicier Hurthauldt en qualité de boursier de Messieurs de la n. Abbaye des archers, pour l'eschutte de mon mariage, assavoir suivant sa quittance que j'ay 13 fl. 9 s.

[p. 7]

1713.

[-] Blanchoud payé. Vid. page 15.

Juillet, 21^e. Ledit, j'ay payé en présance de ma femme, dans nostre poîle de St-François à Mr Blanchoud, de Moudon, fils de l'officier ballifval, pour restat d'un compte fait avec luy audit lieu avant mon départ avec ma femme, pour marchandises et espiceries livrées à la maison de madite femme dès longtemps, assavoir outre ce que je luy livray déjà alors, il luy a encor fallu, dont j'ay quittance, fl. 256.

- [-] Moussoie, apoticaire, payé.
- 26^e. Ledit, envoyé à Morges par Mr Norigad, le boulanger, à Monsr Moussoie¹², apoticaire audit lieu, pour partie de drogues pour la maladie de la mère de ma femme, assavoir 82 fl. 6 s., sur quoy faut notter que s'estant trouvé ensuitte qu'ayant resçu auparavant quelque chose, il se trouvoit avoir de trop. Je le luy ay fait demander, mais luy, comme un véritable homme de son métier, a prétexté quelque oubly pour faire juste ce qu'il avoit de trop afin de ne rien restituer.
 - [-] Mr le doyen Bergier. Créance Vuarrens.

¹² Pierre I MOUSSON, (c.1669-1742), apothicaire à Morges. Réfugié protestant du Mas d'Azil, comté de Foix (Ariège). Il épouse en 1700, Marie RIBERGUE, également réfugiée.

Aoust, 29^e. Ledit, j'ay fait remise à mon oncle le doyen Bergier¹³ d'une lettre de renthe contre un certain Barbey, de Vuarrens, du capital de fl. 1608 avec la raste d'intérest dès la St Pierre passée pour en rencontrer le montant auprès de Mr Denesy, le chattelain de Moudon, à compte de ce que ma femme luy doit puisque il offroit à mondit honnoré oncle ou une créance à choix, ou de l'argent comptant en place d'une que mondit oncle a à Thyerrans contre un Sr Favre, laquelle Monsr ledit challain (sic : châtelain) souhette extrêmement d'avoir. Dans le dessein où je suis de le payer, j'ay trouvé moyen de négotier cette affaire en payant mon oncle, et tenant compte à Mr de Denesy de la forme de 1668 fl. 3 s. à bon compte de ce que ma femme luy doit, que Dieu aydant je payeray bientôt.

[-] Garde-peste. Payée. 7^{bre}, 21^e. Ledit, j'ay payé à un soldat qui, dans cette calamité apparente de contagion (et dont le Seigneur veuille nous préserver), lequel à fait ma garde à la porte de la ville, sans que le tiltre de capitaine, ny autre à mon sens, doive exempter qui que ce soit dans un cas pareil de contribuer à veiller à la seureté publique, livré, dis-je, pour ce que dessus à un soldat pour la garde de la porte pour moy, 1 fl..

[-] Madame la banderette Chambrier, payée. Vid. l'autre page.

8^{bre}, 15^e. Ledit, payé au Sr Colier, recepveur de Madame la banderette Chambrier, de Neufchâtel, partie en créance et partie en argent, assavoir 3535 fl. 8 sols et la raste dès la St Martin passée pour l'entier, soude de tout ce qui luy étoit dhu de reste par ma femme pour qui j'ay payé à ladite dame Chambrier, sauf erreur, 8967 fl.. Partant, ladite dame est entièrement payée. Sur quoy faut notter que ce n'est pas sans intrigue et sans peine puisque même j'ay donné au recepveur 2 louis d'or pour qu'il la persuadasse de se payer partie en bons papiers sans rien perdre, desquels je luy avois baillé un estat ce qui, loué soit le Seigneur, a réussy, et ay retiré l'acte obligatoire que j'ay.

[p. 8]

1713.

[-] Vendanges.

8^{bre}, 30^e. Ledit, je suis allé à Grandvaux pour faire nos petittes vendanges, d'où je suis revenu le 3^e 9^{bre} ayant fait 25 sestiers de vin blanc à ma part. Il faut louer le Seigneur de tout.

[-] Mon frère. Eglise Mont et Romanel.

9^{bre}, 16^e. Ledit, Monsr mon frère le ministre¹⁴ est revenu de Berne où apprès avoir servi le ministère du régiment de Villars le tems accoustumé, il estoit allé demander l'Eglise du Mont et de Romanel que LL. EE. luy ont donné. Veuille le Seigneur bénir sont ministère. Ainsi soit-il.

Xbre, 3^e. Ledit, mondit frère a esté présanté à son Eglise par mon oncle, ministre, et par les seigneurs politiques accoustumés tant du Château que de la ville.

[-] Son mariage. Vid. p. 34.

Le lendemain, mondit frère s'est marié au temple du Mont avec Mlle Anne Bourgeois, fille de feu Monsr le banderet de Bourg¹⁵. Le Seigneur veuille les bénir à jamais, eux et les leurs. Amen.

[-] Moulin Moudon, vendu.

¹³ Gabriel II BERGIER, dit LE DOYEN BERGIER (1659-1736), fils de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Epoux de Marie MERLAT (...-1746). Il fut nommé pasteur au quatrième poste de Lausanne (1685-1691, au troisième poste (1700-1714) puis au premier poste (1714-1736).

¹⁴ Jean Pierre III BERGIER de PONT (1685-1743). Fils aîné de Ferdinand et de Marguerite BEAUSIRE, pasteur du régiment de Villars, puis pasteur du Mont-sur-Lausanne de 1713 à 1736, et enfin à Lausanne au troisième poste de 1736 à sa mort en 1743. Epouse en 1713 Anne BOURGEOIS (...-1719), fille de Jean Louis, banneret de Bourg, puis de Judith Susanne DUTREIL (...-1748).

⁵ Jean Louis BOURGEOIS (...-1711) conseiller en Bourg (1681, hospitalier (1682), boursier (1683), banneret de Bourg (1684).

Xbre, 17^e. Ledit, resçu la lettre de renthe pour le provenant du moulin de Moudon appartenant à ma femme, que j'ay vendu à un certain Abraham Samuel Frossard, cordonnier et bourgeois dudit lieu, pour le prix et somme de 6250 fl., deux chapons gras et un double louis d'or pour estrainne à Madame l'assesseuse Tacheron pour les peines de son mary.

[-] Monsr Portaz. Vid. page 21.

25^e dito. Ledit, j'ay fait un billet à Mr Abraham Portaz, recepveur du Château, de 500 escus blancs payables à requeste, sur quelle domme est comprise celle de 116 escus blancs qu'il avoit précédemment payée pour moy à Messieurs Sturler, de Berne, pour l'hypothèque de la montagne, et le surplus je l'ay pris pour complèter mon payement à Monsr de Denesy.

[-] Mr de Denesy, châtelain Moudon, payé.

27^e dito. Ledit, j'ay [livré] à Monsr de Denesy, dans son poîle à Moudon, la somme de 620 escus blancs en or et argent blanc, 24 batz et 2 d. Lesquels avec 1200 fl. se rencontre d'une créance à luy livrée et dont j'avois payé le montant fait, sauf erreur, celuy de 5850 fl. 1 s. qui luy estoient dhus et dont j'ay retiré les actes obligatoires, et partant nous voilà quittes grâces au Seigneur, de tout.

[-] Messieurs Le Mayre, payé.

28^e. Ledit, payé à Mr Jean Le Mayre, de Lausanne, au nom de Messieurs Le Mayre, de Genève, ses parens, pour payement de la cédulle que ma femme leur devoit, assavoir 205 francs 5 s. 6 d. Nous ne leur devons rien.

[p. 9] 1713.

[-] Monsr le châtelain Nicod, laods.

Xbre, 27^e. Ledit, lors du voyage que j'ay fait à Moudon pour le payement de Monsr de Denesy, j'ay remis à Mr le châtellain Nicod, en présance de Monsr l'assesseur ballifval et conseiller Tacheron, et même à sa persuasion, plusieurs actes en originaux restant à laoder rière Mexièrres dès devant la vente dedite terre et le bénéfice desquels a été réservé, assavoir. sur le pied du dixième denier seulement le montant de 710 fl. 8 s., sauf erreur, suivant le compte et articulation que j'en ay leu audit Sr Nicod en luy remettant les actes sur lesquels il avoit déjà reçu à compte de quelques particuliers dudit Mexièrre qui me l'estoient venu dire à Lausanne, et ce dont il est convenu luy même. En outre, luy même m'a accusé encor deux autres laods dont je n'avois pas les actes, dont l'un, à ce qu'il m'a dit, estoit de 1900 escus petits, et l'autre aussi fort considérable, sans qu'il ayt peu m'en désigner le montant dont il m'a dit ne pas se souvenir. En outre, remis encor audit Sr châtelain une obligation contre l'officier dudit Mexièrres du capital de 33 fl. et quelques intérêts, luy ayant confié le soin d'en retirer le montant, comme aussi de tous les laods susdits à ses fraix, moyennant quoy sommes convenus verbalement que sur le provenant dont il m'a promis de me rendre un bon et fidèle compte, on prélèveroit 300 fl. pour le montant d'une simple annotation faitte à la main de Monsr Tacheron susdit, lesquels pouvoyent faire le montant de quelques salaires qu'on luy avoit fait espérer pour quelques vaccations et quelques soins pris pour la maison de ma femme, et pour le surplus du provenant luy en ay promis le tiers pour ses peines.

[p. 10]

1714 que Dieu veuille bénir.

[-] Nourrice engagée.

Janvier, 1^{er}. Ledit, en présance de mon père, j'ay engagé une nourrice d'Urssin près de Valeyre, du costé d'Yverdon, que dame Vigne m'a amenée, nommée Marie Burssin, pour nourrir l'enfant dont Dieu nous bényra, à cause du peu de forces de ma femme qui pourtant, s'il avoit plu à Dieu de luy en donner assés, auroit extrêmement souhaitté de le nourrir elle même. Promis de gages à ladite nourrice pour une année, 23 escus petits et une paire de souliers, et luy ay sur le champ donné d'arres 1 fl. 10 s. 6 d.

[-] LL. EE. Château d'Yverdon, payé.

6^e dito. Ledit, par le canal de Monsr Haldimand, j'ay payé au chatteau d'Yverdon ce que ma femme devoit par lettre de renthe à LL. EE., ce qui s'est trouvé monter à 375 fl., assavoir 300 fl. de capital et 75 fl. pour 5 intérêts. Voilà donc grâces au Seigneur encor une épine ostée de nos pieds. J'ay la lettre de renthe. Faut notter que nonobstant que cette somme fust fort modique, il m'a pourtant fallu bien de la peine pour faire recevoir mon argent parce que ces sortes de lettres ne s'acquittent pas quand on veut, ma femme ny les siens n'en avoyent jamais pu venir à bout.

[-] Naissance de mon fils Philippe Ferdinand.

25^e dito. Ledit, à 3 heures du mattin, est né mon fils Philippe Ferdinand¹⁶, que je prie de Seigneur de touttes les puissances de mon âme de vouloir bénir. Il a été baptisé le 7 fébvrier, mon père a été son parrain. Sa pauvre mère a extrêmement souffert. Voyés pour le détail mon journal domestique page 93.

[-] Messieurs de Berolle.

Mars, 12^e. Ledit, j'ay rescu par le canal de Monsr. Tacheron, assesseur ballifval et conseiller de Moudon, la quittance de Messieurs de Berolle, cautions solidaires, et agissans au nom de toutte l'hoirie pour leur siens, et cela à cause des papiers et du payement que, conformément à l'ordonnance souveraine, j'avois fait à Messieurs du Conseil de Moudon. Lesquels papiers, moyennant leur cautionnement pour seureté ils ont retiré à eux. Le tout pour l'entière décision concernant la fille naturelle que le frère de ma femme a eu de ladite Dlle de Berolle et des procès et affaires très fâcheuses qui se sont ensuivis. Pour l'examen de quoy, comme aussi pour le resçu et le cautionnement susdit, voyés les papiers qui sont enfermés dans l'original de la sentance suprême qui est dans ma layette des quittances.

[-] Emprunt Monsr Seigneulx, banderet. Vid. page 17.

26^e dito. Ledit j'ay, sous le cautionnement de mon père, emprunté 2000 fl. de Monsr. Seigneulx¹⁷, banderet de St-Laurent, pour completter le payement que je veux faire à Monsr Faillettaz, de Lausanne, de tout ce que ma femme luy doit, tant en capital qu'intérêts, s'il plaît au Seigneur.

[-] Emprunt Mlle Garssin. Vid. page à costé.

April, 2^e. Ledit, j'ay encor esté contraint pour le même payement que dessus, et à cause que nos fermiers de Moudon m'ont manqué de parolle, d'emprunter 400 francs restituables incessemment de Madlle Guarssin, la marchande.

[p. 11] 1714.

[-] Monsr Faillettaz, payé.

April, 2^e. Ledit, j'ay payé à Monsr Faillettaz la somme de 4132 fl. 2 s. pour payement de tout ce que ma femme pouvoit luy devoir par lettre de renthe sous l'hypothèque de ses vignes de Grandvaux, tant en capital, intérêts, que raste. Voyés la lettre de renthe que j'ay.

[-] Monsr Boizot, cachet.

Ledit, payé à Monsr Boizot, le graveur, 10 fl. pour le cachet qu'il m'a gravé où les armes de ma femme et les miennes sont jointes ensemble.

[-] Déviances, montagne Pralez.

28^e dito. Ledit, j'ay esté à la montagne où j'ay fait avec la commune de Branles mes déviances pour toutte l'enceinte du mas que j'ay dans leur territoire. Nous avons trouvé tout en bon ordre.

[-]Mss. les nobles fusiliers, escheutte payée.

¹⁶ Philippe Ferdinand BERGIER de FOREL (1714-1788), fils de Nicolas et d'Esther Elisabeth d'ESTAVAYER. Officier en Hollande dans le régiment CONSTANT, conseiller de La Palud (1741).

¹⁷ Jean François SEIGNEUX (1647-1730), fils de Samuel et de Susanne MESTRAL des VAUX. Conseiller de Saint-Laurent (1681), directeur du rentier d'épargne (1682), boursier (1684), banneret de Saint-Laurent (1687). Epouse en 1669 Esther DOXAT (1647-...) puis Jeanne BOURGEOIS.

May, 9^e. Ledit, payé à Monsr le boursier de Messieurs de la n. abbaye des fusiliers autant que j'ay déjà payé cy devant à la n. abbaye des archers pour l'escheutte de mon mariage, assavoir à chacune 13 fl. 9 s.

[-] Mlle Garssin, payée. Vid. page verso.

Juin, 1^{er}. Ledit, payé à Mlle Guarssin¹⁸, marchande, le montant du billet que je luy avois fait pour l'emprunt que j'avois fait d'elle, assavoir mille florins, soit 400 #, et pour raste et pour le service 16 fl. 3 s. Faut notter que mon billet portoit restituable dans une année, ou plutôt s'il m'estoit possible, Sans cette dernière clause ladite Dlle n'auroit pas voulu recevoir mon argent.

[-] Maison St-François, acquis.

2^e dito. Ledit, j'ay fait acquis à mes fraix d'un certain François, appellé J. François Carrier par acte signé Besson, de la partie de sa basse-cour et de son écurie sur le derrière de la maison de St-François appartenant à mon père.

[-] Nourrices.

Juillet, 3^e. Ledit, nous avons donné congé à notre nourrice d'autre part, qui c'est trouvée une volage et une frippone, et à sa place nous avons engagé une femme de Chivilly appellée Marie Magdelaine, femme de Pierre Ramel dudit lieu, au mesmes conditions que la précédente malheureuse, à laquelle j'ay payé pour raste de son salaire 29 fl..

[-] Monsr collonel Thomaset.

7^e. Ledit, j'ay envoyé par commission à Monsr le collonel Thomasset, d'Orbe, un beau mors de bride brisé coûtant 25 batz, et 3 batz pour les bossettes touttes lisses. Item, le 19^e, une garde et assortiment d'espée d'argent du pois de 6 onces quatre d. et 1/2, à un escu l'once, bon argent, bien touché et marqué par Mr Glaire, l'orfèvre, à qui, par consentement du susdit Monsr collonel j'avois promis une pistole marchande, soit 10 fr. de façon, tellement que ladite garniture, façon et tout monte à 9 escus blancs et 1/2 et 3 s. Lesquels ont bien estés payés.

[-] Trictrac.

12^e. Ledit, payé à Mtre Vigne, menuisier, pour façon d'un trictrac et des dames, luy ayant fourni le bois, assavoir 6 fl. 3 s. Il m'a fallu pour la ferrure 1 fl. 10 s. Tellement que ledit trictrac me couste sans le bois et les dés 8 fl. 6 d.

[p. 12] 1714.

[-] Montagne, four neuf.

Juillet, 23^e. Ledit, le four neuf que j'ay fait faire à la montagne a été finy. Je marqueray ce qu'il me couste dans l'article du compte de toutes les réparations que j'ay esté obligé de faire tant à ladite montagne qu'aux bastimens de ma femme à Moudon.

[-] Grelle Villette. Vid. page 21.

Aoust, 20^e. Ledit, il est tombé à La Vaud une grelle si forte, accompagnée d'un orage et d'un torrent si furieux, que homme vivant ne vit jamais rien de pareil. Toute la parroisse de Villette, excepté quelques petits coins, est tempestée. Il paroît des fondemens de vieux édifices sur des lieux où j'ay vu de mes yeux d'excellentes vignes que les ravines ont ruynées jusques aux fondemens, les seps, murailles et les eschallats estans allés au lac. En un mot, la désolation de cette parroisse ne peut pas bien s'exprimer. Ceux qui n'ont que la prise de cette année perdue se trouvent heureux en comparaison de ceux qui, outre cela, ont leurs fonds fort endommagés. Quand à nous nous louons le Seigneur, nous ne ferons pas un goutte de vin, mais avec tout cela, grâces à Dieu, nous n'avons pas beaucoup de mal au fond. La providence envoye le bien et le mal quand il luy plaît par sa toutte puissance. C'est aux pauvres mortels à être toujours sousmis à sa volonté. Pour moy je pense que dans les choses supérieures auxquelles nous ne pouvons contribuer en quoy que ce soit et qui ne dépendent absolument

¹⁸ Louise CELLIER (c. 1674-1735) fille d'Elie, maître cordonnier, et de Claudine FRANCILLON, protestants réfugiés. Elle épouse le 8-12-1709 Jacques GARCIN, quincailler puis marchand drapier dès 1725.

point de nous, ces sortes d'événemens doivent ne nous frapper qu'autant que nous remarquons que Dieu s'en sert que pour notre amendement. Ainsy je m'y soumets avec respect sans aucun murmure.

[-] Mises de vignes.

8^{bre}, 27^e. Ledit, nous nous sommes associés Messieurs de Saussure¹⁹, banderet de la Citté, justicier de Prélaz et moy pour miser quelques vignes de l'hospital et des pauvres. Dans cette année de grelle où de Prélaz et moy ne faisons pas une goutte de vin, il nous en a été eschu entre nous trois pour la somme de 1471 fl., y compris 39 fl. de droits dont chacun a payé sa part.

[-] Philippe Margueron, de Lucens. Vid. page 30.

9^{bre}, 3^e. Ledit, j'ay fait un convenant avec Philippe Margueron, de Lucens, nepveu de nostre vieille Marguerite, dudit lieu, de l'entretien à vie de laquelle nous sommes chargés par le testament de feu Mr d'Estavay²⁰, frère de ma femme, pour s'en charger à nostre place moyennant une pension de six couppes de seigle et de six couppes d'avoyne annuelle que je luy ay promis, outre l'argent que je luy ay donné et celuy que je luy ay promis payable apprès le décès de ladite Margueritte. Le tout conformément à l'acte pour ce stipulé sur les mains de Monsr Curtat, de la Magdelaine, le père, auquel soit rapport.

[p. 13] 1714.

[-] Mtre Daniel Traxel, admodieur. Compte réparations Moudon.

9^{bre}, 24^e. Ledit, j'ay fait un compte général avec Mtre Daniel Traxel, nostre admodieur à Moudon, pour touttes les voitures de mattériaux, tant de bois, platterons, ais, thuyles, que d'autres de pierre, sable et de toutte sorte espèce que ce puisse être, comme aussi pour tous les payemens qu'il a fait aux Mtres pour nous, tant aux massons, charpentiers, couvreur, que autre quels qu'ils puissent être pour les réparations que j'ay faittes tant à la montagne qu'aux bastimens de ma femme à Moudon, dont la somme est marquée au pied du double que j'en ay réciproquement signé, auquel soit rapport. Quand aux frais que j'ay faits pour les réparations que dessus, je compte que à quelque chose plus ou moins, je n'en suis pas quitte pour 1500 fl., ce qui se pourroit vérifier s'il estoit nécessaire. En un mot, nostre compte a esté général sans exception de quoy que ce puisse être.

[-] Remise du domaine des Bergières.

28^e dito. Ledit, mon honnoré père m'a fait remise du bien des Bergières et de la vigne de Freyde Fontannaz, soit la Chabblière, lequel bien, comme consté par son billet de remise que j'ay, il m'a appretié tel qu'il est et sans exception de quoy que ce soit, 20000 fl. avec la liberté de le garder pour ce prix là ou de le remettre en partage, cas eschéant, pour la même somme. Sur quoy luy ay livré à compte du capital, assavoir 5906 fl. 6 s. Partant, nous luy redevons la somme de 14047 fl. 4 s. comme il me l'a fait signer sur son livre le 2^e fébvrier sécutif. Sur quoy faut notter qu'il y a quelque erreur, mais pourtant d'assés peu de chose, à mon préjudice, que je tascheray, si je trouve quelque occasion favorable, de luy faire réparer puisque dans le compte qu'il m'a fait du restat de ma dotte, comme aussi de mes pensions de 200 et 60 qu'il a toujours tiré pour moy jusques à Monsr André de Saussure, le boursier, dont jusques alors ny pour quartems, ny pour quoy que ce soit, je n'en avois jamais rien touché. Je crois donc que suivant le compte que j'en ay fait, il se peut être trompé de quelque chose à

¹⁹ André de SAUSSURE, (1670-1749), fils de Georges et d'Urbaine POLIER, conseiller de la Cité (1703), hospitalier (1707-1711), boursier (1711-1714), banneret de la Cité (1713-1749, assesseur du consistoire de 1722-à 1749. Epoux de Jeanne Françoise de SAUSSURE (1667-1737), fille de Marc Elie et d'Esther de CROUSAZ. Possède une maison à la rue de la Mercerie (G: f°441; M: f°8, art. 99), et une autre avec grange à la Borde (G: f°442; M: f°53 et 54, art. 5).

²⁰ Samuel d'ESTAVAYER, (1681-1707). Fils de Daniel Philippe et de Susanne de LAVIGNY. Frère d'Esther Elisabeth, épouse de Nicolas BERGIER.

mon préjudice, mais avec un père, surtout de l'humeur dont je suis, j'ayme mieux souffrir un peu que de l'inquiéter. Je me contenteray donc au pis allé de luy payer la renthe des susdits 14047 fl. 4 s., ce qui fera annuellement, sauf [erreur] 702 fl. d'intérest qu'il me faudra en attendant, qu'avec l'ayde du Seigneur, je puisse satisfaire le capital en tout ou en partie puisqu'il m'a dit que soit en argent ou en papiers il prendroit toujours à compte du capital ce que nous pourrions luy donner. Dieu veuille que cela nous tourne en bien et veuille bénir mon travail et nos occupations. Ce que j'en ay fait a été uniquement à cause de ma femme qui, dès notre mariage, l'avoit toujours fort souhaitté. Je pense donc qu'elle me tiendra compte et qu'elle me sçaura gré de ce que j'ay fait pour son plaisir, puisque ayant déjà assés d'embarras et de charges à celles dont elle m'a endossé, et qui excèdent presque mes petittes forces. Je n'aurois, sans sa considération et sans le fort attachement que j'ay pour elle, eu garde de me charger encore davantage.

[p. 14] 1714.

[-] Moudon, rablon. Vid. mon journal page 161.

X^{bre} 3^e. Ledit, je suis allé à Moudon pour défendre nostre admodieur sur une chicane que Messieurs de la ville luy font pour le rablon du chemin entre nos vergiers. J'ay comparu en Chambre ballifvale amiablement, où Monsr Sinner, seigr baillif du lieu trouva à propos de venir voir la chose. Apprès l'examen de quoy il trouva que pour gain de paix, je pourrois bien les laisser miser le rablon jusques au coin du clédard du costé de la porte de la ville par où on entre et sort avec le char dans les vergiers derrière la grange. Ces Messieurs estoyent présans et moy aussi, nous nous en allasmes tous presque sans rien dire. Je dis ensuitte à Monsr le baillif que quand à moy j'estois content de me sousmettre à ce qu'il avoit dit sous la réserve pourtant d'accept ou de refus de la part de ma femme et des siens à qui le bien appartient. On s'en est tenu là, et dans la suitte ces Messieurs, soit gens en leur nom, ont balayé le grand chemin jusques à l'endroit susdit, et voilà à quoy la chose en est, sans qu'il y ayt eu rien d'escrit, le tout s'estant fait sans frais, et même sans cittation, excepté seulement une fois verbalement, nostre admodieur qui me pria de l'aller deffendre.

[-] Branles, bois.

Il me fallu aussi aller à la montagne, touchant une chicane que la commune de Branles (toujours mauvaise voisine) font à nos admodieurs touchant onze plantes de sappin qu'ils disent qu'on a couppé sur leur commun lors de la construction du four neuf que j'y ay fait faire avec sa ramure.

[-] Emprunt Rapillard. Vid. page 19.

14^e dito. Ledit, apprès compte fait, j'ay fait un billet à Mlle Rapillard de la somme de 750 fl., soit 300 #. payable dans une année, tant pour quelques marchandises que plus particulièrement pour argent par elle livré par plusieurs fois à ma femme qui m'a dit en avoir fait employ pour l'entretien de son mesnage.

L'année que par la grâce de Dieu nous venonsde finir, a esté fort dure et assés stérile quant à moy, excepté la naissance de mon fils, je n'ay eu que des maux et que chagrins. Lesquels je prie le Seigneur de me faire la grâce de soustenir avec toutte la résignation et toutte la docilité d'un bon chrétien. Ce que je fais d'autant plus volontiers que par l'examen du cours de ma vie j'ay remarqué que si même ma vie est fort mélangée d'amertumes et même plus triste qu'agréable, la providence m'a toujours de tems en tems envoyé quelque heureux retour et ne m'a jamais abandonné.

[p. 15]

1715 que Dieu veuille bénir.

[-] Emprunt Mtre Vigne. Vid. page 18.

Janvier, 29^e. Ledit, j'ay emprunté de Mtre Vigne, le menuisier notre voisin, cent francs. C'est-à-dire que je luy ay fait billet de cette somme qu'il a livrée en deux ou trois fois à

ma femme pour l'entretien de son domestique, restituable dite somme le plutôt qu'il me sera possible.

[-] Emprunt Mr Benjamin Bergier. Vid. page 22.

Fébvrier, 8^e. Ledit, j'ay encor emprunté du cousin Benjamin Bergier²¹ 30 escus blancs dont je luy ay fait billet à requeste.

[-] Borne. Mr Montrichier.

April, 10^e. Ledit, Monsr de Montrichier, de Collonges, avons planté une borne pour séparer nos deux champs de bize à vent au Bergières, assés près du clédard de Monsr Réal, par où il entre dans sa Pougessiaz.

[-] Nouricce rengagée. Vid. page 18.

Ledit, ma femme par mon consentement a rengagé notre nourricce à l'avance pour une année à commancer ce 3^e juillet, et luy a promis 10 escus blancs et 2 paires de souliers parce que outre que nous sommes fort contents d'elle, elle aura plus de peine que du passé puisque il luy faudra soigner nostre petit, et de plus nourrir celuy qu'il plaira à Dieu de nous donner, dont ma femme est grosse. Faut notter que pour le billet que ma femme, sous mon approbation, a fait à son mary, nous devons luy payer à Noël son salaire passé et celuy du nouveau engagement à l'avance. Tellement qu'il luy faudra 18 escus blancs 20 baz et les souliers. Que faire pour ses enfans, on fait tout.

[-] Mr Sturler, payé. Vid. page 6.

12^e dito. Ledit, resçu par la messagerie la lettre de renthe que ma femme devoit à Mr Fr. Louis Sturler à Berne du capital de 560 crooners ou escus bernois, faisans en argent du païs le montant de 3500 fl., ce qui, avec deux interests et raste a fait le montant de 3850 fl. que je luy ay fait compter à Berne. Moyennant quoy le voilà, grâce à Dieu, payé tout en capital qu'intérests non sans peine et bien des travaux, ce que je souhaitte pouvoir servir de leçon à mes enfans et successeurs que Dieu garde de se trouver jamais dans les angoisses et dans les embarras où j'ay esté et où je suis encor.

[-] Mr le banderet de Saussure, payé. Vid. page 7.

Juillet, 30°. Ledit, j'ay acquitté et payé ce que je me suis trouvé redevoir à Monsr le banderet de Saussure, mon cousin, sur la somme de 250 fl. qu'il m'avoit prestés pour le payement que j'ay fait à Blanchoud, de Moudon, le 21° juillet, lequel me pressoit. Sur quoy, par un compte de sa main qu'il m'a remis, a été distrait pour 3 ans de pension de 60, et pour quartems de sa tenue de seigr boursier la somme de 203 fl. 9 s. Partant, luy restois 46 fl. 3 s. Lesquels je luy ay livré avec humble remerciement.

[p. 16] 1715.

[-] Duc de Savoie.

Juillet, 29^e. Ledit, je suis party en bonne compagnie pour la Savoye pour voir le duc de ce pas et roy de Sicile, la reyne, le prince royal et la Cour qui y est à Thonon où je les ay vus le même jour. Puis, sommes de ce pas allés à Evian où nous avons couché, et le lendemain, de grand mattin, nous nous sommes rembarqués pour nous rendre chacun chez soy apprès avoir satisfait notre curiosité à petits fraix.

[-] Mr le recepveur Bergier, payé. Mises de vignes.

Aoust 5°. Ledit, envoyé par notre Jeanne Crausaz, 19 escus blancss et 6 baz à Monsr le recepveur Bergier²² pour reste des payemens que je luy ay fait en différens tems, conformément à ses quittances que j'ay, pour ce que je luy ay dû pour ma part entre Messrs de Saussure, de Prélaz et moy pour miser des vignes dépendantes de sa recepte des pauvres, par laquelle je me suis trouvé luy devoir pour madite part et que j'ay entièrement payé en ayant quittance, assavoir 294 fl. 8 s.

²¹ Benjamin BERGIER (1667-1724), fils de Claude Louis et de Madeleine ROSSET. Mort célibataire à Lausanne.

²² Jean Henri I BERGIER (1687-1723), fils de Jean V et de Sara de SAUSSURE. Receveur des Pauvres (1712).

[-] Naissance de mon second fils Estienne Jean Gabriel. Mort le 30^e may 1730.

7^{bre}, 3^e. Ledit, environ les huit heures du mattin, est né mon second fils, qui a été bapisé le 27^e, ayant eu pour parrains Messieurs collonel Thomasset, d'Orbe, mes oncles Bergier, ministre et capitaine²³ et Gaudard, de St Jean, et pour marraines mes tantes de la Fleschères²⁴, de Nyon, ministre Bergier et Gaudard²⁵. Il a été nommé Estienne Jean Gabriel. Le Seigneur, à qui je continue de rendre mes éternelles actions de grâces, veuille le bénir. Amen.

[-] Semens Bergières.

14^e dito. Ledit, j'ay achepté pour faire nos première semailles aux Bergières que je prie Dieu de vouloir bénir, assavoir 4 sacs de seigle pur du Jorat à 11 baz le quarteron pour mesler parmy du froment, ce qui fait 88 fl. Item, 9 quarterons de beau mescle hyverné à 16 baz, ce qui fait 36 fl. Tellement que j'ay achepté en tout pour 124 fl..

[-] Semailles.

Le 19^e nous avons commancé et avons investit en tout, conformément à la spécification exacte marquée dans mon journal domestique, 89 quarterons.

[-] Bannière Palud, mon honnoré père. Maison.

8^{bre}, 8^e. Ledit jour de la reconfirmation des petites charges, mon honnoré père a déclaré en Conseil, de sa bouche, que je me déclarois pour la bannière de La Palud à cause, a t-il dit, que par l'affection que je luy porte, je luy donne ma maison de La Palud dont je me réserve l'ususfruit, et par là le droit dans cette bannière luy est acquis.

[p. 17]

8^{bre}, 11^e. Ledit, j'ay mené aux Bergières Monsr le secrétaire Courlat et le frétier du cousin le conseiller Sbastian Bergier²⁶ à Ouchy pour retirer de l'admodieur qui sort, mon bestail, les meubles et tout ce qu'il doit remettre, où se sont trouvés de sa part son beau-père, Jean Rhumb, sa caution, et le curial de Pampigny. Bref, apprès quelques pourparlers, comme il tenoit son bétail fort haut et fort cher, pour coupper court, je luy ay tout laissé, aussi bien que les meubles dont nous avons tiré le montant de l'apprétiation aussi bien que de tout ce qu'il s'est trouvé me devoir, par lequel il m'a confessé la somme de 2160 fl. payables à la St Martin prochaine, moyennant quoy il a tout gardé, et sur le champ je luy ay fait faire son paquet et ay tout fermé, escurie, grange, maison et tout. Voyés mon journal domestique où le tout est marqué plus au long.

[-] Vendanges.

14^e dito. Ledit, je suis allé à Grandvaux pour faire nos petittes vendanges, dont je suis revenu le 18^e ayant fait, grâces à Dieu, 23 sestiers de vin blanc chacun, ce qui est encor assés veu l'état où la tempeste de l'année passée a mis les vignes de cette parroisse.

16^e. Ledit, ma femme a fait les siennes pour la première fois à notre vigne de la Chabblière où elle a eu pour sa part 18 sestiers.

[-] Mr Seigneulx, banderet St-Laurent, payé. Vid. page 10.

9^{bre}, 14^e. Ledit, j'ay payé à Monsr Seigneulx, banderet de St-Laurent, la somme de 2163 fl. 9 s. que je me suis trouvé luy devoir tant en capital qu'intérêts. Faut notter que le billet que mon père luy avoit fait pour moy n'estoit payable que dans trois années, et comme ce terme n'estoit pas eschu et qu'il refusoit mon argent, il m'a fallu trouver l'expédient de le

²³ Jean Pierre II BERGIER de VUARRENS, (1674-1754), fils de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Epoux de Catherine HAUSMANN. Officier au service de Hollande, il parvint au grade de lieutenant-colonel.

²⁵ Judith Françoise BERGIER (1678-...), fille de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Epouse de Georges Abraham de SAUSSURE (1680-av. 1678), puis de de Jost Louis GAUDARD.

²⁴ Louise BERGIER, fille de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Epouse de Gaspard Salomon de LA FLECHERE, assesseur baillival à Nyon.

²⁶ Sébastien I BERGIER (1656-1717). Fils de Pierre François et d'Anne PERRET. Conseiller du Pont (1712). Mort célibataire.

luy faire bien placer de la main à la main. Ce que j'ay fait de la manière qui est marquée dans mon journal domestique.

[-] Dixme Bergières.

Ledit, ou je pense le lendemain, j'ay livré à Mlle Bourgeois, sœur de Monsr le secrétaire, ce que le dixme de notre bien luy a produit. Lequel j'ay battu pour avoir la paille et qui s'est monté à 17 quarterons et 1/2 de beau moitié, 9 quarterons 1/2 d'épeautre, et 9 quarterons de petit mescle. La récolte a esté assés abondante, grâces au Seigneur.

[-] Emprunt Mlle Garssin. Vid. page 19.

23^e dito. Ledit, j'ay emprunté de Mlle Garssin, marchande, riche vefve, qui a plus d'escus que moy, assavoir cent escus blancs pour fournir à l'appointement domestique et à d'autres fraix nécessaires, par billet payable dans un an et même plutôt s'il m'est possible.

[-] Mlle Norigad, boulangère.

Ledit, livré à Mlle Norigad, la boulangère, de qui nous avons toujours pris nostre pain depuis notre mariage, c'est-à-dire pour notre bouche, le compte depuis toujour fait de tems en tems est exactement marquée dans mon journal domestique, auquel soit rapport, je marque seulement qu'aujourd'huy ayant arresté un gros compte avec elle, je luy ay livré en argent comptant 144 fl. d'argent pour apprétiation des quatre sacs de froment qui estoit cher dans le tems qu'elle nous a fournis et dont nous luy tenons compte à 18 baz le quarteron, et luy ay encor livré 2 beaux sacs de graisne acheptée sur le marché et dont j'ay payé 15 baz et 1/2 le quarteron, ce qui a fait 62 fl.. Tellement que cela et ce qu'elle a eu en argent font le montant de 206 fl. qu'elle a reçu. Voyés le soude sur mon journal page 164.

[p. 18 1715.

[-] Mtre Vigne, payé, et sa femme. Vid. page 15.

9 bre, 23°. Ledit, j'ay livré à ma femme pour porter à Mtre Vigne], le menuisier, 288 fl. 9 s. pour payement du billet d'emprunt que je luy ay fait de la somme de 250 fl. le 29° janvier passé, et de la raste d'intérest, comme aussi pour le montant d'un louis d'or, soit 115 baz pour sa femme pour la dernière couche de la mienne, ayant toujours donné un louis, soit le montant d'un louis à ladite sage-femme pour touttes les couches de ma femme, ce qui d'ailleurs est le prix ordinaire avec elle qui est très experte en ces sortes d'occupations.

[-] Mr d'Yverdon, payé pré, admodiation.

X^{bre}, 1^{er}. Ledit, j'ay livré à Monsr d'Yverdon²⁷, moderne seigr d'Armenges, mon cousin, 110 fl. par billet sur mes pensions auprès le Mr le boursier de Corselles pour ma moitié de l'admodiation de son pré des Roches pour une année avec Mr l'ancien maisonneur Réal, ce qui est un prix exessif puisque pour ma moitié et pour le montant susdit je n'ay eu à prendre sur le fond et en faire les fraix que 3 petits chars tant foin que record.

[-] Nourrice, payée. Vid. page 15.

24^e dito. Ledit, j'ay livré à ma femme 20 escus blancs et 4 baz pour payement du salaire de notre nourrice pour l'année passée eschue au 3^e juillet et à l'avance pour son salaire de cette année qui escherra au 3^e juillet 1716, ainsi que par le billet de nouveau engagement que ma femme avoit fait à son mary ils estoient convenus, sous mon approbation, comme appert page 15. Partant, notre dite nourrice est payée et ils en ont donné pleine quittance. Cette femme est très brave femme, nos enfans, grâces à Dieu, s'eslèvent bien et nous en sommes fort contens.

[-] Salaire, payés. Vid. mon journal domestique.

J'ay aussi donné à ma femme ce qu'il falloit pour le salaire de sa servante, ces sortes de choses sont toujours exactement marquées aussi bien que le détail de touttes les autres

²⁷ Louis d'YVERDUN, sgr d'Hermenches. Epoux de n. CROUSAZ de CORSIER, Fille d'André, ancien seigneur d'Hermenches.

minuties dans mon journal domestique, mais je n'inscris pas ces sortes de choses dans celuycy.

L'année que par la grâces du Seigneur nous venons de finir a été assés bonne et heureuse, grâces au Seigneur. Quant à moy, pendant son cours, Dieu a bény les petits efforts que je fay pour nous débarrasser aussi bien que mon travail, dont je luy rends mes humbles actions de grâces. Les affaires du général du païs vont assés, ainsi chacun vit assés bien, bény soit le Seigneur. Les denrées sont un peu chères, mais l'argent roule assés, ainsi chacun vit assés bien.

Veuille le souverain maître de l'Univers nous regarder toujours d'un œil propice et favorable, bényr abondamment notre patrie en général et moy et ma petite famille en particulier. Amen.

[p. 19]

1716 que Dieu veuille bényr.

[-] Fourrages Bergières. Hennberguer. Vid. pages 21 et 23.

Janvier 20^e. Ledit, sur les mains de Monsr le justicier de Illens²⁸, mon compère, j'ay admodié à Henry Henneberguer, du Chalet aux Bœufs, le fromage de nostre bien des Bergières où nous ne tenons aucun bétail, et cela pour le prix de 45 escus blancs payables au jour de St Michel prochaine, et devra le primtems prochain me labourer et semer à ses fraix 8 sacs de caresme que je luy fourniray. Sous la condition expresse de ne sortir de la grange, premièrement aucun fourrage, en second lieu de pourrir

généralement toutte les pailles d'automne pour faire une belle courtine qu'il devra former et ranger, et finalement pour les autres conditions contenues dans la pache que nous avons faittes entre les mains du susdit, auquel soit rapport.

[-] Pierre Pautry, mon vigneron. Obligation.

Fébvrier, 4^e. Ledit, Pierre Pautry, mon vigneron à Grandvaux, s'est obligé à moy pour le compte fait des sommes que je luy ay de tems en tems livrées pour s'achepter le nécessaire pour son entretien depuis le malheur de la gresle de 1714 et de la petite récolte qui s'en est ensuivy, comme aussi pour le montant de la vente pour quelque vin indivis entre nous et que j'ay fait vendre parce qu'il s'est trouvé fort verd l'année passée. Tellement que le tout résumé s'est monté à la somme de 481 fl. 7 s. 6 d. pour le montant de quoy je l'ay fait obliger sur les mains de Mr le lieutenant Curtat sous l'hypotèque de la prise dont Dieu le bényra. Pour l'examen de quoi voyés l'obligation.

[-] Rapillard, payé.

Mars 23^e. Ledit, payé à Rapillard 320 francs pour payement du billet et raste que je luy avois fait le 14^e X^{bre} passé. Vid. page 14.

[-] Mlle Garssin, payée. Vid. page 17.

Ledit, livré encor à la même 300 fl. et la raste d'intérest dès le 23 9^{bre} 1715 que dans une nécessité pressante elle avoit emprunté en mon nom de Mlle Garssin le jour et terme susdit, laquelle a été par ce moyen entièrement payée et mon billet rendu.

[-] Mr d'Eschandens, hospitalier, mises vignes, payé.

26^e. Ledit, remise de Monsr d'Eschandens²⁹, en qualité d'hospitalier, pour ce que je luy dois pour ma portion des mises des vignes de sa recepte, j'ay fait payer par Monsr Masmejan à Monsr J. Grand à qui il devoit le montant de ce que je pouvois luy devoir pour mes mises, lequel est par conséquent payé. Vid. mon journal p. 176.

[-] Vache Bergières.

²⁸ Jean François d'ILLENS, fils de Pierre. Notaire, secrétaire du Consistoire et de la Chambre des Orphelins. Il fut radié de la profession de notaire par le mandat souverain du 20-2-1723, pour « fautes capitales et incapacité ».

²⁹ Jean Louis ROSSET d'ECHANDENS, (... - av. 1-2-1755), conseiller de la Palud (1704), hospitalier (1711-1716), boursier, banneret du Pont (1730), assesseur du Consistoire de 1713 à 1730.

31°. Ledit, j'ay achepté du Sr Gaudin, de St-Laurent, une petitte vache rouge pour le prix de 20 escus petits, fort bonne, pour le commancement de nostre bétail des Bergières que je veux rétablir peu à peu, s'il plaît au Seigneur, à mesure que j'en auray les facultés et que je pourray avoir quelque relasche de nos créanciers, c'est-à-dire de ceux de ma femme, car quand à moy je n'ay jamais rien dhu à personne, et si à présant je dois quelque chose, ça esté pour completter quelque capital que j'ai acquitté. Pour ce qui regarde le présant article, comme c'est mon premier acquis, j'ay cru que les prémices valoyent bien la peine d'estre icy inscrittes. C'est ce qui m'a déterminé de le faire. Le resçu du susdit Sr Gaudin, avec les maintenances ordinaires est marqué sur mon journal domestique auquel soit rapport.

[p. 20] 1716.

[-] Semailles de primtems, Bergières.

April, 9^e. Ledit, nous avons seulement commancé nos semailles de primtems, n'ayant pas pu le faire plutôt à cause de la rigueur et longueur excessive de l'hyver dont homme vivant ne vit jamais de pareil. Quand à la quantité et qualité des graisnes, voyés mon journal domestique auquel soit rapport. Le Seigneur bénye le tout.

[-] Vefve Buffat, Vuarrens, maintenance, payée.

May, 2^e. Ledit, j'ay payé dans la boutique de Monsr Le Mayre, à Lausanne, 230 fl. à Monsr Carrard, le ministre de Prilly, au nom de sa sœur, vefve du feu Sr curial Buffat, de Warrens, pour prix du convenant amiable fait avec luy au nom de sadite sœur à cause de la maintenance d'un chenevier de la contenance d'environ une couppe à elle, soit à feu son mary, vendu dans ledit lieu et maintenu franc de dixme, ce qui s'est trouvé n'estre pas, à cause de quoy ils sont venus vers moy m'en demander la maintenance. Sur quoy j'ay examiné les mémoires du bien de Vuarrens vendu par le père de feu ma mère, ou plutôt par le chattlain Nicod, son charge-ayant, qui apparemment, comme une beste, à laissé former cette clause dans l'acte de vente, qu'outre plusieurs pièces, il a fait dudit chenevier dont c'est moy qui en ay soufflé le charbon sans quartiers. Ces gens ont d'abord connu qu'à cause de la mémoire de feu le père de ma femme, de très glorieuse mémoire, quoy que il n'ayt jamais rien sçu de cette affaire, cependant à cause de son charge ayant, ils ont cru avoir occasion de m'écorcher comme ils ont fait. Je n'ay point voulu avoir un procès, le tort estoit de nostre costé, il auroit fallu des taxes, des fraix et plusieurs autres choses. Tellement que j'ay préféré d'achepter la paix qu'ils m'ont vendue bien cher, ce qui pourroit peut-être une fois avoir sa juste rétribution et son retour, dont cecy servira de mémoire. Faut notter que j'ay tous les papiers et authentique quittance de cette affaire.

[-] Terrailleurs, fossés Bergières.

30° et 31°. Ledit, payé à des terrailleurs allemands 9 fl. 10 s. pour 77 toises de fossé qu'ils m'ont fait aux Bergières à 1/2 baz [la] toise à l'entour de certaines pièces que je passe à record et que je veux fermer. Item aux mêmes pour deux journées pour fermer à 6 baz et 1/2, sans rien fournir. 3 fl. 8 s. en tout.

[-] J. Louys Grobety, Bergières.

Ledit, j'ay fait pache avec J. Louys Grobety (sic: Jean Pierre), mon voisin aux Bergières, pour faire mes besognes de cette année, c'est-à-dire pour semer les bleds, cultiver les champs, moyennant tous mes pâquis, dont je luy donne le fruit de cette année. Au plus ample contenu de notre convenant fait à double.

[p. 21] 1716.

[-] Mr Portaz, argent livré. Vid. page 8 et page verso.

Juin, 7^e. Ledit, j'ay payé à Monsr Abraham Portaz, recepveur du Château, mon créancier, la somme de 490 £ tournois, 2 s., qui font en florins 1225 fl. 3 s. dont j'ay quittance page 21, et cela de l'argent que je viens de recevoir dans ce moment même de Mtre Daniel sur

ce qu'il nous doit conformément à nos comptes auquels soit rapport. A compte de la somme de 1500 £ tournois de capital que j'ay emprunté de luy lors du payement que j'ay fait à Monsr de Denesy et quelques autres le 29e X^{bre} 1713.

[-] Foin Bergières.

22^e dito. Ledit, nous avons, sour la garde de Dieu, commancé seulement à faucher aux Bergières, ce dont la tardiveté de la saison est la cause. J'ay pour cet effect employé trois faucheurs à tasche qui ont mis trois journées eu tous à le mettre bas, et pour quoy leur ay promis et payé 2 escus blancs et 1/2. Nous avons fait, grâces au Seigneur, 20 chars de bon foin.

[-] Grelle. Vid. page 12.

Juillet, 9^e. Ledit, sur le soir il fit un temps terrible accompagné d'esclairs et de tonnerre qui furent funestes en bien des endroits pour les biens de la terre, entre autre à La Vaud où nous avons encor estés greslés cette fois. Mon vigneron qui m'en a fait raport m'a dit qu'il y avoit bien du mal. Que faire, il faut se consoler et recevoir ces malheurs qui nous viennent par une main supérieure à tous les mortels avec résignation et en faire son profit.

[-] Moissons Bergières.

- 24^e. Ledit, nous avons commancé nos moissons aux Bergières qui ont estés assés belles, bény soit le Seigneur, dont le détail et l'exact produit est marqué sur mon journal domestique auquel soit rapport.
 - [-] Boucher Delevy. Vid. page 28.
- 22^e. Ledit j'ay emprunté sur mon billet 100 fl. de Mr Albert, le marchand, pour payer le boucher Delevy qui ne me menaçoit pas moins de me faire citter en Conseil. N'ayant pas le sol, il m'a fallu emprunter pour ne pas essuyer cet affront d'un brutal de boucher.

[-] Record Bergières.

7^{bre}, 7^e. Ledit, nous avons fauché notre record aux Bergières par des ouvriers à journée à cause du fruict dont, grâces à Dieu, il y a abondemment, et pour ne pas donner occasion à leurs femmes et enfans d'y venir faire du dégast, nous avons, grâces à Dieu, fait six chars, ce qui est assés pour cette sèche année. Voyés mon journal p. 192.

[-] Semailles.

- 8^{bre}, 2^e. Ledit, nous avons seulement commancé nostre semaille d'automne à cause que nos voisins, qui sont obligés de me la faire, ont fait la leur la première. Le tout est exactement rapporté sur mon journal domestique, page 194, pour le lieu le tems, la quantité et qualité des graisnes que Dieu veuille bénir.
 - [-] Henneberguer, fourrage payé Bergières. Vid. page 23.
- 13^e. Ledit, resçu de Henry Henneberguer l'entier payement de mon fourrage des Bergières, que je luy avois admodié le 20^e janvier pour le moyennant de quoy, voyés page 19.
 - [-] Murailles Grandvaux.
- 9^{bre}, 2^e. Ledit, j'ay livré à Monsr Bergier³⁰, mon cousin, ministre à Cully, 45 fl. en blanc dans son pressoir à la Magdelaine pour fournitures qu'il a faittes pour nous pour quelques réparations à La Vaud au Grand Confin, conformément à l'articulation de son billet du 21^e passé, et ce outre 12 fl. 9 s. pour des murs créés audit lieu, que j'ay aussi payés par bon ordre. En tout: 57 fl.

[p. 22] 1716.

[-] Emprunt Mr de Corcelles. Vid. pages 30, 49, 116, 80, 2^e mars 1729 qu'il a esté payé. Mr Portaz payé. Vid. pages 8 ; 21.

³⁰ Pierre François BERGIER (1674-1732), fils de François I et d'Elisabeth PARISOD. Il épousa Jeanne Aimée BERGIER (1673-...), fille de Samuel III et de Jeanne Marie DAPPLES. Il fut diacre à Vevey (1701-1703), puis à Cully (1703-1721) et enfin pasteur de Pully (1721-1732).

- 9^{bre}, 4^e. Ledit, estant aux vendanges à La Vaud, sur les instances sans quartier de Mr Portaz, recepveur du Château, mon créancier, pour estre payé du restat que je luy dois, j'ay emprunté par le canal de Monsr Grand³¹, mon beau-frère, la somme de 1010 francs dont il a fait billet en mon nom à Monsr de Corcelles, ancien seigr boursier, par le moyen de quoy j'ay achevé de paier entièrement le susdit Mr Portaz pour la somme de 500 escus blancs que j'avois emprunté de luy le 25^e X^{bre} 1713, Vid. page 8, moyennant quoy il est entièrement payé de tout ce que je puis luy devoir, tant en capital qu'intérêts, et ay retiré mon billet.
 - [-] Vendanges.
- 5^e. Ledit, j'ay esté coucher à La Vaud pour faire nos vendanges, où j'ay fait pour ma part, nonobstant la gresle, bény soit le Seigneur, assavoir : Vin blanc, 25 sestiers, rouge 1 sestiers. Quand à la ville, ma femme les a faittes, c'est-à-dire à la Chablière, mais je ne me souviens pas combien.
 - [-] Mr Benjamin Bergier, payé. Vid. page 15.
- 22^e dito. Ledit, j'ay restitué à Monsr Benjamin Bergier, mon cousin, la somme de 225 fl. qu'il m'avoit confié sur mon billet du 8^e fébvrier 1715, que j'ay retiré et duquel il n'a voulu aucun intérest.
 - [-] Escarlatte, habits.
- X^{bre}, 14^e. Ledit, avec un fort beau manteau d'escarlette que j'avois, j'ay, à la sollicitation de ma femme, fais faire un habit entier, à quoy il a fallu seulement suppléer une aulne prise chez Malvieux pour 7 francs. J'avois une doublure fort propre, les boutons et tout. En un mot, je l'ay fait.
 - [-] Des grelles.

L'année que par la grâce de Dieu nous venons de finir a esté assés, et même bien dure. L'hyver a été excessivement froid et long. De mémoire d'homme on n'en vit un pareil, les graisnes en partie, celle de primtems fort médiocres. En un mot, sans le secours des graisnes estrangères qui pourtant ont épuisé le païs d'argent, on auroit eu paine à se sauver. La vendange a été très chétive partout, et le vin fort verd. Le bon Dien fait encor plus de bien aux hommes qu'ils ne méritent. Dieu veuille que l'idée de touttes ces sortes tourne leurs cœurs du costé du ciel afin que vivans mieux que du passé, ils attirent la bénédiction de Dieu sur eux. Je l'implore de toutte mon âme sur ma patrie et sur ma petite famille en particulier. Ainsi soit-il.

[p. 23]

1717, que Dieu veuille bénir.

[-] Mr Masmejan, billet. Vid. cy dessous.

Janvier, 23^e. Ledit, j'ay fais un billet à Monsr Masmejan de la somme de 300 # pour l'arresté de compte fait avec luy, tant pour argent réel presté à différens tems dans ma nécessité, que pour perruques, saignées, barbe et autres soins, payable ledit billet le plutôt qu'il me sera possible.

[-] Henneberguer, fourrage Bergières. Vid. cy dessous.

Fébvrier, 3^e. Ledit, sur les mains de Monsr Falconnet, sous-recepveur au Château et dans ledit lieu, en présance de Besse et Bastian, offitiers ballifvaux, j'ay admodié à Vuellé Henneberguer, admodieur de la frettière dudit Château, le fourrage de nos Bergières, excepté toutte la paille de bled sans exception, tant grosse que menue qu'il devra pourrir, pour le prix et somme de 50 escus blancs payables avant que de pouvoir sortir son bétail, et 2 escus blancs en entrant d'estraine à ma femme, m'estant outre cela réservé l'entretien d'un cheval noir que j'ay achepté de Mtre Daniel, le messager, notre admodieur à Moudon, et de nostre vache, comme aussi deux chars de foin que je me suis aussi réservé, le tout au plus ample contenu de nostre pache sur les mains du susdit.

[-] Mort de Monsr le conseiller Sbastian Bergier. Vid. pages 48, 54.

³¹ François Grand (1689-1774). Epoux de Marguerite BERGIER (1695-...), fille de Ferdinand I et de Marguerite BEAUSIRE.

Mars, 8^e. Ledit, sur le 8 heures du mattin, est mort Monsr le conseiller Sbastian Bergier, lequel a laissé de grands biens dont il a fait plusieur legats et pour son héritier Monsr François Louis Bergier³², auquel il m'a substitué pour un quart en tous les biens qu'il luy a laissés. Voyés mon journal domestique où touttes ces choses, avec plusieurs circonstances nécessaires sont exactement te tout au long marquées.

[-] Monsr le recepveur Bergier.

29^e dito. Ledit, j'ay livré à Monsr Bergier, recepveur des pauvres, mon cousin, 30 sacs de beau moitié pour fournir à sa recepte, dont il me tiendra compte en rendant ses comptes sur le prix du livre de Monsr le métral. Ensuitte de quoy il m'a fait un billet de la somme de 104 escus blancs payables à ma dégrave à Monsr le banderet de St-Laurent Seigneulx à qui je dois pareille somme.

[-] Semailles.

April, 14^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay commancé nos semailles de primtems de la manière, au lieu, de la quantité et qualité de graisnes marquées dans mon journal domestique auquel soit rapport.

- [-] Mr Masmejan, payé. Vid. cy dessus.
- 21^e dito. Ledit, j'ay payé à Mr Masmejan le montant de mon billet que dessus, lequel j'ay retiré, l'ayant acquitté.
 - [-] Admodiation montagne, Henneberguer.

24^e dito. Ledit, par le consentement de ma femme, j'ay admodié notre montagne de Moudon, à commancer à la St Martin prochaine, aux quatre frères Henneberguer, solidaires l'un pour l'autre, et sous le cautionnement d'un certain Abraham Barbaz, d'Epalinges, le tout pour le prix et sous les conditions exprimées et réciproquement acceptées chez Monsr Grand, mon beau-frère, dans mon admodiation faite sur les mains de Monsr le lieutenant Curtat, en présence de Messieurs J. Grand et Vullyamoz, de l'Ours, témoins. Dieu veuille bénir notre œuvre et la faire réussir à nostre bien et avantage de notre famille.

[p. 24] 1717.

[-] Monsr Seigneulx, banderet. Argent livré Messrs de Vattenville et de Pont.

April, 10^e. Ledit, payé à Monsr Seigneulx, banderet de St-Laurent, la somme de 926 fl. 4 s. 6 d. à compte de ce que je luy dois par dégrave de mon père pour des intérêts qu'il a payé pour nous à Berne à Monsr de Wattenville qui m'envoyoit un piquette. Faut notter que par le compte que ledit Sr banderet m'a donné, je luy reste encor 746 fl. 1 s. 6 d. pour l'entier acquit du montant des intérêts que dessus.

[-] Vaches Romond, Bergières.

Juin, 11^e. Ledit, j'ay esté à la foire de Romont où c'est que j'ay achepté deux jeunes vaches pour nos Bergières pour le prix de 18 escus et 1/2 et l'autre de 18 escus et un batz, ce qui fait : 182 fl. 9 s.

[-] Foin Bergières.

14^e dito. Ledit, nous avons commancé à faucher notre pré aux Bergières où, grâce à Dieu, nous avons fait le montant du foin. Marqué, comme aussi le tems et les fraix sur mon journal domestique auquel soit rapport.

[-] Nourrice Ramel.

27^e dito. Ledit, j'ay payé à notre nourrice son salaire eschu seulement au 3^e juillet prochain. Laquelle, par consentement de son mary, s'est rengagée avec nous pour une année à commancer à la St Jean passée et par tel terme devoir finir, le tout de la manière et sous les conditions marquées dans mon journal domestique.

[-] Moissons Bergières. Record.

³² François Louis Bergier (1700-1737). Fils de Jean Baptiste et de Susanne Louise DEMONTET. Epoux de Sara Bergier, fille de Ferdinand I. et de Marguerite BEAUSIRE.

Juillet, 26^e. Ledit, j'ay employé cinq bons faucheurs, lesquels, avec l'ayde de Dieu, m'ont mis bas tous mes bleds des Bergières d'un seul jour, environ 7 bonnes poses, et le lendemain, d'un soleil à l'autre, nonobstant l'exessive chaleur qu'il fait, nous avons tout lié et caché, c'est-à-dire que nos moissons, quoy que bonnes grâces à Dieu, n'ont duré que 48 heures. Quand aux caresmes, leur produit, comme aussi celuy du bled et les fraix, voyés mon journal domestique, comme aussi pour le record fauché le 23^e aoust. Vid. mondit journal page 223.

[-] Semailles Bergières.

7^{bre}, 16^e. Ledit, nous avons commancé nos semailles des Bergières que Dieu veuille bényr, de la manière marquée dans mon journal domestique où ces sortes de choses, tant pour le lieu que pour la quantité et qualité de graisnes sont marquées.

[-] Pigeonnier Bergières.

8^{bre}, 10^e. Ledit, j'ay fait bastir et ay estably un pigeonnier aux Bergières sur l'escurie aux vaches, lequel j'ay sur le champ garny de pigeonneaux que j'ay ramassé avec bien de la peine. Le pigeonnier me couste beaucoup parce que je n'ay rien espargné pour le faire solide et hors de l'atteinte des rats. Voyés mon journal pages 226 et 227.

[p. 25] 1717.

[-] Vendanges.

8^{bre}, 25^e.Ledit, je suis allé coucher à Grandvaux pour faire nos vendanges, où nous avons fait, par la grâce du Seigneur, 50 sestiers et 1/2 de blanc et 1 sestiers 27 pots de rouge. A la Chablière il y a eu environ 24 sestiers blanc.

[-] Henneberguer. Commande. Vid. page 23^e, 132.

9^{bre}, 11^e. Ledit, j'ay esté à notre montagne mettre nos nouveaux admodieurs en possession de nostre montagne, retirer le bestail et les meubles de la main des autres, et leur remettre le tout, comme je l'ay fait et comme il est marqué sur mon journal domestique page 229.

[-] Mon honnoré père, Mr Villardins, payé dixme.

X^{bre}, 5^e. Ledit, payé à Monsr le secrétaire Courlat, lequel par procure généralle, fait les affaires de Monsr de Villardins³³ la somme de 2138 fl. pour le montant d'un billet que mon père luy devoit pour l'acquit d'une parcelle de dixme que ledit Monsr de Villardins avoit audit lieu, et lequel, par ordre de mon père, à qui j'ay remis son billet que j'ay acquitté pour luy sur la renthe de 3 ans que je luy dois pour les Bergières, comme le tout est fort au long marqué sur mon journal domestique pages 231 et 232. Faut seulement notter que mon père ayant resçu son billet de ma main, le cacha et se contenta de l'annotter sur un certain livre sans m'en donner d'autre resçu.

[-] Maladie viollet.

25^e dito. Ledit, au mattin, m'estant levé pour aller à l'église faire mes dévotions conformes à la circonstance du tems où nous nous rencontrons, je me suis trouvé très mal et ay esté obligé de me mettre au lict. Le soir et toutte la nuit j'ay eu une forte fièvre. On m'a saigné le lendemain qu'une eresypelle³⁴ très cruelle m'a paru à la tête dont je suis extrêmement mal. Dieu disposera de moy selon sa volonté.

L'année que, par la grâce du Seigneur, nous venons de passer a esté assés passable. L'hyver a esté aussi rude et long que le précédent. Les neiges ont esté extraordinairement hauttes et telles que homme vivant n'avoit rien vu de pareil. Les communes du païs et les dixaines de nostre ville ont fort souvent estés obligées d'aller déboucher les chemins, elles

³³ Jean de LOYS de VILLARDIN (1665-1739). Fils de Jean Philippe et d'Estiennaz de LAVIGNY. Epouse en 1685 Esther de LAVIGNY, puis en 1693 Marie Susanne POLIER.

³⁴ Eryspèle : Maladie infectieuse de la peau causée par un streptocoque et caractérisé par un placard rouge, douloureux, entouré d'un bourrelet tuméfié.

n'estoyent pas touttes fondues à Pasques. Les bleds ont estés fort clairs et ne se vendent point. La frayeur qu'on a eu de la famine a fait venir un millier de sacs de grainnes estrangères de touttes sortes, ce qui a ruyné le païs d'argent et de tout. Quand au vin, la récolte a esté médiocre. Il a esté excellent et s'est fort bien débité.

[p. 26]

1718 que Dieu veuille bénir.

[-] Barraux. Borne Bergières.

Janvier, 10^e. Ledit, j'ay fait un petit acquis, soit convenant, avec Mtre Pierre Barraux et sa femme, touchant son champ Sous les Roches, aux Bergières, qui touche le nôtre lieudit aux Collices, par lequel convenant, dès que la saison le permettra, nous planterons une borne telle qu'elle parroît aujourd'huy, laquelle nous servira de limitte perpétuelle. Et par là je pense que je puis gagner quelques beaux noyers dont je n'avois auparavant que le ramelage, quelque peu de terrain en conteste entre luy et moy, mais surtout une source dont j'espère, Dieu aydant, de tirer party. Pour quoy, par accord signé sur mon jourmal, je leur ay promis 10 escus petits et un chappeau d'un escu blanc payable dès que notre borne sera plantée, ce qui a été fait le 7^e may avec un carron rouge rompu en deux servant de témoin, leur ayant payé l'entier de notre convenant, comme consté par leur resçu au pied de mon susdit journal, page 238.

[-] Mon honnoré père. Banderet.

18^e dito. Ledit, Monsr le juge Decombes étant mort, on a donné sa place à Monsr le banderet Seigneulx³⁵, prétendant contre Mr l'ancien contrerolleur Gaudard³⁶ qui n'a eschoué que d'une voix. La providence a ensuitte appellé mon père à la charge de banderet à La Palud contre Mr de Prilly de \$, en place de Mr Seigneulx, et Monsr le conseiller Bourgeois³⁷ a été fait maisonneur à la place de mon père qui l'estoit, et cela contre Monsr de Corselles et Mr Vulliamoz, du Pont. Le Seigneur bénie cette belle journée et fasse réussir le tout à la gloire et au bien de notre public. Ainsi soit-il.

[-] Cappotte.

Fébvrier, 12^e. Ledit, j'ay mis pour la première fois une bonne cappotte, soit surtout, d'un bon drap double broché, doublé d'un refoulé rouge, ayant pris le tout chez Mr Albert, le marchand, ne me souvenant pas bien combien d'estoffe il m'a fallu, ce qui est pourtant marqué sur la partie dudit Sr que j'ay payée. Je pense que le tout peut revenir à [.].

[-] Mon frère le ministre.

16^e dito. Ledit, en présance de Mr Bergier³⁸, mon cousin, fils aisné de mon oncle le ministre, j'ay donné à mon frère, le ministre du Mont, un billet qu'il devoit à l'héritier de feu Mr le conseiller Sbastian Bergier, de la somme capitale de 375 fl., laquelle, avec les intérests et raste jusqu'à présent s'est montée à 434 fl. 3 s. dont je me suis cédullé à sa place auprès dudit Sr héritier, que je prétends payer par le moyen des salaires à moi ordonné par ledit défunct. Voyés le double de son testament que j'ay pour et en place de quoy mondit frère m'en a fait remise sur Mr J. Grand qui luy doit, avec lequel je me suis accommodé. Il

³⁵ Samuel SEIGNEUX (1650-1730). Fils de Jean Louis et de Marie GUICHARD. Epouse en 1ères noces Maria Anne ROSSET, puis Anne DUMONT. Conseiller de La Palud (1684), boursier (1687), directeur du rentier d'épargne (1701), banneret de La Palud (1708), juge (1718).

³⁷ Abraham BOURGEOIS (...-1727), conseiller de Saint-Laurent (1703), directeur du rentier d'épargne (1709), maisonneur (1718), banneret de Saint-Laurent (1726).

³⁶ César GAUDARD (...-av. 1727), conseiller de la Cité (1685-1709), boursier (1691-1695), Directeur du rentier d'épargne (1696-1697), contrôleur (1697), possède une maison à la rue Saint-Laurent (G. f°585r; M: f°20, art. 56), et une grange avec écurie à la rue Chaucrau (G. f°586r; M: f°20, art. 34).

³⁸ Jean Jacob I BERGIER (1700-1776). Fils de Gabriel II et de Marie MERLAT. Epoux de Madeleine Françoise BARBEY (...-1759) puis de Françoise Louise CHATELAIN (...-1782). Justicier (1739), membre de consistoire de Lausanne (1752), conseiller de la Cité, (av. 1753), boursier (1753), banneret de la Cité (1760).

souhaitoit extrêmement d'avoir son billet. J'ay trouvé cet expédient pour le faire comme j'ay fait.

[p. 27] 1718.

[-] Bœufs Bergières. Ollon.

Fébvrier, 20^e. Ledit, j'ay envoyé à Ollon quérir une paire de bœufs rouges de 4 ans que j'ay fait achetter par commission donnée à Mr Buffat³⁹, ministre du lieu, à qui j'ay envoyé pour prix d'acquis, conformément à sa lettre, assavoir le somme de 49 escus sy faisans en florins la somme de 245 fl.. Payé pour leur couchée à Vevey et pour péage à Aigle et encore dans un autre lieu, assavoir 7 baz et 1 s. Tellement que rendus icy ils me coustent 246 fl. 10 s.

[-] Bestail Bergières.

Mars, 5^e. Ledit, j'ay fait emplette à la foire de Moudon de 3 belles et bonnes vaches de bon aage. Lesquelles m'ont cousté 44 escus blancs les trois, faisant en florins la somme de 330 fl. Tellement qu'aujourd'huy, bény soit le Seigneur, voilà le bestail que je veux garder aux Bergières (excepté peut-être encor un cheval) complet, consistant à un ou deux chevaux, 2 bœufs et 6 vaches, ce qui suffit pour la portée du bien, dont Dieu soit garde.

[-] Char et charrue.Peney.

Mars, 12^e. Ledit, pavé à Pierre Claude Jatton, de Peney, 42 fl. 9 s. pour pavement d'un char neuf et 2 charrues et un cherjux à luy commandé le 22 janvier passé. Vid. mon journal pages 239 et 245.

[-] Mr Dapples, obligation.

April, 2^e. Ledit, Monsr J. Grand m'a remis une cédulle faitte en ma faveur par Monsr Dapples⁴⁰, le proposant, de la somme de 434 fl. 3 s. en datte du 25^e fébvrier passé, payable le montant dedite obligation et intérests par Monsr l'héritier Bergier sur un legat de 2500 fl. qu'il luy doit par le testament de son oncle, à laquelle soit rapport. Faut notter que Monsr Grand me devoit cette somme par remise de mon frère le ministre, comme appert par la page d'autre part sur l'article de mondit frère. Et comme Monsr Dapples devoit à Mr Grand, je me suis contenté du susdit billet de Mr Dapples en sa dégrave.

[-] Mareschal Nerbel.

30^e dito. J'ay fait pache pour une année avec les frères Nerbels pour le ferrage de mon cheval, faire le poil et saignée, pour la somme de 15 fl.

[-] Brebis Bergières.

May, 6^e. Ledit, J'ay achepté du fils de Mtre Louis Bretton, le boucher, 3 mères de brebis flamandes garnies, c'est à dire avec chacune son agneau, et un bélier choisy, desquelles il m'a fait payer pour chacune, l'une comportant l'autre, 32 baz 1/2 la pièce, ce qui fait pour le tout 56 fl. 10 s. 6 d., pour essayer si elles pourroient réussir aux Bergières, dont Dieu soit garde.

[-] Bergières à record.

9^e. Ledit, payé à Messeigneurs de la Chambre oeconomique la somme de cinquante escus blancs et 27 baz en or pour prix de la passation à record à moy accordée par nos honnorés seigneurs les soixante, de notre grand champ de Grattapaille et de celuy des Collices aux Bergières. Je n'en ay point tiré d'acte ny de quittance parce que ces seigneurs l'auront sans doute fait annotter sur le manuel de leur Chambre. Il seroit pourtant bon avec le tems de le faire.

[p. 28] 1718.

³⁹ Jean Jacques BUFFAT, pasteur à Ollon (1705-1728).

⁴⁰ Jean Pierre Benjamin DAPPLES (...-1741). Fils de Jean Pierre et de Marie BERGIER. Epouse en 1733 Marie Claudine DUFOUR (1710-1760). Pasteur suffraggant au Mont-sur Lausanne (1729-1741), professeur en Belles-Lettres à Winterthur.

[-] Sainfoin Bergières.

May, 10^e. Ledit, semé dans notre pré des Bergières du costé d'occident, environ une pose et 1/2 en graisne de saint foin, ayant fait cultiver, préparer et engraisser ladite partie convenablement. Dieu luy donne son accroissement.

[-] Foin Bergières.

31^e. Ledit et le lendemain et le 3^e jour, en mon absence, ma femme a fait tout faucher et cacher notre foin cette année, dont il y a très peu à cause des chaleurs excessives qu'il fait. Vid. mon journal page 253.

[-] Murailles Grandvaux.

Juin, 21^e. Ledit, payé à Mr Bergier, le ministre de Cully, mon cousin, en présance de Mr le conseiller son frère⁴¹, la somme de 140 fl. pour payment des murailles neufves que j'ay faittes dans les vignes de Grandvaux de ma femme dans des endroits dangereux et nécessaires pour leur bonification. Vid. mon journal page 254.

[-] Grelle Bergières.

22^e. Ledit, sur les six heures, il est survenu et tombé une gresle avec un orage effroyable depuis la ville particulièrement jusques sur les bornes du territoire de Romanel, soufflée par un vent d'orient excessivement fort. Elle nous a fait beaucoup de mal et gasté tous nos fruits et jardins, outre qu'elle a fait beaucoup de mal aux graisnes. Mais sur touttes choses, le vignoble depuis la ville en deçà a esté désolé, plus par les ravines d'eau effroyables que par le gresle qui au moins n'avoit gasté que la prise de cette année. Nous avons eu de l'eau dans notre cour pour faire moudre plusieurs moulins là où 1/2 heure auparavant nos pigeons pouvoyent à peine s'abbruver. On peut juger du dommage qu'elle nous a fait. Quand à moy, tant que Dieu me fera la grâce de vivre, je ne m'estonneray nullement de ces accidens qui ne dépendent point de nous, mais les recevray avec résignation et luy rendray troujours grâces de tout.

[-] Ma femme, son bien.

Juillet 25^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'implore de toutte mon âme, j'ay réglé et confessé à ma femme ce que j'ay en main de son bien apprès en avoir prélevé les debtes, comme le tout est bien et clairement exprimé dans le double que j'ay pour moy bien authorisé, auquel soit rapport pour ma postérité. A quoy j'adjouteray sans aucune conséquence, que cette affaire m'a causé des peines et des chagrins infinis, et que si Dieu ne m'avoit point donné d'enfans de ma chère femme, j'assure que je n'aurois pas esté assés fou pour faire ce que j'ay fait.

[-] Semailles.

7^{bre}, 20^e. Ledit, nous avons commancé à semer et avons, sous la bénédiction de Dieu, investis soit pour le lieu, la quantité et qualité des graisnes ce qui est contenu dans mon journal domestique auquel soit rapport page 257.

[-] Vendanges.

8^{bre} 10^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commancé nos vendanges à La Vaud où nous avons fait cette année pour notre moitié environ 90 sestiers de blanc et environ 3 sestiers de rouge aussi chacun. De plus, bény soit le seigneur, la qualité du vin a respondu à son abondance, il a été excellent et s'est fort bien débité. Quand aux vendanges de la ville, à cause de la gresle du 22^e juin, nous n'avons fait chacun que environ 6 sestiers.

[p. 29] 1718.

[-] Mr Albert, marchand, payé. Vid. page 21.

⁴¹ Antoine BERGIER (1661-1723). Fils de François I et de Judith BELLET. Epoux d'Anne Elisabeth MANISSIER (...-1730). Notaire, métral (1692), receveur des pauvres (1695), châtelain de l'Evêché (1700), conseiller du Pont (1717), directeur du rentier d'épargne (1717).

8^{bre} 31^e. Ledit, payé au fils de Monsr Albert, le marchand, la somme de 81 # tournois tant pour billet avec intérest qu'il avoit payé pour moy au boucher Delevy comme appert par la page 21 que pour soude de marchandise prise chez luy jusques à aujourd'huy conformément à sa quittance. Je ne luy dois rien.

[-] Seigr baillif de Moudon, présant vassal. Vid. page 4.

9^{bre}, 20^e. Ledit, j'ay envoyé par la femme de Peter Henneberguer, nostre admodieur à la montagne, 4 pains de sucre de Canarie très fin, pris et payé au Sr Martin, marchand en cette ville de Lausanne. Lesquels m'ont cousté 77 baz au bon prix où il est aujourd'huy, pour les présenter à Monsr et à Madame le brigadier May, nouveau baillif à Moudon où j'ay esté invité et où j'ay, comme vassal de ce bailliage, rendu mes devoirs ordinaires.

[-] Censes au Château, Bergières, payées.

X^{bre}, 24^e. Ledit, payé les censes que notre bien des Bergières doit au Château. Lesquelles, suivant l'examen au renthier de Mr Portaz que j'ay fait, se montent à :

Froment : 1 quarteron 3/4 et 1/8. Avoyne : 1 quarteron 1/4 et 1/8.

Argent: 1 fl. 4 s. 7 d.

[-] Eau du grand chemin, pré Bergières.

NB que dans le journal domestique qui correspond à cet endroit du présent grand livre, il y a à la page 260 un article qui fait foy que les 10, 11 et 12^e 9^{bre} 1718, feu mon père employa des ouvriers allemands pour conduire l'eau du grand chemin dans le pré des Bergières.

L'année que Dieu m'a fait la grâce de voir finir a été fort sèche, dure et stérile, à la vendange près qui a été fort bonne et abondante, mais la misère des temps et du païs surtout est cause qu'on ne le paye pas à sa valeur estant excellent comme il est. Le meilleur est à 1 s. Au surplus il a fait un hyver extraordinairement rude, un esté exessivement chaud et sec, les prés et les caresmes ont estés bruslés par la chaleur et la sécheresse. Les bleds ont estés petits en général et il y en a eu beaucoup de noir. La grelle d'ailleurs a fait beaucoup de mal dans plusieurs endroits, Forel et le voisinage ont estés tout abysmés pour la récolte. Nous avons aussi estés fort greslés aux Bergières. En un mot, cela joint au haut change de l'argent en France achève la ruyne de nostre païs. Tout l'argent sort, et bien loin que rien puisse se débiter, les marchandises et denrées viennent de tous costés à très bon compte à cause que les estrangers, sur le prix de l'argent, gagnent le double de sa valeur dans leur païs. En un mot, on avoue que homme vivant n'a jamais vu notre pauvre païs aussi pauvre. Dieu veuille que cela fasse rentrer les habitans en eux-mêmes et proportionner leurs dépenses à la petite portée du païs afin que chacun, dans une honneste modération, puisse vivre doucement et païsiblement, et éviter les tentations auxquelles, par leur pauvreté, ils sont exposés tous les jours et dont ils donnent plus que jamais des preuves par leur mauvaise foy. Veuille le Seigneur en particulier me regarder toujours d'un œil favorable et me bénir à jamais, moy et ma petite famille de ses bénédictions temporelles et spirituelles. Ainsi soit-il.

[p. 30]

1719, que Dieu veuille bényr.

[-] Margueritte, Lucens, morte. Vid. page 12.

Janvier 27^e. Ledit, Nous avons resçu avis que notre vieille Margueritte Margueron, de Lucens, de l'entretien viager de laquelle nous estions chargés et à laquelle je payois pension sur le pied du convenant fait à son nepveu et marqué à à la page 12, estoit morte. Et par là, voilà une espine ostée de nos pieds. Elle nous a causé des chagrains et bien de l'embarras lorsqu'elle a été chez nous, et un grand rompement de tête lorsqu'elle en a été dehors. Je ne veux pas blasmer la recognoissance de feu Monsr d'Estavay, frère de ma femme, qu'elle avoit tetté et de qui elle avoit été nourrice, qui l'avoit ainsi ordonné dans son testament, au contraire, mais je conseille plutôt à tous les miens, en cas de pareil, de donner quelque chose

pour une fois, mais de se garder bien de se charger jamais, ny leur postérité, à vie. J'ay payé le 18^e fébvrier à ses gens ce que je me suis trouvé leur redevoir en argent pour ladite deffuncte, pour quoy je leur ay payé tout compris en argent 140 fl. 11 s. 3 d. Vid. mon journal domestique pages 121, 264 et 266, comme aussi l'authentique quittance que j'ay de ces gens là. Partant, Dieu soit loué, voilà une affaire finye.

- [-] Mon frère, le lieutenant, emprunt. Mr le ministre Constant. Payé. Vid. page 64.
- 31^e. Ledit, j'ay cautionné simplement mon frère le lieutenant⁴² pour la somme de 1500 fl. qu'il a emprunté de Monsr Constant⁴³, le ministre de Lutry, pour six ans, ayant promis d'en payer moy même les intérêts à cause de son legat en papier du montant dedite somme à luy fait par feu Monsr le conseiller Sbastian Bergier, lequel me l'a substitué et dont j'ay fait employ pour mon compte. Vid. mon journal page 264.
 - [-] Traxel, compte. Mr de Vincy. Argent. Vid. pages 22 et 49.

Fébvrier, 20^e. Ledit, j'ay arresté compte avec Mtre Daniel, notre admodieur à Moudon, pour tout ce qu'il peut me devoir. Auquel compte soit rapport, comme aussi voyés mon journal domestique page 267 pour quelque argent par ledit envoyé à Monsr Gaudard⁴⁴, seigneur moderne de Vincy, à compte de l'emprunt fait de luy le 4^e 9^{bre} 1716. Voyés page 22, comme aussi sa quittance que j'ay.

[-] Semailles.

Mars, 15^e. Ledit, sous la garde et la bénédiction de Dieu, je suis allé avec mes enfans et domestiques aux Bergières pour faire nos semailles et nos besognes, ayant commancé le même jour et ayant ensuitte continué et investis de la manière que le tout est marqué sur mon journal domestique page 268.

[-] Mareschaux Nerbels. Payés.

May, 13^e. Ledit, j'ay payé aux frères Nerbels, mareschaux de La Palud, 15 fl. moins 3 baz, que je leur donnay incessemment, et c'est pour le ferrage de mon cheval d'une année, conformément au traitté fait avec eux le 30^e april 1718. Vid. page 27. Nous continuons sur le même pied.

[-] Foin Bergières.

Juin, [.]. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commancé nos foins aux Bergières où nous avons trouvé la moitié moins qu'à l'ordinaire, ce qui est beaucoup dans cette sèche et dure année dont les plus anciens disent tous n'avoir jamais vu ny ouy dire rien de pareil. Dès la my fébvrier environ il n'est pas tombé presque de pluye et la bize et les aubes gelées du primtems n'ont presque pas discontinué. Ensuitte les chaleurs ont succédé et continuent sans relasche, Il n'y a en général presque point de foin, point de pasquier et les graisnes de primtems sont perdues. Nous avons fait au plus douze chars de foin.

[p. 31] 1719.

[-] Dixme Bergières, mise.

Juin, 24^e. Ledit, Messieurs hospitalier Réal, Ferdinand Bourgeois⁴⁵, au nom de Mesdames ses tantes, et moy, avons solidairement misé le dixme de St-Laurent, lequel nous a

⁴⁵ Ferdinand BOURGEOIS, bourgeois de Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant de la cp. Milot en 1729, capitaine-lieutenant de la même compagnie en 1730, capitaine en 1739, grossautier en 1734. A un enfant illégitime né en 1728 de Marie MARCHAND.

⁴² Sébastien II BERGIER de ROVEREAZ (1693-1766). Fils de Ferdinand I et de Marguerite BEAUSIRE. Epoux de Marguerite GRAHAMS (...-1776). Officier au service de Hollande, fut promu au grade de major dans le régiment CONSTANT

⁴³ Gabriel Constant de Rebecque (1652-1743). Fils de Philibert et de Judith Girard des Bergeries. Epouse en 1689 Susanne Mollet (1689-1718) fille d'Etienne et d'Elisabeth Buisson. Pasteur à L'Isle (1681-1689), à Nyon (1689-1715) et à Lutry (1715-1737). Doyen de la vénérable classe de Morges.

⁴⁴ Jean Louis GAUDARD de VINCY.

esté eschu sous les conditions ordinaires pour le montant de un muids 2 couppes, et la cense ordinaire du Château.

[-] Monsr Réal, l'hospitalier. Vid. page 57.

Juillet, 3^e. Ledit, apprès que les susdits Messieurs et moy avons eu fait le partage de nostre susdit dixme par tiers, Monsr l'hospitalier et moy, pour notre bienséance et utillité réciproque, avons fait une pache pour des champs du bien de sa femme et pour un des miens dont nous nous sommes réciproquement donnés l'ususfruict, en attandant qu'il soit en état d'en passer un acte perpétuel, comme le tout est tout au long et clairement expliqué et marqué sur mon journal domestique page 272. Sur quoy faut notter que je l'aurois bien aussi inscrit tout au long, la chose en valant bien la peine, mais comme ce n'a esté qu'une convention verbale et que nous avons simplement dit que nous l'escririons l'un et l'autre sur nos livres, il faudra en confronter l'uniformité. Et lorsqu'elle sera réglée et signée entre nous, alors je la marqueray tout au long.

[-] Moissons.

 $7^{\rm e}$, dito. Ledit, ma femme, sous la bénédiction de Dieu, a commancé ses moissons aux Bergières de la manière marquée sur mon journal domestique, auquel soit rapport. Les bleds messels ont estés assés beaux mais non le froment.

[-] Voyage Moudon. Payemens. Vid. mon journal pages 273-274.

18^e. Ledit, ayant esté à Moudon et à nostre montagne, j'en ay apporté 77 escus blancs que j'ay aujourd'huy distribués, tant au boucher, boulanger, cordonnier, marchands, que autres à qui je devois par la ville, comme le tout est marqué tout du long dans mon journal domestique pages 273-274. J'ay les quittances. Faut notter que le sujet de mon voyage a esté pour voir les cas d'ovaille que mes admodieurs me demandent dans cette chétive et extraordinaire année dont homme vivant ne vit jamais de pareille.

[-] Record et caresmes Bergières.

Aoust 7^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commancé à mettre bas notre record au Bergières. Dans cette année extraordinaire où les chaleurs excessives précipitent et brûlent tout, nous avons fait médiocrement pour l'année. Grâces à Dieu il faut remarquer qu'il a fallu faucher les records et le peu de caresme tout à la fois, tout estant meur et déchéant tous les jours. Notre avoyne d'Hongrie s'est trouvée assés belle, mais l'autre se trouve si chétive qu'à peine avons-nous les semans. Payé à quatre faucheurs qui ont mis bas les record à tasche 12 fl. 6 s. et 2 pots de vin rouge. Ils ont mis pour cela eux quatre un jour entier, et le lendemain jusqu'à soleil couchant..

Nous avons eu environ six bons chars de record et pas plus de six chars de caresme sur la semature de 13 sacs, C'est la même chose pour tout et encor pire dans bien des endroits. Nous achevons de cacher le tout, Dieu aydant, aujourd'huy 11^e. Tellement que dans la saison où nous sommes, au commencement d'oust vieil style, tout est caché et toutes nos besognes sont faittes. Dieu soit garde et bénye le tout.

[p. 32] 1719.

[-] Fontaine Bergières, mes honnorés seigneurs.

Aoust, 7°. Ledit, en suitte de la proposition qui m'avoit esté faitte par Messieurs maisonneur Bourgeois et hospitalier Réal, commis par mes honnorés seigneurs de la ville de Lausanne, touchant notre fontaine des Collices aux Bergières qu'ils souhaittent de mener à la fontaine de St-Laurent, pour quoy ils m'ont offert de leur part environ 2/3 de pose de pré à record (enclavé au bas du nostre dudit lieu) appellé pré à la Cagne. Je suis enfin convenu avec ce dernier des susdits seigneurs commis, lequel m'estoit venu voir aux Bergières pour sçavoir ma dernière résolution, assavoir que uniquement dans la vue de me conserver la bienveillance de mes honnorés seigneurs j'acceptois leur proposition moyennant ledit morcel de pré et la propriété de la fontaine du grand chemin du Grec, près de notre maison, sous la charge de

maintenir dans ledit grand chemin un bassin à nos fraix pour l'utilité du commun et des passans. En conséquence de quoy mes susdits honnorés seigneurs ont dès le lendemain fait prendre ma fontaine qu'ils ont conduitte dans leurs canaux le 10^e au soir, et moy de mon costé me suis d'abord apprès mis en possession de ce qu'ils m'ont donné en eschange.

Faut notter que dans les propositions que ces Messieurs me firent, il fust dit que les dédomagemens pour le dommage qu'on me fait estoyent une affaire à part, et me promirent même qu'on me dédomageroit grassement.

[-] Moudon, voyage.

28^e, dito. Ledit, sous la bénédiction de Dieu nous sommes allés, ma femme et moy, à Moudon avec nos enfans pour mettre ordre à nos affaires de ce païs là d'où nous sommes heureusement revenus, grâces à Dieu, le 6^e 7^{bre}. Dans ledit voyage nous avons tasché de vendre des terres à mise publique à la Bourgeoisie au plus offrant, ayant pour cet effect toisé et séparé tout par poses le mas du Grand Pré où j'ay trouvé la contenance d'environ 16 fortes poses, ce qui n'a pas pu réussir à cause de la misère des tems, non plus que pour le Clos de Montet de la contenance d'environ deux petittes poses que nous souhaittions aussi de vendre mais dont on nous a offert que 800 fl., et encor en obligé, ce qui ne va pas à la moitié de ce pourquoy ma femme me l'a mis dans la confession que je luy ay faitte de ses biens comme cela se peut voir par le double que j'ay, dans lequel il m'a esté mis 1500 fl., m'estant rapporté à ce qu'on m'en avoit dit, ne l'ayant jamais vu.

[-] Pasturiaux.

En outre, dans ledit voyage ma femme, par mon consentement, a affranchy la servitude du droit de coupage qu'elle avoit pour chars et charrue sur une petite pièce de bois lieudit Au Pasturiau du Devent près de Moudon, appartenant aux héritiers de Philippe Guidroz dudit lieu, pour prix par elle resçu de six escus blancs et je pense une trentaine de livres de ritte, ce qui est tout l'argent que nous avons resçu, n'ayant pas resçu un sol ny maille que cela. Jamais le païs n'a esté si pauvre, ceux qui sont endettés sont perdus. Dieu les assiste.

[p. 33] 1719.

[-] Semailles Bergières.

7^{bre}, 19^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commancé nos semailles aux Bergières dernier la maison au champ des Collices que nous avons investis tout en beau messel, où nous en avons mis environ 34 quarterons. Ensuitte de quoy il y a eu de l'interruption pour l'investiture de l'autre champ de derrière la maison par des bonnes pluyes qui sont survenues et par le charroi du fumier que nous y avons mis en très grande quantité. En sorte que aujourd'huy 7^e 9^{bre}, il y a dans ledit champ presque encor environ 3 couppes à semer le premier beau jour que le fumier et la terre seront bien essuyés, en sorte que moyennant cela nous aurons semé dans ladite pièce environ 19 couppes de très beau messel qui, dans notre terroir d'icy, convient mieux que toutte autre graisne, et 2 couppes de pur froment que je prie le Seigneur de vouloir bényr.

[-] Vendanges Lausanne.

8^{bre}, 12^e. Ledit, sous la bénédiction du Seigneur, nous avons commancé à vendanger notre vigne de Freyde Fontannaz où nous avons eu dix bossettes de vendanges sur ladite vigne de la contenance d'une pose, ce qui est extraordinaire puisque sur ce pied là chaque ouvrier aura forcé son char de vin. Nos gens se sont un peu pressés à cause de la pourriture. Le gros de la vendange icy à Lausanne sera seulement dans huit jours et feurtivement. Pour à La Vaud cela ira à la fin du mois au moins si ils sont sages. On fait tant de vin que plusieurs particuliers ne sçachant où le loger le mettent dans des cuves bien reliées à tout hazard. Homme vivant n'a jamais vu une pareille vinée, il se donne à si bas prix que tous fraix faits pour reliage et pour la récolte, il se trouve que les pauvres vignerons n'en tireront pas ce qu'elles leur ont cousté de culture. Les vivres, le vin seul excepté, ayant été et estant encor

chers, c'est-à-dire à proportion de l'extrême disette d'argent où l'on est et de la grande pauvreté où tout le païs est tombé. On vient de me dire dans ce moment qu'on vient de crier du Mont à prendre sous le pressoir à 2 quarts, ne scachant où le mettre.

[-] La Vaud. Vid. page 38.

30°, dito. Ledit, je suis allé coucher à Grandvaux où, sous la garde de Dieu, on a commancé à vendanger, mais tout doucement, les pluyes et le mauvais tems ayans empesché les vendangeuses de venir. D'ailleurs, l'abondance des petits vignobles les a presques touttes retenues, tellement qu'on n'en peut pas avoir à La Vaud où on ne peut presque rien avancer et où tout est fort triste. Cette considération jointe au mauvais tems, mais surtout mon peu de santé m'ont déterminé à laisser faire nos gens et à revenir à Lausanne.

Le 14^e, je suis allé voir et ay trouvé mon vigneron apprès à vendanger le rouge, ayant achevé le blanc le 11^e, jour de la St Martin. Ayant tout examiné et compté les sestiers, il se trouve que nous avons chacun 118 sestiers de blanc et environ 8 sestiers de rouge. Le tout mesure de La Vaud, ce qui va à 8 chars de vin chacun dont je rends mes très humbles grâces à Dieu.

[p. 34] 1719.

[-] Habit, payé.Vid. page 52.

9^{bre}, 6^e. Ledit, j'ay pris de Monsr Duvergier (sic : Vergier), le marchand, quatre aulnes et demy de drap de Lodède, large d'une aulne de Roy et quelque petitte chose avec, bon et très fort et d'une couleur fort douce, accordé à 5 francs l'aulne, pour me faire un habit complet, justeaucorps, veste et culotte, et 10 aulnes de sargette refoulée à 15 s. l'aulne, de Monsr Albert, le marchand, où il s'est trouvé d'une couleur revenante. Tellement que le drap me couste 22 £ 10 b. et la doublure 7 £ 10 b., à quoy joint 8 s. pour une aulne de Triège pour les poches. Cela fait 30 £ 8 s. sans la façon dont je paye ordinairement 4 fr.,coupé en ma présance, comme aussi les bouttons, la peau pour doublure des culottes que je fournis moymême. Tellement que le tout me reviendra à11 escus blancs et 14 baz, à quoy il faudra encor joindre le fil et cordonnet que je fay fournir au tailleur à qui j'en tiendray compte.

[-] Mon frère, le ministre du Mont.

13^e, dito. Ledit, en présance de mon frère Samuel⁴⁶, j'ay livré à mon frère, le ministre du Mont, chez luy, le reste de ce que je luy devois tant pour reste de ce que je devois à Monsr le capitaine Bergier⁴⁷, nostre oncle, de qui il fait les affaires, pour la lettre de change de 20 escus blancs qu'il avoit eu la bonté de payer pour moy à mon frère le lieutenant à Mastricht pour l'intérest de son legat, que pour ce que je luy devois à luy-même pour neuf escus blancs qu'il m'avoit presté pour achetter de la paille, ayant payé tout ce que dessus comme s'en suit. Premièrement 12 escus blancs en pièces de 7 baz 1/2 à Jouttans, item par 15 escus blancs et 18 baz à Mr Rodolph Buttex pour payement d'une montre neufve par luy faitte à mondit frère le lieutenant, et finalement par un escu blanc et 12 baz livré aujourd'huy pour soude à mondit frère le ministre. Ce qui fait en tout vingt neuf escus blancs dont par conséquent je suis acquitté et ma lettre de change retirée.

[-] Ma belle-sœur, la ministre, morte. Vid. page 8.

18^e. Ledit, à une heure apprès midy environ, ma belle-sœur, femme de mon frère le ministre du Mont, est morte en couche et a rendu son âme à Dieu avec touttes les marques d'une véritable piété et d'une entière résignation à sa volonté. Ce malheur est arrivé par un espanchement de lait et par quelques autres dérangemens auxquels il a été impossible de

⁴⁶ Samuel IV BERGIER d'ILLENS (1698-1762). Fils de Ferdinand I et de Marguerite BEAUSIRE. Epoux d'Anne ROCHAT (...-1794). Officier dans le régiment STURLER en Hollande. Conseiller de la Cité (1747), puis de Bourg (1760).

⁴⁷ Jean Pierre II BERGIER (1674-1754). Fils de Jean Pierre I et de Françoise Abigaïl de CROUSAZ. Officier au service de Hollande, il parvint au grade de lieutenant colonel. Epoux de Catherine HAUSMANN.

remédier. Tellement qu'elle en a été suffoquée au grand déplaisir de toutte notre famille. Elle laisse quatre filles touttes petittes dont la dernière, qu'elle venoit de mettre au monde depuis quelques jours, n'a jamais vu sa pauvre mère. Les coups de la main de Dieu que toutte la prudence humaine ne peut prévoir ny parer, doivent nous rendre sages à salut, et nous faisans rentrer en nous-mêmes, nous anéantir en présance de notre souverain créateur pour que, marchans en sa crainte, nous puissions mourir en sa grâce touttes les fois qu'il luy plaira de nous appeler à luy.

[p. 35] 1719.

[-] Tailleur, payé.

9^{bre}, 20^e. Ledit. J'ay payé à Mtre Caus, réfugié, mon tailleur, cent et quatre baz tant pour façon de mon habit entier dont je paye toujours 4 francs, que pour cordonnet, soye, peau de poche et autres fournitures, comme aussi pour façon de ma veste et culotte de toile d'esté que pour les robbes de mes enfans pour notre voyage de Moudon, le tout conformément à sa partie qui se trouve acquittée pour touttes choses à laquelle soit rapport. Je ne luy dois rien jusques à la datte d'aujourd'huy.

[-] Chambre du vin.

28^e dito. Ledit, j'ay presté serment à mes honnorés seigneurs du Conseil pour membre de la Chambre des vins dont nos honnorés seigneurs les 200 avoyent ordonné l'establissement, et ay le même jour commancé à fonctionner. Dieu veuille que je fasse bien mon devoir comme j'en ay formé le sérieux dessein, et veuille bénir mon travail à la descharge de ma conscience et pour le bien du public et de tous les particuliers qui le composent.

[-] Rigolles pré Bergières.

X^{bre}, 14^e. Ledit, j'ay payé 3 fl. 9 s. à des terrailleurs allemands pour 200 toises de rigolles fraîches que je leur ay fait faire à tasche au record des Bergières à 13 pour le baz, comme je fay touttes les années. Je conseille à mes enfans et successeurs d'en faire autant touttes les années.

- [-] Bas noirs, Mlle Besson.
- 17^e. Ledit, j'ay payé à l'associé et faiseur de Mademoiselle Besson 7 fl. du païs pour une bonne paire de bas noirs à quatre bouts que j'avois pris d'elle pour le deuil de ma sœur la ministre. Il m'a fallu de plus deux baz pour les garnir et pour rallonger le pied.
 - [-] Couvreur toict Bergières.
- 22^e. Ledit, payé à un des garçons de Mtre George, tatteret public, pour une petitte tournée qu'il m'a fait aux Bergières sur le toict pour remplacer quelques thuyles dérangées par les pigeons, 10 s. 6 d. pour une demy journée. Le toict est en bon état l'ayant, il n'y a que deux années fait tenir tout et remboucher touttes les extrémités à chaux et sable, ce nonobstant il ne faut point regarder à une journée annuellement, et je conseille à tous mes enfanset successeurs d'en faire de mesme.
 - [-] Traxel, admodieur, comte Moudon. Vid. page 38.
- 29^e. Ledit, j'ay fait compte avec le Sr Daniel Traxel, le messager, mon admodieur au bien de ma femme, de Moudon, par lequel il s'est trouvé me devoir en argent pour 1718 et 1719 la somme de 745 £ tournois 13 s., laquelle somme il m'a promis, par son signé que j'ay, de payer à mes ordres. Assavoir 150 escus blancs dans 10 jours et le reste exactement à Pasques prochain. Je destine cet argent à Monsr de Wattenville, seigneur de Luyn, à qui je devrais audit terme 800 fr. pour 4 intérêts de la somme de 2000 escus petits que ma femme luy doit. Tellement que tout ce que mon admodieur susdit me doit, excepté quelques graisnes, s'en ira pour des intérêts, ce qui pourra servir de leçon à mes enfans ou successeurs auxquels je conseille de ne s'endetter jamais.

[p. 36]

1719.

L'année que le Seigneur nous a fait la grâce de finir a esté fort sèche et dure, sans comparaison plus que la précédente dont on se plaignoit déjà fort. Nos pères ou aveulx pouvoyent en avoir vu peut-être quelqu'une de pareille à celle de l'année passée, mais pour celle-cy nos plus anciens disent n'avoir non seulement vu, mais ouy dire rien d'approchant. Dès la St Pierre environ jusques au jour de la St Jaques sécutif qu'il fit un orage qui pourtant ne fist que passer et inonder la superficie de la terre, jusques alors, dis-je, c'est-à-dire pendant cinq mois consécutifs passés, depuis devant le commencement du primtems jusques apprès la moisson, il n'est presque pas tombé une goutte de pluye. Les chaleurs ont estés extrêmes pour un climat pareil au nostre, et pour le terroir de nostre païs où la pluye de tems en tems est absolument nécessaire, il n'y a point eu de fruict excepté des noix. Ny foin ny pâquis, les messels de la moisson assés beaux mais presque point de froment pur. Sur les petites graisnes qu'on avoit investies le mieux du monde ont à peine rendu les semens. Le bétail a fort souffert, il en est mort beaucoup. Les montagnes n'ont rien vallu. En un mot, la voix publique est que jamais on n'a vu une moindre récolte en graisnes et fourrages. Les 3/4 des fontaines ont tary et les plus excellentes ont diminué au point de ne couler plus, ce qui a causé plusieurs maladies et causé la perte de beaucoup de bétail. Pour la vendange, on l'a faitte la plus abondante que jamais homme l'ayt vu, les pluves douces de la St Michel réitérées parmy un meslange de beau soleil ont enflé le raisin et doublé la récolte, ce qui est une très grande ressource pour les pauvres gens qui, ayant peu à manger, se soustiennent par quelque goutte de vin qu'ils ont pour rien, en quoy on peut remarquer le doigt et la bonté du Seigneur qui répare toujours par quelque endroit le dérangement des saisons pour que chacun puisse vivre. A luy soit gloire, empire, force et magnificence dès maintenant et à jamais. Amen.

[p. 37]

1720 que Dieu veuille bényr.

[-] Monsr Dutheil, Mr de Wattenville, intérêts.

Janvier, 27°. Ledit, livré à Monsr Dutheil, l'aisné, la somme de cent escus blancs à compte de 600 £ que je dois pour trois intérêts escheus à Pasques passé pour le capital de 2000 escus petits que ma femme luy doit à Monsr de Wattenville, seigr de Luyn, parent dudit Monsr Dutheil à qui il a adressé une lettre de change pour les 3 susdits intérêts, à compte desquels j'en ay payé la moitié comme sus est dit dont j'ay quittance dudit Sr, auquel, par conséquent je dois encor 75 escus blancs et 25 à Mr Grand, mon beau-frère, pour dégrave en son nom, moyennant quoy les surdits 3 intérêts seront payés et alors je retireray l'original de la surdite lettre de change.

[-] Moullin, domestiques.

Ledit, nos gens ont commancé à manger d'une moullue de graisnes de Moudon dont nous avons fait l'essay de la manière usitée dans ce païs là pour les bourgeois du lieu, assavoir moitié orgée moitié seigle pur dont pour ledit essay j'ay envoyé notre Margotton dudit lieu au moullin en moudre une couppe 2 quarterons d'un et 2 quarterons d'autre, dont le pain qu'elle et Samuel, notre valet des Bergières, ont aujourd'huy commancé à manger. Ledit pain est fort bon, de bon port et fort sain parce que l'orgée est les 3/4 d'orge pur, ce qui pour la santé prévaut infiniment les pesettes de nos mescles de par icy, Dieu le bénye.

[-] Abraham Chamot, graisnes.

Fébvrier, 7^e. Ledit, j'ay livré à la femme d'Abraham Chamot, mon vigneron, dans sa grande nécessité, n'ayant pas un morceau de pain pour ses enfans en l'absence de son mary, assavoir un quarteron de seigle et un quarteron d'orgée que je luy feray travailler aux Bergières.

[-] Mlle Norigad, boulangère.

Ledit, livré à Mlle Norigad, la boulangère, à compte d'un restat que nous luy devons dont nous ferons compte, assavoir froment 2 couppes. Faut notter que son compte est déjà

tout arresté, mais que luy ayant livré 13 escus blancs et quelques baz à compte, pour quoy soit rapport à mon journal domestique et aujourd'huy 2 couppes de froment, il faudra voir ce qu'il faut encor pour l'entièrement satisfaire.

- [-] Censes Bergières, LL. EE., à la raclette.
- 8^e. Ledit, livré à Mr Portaz, l'aisné, moderne recepveur pour LL. EE., les censes que je luy dois pour l'année 1719 qui se montent suivant son articulation à la quittance que j'en ay, assavoir, en tout à la raclette. :

Froment : 4 quarterons 1/8. Avoyne : 1 quarterons 1/4 et 1/8.

Argent: 1 fl. 7 s. 10 d.

[p. 38] 1720.

[-] Mr de Wattenville, intérêts. Mr Dutheil, Vid. cy dessous et 35.

Febvrier, 8^e. Ledit, j'ay livré à Mr Dutheil, l'aisné, cinquante escus blans, et le 24^e janvier passé cent et vingt cinq, ce qui fait en tout cent et septante cinq escus blancs conformément à son resçu que j'ay. Il luy faut encor vingt cinq escus blancss, et alors il doit conformément à son signé, me remettre en main la quittance de Mr de Wattenville de Luyns, son parent, de qui il a resçu une quittance de 200 escus blancs et ordre de les retirer de nous pour payement de 3 intérêts eschus à Quasimodo passé, de la somme de 4000 francs que je luy dois au nom de ma femme. Il y en aura encor un d'intérest dedite somme eschu au même terme à Pasques prochain, c'est-à-dire qu'il me faudra encor 20 pistolles pour cela, et par là tout le plus clair s'en va et il se trouve qu'on n'est que les recepveurs de ces Messieurs. Avis à mes enfans ou successeurs auxquels je ne conseille nullement de s'endetter jamais.

- [-] Daniel, le boulanger.
- 12^e. Ledit, livré à Damiel Morraz, nostre boulanger, à compte de ce qui se pourra trouver luy estre dhu pour pain pour nous, froment 2 couppes.
 - [-] Moullin.
- 15^e. Ledit, j'ay fait moudre pour nostre valet des Bergière et pour nostre servante d'icy une couppe moitié seigle moitié orgée.
 - [-] Forel, censes.

Ledit, j'ay resçu de Isaac Brioud au nom de la commune de Forel vingt neuf escus blancs et 20 baz à compte de la retenue de 1717 et des censes de 1718. Et pour celles de 1719, il m'ont prié de les attendre à la foire de la St Martin prochaine auquel tems, sans fautte, ils m'ont promis de me les païer à l'abry de cette année, ce que je leur ay accordé m'estant expressément réservé qu'ils me tiendront prêt le restat du payement qu'ils viennent de me faire, et cela pour la prochaine foire de mars. Voyés le double de la quittance que je leur ay donnée.

- [-] Mr de Wattenville, intérêts. Le premier rescherra le dimanche apprès Pâques prochain. Ainsi me voilà de nouveau rembourbé. Pauvre païs de Vaud. Vid. pages 35 et 39.
- 17^e. Ledit, j'ay entièrement payé ce que je restois devoir à Mr Dutheil pour les 3 intérêts dhus à Mr de Wattenville marqués cy dessus, et ay retiré la quittance.

Faut notter que gueux et espuisé d'argent comme je suis, il m'a fallu user d'intrigue pour pouvoir acquitter ces 3 intérêts pour lesquels j'estois talonné. Et pour cet effect, il m'a fallu pour les completter dégraver Monsr Dutheil de 25 escus blancs auprès de Mr Grand, mon beau-frère à qui il les devoit dont je luy ay fait billet restituable comme je feray incessemment Dieu aydant.

- [-] Grandvaux. Vid. page 33.
- 23^e. Ledit, j'ay fait venir de Grandvaux le reste de mon vin des vendanges passées que j'ay tout charrié avec mon char des Bergières, ce qui m'a espargné les fraix de la voiture qui ne diminue pas de prix nonobstant que le vin soit presque de rebut par le bas prix où il est et

dont tout le canton est plein. J'ay donc pris mes mesures pour aller tout doucement selon le pauvre tems où nous sommes, et pour cela je l'ay tout fait venir avec mon propre attellage qui, Dieu soit loué, me l'a tout heureusement amené à bon port en huict voyages, mon cheval et mes deux bœufs ayant gayement amené un char chaque voyage dont Dieu soit garde.

[p. 39] 1720.

[-] Mr. Grand, mon beau-frère, avoyne d'Hongrie.

Fébvrier, 26^e. Ledit, j'ay livré au valet de Monsr Grand, mon beau-frère, 3 quarterons de belle avoyne de Hongrie, et précédemment un quarteron, ce qui fait une couppe, et de plus 2 quarterons de blé sarrazin à la St Jean passée, ce qui se rencontrera sur l'entretien d'une dizaine de brebis avec quelques agneaux que je luy ay envoyé à St-Sulpice il y a une dizaine de jours pour me les garder avec les siennes.

[-] Monsr le ministre du Mont, mon frère.

28^e dito. Ledit, livré au valet de mon frère le ministre un sac du bled sarrazin de nos Bergières pour ses pigeons de Jouttans. L'année passée il en a déjà eu une couppe, ce qui se pourra rencontrer sur deux sestiers de vin de cense que nous luy devons pour le Château sur sa pension à cause de notre vigne de la Chablière, et je pense sauf erreur autant cette année, c'est-à-dire pour le cru des vendanges passées 1719, ce qui ferat 4 sestiers dont nous ferons rencontrer pour cela ou pour quelque autre chose.

[-] Monsr Grand, mon beau-frère. Vid. page 38.

Mars, 2^e. Ledit, j'ay payé à Mr Grand, mon beau-frère, sur l'article du revers pour Mr de Wattenville, vingt escus blancs par le moyen de 102 fl. 6 s. sur Monsr le boursier Gaudard⁴⁸ sur ma pension et quartems de 1719 et par le moyen de six escus blancs et dix baz comptant, ce qui fait justement 150 fl. Tellement qu'il luy faudra encor 50 escus blancs moyennant il sera entièrement satisfait. Et en attendant il m'a toujours rendu mon billet que j'ay retiré.

- [-] Moullin.
- 5^e dito. Ledit, moulu pour nos domestiques une couppe de seigle et une couppe d'orgée et un quarteron de froment pour provision de farine pour des apprêts. Demain au soir ils commenceront à manger de la susdite moulue.
 - [-] Mesures Grandvaux.
- 17^e. Ledit, livré à Sbastian Duboux au nom de son frère Jean pour les mesures des décaveurs de mon vin de Grandvaux pour sept chars et 1/2 environ. 3 fl. 9 s.
 - [-] Four payé.

29°. Ledit, payé à la fournière de St-Jean, nourrice de mes petits, 2 fl. pour deux sacs de pain qu'on a cuit à leur four pour nos domestiques à 1 fl. par sac dès le 27° janvier page verso jusqu'à hyer que je fit cuire à ma servante d'icy une bonne fournée à l'avance dont elle et mon valet aux Bergières commenceront seulement à manger demain, ce qui pourra aller je compte seulement jusques au milieu d'april prochain à cause de la semaille que, Dieu aydant, nous commencerons incessemment dès que la rigueur sans exemple du tems dans la saison où nous sommes pourra le permettre, parce qu'alors je prens un homme expert pour la besogne, de plus il faut aussi bien fermer.

[-] Le mareschal Cuenod.

April, 1^{er}. Ledit, payé à Mtre Cuenod, de l'Hasle, le mareschal, 8 baz et 3 s. pour rassirage d'un bon soc, d'un coutre, d'une pièce rompue, de deux freppes neufves à une charrue neufve à l'allemande et de quelques maillons de proullaire. En un mot pour préparatifs d'outils pour la semaille de primtems qui n'est pas encor commancées, cette année estant extraordinaire, il gèle encor touttes les nuits partout et le Jorat est encor plein de neige.

⁴⁸ Marc GAUDARD de VINCY (...- 1730), conseiller de la Cité (1709), directeur du rentier d'épargne (1713), boursier (1717), maisonneur (1722).

Et pour besogne de cet esté . Faut notter qu'outre le fer d'un vieux soc que j'ay employé pour renforcer et recharger les outils, j'ay outre cela achepté et payé à Mr Combe deux l. d'acier ordinaire à 7 s. la livre que j'ay employé pour ce que dessus. Tellement que le tout m'a cousté 3 fl. 9 d.

[p. 40]1720.[-] Ma femme. Vid. pages 82-84.

April, 1^{er}. Ledit, sous la garde du Seigneur, j'ay fait un convenant avec ma femme par lequel je luy ay cédé ma jouissance et tout l'ususfruit que j'avois sur son bien de Moudon et sa terre de Forel pour son entretien à elle seule, à la charge, outres les maintenances ordinaires, de payer et de me remettre annuellement les quittances des deux intérêts dont ils sont chargés, l'un à Mr Anthoyne de Graffenried, ancien gouverneur d'Aigle, de 23 pistolles et quelques florins sur la terre de Forel, l'autre de 20 pistolles à Mr de Wattenville, seigneur de Luyn, sur son grand clos de Moudon. De plus, je luy ay encor cédé ma jouissance et mon ususfruit de ses vignes de Grandvaux dont je me suis réservé seulement l'entière direction et un char de vin annuellement, et ledit ususfruit pour la maison et l'entretien de mes enfans que je luy ay confié jusques à ce qu'ils soyent en aage d'éducation et que je trouve à propos de les placer ailleurs. Le tout au plus ample contenu du susdit convenant signé par mon père et d'autres parens, dont double a été réciproquement fait sous cette réserve expresse que le contrevenant en respondra sur le montant de son propre bien, ce qui m'a paru estre une seureté assés suffisante pour moy. Dieu veuille que ce que j'ay fait tourne premièrement à la gloire de Dieu, à nostre satisfaction réciproque et au bien de nos enfans.

[-] Ma femme. Vid. page 82.

6°. Ledit, j'ay encor fait un convenant avec ma femme par lequel je luy donne tout mon vin de 1719, tant du cru de Lavaux que de la ville, ne m'en estant réservé qu'un char. De plus, les graisnes de son bien de Moudon et celles du mien des Bergières apprès en avoir prélevé mes semens de primtems, quelque peu pour mon usage et ce qu'il faut pour le dixme et les cens. De plus, je luy ay donné touttes mes brebis pour une de ses bonnes vaches de Moudon. De plus, la plus grande partie de notre volaille apprès le peu que j'en ay gardé pour moy. Finalement, le tout à condition de payer l'inérest dhu demain à Monsr de Wattenville et de payer les encoches et les dettes du mesnage et les siennes propres de par icy dont je seray irrecerchable, comme de mon costé je ne parleray point de tout ce que j'ay payé pour elle du passé, mettant tout cela sous les pieds pour gain de paix et pour gouster un respos que j'ay perdu depuis longtems, sans que comme Dieu m'en est tesmoin, j'aye en rien contribué. Bref, je passe sous silence à ma postérité les raisons essentielles qui m'ont déterminé à faire tout cela. Voyés les actes que j'en ay avec les formalités et les seuretés nécessaires pour l'exécution réciproque de leur contenu, sur quoy je prie ardemment le Seigneur de vouloir répandre ses saintes bénédictions. Ainsi soit-il.

[-] Daniel Morraz, le boulanger.

Ensuitte du susdit convenant et pour commancer à le mettre en exécution, ma femme a livré en mon nom à Daniel Morraz, mon boulanger, à l'avance du pain que je prendray de luy pour mon usage personnel, assavoir 18 quarteron de froment, de plus elle a mis à part 4 sacs d'orgée et 10 quarterons de froment pour mes gens des Bergières et environ 6 sacs à us de dixme pour mon dixme de St-Laurent de l'année passée qu'elle a eu , elle m'a aussi donné environ une couppe de messel pour que sans examen de rien je payasse la cense de mon bien des Bergières dont elle a jouy l'année passée.

[p. 41] 1720.

[-] La montagne, Henneberguers. Mon honnoré père, argent livré 150 escus blancs.

April, 6^e. Ledit, j'ay fait compte avec les frères Henneberguer, mes admodieurs à la montagne de Moudon, par lequel, apprès déduction faitte de la somme de cent et cinquante escus blancs qu'ils m'ont livrée comptant à présant, et que j'ay envoyée à mon père sur le champ à compte des Bergières en attendant le compte exact que j'en feray avec luy, et que j'auray soin d'annotter ensuitte. Et par compte arresté avec mes susdits admodieurs dont double a été fait pour chacun, il se trouve qu'il me redoivent la somme de cent et cinquante quatre escus blancs pour 1718 et 1719, y compris cent escus blancs que je leur ay cédés volontairement dans ces tems durs dont homme vivant n'a jamais vu d'exemple, et cela pour les trois premières années qu'ils sont à mon service, assavoir pour 1718, 1719 et 1720 courrant et finissant à la St Martin prochaine. Le compte des censes et du veau annuel est à part, ayant réservé qu'il en seroit fait à loisir un compte exact. Double de tout ce que dessus ayant été réciproquement fait et signé par un chacun.

[-] Vin, transvasage. Le relieur payé.

12^e. Ledit, et hyer, j'ay transvasé environ 3 chars et demy de vin vieux qui se trouve encor plus violent que celuy de l'année passée qui ne l'est point, et un bon char de nouveau que je m'estois réservé dans le convenant et la remise que j'ay faitte de mes denrées à ma femme, marquée au revers, et pour les fraix de tout ce que dessus, j'ay payé au relieur Mtre André, 4 fl. pour transvasage compté entre nous et mis pour 4 chars. Je ne luy dois rien. Faut notter qu'ayant une courte vuide, je n'ay fait que les bien rincer avec du vin et les remplir de l'un à l'autre sans fraix, estans encor touttes saines et bien reliées. De plus, faut notter que j'ay mis environ 2 sestiers de nouveau sur chaque courte de vieux.

[-] Semailles Bergières.

April, 10^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'implore de toutte mon âme, j'ay commancé nostre semaille de primtems aux Bergières dans cette tardive année, où j'ay semé le gros champ de Gratapaille sur lequel j'ay mis et parfaittement bien accommodée environ 17 couppes d'avoyne d'Ongrie pure et un quarteron de lentilles dans l'endroit foible, dont Dieu soit garde. Le champ est grand et plus estendu qu'il ne paroît. L'avoyne que j'ay mise ne se sème pas si espaïsse que l'autre au sestier près, et ce nonobstant il n'en falloit pas moins que ce que j'ay mis sous mes yeux. Je compte qu'il y a la semature de dix bons sacs et même 21 couppes.

[-] Ma femme, Moudon.

22^e. Ledit, ma femme et mes enfans sont partis en litière pour aller à Moudon ensuitte du convenant fait avec elle le 1^{er} du courant marqué à l'autre page. Dieu veuille estre leur garde et toucher le cœur de cette femme qui certainement, comme j'en prens Dieu à témoin, n'a pas fait son devoir depuis quelques années en ça, et enfin m'a forcé de luy abandonner la conduitte et la jouissance de son bien. J'espère que l'essay qu'elle en fera la fera rentrer en elle-même, et enfin prendre le bon party et ne s'occuper qu'en des choses qui conviennent à son sexe et à son état et avoir pour cela la confiance qu'elle doit avoir en moy, et que j'ay méritée par touttes sortes d'endroits.

[p. 42] 1720.

[-] Maréchal.

April, 22^e. Ledit, j'ay commencé une nouvelle année de ferrage pour mon cheval avec les frères Nerbel sur le vieux pied, assavoir 15 fl. pour tout, les saignées en cas de besoin et autres soins comprises. J'ay payé audits frères quelques petits ouvrages qu'ils avoyent fait pour moy pour soc de charrue et quelques rassyrage. Je leur dois seulement le ferrage de l'année passée que je n'ay pas payé d'abord à son eschéance parce que je n'ay pas de l'argeant.

[-] Vin percé.

23^e. Ledit, j'ay mis en perce un courte d'environ 7 sestiers de vin vieux de La Vaud raspé pour mon usage et celuy de mes amis. Je l'ay transvasé il y a plus d'un mois sur les couppeaux de mon nouveau qui a été excellentissime, et par conséquent viste fini, m'en estant fait honneur certainement.

[-] Moullin. Vid. page 39.

Ledit, mes gens ont commancé à manger d'une moullue d'un sac moitié orgée et moitié seigle que j'ay fait moudre hyer pour leur usage. La précédente moulue de la même quantité et qualité ayant été faitte le 5^e mars passé. Tellement que la semaille comprise qui en a un peu emporté, elle a daté six sepmaines et un jour.

[-] Sainfoin Bergières.

May, 2^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay semé au jardin des Bergières environ 2 l. de sainfoin fort bien accommodé et engraissé, outre ce, l'ayant fait rompre avec une grosse pasle d'un pied et 1/2 de profondeur comme il le faut pour que ses racines puissent bien fortifier.

[-] Cloison Bergières.

Ledit, j'ai resçu trois chars d'espines des tondues du bas Vernand pour fesses et cloisons pour les Bergières que mon honnoré père m'a fait avoir.

[-] Maréchal Cuenod, payé.

5^e dito. Ledit, livré à Mtre Cuenod, le mareschal, 2 fl. 6 s. pour façon d'un train neuf devant de mon char des Bergières qui s'estoit un peu dérangé par la voiture de mon vin de La Vaud. Je ne luy doit rien.

[-] Moudon.

13^e. Ledit, je suis allé coucher à Moudon pour la foire et pour voir mes gens.

[-] Traxel.

- 15°. Ledit, j'ay resçu de Mtre Daniel Traxel, mon cy-devant admodieur audit lieu, cinquante escus blancs à compte de ce qu'il me doit conformément au double de compte arresté avec luy le 29° X^{bre} 1719, par lequel il s'est trouvé me devoir, sans les graisnes et les meubles et harnois qu'il me doit encore, assavoir la somme de 747 livres tournois 14 s. Partant, apprès distraction faitte des susdits 50 escus blancs resçu de luy aujourd'huy et 150 escus blancs aussi resçus de son frère Jonas en son nom le 8° fébvrier dernier, il se trouve me devoir de reste aujourd'huy la somme, sauf erreur, de 147 £ tournois 13 s. conformément au compte clair et net que j'en ay, auquel soit rapport.
 - [-] Mr Grand, mon beau-frère. 15 fr.
- 21^e. Ledit, livré à Mr le justicier Grand, mon beau-frère, par le moyen de Mr le châtellain Bugnon, son oncle, 34 fl.6 s. que je luy devois depuis cet hyver lors du payement que j'ay fait à Monsr Dutheil au nom de Mr de Wattenville, son parent. Pour éclaircissement de quoy voyés page 39 le 2^e mars. Je ne luy dois rien.
 - [-] Mr Constant, intérest payé. Vid. page 30^e.
- 23^e. Ledit, livré à Mr le banderet Constant⁴⁹ au nom de Monsr le ministre de Lutry, son frère, 75 fl. pour l'intérest eschu au 31^e janvier passé de la somme capitale de 1500 fl. que mon frère, le lieutenant, luy doit et dont je suis caution et obligé d'en payer les intérests en mom propre, pour éclaircissement de quoy voyé page 30^e. J'ay quittance dudit intérest.

[p. 43] 1720.

[-] Mr Gisquard, perruque payée.

⁴⁹ Augustin III, CONSTANT de REBECQUE (1642-1731), fils de Philibert et de Judith GIRARD des BERGERIES. Conseiller du Pont (1680), Boursier la même année, banneret du Pont (1683). Il épouse en premières noces en 1689 à Nyon, Elisabeth GENEVOIS (...-1697), fille de Louis, réfugié, et de Marguerite ROUX. En secondes noces, à Coppet, en 1699, Marguerite Anne Marie Elisabeth STURLER (1656-1728).

- May, 21^e. Oublié de marquer à la page d'autre part que ledit j'ay payé à Mlle Giscard, dans leur boutique de sel au Pont, 27 fl. 6 s. pour payement d'une perruque neufve que son mary m'a fait. Je ne luy dois rien.
 - [-] Les mareschaux Nerbels, payés.
- 23^e. Ledit, livré aux frères Nerbels, mareschaux, 15 fl. pour l'année de ferrage de mon cheval eschue sauf erreur le 20^e april passé. Je leur avois aussi payé précédemment quelques petits articles de besogne que je leur devois, conformément à leur partie que j'ay. Je ne leur dois rien.
 - [-] Mtre Jacob Bovey, souliers payés.
- 25^e. Ledit, payé à Mtre Jacob Bovey 7 fl. 6 s. pour une paire de souliers à semelle de bois et à empeigne gaudronnée impénétrable à l'eau pour esgayer mon pré des Bergières et y aller à sec. Je ne luy dois plus rien.
 - [-] Encaveurs payés.

Ledit, payé aux encaveurs publics pour leur droit de mesure pour mon vin de La Vaud 2 fl. 7 s. 6 d. quoy qu'ils ne l'ayent pas seulement touché.

[-] Moullin.

Juin, 1^{er}. Ledit, j'ay fait moudre pour mes domestiques des Bergières 5 quarterons seigle pur et 6 quarterons d'orgée de Moudon.

- [-] Foin Bergières.
- 4^e. Ledit, j'ay, sous la bénédiction de Dieu, commancé à faucher aux Bergières à tasche, prix fait à 6 faucheurs 18 fl. 9 s. pour mettre tout bas, foin et sainfoin. Ce qu'ils ont fait, et pour ce leur ay payé ledit salaire, et outre ce plusieurs pots de vin qui se donne pour rien cette année.
 - [-] Ennesel, Bergières.
- 6^e. Ledit, achepté de Henry Henneberguer, admodieur au Chalet aux Bœufs, un Ennesel pour garder aux Bergières dont je luy ay payé 25 fl., Ils sont fort chers cette année à cause de l'interdiction de commerce avec la Savoye.
 - [-] Gresle Lausanne.
- 8°. Ledit, à 2 heures et 1/2 du matin, il est venu une tempeste horrible accompagnée d'une effroyable gresle qui a désolé tout le territoire de nostre ville à quelque petit coin près préservé comme par miracle. Le fort de l'orage a commancé depuis le pont de la Maladière et s'est répandu dans toute la Messelerie jusqu'à Pully, qui même est tempesté la moitié. Les vignes sont touttes gastées et même pour plusieurs années. Les bleds hâchés et une très grande quantité d'arbres, même des plus gros, rompus, arrachés et plusieurs même transportés tous entiers à une bonne distance de leur place, ce qui est très vray et dont je suis témoin oculaire. Les bastimens publics et particuliers ont aussi extrêmement soufferts. En un mot, la désolation est extrême et telle qu'aucuns de nos mémoriaux ne témoigne estre jamais arrivé rien d'approchant. Il est certain qu'on abusoit des biens de Dieu, et que l'apparence d'une récolte encor plus belle que l'année passée portoit les hommes à des excès que Dieu, par sa toutte puissance, a voulu réprimer. C'est donc à nous à mettre la main sur la bouche et à recevoir toujours avec résignation les biens et les maux qu'il luy plait de nous dispenser.

Seulement réitoray-je, l'avis que j'ay donné à mes enfans ou successeurs, de ne se surcharger pas de fonds dans un païs aussi casuel que le nôtre, encor moins d'aucunes dettes s'il leur est possible, ce qui est très onéreux et dont je parle par expériance.

[p. 44] 1720.

[-] Foin Bergières.

Juin 12^e. Ledit, grâce au Seigneur, j'ay achevé de cacher mon foin aux Bergières, dont il y a eu presque le double de l'année passée. Bény soit Dieu. Nous l'avons assés bien

receuilly nonobstant l'interruption arrivée par l'orage d'autre part. Chacun dit que jamais homme n'a veu les prés aussi beaux et une aussi grande abondance de foin que cette année.

- [-] Cuenod, payé.
- 13^e. Ledit, payé derechef à Mtre Cuenod, mareschal, 2 fl. 6 s. pour un traine neuf de derrière mon char, outre le train neuf de devant, payé au même le 5^e may.
 - [-] Servante payée, Bergières.
- 29^e. Ledit, payé à la Margueritte Bezançon qui m'a servy depuis Noël jusques à la St Jean, 15 fl. d'argent et 5 fl. 6 s. pour une paire de souliers. C'est une coquine.
 - [-] Mon frère, ministre.

Ledit, livré à mon frère d'Illens, pour mon frère le ministre à compte de quelque petite chose que je luy dois. 15 fl.

[-] Bled sarrazin semé Bergières.

Juillet, 2^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay semé 7 quarterons de bled noir, soit sarrazin, sur environ 3 poses de terre, lieudit au Bosson que Mr l'hospitalier Réal m'a remises sur notre prétendu eschange aux Bergières.

- [-] Gresle La Vaux.
- 7^e. Ledit, à 2 heures sonnantes pour aller au presche, il est encor tombé une gresle accompagnée ou suivie d'une effroyable pluye qui a tenu touttes les paroisses de La Vaud jusqu'à Metruz. On compte sur le général le 2/3 ou 3/4 d'enlevés, mais le plus grand mal ce sont les terres entraisnées par les torrents d'eau, ce qui a entièrement gasté et ruiné pour jamais quantité de bonnes vignes. Nous en avons notre bonne part à Grandvaux. Je réitère à mes enfans ou successeurs les mêmes avis marqués à la page d'autre part lors de la première gresle.
 - [-] Moissons Bergières. Bled.
- 10^e. Ledit, nous avons, sous la bénédiction de Dieu, commancé nos moissons aux Bergières à tasche pour éviter embarras, prix fait à 2 faucheurs allemands 12 baz la pose pour mettre bas et la souppe trempée, ce qui a fait 96 baz. Item pour lier, entasser et rendre dans ma grange, fournissant seulement mon char et mon valet, 3 escus blancs, 10 pots de vin, la souppe trempée et un quarteron de noix, pois, les liens, ce qui fait en tout en argent 186 baz, lesquels j'ay paiés aux surdits allemands le 19^e que, grâces au Seigneur, nous avons eu tout caché notre bled. Nous avons trouvé force pailles, mais la partie tempestée n'a presque point de grain, ce qui n'est pourtant rien en comparaison de nos voisins qui ont bien autrement souffert. Dieu soit garde du tout. Je marqueray, Dieu aydant, quand on aura battu, le produit de 9 sacs de messel que nous avions investis, ne pouvant pas bien marquer le nombre des gerbes, seulement dirais-je que je croy que sur une pareille étendue on n'en fit jamais autant, dont je rends mille grâces au Seigneur.
 - [-] Moullin.
 - 11^e dito. 2 couppes graisne ordinaire.
 - [-] Moissons avoyne.

Aoust, 13^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay commancé à faire faucher nostre avoine que j'ay semée pure cette année sur le grand champ de Grattapaille et toutte de celle d'Hongrie, assavoir 8 sacs et un quarteron lentilles. Nous l'avons tirée et cachée, Dieu soit loué, en deux jours d'intervalle de beau tems qu'il a fait le 23 et le 24^e seulement, les pluyes étant continuelles, en sorte même qu'elle commençoit à germer. Nous en avons fait, grâces au Seigneur, environ 300 moins quelques gerbes. J'en marqueray, Dieu aydant, le produit quand elle sera battue.

[p. 45] 1720.

[-] Le boucher, payé.

Aoust, 13^e. Ledit, payé au fils de Pierre Robin, le boucher, 13 fl. 1 s. 3 d. pour toutte la viande que j'ay prise chez luy dès le 13^e april passé jusques à aujourd'huy.

- [-] Record Bergières, Vid. cy dessous.
- 15°. Ledit, commancé, sous la bénédiction de Dieu, à faucher le record aux Bergières à tasche à l'accoustumée, assavoir le tiers moins que pour le foin, ce qui revient à 12 fl. 6 s. Faut notter qu'il a esté impossible de continuer à cause des pluyes qui sont si soustenues et continuelles que les terres regorgent d'eaux comme dans la fonte des neiges, et de plus elles continuent presques sans relasche et il n'y a aucune apparence qu'elles cessent, ce qui nous fait cesser nos ouvrages en attendant la volonté de Dieu pour le retour du beau tems.
 - [-] Ais Bergières.
- 17^e. Ledit, j'ay achepté par rencontre neuf ais médiocrement beaux de Nicolas Veret, de Villars Tierselin, qui m'ont cousté 9 fl. 6 s. et de plus j'en ay encor achepté 12 petits et deux cuenés de son cousin Veret, desquels 12 et les 2 cuenés j'ay payé 10 fl., le tout rendu aux Bergières par provision moyennant un pot de vin et un morceau à manger.
 - [-] Courroyes bœufs, Bergières.
- 25°. Ledit, payé à [.] Bally, bourrelier, pour façon et couture d'une paire de jointes, soit courroyes, pour mes bœufs des Bergières, 10 crutz et 6 pour une paire de boucles pour le même sujet, ce qui me revient à 1 fl.
 - [-] Moullin.
- 29^e. Ledit, envoyé au moullin 9 quarterons de graisne pour mes gens des Bergières, tiers froment et 2/3 orgée de Moudon.
 - [-] Record Bergières.
- 7^{bre}, 8^e. J'ay payé mes faucheurs pour le record des Bergières que les pluyes continuelles avoyent fait cesser, ayant seulement sauvé ce qu'on appelle la tête du record qui est le plus difficile. Et comme le temps a paru un peu se remettre, j'y ay renvoyé il y a deux jours mes faucheurs qui ont aujourd'huy achevé, et auxquels j'ay payé 14 fl. 9 s., ce qui est plus qu'à l'accoustumée, que je ne donne que 12 fl. 6 s., mais cette année abondante et extraordinaire en fenage est cause qu'il lui faut beaucoup plus de peine et par conséquent il ne faut pas regarder à quelques baz de plus pour estre bien servy.
 - [-] Ouvriers payés.

Payé aussi en même tems à Pierre Mercier 1 fl. 6 s. pour deux journées de faux, étant nourry, pour mettre bas l'avoine de Grattapaille, et 4 fl. 6 s. à François Mercier pour 3 journées sans estre nourry, pour le même sujet.

- [-] Bergières, Vid. cy-dessus.
- 14^e. Ledit, achevé, grâces au Seigneur, de cacher notre record au clair de la lune, dont je compte que, bény soit Dieu, il y a eu en tout presque 11 chars, sans le sainfoin et ce que j'ay rompu dernier la maison, ce que homme n'avoit jamais vu, en sorte que du crû seul de mon petit domaine, ma grange est toutte pleine nonobstant la gresle, dont Dieu veuille être garde, le remerciant en toutte humilité et reconnoissance de sa bénédiction.

Faut notter que j'ay payé et que je payeray encores quelques journées d'ouvriers dont il ne sera pas nécessaire que j'inscrive icy les journées et le payement, pour ne pas embarrasser mon livre mal à propos de ces bagatelles.

[-] Noix admodiées, Bergières.

J'ay aussi, pendant que nous receuillons la fin de nostre record, admodié mes noix dudit lieu, dont il reste fort peu apprès la gresle, et desquelles Jaque Houdy et Michel Monnachon, solidaires, m'ont promis 12 pots d'huyle et 2 quarterons de noix.

[p. 46] 1720.

[-] Semens Bergières.

7^{bre}, 28^e. Ledit, j'ay achepté 4 sacs de messel pour semer aux Bergières, venant de Villars le Terriaux, dont j'ay payé 17 fl. le sac, ce que pour les susdits 4 sacs fait 68 fl.

[-] Thuyles, payées.

Ledit, livré à la servante de Mr le justicier Mennet, dans la boutique de Mlle Norigad et en sa présance, 3 fl. 3 s. pour le montant, soit valeur, de 150 thuyles vieilles courbes, pour couverture de ma grange des Bergières.

[-] Journées payées, Bergières.

Ledit, payé à Michel Monnachon et à sa cousine tout ce que je leur devois pour journées aux Bergières, comme aussi à la mère de Pierre Abraham Rouge pour journées audit lieu. Je ne leur dois rien.

- [-] Semailles Bergières.
- 30^e. Ledit, commancé, sous la bénédiction de Dieu, à semer aux Bergières au champ derrière la maison.
 - [-] Admodieurs Bergières. Vid. page 79.
- 8^{bre}, 4^e. Ledit, j'ay admodié mon bien des Bergières, soit du Grec, à Henry Henneberguer, admodieur aussi au Chalet aux Bœufs, et à sa femme dhuement authorisée, solidairement l'un pour l'autre, de la manière et conformément aux conditions stipulées dans l'acte d'admodiation resçue sur les mains de Mr de Illens. Dieu veuille bénir le tout. J'ai pendant plusieurs années conduit ce bien de ma main par des domestiques, mais je déclare icy à mes enfans ou successeurs que je ne leur conseille pas de m'imiter en cela parce que outre les soins continuels que cela donne, les infidélités des domestiques et leurs débauches, dont la proximité de la ville leur fournit les occasions, sont des soucis continuels pour un maître. Tellement, que las de tous ces embarras, je me suis déterminé à me mettre en respos dont je suis ravy. Je pense même que pourvu qu'on tombe bien, et qu'avec des conditions raisonnables, avec de bons admodieurs cela tourne mieux à compte. Quand à l'agréement, il est certainement plus grand parce que sans embarras ont peut jouir de tous les agréemens d'une aussi aimable campagne, ayant son tems à choix pour cela. J'ay mes pigeons, mon cheval, mon logement, du fruict, mes asperges. Cela me suffit pour l'agréement. J'espère donc que cela me tournera en bien et prie le Seigneur derechef d'y mettre sa bénédiction.
 - [-] Toile.
- 18^e. Ledit, payé à une tisseranne de la Citté 18 fl. 9 s. pour la façon de 50 aulnes et le bon aulnage de toile de mesnage que j'ay ait faire prix fait à 6 s. l'aulne et un quarteron de messel pour touttes autres fournitures bien payées.
 - [-] Provisions Moudon.
- 25^e. Ledit, envoyé à ma femme et enfans à Moudon un bon cochon gras nourry à mes Bergières et dont j'avois payé 25 fl. maigre à la St Jean passée. Je luy ay aussi envoyé quelques autres provisions domestiques, comme une charge de beurre cuit des Bergières et une autre charge de poirées et autres choses pour ses gens, desquelles choses elle fait une grosse consomption par son obstination contre ma volonté à faire son bien de sa main par des domestiques et mercenaires. Je luy ai aussi envoyé deux charges de cheval de mon fruict d'hyver aussi des Bergières, n'en ayant point à Moudon. Ce sont pourtant des choses purement volontaires puisque, par convenant fait avec elle le 6^e april passé, page 40, elle a un tant en renthe pour son entretien et un tant pour la pension de mes enfans jusques à ce qu'ils ayent passé l'enfance.

[p. 47] 1720.

- [-] Charges de ville.
- 9^{bre}, 5^e. Ledit, j'ay eschoué pour la charge de gropsaultier vaccante par l'élection de Mr notre cousin Descombes à la charge de conseiller, contre Monsr de Crousaz, fils aisné de

Mr le bourgemaistre⁵⁰, qui nous a emporté Messieurs châtellain d'Yverdond, métral Achard⁵¹ et moy. Ce dernier m'a débauché mes amis par sa charge de métral dont ils souhaittoyent la vaccance, et par là un tiers l'a emporté sur nous tous. C'est un honneste homme, au moins je le pense ainsi. Dieu veuille que ce soit le bien du public.

[-] Vendanges.

Ledit, ma femme s'est trouvée aux vendanges à Grandvaux où on avoit commancé hier 4^e. Les vendanges ont estés assés médiocres et même, Dieu soit loué, assés belles pour avoir estés les vignes greslées deux fois. Nous avons fait, grâces au Seigneur, environ 5 bons chars de vin et environ 6 sestiers de rouge tout compris. Quand à la ville, nous avons fait 35 sestiers en tout, et même le seul parchet de la Chablière où est ma vigne est le seul endroit avec Prélaz où on ayt vendangé dans la Messellerie, tout ayant esté gasté par la tempeste du 8^e juin. Il faut toujours remercier le Seigneur de tout.

[-] Canne. Vid. page 54.

27^e. Ledit, achepté une bonne et forte canne dont j'ay payé 35 baz toutte nue, sans la morne et la garniture qu'il y faut. Elle est à bon marché.

[-] Censes vin payée. LL. EE pour 1720.

29^e. J'ay payé aux officiers du Château 2 sestiers de vin que je dois annuellement à LL. EE. pour composition de dixme de ma vigne de la Chablière, soit Freyde Fontannaz. Sur quoy faut notter que mon vigneron en doit la moitié, mais je la luy fay annuellement gagner par besogne de campagne, mais comme à présent j'ay admodié mon bien, ce sera une autre affaire dans la suitte.

[-] Mr le ministre Dapples, mon cousin. Vid. page 135-150.

Ledit, j'ay livré à Mr le ministre Dapples, fils, la somme de 197 francs 12 s. argent comptant, et outre le montant de son billet à moy fait le 25^e fébvrier 1718 dont le montant avec intérest a aussi esté compté, ce que tout compris, argent et billet, s'est monté à la somme de, sauf erreur, 386 £ 11 s. tournois. Et outre ce je luy ay fait un billet de la somme 613 £ 9 s. payable dans les deux années sans intérest sous la réserve que pouvant payer avant ce terme ladite somme par tiers ou par quart, il sera obligé de la recevoir avec distraction de l'intérest dont je bénéficie. Ce qui en tout, tant ce que je lui ay fait moi-même comme dit cy-dessus, se monte à la somme de cent pistolles tout rond. Pour montant de goy il m'a remis et cédé absolument sans réserve de quoy que ce soit, tant en capital qu'intérests, le legat à luy fait par Mr le conseiller Bergier, sondit deffunct oncle, du montant de la même somme de cent pistolles dont il m'a fait remise en son tout, avec arrérages, au pied du double de l'extrait que j'ay du testament dudit Sr conseiller, nostre parent, le tout en présance de Mr J. Grand, signé comme témoin à ladite remise, billets et comptes pour ce faits, auxquels soit rapport. Dieu veuille bénir mon travail et le faire tourner à sa gloire et au but que je me propose, qui est de me débarasser et tascher d'establir clairement les affaires de mes enfans pour pouvoir sans crainte fournir aux dépenses que je me propose de faire, Dieu aydant, pour leur éducation.

[p. 48] 1720.

[-] Substitution composée. Vid. page 23 et 53.

X^{bre}, 3^e. Ledit, j'ay composé, soit mon honnoré père en mon nom et par mon consentement, avec mon cousin François Louis Bergier, pour mon quart de substitution establie personnellement sur ma tête sur tous les biens et effets absolument à luy donnés par le testament de feu Mr le conseiller Sbastian Bergier, et ce moyennant la somme de deux mille

⁵⁰ David de CROUSAZ de MEZERY, (1656-1733). Fils d'Abraham et d'Elisabeth FRANÇOIS. Bourgemestre de Lausanne de 1702 à son décès. Epoux de Louise ROSSET, fille de noble Benjamin, sgr de Vufflens et de Prilly, et de Susanne de CROUSAZ.

⁵¹ Georges Louis ACHARD, justicier (1711), métral (1720), fils de feu Jean. En 1727, il possède une maison à la rue de Bourg.(G: f° 206v; M: f° 11, art. 32)

francs, par le moyen d'une créance qu'il a contre Mr le bourgemaistre de Crousaz pour restat, sauf erreur, de prix non payé pour l'acquit par luy fait de la terre de Mézery proche de Jouttans de feu Mr Bernard de Praroman dont l'héritier et successeur, feu Mr de Chappelle, seigneur de Regnens, avoit remis la créance à mondit cousin pour composition faitte avec luy par nostre conseil pour la remise et cession entière du bien et grangeage dudit Regnens provenant de son héritage apprès la dévolution des presques meilleures pièces et surtout de record au fief du seigneur dudit lieu à cause de leur sujettion à la taille, laquelle créance de 5000 fl., soit 2000 francs, provenants de ce que j'ay indiqué cy-dessus, m'est d'hors et déjà cédée pour en disposer à ma volonté pour moy et les miens. En outre, un habit entier suivant ma qualité, et enfin, moyennant la cession d'un billet de dégrave par moy fait au nom de mon frère le ministre du Mont en faveur de mondit cousin de la somme capitale de 375 fl. prélevable pourtant sur les intérêts qu'il peut devoir à Mr le ministre Dapples pour le legat qu'il luy doit, au plus ample contenu du convenant pour tout ce que dessus fait, lequel j'ay en main, et moyennant l'exécution de quoy ma portion de substitution sera d'hors et déjà enlevée et finie pour moy et les miens. Faut notter que ladite créance et billets sont en dépost avec plusieurs autres entre les mains de Mr le conseiller Anthoine Bergier qui a été cy-devant administrateur de ses renthes sous serment, et auquel toutes les créances avoyent estés remises dont celles-là sont du nombre, lesquelles il s'obstine à ne vouloir pas tirer ny s'en désaisir parce, dit-il, que Mr son mineur luy redoit beaucoup par ses comptes et qu'il garde tout cela pour ses seuretés, ce dans quoy je ne dois nullement entrer, mais come il est vieux, caduque et chagrin, j'ay un peu de patience, je n'ay aussi pas encor mon habit. Cecy pour mémoire.

J'ajoute que ce qui m'a déterminé à la susdite composition, ce sont les embarras où je me suis trouvé sans relasche par les affaires de Mr le surdit héritier comme un de ses conseillers, tous le désagréemens et les embarras me retomboyent dessus. Enfin, voyant qu'on abandonnoit tout et que tout alloit en décadence, et surtout que cette substitution étoit un obstacle à un bon établissement dudit jeune homme et supra, j'ay pris le party de composer pour me mettre en respos. Dieu veuille bénir mes actions et les fasse toujours tourner à sa gloire et au bien de ma famille. Ainsi soit-il.

- [-] Resçu les deux papiers cy énoncés le 21 fébvrier 1721, et donné descharge à Monsr le conseiller Bergier pure et simple, seulement pour les deux papiers de question.
- [-] B. apprès moi, Bergier, fils aisné de mon oncle le doyen, a suivy mon exemple, a aussi composé, mais comme plus jeune et plus plein de santé, il a eu plus que moy.

[p. 49] 1720.

[-] Chemises.

X^{bre} 7^e. Ledit, payé à une lingère dont le nom ne me revient pas dans l'esprit, sauf erreur 8 fl. 9 s. pour façon de 11 chemises de mesnage pour moy en ayant bien besoin.

[-] Mr de Pluviannes. Billet pavé. Vid.

19^e dito. Ledit, sauf erreur, j'ay fait et remis un billet à Mr l'avocat de Pluviannes de la somme de 323 francs 18 s. pour montant de restat de ses vaccations faittes pour les affaires de ma femme avant mon mariage avec elle. Erreur pourtant à mon avantage réservée à distraire sur le montant que dessus, payable ditte somme, si je ne me trompe, dans deux ou trois années à mon choix, ou plutôt si je le peux, moyennant quoy je ne luy dois plus rien.

[-] Messieurs de Vincy et Seigneulx. Intérêts payés. Vid. page 22 et 30.

Ledit, Monsr de Seigneulx⁵², de la Mercerie, frère de Mr le conseiller, m'a accusé par une lettre, avoir resçu de Mr le boursier Gaudard à compte de mes pensions et suivant que je luy avoit donnée pour cela la somme de 90 fl. pour l'intérest escheu de la somme de cent et

-

⁵² Daniel SEIGNEUX, (1697-1774) fils de Jean Pierre et d'Anne Judith GIRARD des BERGERIES. Capitaine de la Ville et conseiller des 60. Epoux de Rose Judith GAUDARD de VINCY, fille de François Louis.

une pistolles que je luy dois, soit à Mr Gaudard de Vincy⁵³ fîls, son beau-père, duquel pour compte de constitution de Madame son espouse, il est droit-ayant.

Faut notter que j'avois livré audit Mr de Vincy quelque argent à compte sur sa requeste, mais comme du depuis les tems sont devenus fascheux et d'autres accidens m'ont aussi empesché de le payer entièrement, il m'a tiré en compte ce que je luy avois tiré sur les intérêts à l'avance, ce que pourtant ne se pouvoit, mais pourtant entre gens qui ont d'anciennes relations et des obligations réciproques, il faut par prudence ne pas s'attacher à des bagatelles. Ce qu'aussi je n'ay pas trouvé à propos de faire. Ensuitte il a remis mon billet à Mr son susdit beau-fils, droit-ayant aujourd'huy, qui m'a instemment prié de luy procurer quelque argent, ce que j'ay fait par l'assignation que dessus dont il m'a accusé le resçu du montant que dessus, à quoy il adjoute par un petit compte qu'il me faut encores 25 fl. moyennant quoy mon intérest entier sera payé. Ce que Mr le boursier n'a pas pu faire quoy qu'il me le doive et au-delà, manquant d'argent.

NB : que je feray à loisir un compte au net de tout ce que j'inscriray cy-dessous, Dieu aydant, en attendant cecy pour mémoire.

[p. 50] 1720.

[-] Mr Albert, marchand, roquelaure.

X^{bre}, 20e. Ledit, pris de Mr Albert, le marchand, 4 aulnes et 1/4 drap beau bleu et fort pour une roquelore, prix fait à 8 francs l'aulne, ce qui fait pour ce que dessus 26 francs.

Faut notter que les susdits 26 francs ne sont pas payés, mais que j'attends de finir entièrement avec Mr Bergier, l'héritier, pour composition faitte avec luy et marquée d'autre part parce que peut-être ce sera luy qui la payera, me devant un habit entier.

[-] Mon honoré père. Son testament.

Environ ce temps icy, sans pouvoir pourtant exactement en désigner le jour positif qui m'est sorty de la mémoire, notre honnoré père, se trouvant tout indisposé, nous prit Monsr le ministre du Mont mon frère et moy dans sa chambre où il nous remit son testament clos et cachetté pour parer à tout événement, que Monsr mondit frère mit dans sa poche et ensuitte m'appella dans son cabinet où, en ma présance, il le cacha dans une cassette où il tient ses papiers. Veuille le Seigneur affermir la santé de notre père. Les chefs de famille sont toujours plus nécessaires et utiles à leur famille, et surtout aussi nombreuse que nous le sommes, qu'on ne sçauroit se l'imaginer.

[-] Mon susdit honnoré père a repris son testament l'an 1723 à l'occasion de ses comptes avec notre oncle Jeanneret avec lequel il a réglé ce qui concerne nos biens maternels, mais il a dit l'avoir ensuitte reclos et vouloir nous le remette de nouveau.

[-] Mors bride.

29^e. Ledit, j'ay payé pour raccommodage d'un beau et bon mors de bride 1 fl. 10 s. 6 d.

[p. 51]

L'année que le Seigneur nous a fait la grâce de passer a été remplie d'évènemens extraordinaires. L'hyver a esté extrêmement froid et long. Les neiges se sont renforcées sur la fin de fébvrier et se sont accumulées en si grande quantité que jamais on n'avoit rien vu de pareil. Le pays paroissoit tout uny quoy que couppé de plusieurs fondrières. Les hayes ne parroissoient nullement. Cependant la fonte de cette neige a esté heureuse et n'a esté suivie d'aucuns de ces fascheux contretems de gelée quand la terre est découverte et que les plantes tendres commencent à être en sève, ce qui est le fléau de notre pays. Le primtems ayant été très heureux, aussi jamais homme ne vit la campagne aussi belle en touttes sortes de fruits,

cependant on a une fois eu peur que le tems ne se tournasse à une très fâcheuse sécheresse

⁵³ François Louis GAUDARD de VINCY.

comme l'année passée, les graisnes de primtems sur la fin du mois de may commançant déjà à souffrir extrêmement, n'ayant presque point plu du tout depuis les neiges fondues. Les prairies qui avovent estés extrêmement bien essuvées se sont pourtant fort bien soustenues et jamais on ne fit tant de foin dans tout le païs, les moindres lieux qui, l'année passée, avoyent à peine eu quelques pointes de pâquis, en ont eu abondemment. Enfin ça esté une merveille. Les bleds ont estés, grâces au Seigneur, de toutte beauté, ils ont versé presque partout, en sorte qu'ils n'ont produit que moitié grain, mais on n'a eu peine partout à cacher les pailles. Les menues graisnes n'ont point grenné du tout, et dans les hauteurs l'avoyne ordinaire à venté, ce qui est pourtant inouy, mais très vray. Le peu de grain d'ailleurs que son fourrage a produit a esté la moitié noir. Enfin, généralement parlant, quoy qu'on n'ayt presque sçu où cacher les prises et la quantité des fourrages, il n'y a peut-être pas dans le païs plus ou même autant de grain que dans les années communes. Quant aux vignes, elles estoyent de toutte beauté et promettoyent même encor plus que l'année passée, en telle sorte qu'on ne sçavoit pas à l'avance ce qu'on feroit pour loger le vin que par précaution chacun s'empressoit de débiter et de donner pour rien, mais la tempeste effroyable du 8 juin dans tout le territoire de nostre ville, et du 7 juillet sécutif dans toutte La Vaud, outre encor la ville, dont le détail est marqué dans les jours de leurs dattes, ont bien changé la face des choses. Dès la première de ces tempestes, la saison changea tout à fait, ce ne fust plus que pluye et brouillards, en telle sorte qu'on a eu mille peines à cacher la prise, outre que ce sont ces brouillards et ces humidités continuelles qui ont osté le grain des graisnes de primtems et fort diminué celuy des graisnes d'automne. La misère dans le païs a esté et est actuellement extrême par la rareté de l'argent. On n'entend parler que de fripponneries, de discussions, de revestitures et autres exploits de justice, suite de la misère du tems. Le vin nonobstant les tempestes ne va point, le peu qu'on en a fait à La Vaud ne se vend pas. Enfin, c'est une pitié. Les chevaux d'Allemagne et les fromages, seules resources pour amener quelque argent au païs, sont de rebut et ne se vendent du tout point. Enfin, on ne sçait que faire. Ce que j'inscris est très vray, comme dans d'autres mémoriaux le pourront vérifier. Enfin la peste qui a désolé Marseille⁵⁴ et qui ravage actuellement toutte la Provence, bouche tout commerce et arreste tout. Les frontières et le cœur du païs sont toujours en garde partout, ce qui charge beaucoup les communes et les villes et tient tout le monde en allarme. Dieu veuille destourner ces fléaux de dessus notre patrie et exaucer touttes les prières publiques et particulières qu'on luy adresse pour cela. Dieu veuille me bényr moy et ma petite famille en particulier, et me faire passer des jours plus heureux et tranquilles que je ne les passe. Dieu veuille enfin nous rendre tous à jamais gens de bien. Ainsi soit-il.

[p. 52]

1721, que Dieu veuille bénir.

[-] Mr Combe, chambre. Vid. pages 54; 56.

Janvier, 12^e. Ledit au matin, je suis allé chz Monsr Combe, marchand de fer, occuper une chambre chaude de louage que j'ay prise de luy, ayant manqué de périr de froid et de manque de secours dans la maison de mon père pendant ma maladie, dont je remercie mille fois le Seigneur de m'estre tiré veu le mauvais état et la mauvaise situation où je me suis trouvé, ce qui me servira de leçon pour l'advenir. Quand au prix du louage de ladite chambre, nous sommes convenus ledit Sr Combe et moy que nous nous en rapporterions à ce qu'en

_

⁵⁴ Le « Grand Saint-Antoine », bateau marchand propriété des grands armateurs et échevins de Marseille, revenant des Echelles du Levant et transportant des tissus destinés à la foire de Beaucaire, accosta au port de Marseille en mai 1720 muni d'une fausse attestation de santé. La plus grande majorité de sa cargaison fut débarquée alors. Or la peste était à bord et se répandit rapidement dans la ville où l'on déplora plus de 40'000 morts, soit près de la moitié de la population. L'épidémie ne cessa complètement qu'en juin 1721 avec une légère reprise en juin 1722. Une grand partie de la Provence et du Languedoc fut également touchée où environ 10'000 personnes trouvèrent la mort.

feroit mon père, qui a achetté la maison de luy, il y aura, je pense, bientôt une année, et qui la luy laisse jouir moyennant un certain prix que j'ignore.

[-] Moudon.

20^e dito. Ledit, je suis party avec ma femme pour aller à Moudon changer d'air et tascher de reprendre mes forces, et tout d'un tems pour, avec l'ayde du Seigneur, finyr mon affaire avec Mtre Daniel Traxel, le messager, mon cy-devant admodieur audit lieu, touchant une chiccane qu'il me fait, et pour quoy il y a journée marquée à Lucens pour le 30^e.

Fébvrier, 2^e. J'ay resté audit Moudon quatre sepmaines, le 2^e fébvrier j'ay resçu quelque argent de mes gens de la montagne. Marqué par une annottation et resçu au bas de leur compte en attendant le terme pris pour régler un compte entier.

[-] Traxel.

- 11^e. Ledit, j'ay finy heureusement mon affaire avec le susdit Sr Traxel qui en a soufflé le charbon avec justice. Vid. pour ce la prononciation et papiers concernant cette affaire.
 - [-] Samuel Houdy, Forel.
- 15^e. Ledit, j'ay donné audit Moudon un billet de six escus blancs à Samuel Houdy, apprentif pottier audit lieu, mon petit valet de l'année passée, pour son salaire en argent, le surplus étant payé sur la commune de Forel-Dessus à compte d'un restat de retenue d'apprétiation de cense qu'ils me doivent en argent, moyennant quoy il sera entièrement payé et je ne luy devray rien.
 - [-] Le susdit valet, payé.
- 22^e. Ledit, livré aux ordres du susdit Houy, à Lausanne dans ma chambre chez Mr Combe où je suis revenu de Moudon le dimanche 16^e dito, soixante florins que ma femme luy avoit promis par billet d'engagement du 4^e X^{bre} 1719, outre deux paires de souliers qu'il a déjà resçus, les susdits de Forel n'ayant pas acquitté le billet que je luy avois donné sur eux, lequel j'ay retiré. Ils me seront comptables avec intérêt du restat qu'ils me doivent qui est de 63 fl. dès la foire de la St Martin passée. J'ay aussi retiré le billet de ma femme avec le resçu au revers. Partant, le susdit valet est entièrement acquitté. Je ne luy dois rien.
 - [-] Caus, tailleur, payé.

Ledit, payé à Mtre Caus, le tailleur, 15 fl. pour toutte besogne faitte pour moy à forme de sa partie. Je ne luy dois rien.

[p. 53]

1721.

[-] Mr Vergier, marchand. Payé habit.

Fébvrier, 23^e. Ledit, payé à Mr Vergier, marchand, 22 £ 10 s. à forme de sa partie, et resçu au pied, et cela pour 4 aulnes et 1/2 drap Lodève à 5 francs l'aulne pris de luy le 6^e 9^{bre} 1719, la misère du tems m'ayant empesché de le payer plutôt. La doublure prise de Mr Albert n'est pas encor payée. Je ne dois rien au susdit Mr Vergier.

[-] Mr Masmejan.

Ledit, livré à la femme de Monsieur Masmejan, 25 florins, et cela au Pont dans leur boutique de sel, en restitution de semblable somme que son mary m'avoit prestée dans ma nécesité il y a quelques tems, sans billet. Je ne luy dois rien.

- [-] Mtre Albert, cuir.
- 25°. Ledit, j'ay donné à Mtre Albert Poliguer, mon cordonnier, un beau grand cuir de vache tanné et préparé, pesant 22 l. à 6 baz la l., sur le montant de quoy on contera 2 paires de souliers neufs pour mon valet et une paire pour moy même et une refaiture, le surplus du montant dudit cuir se payera en besogne.
 - [-] Boutons, Mr Lamarque, payé.
- 27^e. Ledit, payé à Mr Delamarque, bouttonnier, pour 3 douzaines de boutons pour le surtout que j'ay fait tourner à la mode, assavoir à raison de demy baz la pièce des boutons pour les 3 douzaines, fl. 4 6 s. Je ne luy dois rien.

- [-] Monsr Bergier, l'héritier. Substitution payée. Vid. page 59.
- Mars, 3^e. Ledit, j'ay livré à Mr François Louis Bergier, mon cousin l'héritier, dans son cabinet, la somme de soixante francs argent comptant, par le moyen de trois louis d'or vieux espèce, et le reste en piécettes qu'il m'a demandé pour tornes de la quittance, soit convenant, pour prix de ma substitution, luy ayant cédé habit, salaire ordonné par le testament et toutte autre fourniture et autre chose, pour le montant marqué dans ledit convenant, soit quittance signé à double du 3^e X^{bre} 1720, auquel soit rapport. Ledit Sr mon cousin m'a aussi fait suivant notre dit convenant, une remise de la créance contre Mr le bourgemaistre de Crousaz et des intérêts et rastes incourrus dès la datte dont, par conséquent, je suis droit-ayant du tout. Faut notter que les soixante francs cy-dessus ne sont pas marqués dans chacun notre double de convenant et quittance, ny de remise, parce qu'il l'a souhaitté ainsi, et à quoy j'ay consenty parce que la chose m'a paru indifférente.
- [-] Cautionnement Mr l'héritier pour un légat. Ledit cautionnement n'a pas eu lieu. Ergo nihil.
- 4^e. Ledit, j'ay donné un billet de cautionnement solidaire de ma main au susdit Mr François Louis Bergier, en faveur de Mlle Nicolaï, née Bergier, pour le montant de son légat de 750 fl. avec intérêts et rastes, payable entre icy et la St Jean prochaine, J'ay esté bien aise de luy faire plaisir étant fort en peine à cause qu'il estoit poussé sans quartier pour le payement du sudit legat, outre qu'il n'y a rien à risquer.

[p. 54] 1721.

[-] Monsr J. Grand, payé.

Mars, 4^e. Ledit, payé à Mr J. Grand, sur la table de sa cuisine au Lyon d'Or, 2 francs dix sols, je dis septante cinq baz, pour ce que je luy dois tant pour quelques bagatelles prises chez luy, que pour les respas pris aussi chez luy où je mange actuellement en attendant la bonne saison, mon disner d'aujourd'huy compris. Je reste seulement devoir audit Monsr Grand seize gerbes de paille qu'il m'a prestées un fois pour nos Bergières. Hors de cette paille que je luy restituray en nature, je ne luy dois rien.

[-] Canne, pommeau d'argent, payé. Vid. page 47.

Ledit, payé à Mr Molière, orfèvre icy à Lausanne, 4 francs 10 sols pour un pommeau d'argent avec les oeils mis à ma canne, à raison de 30 baz, soit 7 fl. 6 s. pour le pois de l'argent, sçavoir une once, et quinze baz de façon pour tout. Tellement que ladite canne me couste dans d'acquit que de garniture, le cordon à part, 85 baz qui font 21 fl. 3 s.

[-] Mr Combe. Vid. page 52-56. Moudon.

9^e dito. Ledit, je suis party pour Moudon vers ma femme et mes enfans qui y sont à présant et ay dès ce jour quitté la chambre de louage que j'avois prise chez Mr Combe à La Palud le 12^e janvier passé sur le pied marqué dans l'article de sa datte marquée d'autre part. Ledit Mr Combe me demande si, n'étant chez luy que par accident, je me ferois de la peine qu'il cerchast quelque bon locataire pour tout l'appartement, la cave même comprise, ce qui luy tourneroit beaucoup à compte, à quoy j'ay agréablement consenty et pour quoy il vuide sa chambre dont j'ay donné ordre qu'on luy remit la clef dès le même jour.

[-] Moudon, voyages de Moudon et Lausanne

Faut notter que je suis resté audit Moudon jusques au 30^e dudit mars, que je suis encor retourné à Moudon vers ma femme et mes enfans et où je suis resté jusques au 3^e april sécutif que je suis allé à ma campagne des Bergières faire mes entes, voir mes admodieurs et faire mes affaires en ville, d'où je suis retourné derechef à Moudon le jour de Pasques, ayant fait mes dévotions le dimanche précédent, et où je suis actuellement à présant que j'escris cecy dans mon présant livre que j'ay porté avec moy.

Sur quoy faut notter que dans mes deux précédens voyages, comme je le feray dans celuy-cy, Dieu aydant, j'ay toujours tenu compte à ma femme de la dépense que j'ay faitte

chez elle, ou en graisnes de semens ou en argent réel que je luy ay donné, et comme je le feray encor, Dieu aydant, encor pour le tems que je cy seray, ce qui ne doit nullement paroître étrange et surprenant à ceux qui liront cecy parce qu'ayant voulu absolument conduire son bien elle-même sur le pied de nos convenans auxquels je me rapporte, je veux la laisser faire sans luy causer le moindre obstacle ny fournir le moindre prétexte. C'est pour cela que je luy tiens compte de tout, jusques à l'avoyne que je donne à mon cheval, que je luy paye dans le grennier en la prenant. Dieu veuille que le tout tourne premièrement à sa gloire et ensuitte à sa satisfaction et au bien de nos enfans.

[p. 55] 1721.

[-] N. bene la remise que j'ay faitte à mon père de touttes mes graisnes et vins et que j'ay oublié d'inscrire dans son tems, qui est sur le mois de mars passé sauf erreur, mais pour justification, voyés ma lettre de Moudon à mon père en luy remettant les clefs, et celle dont il m'a honnoré en réponse.

[-] Blanc et Monnod.

April, 16^e. Ledit, j'ay presté à Abraham David Blanc et J. François Monod, de Branles, consorts et solidaires, quatre sacs d'avoyne pour semer, dans leur nécessité. Accord à 8 fl. le sac, pour quoy leur ay donné terme jusques à la St Jean prochaine conformément à leur billet signé que j'ay. Sur quoy faut notter que je n'y suis nommé que comme caution auprès de ma femme que j'ay pourtant déjà payée sans que ces gens le sçachent, n'ayant eu en vue que de leur faire plaisir, et cela parce que sans cela, madite femme n'en vouloit point donner à crédit, en quoy je ne la blasme nullement, mais pour moy j'ay d'autres raisons qu'elle.

[-] Cheval, foire Moudon. Vid. page 58.

May, 13^e. Ledit, jour de foire de Moudon, j'y ay achepté sur le lieu un cheval bay roux bruslé, entier, de trois ans faits, taille de dragon, pour le prix et somme de 900 baz, rendu couppé et resané aux risques de mon vendeur qui est un certain Equé, d'Eymond, paroisse de Morlens proche nostre montagne, où je l'ay mis le même jour, et où ils m'ont dit qu'ils yroyent le tailler à la fin de ce mois en bonne lune nouvelle selon la coustume, au quatriesme jour, et ensuitte, dès sa guérison, Dieu aydant, les 900 baz seront payés seulement alors, ayant seulement livré dix baz de vin contant d'arres par-dessus, le tout conformément au billet pour ce fait que j'ay en main. Dieu soit garde du tout. J'ay dessein de faire un bon cheval de monture pour moy, et je croy avoir trouvé mon fait, du moins chacun le trouve ainsi et fort beau, et si je vouloit du profit il ne tiendroit qu'à moy.

[-] Ma femme.

18^e. Ledit, ma femme a souhaitté mon cheval noir des Bergières qu'elle croit luy convenir pour son bien de Moudon pour faire ses besognes et le joindre à la remise de sa commande pour un admodieur qu'elle a dessein de mettre à son bien à cette St Martin. Je le luy ay donc promis pour ce qu'elle voudroit m'en donner en denrées ou autrement tout comme elle voudroit. Elle m'a donc volontairement fait un billet de 25 escus blancs à payer à la St Martin prochaine pour ledit cheval avec son équipage d'attellage. Quand à mon char qu'elle souhaitte aussi avec eschelettes et tout comme aussi l'équipage des bœufs, je le luy envoyeray aussi, mais pour cela c'est pour ma dépense de mon dernier voyage de présant. Que si quelqu'un se scandalise de cela, je le renvoye à ce que j'en dis dans le derner article de la page d'autre part.

[-] Charité Suéry.

19^e. Ledit, pour la gloire de Dieu et pour l'assistance des pauvres incendiés de Suéry *(probablement Siviriez)*, voisins de nostre montagne, nous avons livré au gouverneur, ma femme et moy, un sac de bonne avoyne dont j'ay mis moy même l'annottation au bas de la requeste et permission par eux obtenue de LL. EE. de Frybourg, leurs seigneurs. Faut notter

que ces pauvres malheureux avoyent déjà esté entièrement tempestés et ensuite, par un second fléau de la main de Dieu, une douzaine de mesnages ont estés réduits en cendres.

[p. 56] 1721.

[-] Bled noir, Moudon, 4 sacs.

Juin, 5^e. Ledit, j'annotte seulement pour mémoire avoir livré le 31^e du dernier mois, 4 sacs de bled sarrazin, forte mesure, à un certain blattier d'Ucherans (sic : Vucherens) nommé Jaques Philippe Cherpilloux, pour les conduire à ma femme à Moudon où il se vend beaucoup mieux qu'à Lausanne, et qu'elle a souhaitté, sur le montant duquel elle m'a promis payer 34 baz et quelques bagatelles que je dois à Moudon, et entr'autres à Mlle Bellon, sa commère, marchande, pour quelques mouchoirs pour moy, avec quelque autre bagatelle, et le surplus elle m'en tiendra compte d'une manière ou d'une autre.

[-] Habit d'esté, Mr Vergier.

6^e dito. Ledit, j'ay pris chez Monsr Vergier, marchand, 4 aulnes et 1/2 de Baraccan gris blanc de 2/3 d'aulne et 2 doigts de largeur, prix fait à 25 baz l'aulne, tellement que les susdittes 4 aulnes et 1/2 reviendront à la somme de 112 baz et 1/2 qui font 11 francs 5 s. que mon surtout d'esté fort propre que j'en ay fait me coustera d'estoffe. De plus il me fallu 5 douzaines de bouttons fort propres, je me trompe, seulement 4 douzaines et demy, pris de Mr David et que je luy ay paié à raison de 5 baz et 3 s. la douzaine. Il me faut pour le tailleur pour façon et fournitures, 3 pièces de 15 s. qu'il m'a demandées, à quoy joint 1/4 d'aulne thoisle de Rohan prise et payée à Mlle Rapillard, 3 baz et 1/2, le tout fera 162 baz et 1/2 seulement pour un simple surtout d'esté. Faut notter que Mr Vergier n'est pas payé, et le tailleur non plus, mais Dieu aydant, je le feray incessemmant, cecy pour mémoire en attendant.

[-] Mr. Combe. Vid. page 54.

7^e dito. Ledit, j'ay fait mesurer par un blattier à Monsr Combe, le fils, 7 quarterons 1/4 de messel des Bergières, dont le montant au prix courrant se rencontrera sur le logement d'une chambre que j'ay prise chez luy une couple de mois l'hyver passé dans ma maladie.

[-] Cherpilloux, d'Ucherans.

Ledit, j'ay envoyé à ma femme par son blattier d'Ucherans, Cherpilloux, 3 grands sacs pleins de noix bien cachettés, un autre sac aussi cachetté dans lequel il y a deux boittes de fruits secs choisis. J'ay aussi remis au même homme ma masle cachettée que j'envoye à Moudon devant où je vay moy même, Dieu aydant, et une paire de chenets de fer pour nostre foyr de Moudon.

[-] Nourrice payée 6 four.

9^e. Ledit, je suis allé à Moudon joindre ma femme et mes enfans, ayant le jour devant rangé mes meubles aux Bergières avec notre vieille nourrice à qui jay donné une paire de vieux souliers et quelques autres bagatelles, outre ce je luy ay livré comptant 18 baz pour quelques restes de fournage pour mes domestiques pendant que je tenois mesnage. Je ne luy dois rien.

[-] Bas.

12^e. Ledit, j'ay achepté à Moudon de la Cattin Jordan, une paire de bas d'esté à 3 bouts, pour quoy luy ay payé 22 baz.

[-] Fiaux, commis, Traxel, messager. Argent.

14^e. Ledit, le Sr Fiaux, commis du bureau de Moudon, en qualité de caution solidaire du Sr Daniel Traxel, mon cy-devant admodieur audit lieu, m'a payé la somme de 52 escus blancs qu'il me devoit de reste. Voyés par ce nos comptes, les mandats touchant la chiccane qu'il m'a voulu faire pour cela, et la prononciation ensuivie par laquelle il a esté condamné à me satisfaire ou donner caution à mon choix. Il me reste encore les harnois et équipages et quelques rastes, conformément à l'état que j'en ay, pour quoy soit rapport à mes papiers qui sont clairs.

[p. 57] 1721.

[-] Mr Leautier.

Juin, 16^e. Ledit, achepté de Monsr Leautier, le marchand, 2 aulnes et 1/2 de thoile crue de lin pour doubler mon habit d'esté marqué d'autre part, à 10 baz l'aulne, ce qui fait 25 baz à luy payés content. Je ne luy dois rien.

[-] Ma femme.

Ledit, ma femme a resçu une couppe de lentilles que je luy ay fait venir de Lausanne pour ses moissons. Je luy avois aussi précédemment envoyé 3 sacs de noix pour faire de l'huile dont elle manque. Ce qu'elle a fait.

- [-] Henneberguer, montagne.
- 17^e. Ledit, étant arrivé aux Bergières, les frères Henneberguer, mes admodieurs pour la montagne, m'ont apporté de l'argent, pour le montant de quoy leur ay donné quittance sur un petit livret qu'ils ont pour cela. Et comme ils estoyent pressés pour aller à la foire de Morges, ils m'ont prié de faire un compte au net dont ils prendroyent un double. Voyés lesdits comptes où tout est parfaitement au net et bien articulé tant pour le présant que pour le passé.
 - [-] Vigne, menuisier, tisons.
- 18^e. Ledit, étant en ville, Mtre Vigne, le menuisier, est venu au Bergières charger deux beaux tisons de noyer que je luy ay donné sur le pied et prix fait par ma femme. En tout cas nous trouverons cela sur l'ouvrage de la sienne qui est notre sage-femme.
 - [-] Monsr Réal, Bergières. Page 31.
- 19^e. Ledit, j'ay fait compte avec Monsr l'ancien hospitalier Réal, par leguel il s'est trouvé qu'apprès le toisage fait par Monsr le commissaire Mellotte des terres que je luy donne d'eschange contre celles qu'il me remet en place, je me suis trouvé luy estre redevable de la somme, sauf erreur, suivant nos convenans et minutte ensuivie, de la somme de 750 fl., compris tout ce que je luy ay tiré et que je luy dois encores. Ce qui estant fait, je luy en ay payé le soude et montant entier contant tant en louis d'or espèces à 12 # qu'ils courrent à présant veu la misère publique, qu'en autres espèces à luy bien livrées dans sa maison à l'Hasle. Ce qui étant fait, nous avons sur le champ appellé Monsr le chattelain Tacheron qui a stipulé nostre eschange pur, simple et conforme aux loix, avec les formalités ordinaires, par lequel ledit Monsr, par le droit qu'il en a exprimé et apparu au stipulateur et aux témoins, m'a remis son champ des Collices, de la contenance marquée dans le plan que j'en ay et exprimé dans l'acte, et l'encoche de la Pougesiaz qui touche mon record, aussi de la contenance exprimée, et moy luy ay donné en place mon champ des Bergières, de la contenance marquée. Tellement que par supput fait, je luy ay remis pour environ comme sus est dit, le montant sauf erreur de 750 fl. de terrein sur le pied de l'apprétiation faitte dans nos minuttes et premiers convenans, bien eus et receus avec bonne quittance et perpétuelles maintenances ordinaires, purement et simplement. Voyés pour ce les premiers convenans, minuttes sécutifves et acte formel ensuivi, à tout quoi soit rapport, et sur quoy Dieu veuille donner sa saincte bénédiction. La chose me convient à merveilles et fort à la bienséance de mon bien des Bergières, mon père l'a fort souhaittée dans son tems, aujourd'huy, bény soit Dieu, elle est faite.

[p. 58] 1721.

[-] Nerbels, mareschaux, payés.

Juin, 21^e. Ledit, payé aux Nerbels, mareschaux, pour ferrage de mon cheval pour l'année 1720. Accord à 15 fl. à eux bien payés aujourd'huy. Dans la suitte, si je continue à me fournir d'eux comme je le croy, ayant achepté un cheval neuf, je l'inscriray. Faut notter qu'ils me demandent encor quelques bagatelles pour fers rassirés, mais je croy qu'ils se trompent et que cela a été payé précédemment, cependant il faudra voir.

- [-] Monsr de Middes, laod Bergières.
- 23^e. Ledit, ensuitte de nos eschanges entre Monsr Réal et moy marqués d'autre part, je suis allé lauder auprès de Monsr de Middes⁵⁵ pour environ une pose qui se trouve environ mouvante de son fief des deux poses de la Pougesiaz que Monsr Réal m'a remise aux Bergières, l'autre étant franc allod sauf erreur, mais pour celle-cy composé, pour 40 fl. payé comptant et pris quittance sur un billet, mon acte n'étant pas seulement encor levé.
 - [-] Mon cheval. Vid. page 55.
- 26°. Ledit, étant retourné à Moudon, je suis allé le lendemain à notre montagne avec Mr Tacheron, assesseur, mon cousin, et du Saugy, seigneur de Branles, où j'ay pris et payé le cheval que j'ay fait coupper, que j'avois achepté à la foire de Moudon du mois de may passé, vid. page 55, d'un certain voisin de nostre montagne dont le nom et le prix sont marqués sur le billet de notre pache à quoy soit rapport. Le lendemain je l'ay fait ferrer des quatre par J. Pierre Pache, de Mauborget, à qui j'ay payé pour cela 2 fl. 3 s. et 3 s. pour un licol du maître cordier. Je ne leur dois rien. Faut notter que le premier cloud que le susdit mareschal m'y mit, il me l'a un peu piqué, mais cela n'est rien, il s'estoit usé la corne apprès avoir esté taillé, ne s'estant couché de sept jours et grattant continuellemet du devant avec les pieds.

[-] Remarques.

Juillet 4^e. La nuit du 7 au 8^e, foire de Moudon, il a fait une bize noire si froide pour la saison, que l'admodieur de la frettière du Château de Lausanne m'a assuré sur la foire dudit Moudon, que touttes la traitte de leurs vaches du jour précédent avoit gelé et pris comme en hyver, ce qui est surprenant pour la saison. Cependant, nous voicy aux moissons quoy que plusieurs fustent encor aux foins, et n'ayant pas même encore commancé. Ces sortes de dérangemens de saisons ne présagent rien de bon pour la santé des hommes et pour la contagion dont Dieu afflige nos voisins en France. Le mois de may passé a été plus froid que le mois de X^{bre} et il a plu presque sans relasche pendant tout ce mois là et fait froid comme en hyver, ce qui a fort retardé touttes les besognes. Cependant aujourd'huy 10^e, que j'inscris cecy pour annotation à ma postérité, la saison est fort bien remise grâces au Seigneur. La campagne augmente à vue d'œil et les bleds s'en vont meurs et parfaitement beaux tant il est vray qu'il ne faut jamais désespérer de la providence qui fait toujours plus de bon aux hommes qu'ils n'en mérittent. Veuille le Seigneur bényr et préserver toujours notre patrie et moy et ma famille en particulier. Ainsi soit-il.

- [-] Bergier, le perruquier, payé.
- 12^e. Ledit, donné à Monsr Bergier, le perruquier, chez luy dans sa boutique, un escu blanc en pièce pour barbe et rasement de tête. Je ne luy dois rien.

[p. 59]

1721.

[-] Grandvaux.

Juillet 15^e. Ledit, j'ay esté à Grandvaux avec Monsr le châtellain de Lustry, mon cousin, visiter nos vignes qui sont fort médiocres, grâces à Dieu, en même tems pour remplir deux courtes de vin raspé que j'y ay encor, pour quoy il a fallu six sestiers de vin moins quelque chose que j'ay laissé à mon vigneron, pris de la confrairie à 6 s. le pot, ce qui a fait 9 baz de que j'ay payés.

[-] Masmejan.

- 16^e. Ledit, rendu à Mr Masmejan 4 francs que j'avois pris de luy pour achever le payement de mon laod marqué d'autre part à Mr de Middes, le conseiller.
 - [-] Mr Burnet.

-

⁵⁵ Jean Rodolphe LOYS de MIDDES, (1646-1731). Fils de Jean Louis et de Judith ROSSET. Sr. de Marnand avant 1701, conseiller de la Palud en 1678, directeur du rentier d'épargne (1697-1701), boursier (1703-1707). Epouse en 1671 Ursule STURLER (1649-1721), fille de Daniel et de Jeanne de WATTEVILLE.

19^e. Ledit, payé à Mr Burnet, le marchand, pour 2 aulnes 1/4 de thoile crue de ritte ferme pour une veste d'esté. Accord à 6 baz - 3 fl. 4 s. 6 d. Je ne luy dois rien.

[-] Mr Besson, bas payés.

Ledit, donné à Mr Ginane, le marchand chappelier, 7 fl. 6 s. pour donner à son cousin Jommetton pour payement d'une paire de bas pris de Mlle Besson de qui il fait les affaires. Je ne leur dois rien.

[-] Mr le bourgemaistre, créance. Vid. page 53.

Ledit, Monsr le bourgemaistre de Crousaz a agrée la remise à moy faitte par Monsr François Louis Bergier, l'héritier, mon cousin, de la créance de 5000 fl. en capital contre luy et intérêts incourrus dès le 10^e juin 1717. Tellement qu'aujourd'huy, 19^e juillet 1721, il me doit mille florins d'intérêts et la raste courante. Sur quoy m'a assuré qu'il feroit effort pour me payer au plutôt possible. Faut notter que ladite créance m'est parvenue pour prix de ma substitution sur les biens de Mr François Louis Bergier, eus de feu Mr le conseiller Sbastian Bergier, son bienfaiteur. Vid. le testament, la composition de ma substitution et actes et quittances ensuivies, lesquels j'ay en bon ordre.

[-] Rucher.

24^e. Ledit, à Henry Henneberguer, mon admodieur aux Bergières, 1 fl. 6 s. pour payement d'une journée de masson pour le rucher neuf.

[-] Moudon.

25^e. Ledit, je suis party pour Moudon où sont ma femme et mes enfans.

[-] Le métral de Villaranon, montagne.

Aoust, 24^e.56 Ledit, j'ay presté à Anthoine Chenaulx, métral de Villarranon, proche de notre montagne, 2 quarterons beau seigle et 3 quarterons bel orge restituables à la St Martin prochaine et dont je luy feray présant s'il m'ayde à obtenir le passage d'une très belle fontaine que, Dieu aydant, je veux conduire depuis le mas supérieur à celuy d'embas, ce qui, sertainement, sera quelque chose de beau et d'extrêmement utile. Mais comme il me faut passer sur un coin du communs de ceux de Villarranon rière Frybourg, qui sépare nos deux mas de montagne, ils s'opposent à mon passage parce qu'ils se servent eux-mesmes de mon eau qui est excellente pour les prairies et soit abondante. J'ay donc gagné celuy-cy, et ay dessein d'en demander le passage, non pas aux communiers, mais au seigneur de jurisdiction qui est Mr l'ancien banderet Berinshols, de Frybourg, à quoy le susdit métral me sera extrêmement d'usage et pourquoy aussi je n'ay pas regardé de luy faire quelque bien à condition qu'il m'ayde dans mon dessein.

[p. 60] 1721.

[-] Frybourg, fontaine montagne.

Aoust, 6^e. Ledit, je suis party au point du jour de nostre montagne où j'avois couché, pour me rendre à Frybourg, accompagné d'Anthoyne Chenaulx, métral de Villarranon, duquel j'ay parlé au dernier article de la page d'autre costé, où je suis arrivé à onze heures pour la disnée, pour demander à Monsr l'ancien banneret Berinshols, seigneur dudit Villarranon, le passage de ma grosse fontaine de la montagne au bas à la bize du costé de Romond, que je veux, Dieu aydant, conduire pour l'extrême bonification dudit bien au mas inférieur de Praley, rière Branles, par un coin du commun en marais dudit Villarranon qui nous confine du costé de bize. Ce que ledit seigneur m'a accordé fort gracieusement en présance dudit Chenaulx, son métral, qui m'a fort bien servy, avec promesse de m'en envoyer un acte authentique.

Faut notter que ledit seigneur, le premier jour que je fus à Frybourg, fist la sourde oreille, mais quand il eust ouy parler d'un char de vin que je luy fis offrir pour l'honnesteté,

⁵⁶ Il semble que cette date du 24 août soit erronée et qu'il faut lire 24 juillet, car c'est le 6 août (p. 60) que Nicolas BERGIER se rend à Fribourg en compagnie d'A. CHENAULX pour rencontrer M. BERINSHOLS.

alors il vint luy-même au Cheval Blanc, où j'estois logé, m'accorder tout ce que je demandois, et cela de fort bonne grâce. C'est la manière de ce païs là.

[-] Moudon, Lausanne.

10^e dito. Ledit, je suis party au point du jour de Moudon pour retourner à Lausanne faire mes affaires. Passé au Mont où j'ay esté assés tost pour le presche. Nota qu'avant que de partir pour Moudon, j'ay laissé à ma femme 15 fl. pour compensation de ma despence, suivant ma coustume puisque ayant, selon nos convenans, souhaitté, même m'ayant forcé le couteau à la gorge, de luy donner tant pour elle, et luy payant pension pour nos enfans, je ne prétends nullement luy estre à charge pour moy-même.

[-] Thuylier, payé.

- 16^e. Ledit, j'ay payé aux Bergières, dans ma cour, aux nouveaux thuyliers allemands de Dessus le Lou, 12 fl. 6 s. pour un demy millier de bonne thuyle que j'ay fait prendre par mon admodieur, tant pour couverture d'un rucher neuf que pour autre nécessité, et outre ce, 4 s. pour un pot de vin de trinkguelt.
 - [-] Mr Bastian des Ruynes, payé.
- 18^e. Ledit, payé à Mr Bastian des Ruynes chez Monsr le conseiller son frère⁵⁷, 2 francs 13 s. 9 d. que je luy devois à forme de sa partie. Je ne luy dois rien.
 - [-] Moudon, bas payés.
- 25^e. Ledit, j'ay encor achepté de la Cattin Jordan à Moudon où j'estois retourné le 19^e une paire de bas noirs assés bons dont je luy ay payé 22 baz. Je ne luy dois rien.
 - [-] Mr de Trey, chienne payée 3 louis d'or.
- 26^e. Ledit, j'ay esté à Bürinoz proche Villars le Per, vers Monsr de Trey, à qui cette grange champestre appartient, de qui j'ay achepté une chienne noire fort belle et excellente pour la chasse, dont je luy ay payé trois louis espèce, par commission de Mr l'ancien banderet Berinshols, de Frybourg, à qui je vay l'envoyer incessemment. Tout cela sont les services de mon projet pour la fontaine de la montagne.

[p. 61] 1721.

[-] Saignée.

Aoust 27^e. Ledit, à mon lever me sentant saisy de mon eresypelle ordinaire, je suis allé moy-même incessemment quérir Monsr Mellet⁵⁸, médecin icy à Moudon, pour me faire saigner. Dieu bénye ce remède.

- [-] Montagne, fontaine. Acte.
- 29^e dito. Ledit, Monsr l'ancien banneret Berinshols, seigneur de Villarranon, m'a envoyé un exprès de Frybourg qui, en venant quérir la chienne d'autre costé part, m'a remis et apporté un acte authentique pour le passage de ma fontaine à moy promis à Frybourg même le 6^e. Voyés l'article dudit qui expliquera ce que c'est.
 - [-] Médecine, recepte.

7^{bre}, 1^{er}. Ledit et jour suivant, je me suis purgé, me trouvant assés mal par suitte de mon eresipelle. J'ay pour cela pris la composition qui suit dont j'ay cru devoir insérer icy la recepte à cause de son bon effect. Ma femme m'a préparé elle-même pour chaque fois une dragme séné bien nettoyé, infusé pendant une nuit dans une terrine dans deux grands verres d'eau de chicorée et une poignée d'anis verd, ce qui estant passé proprement le bon mattin par un linge bien propre et mis dans un vase sur un réchaud, à cela joint 2 onces, soit une petitte

⁵⁷ Pierre David des RUYNES, (c. 1680-1752). Fils de Georges. Epouse en 1711 Jeanne Marguerite Françoise PLANTIN (1692-1745, fille de Jean Jacob et de Jacqueline BAVAUD. Apothicaire installé dans sa maison de la Palud, conseiller de la Palud (1718), maisonneur (1732), assesseur du Consistoire de 1742 à 1752.

⁵⁸ David Mellet, (1675-c. 1742), médecin. Fils de Jean et de Dorothée Clot. Epoux en premières noces de Marie Maillard, puis de Anne Judith Dombald.

tasse à caffé pleine de bon sirop de roses, on chauffe le tout ensemble et on le prend sur le champ. Un peu de rhubarbe serait bonne.

- [-] Mareschal payé, Moudon.
- 8^e. Ledit, payé à Isaac Jacob, maréchal à Moudon, dans l'escurie de la maison de ville dudit lieu 1 fl. 9 s. pour deux fers neufs aux pieds de devant de mon cheval et deux relevées dernier. Je ne leur dois rien.
 - [-] Moudon et Yverdon.
- 9^e. Ledit, je suis party de Moudon pour aller à Yverdon, et de là à Grandson et Vauxmarcus faire une tournée vers nos parens et amis de ce païs là où je n'avais pas esté dès l'an 1711, où j'ay demeuré jusques au 16^e, l'avant-veille du Jeûne que je suis venu coucher à mes Bergières.
 - [-] Fenestres Bergières.
- 17^e. Ledit, payé à Henry Henneberguer, mon admodieur aux Bergières, en présance de sa servante allemande, 18 baz pour les fenestres de son appartement à plein pied du fond de la maison que, par nostre admodiation, je devois luy mettre en état, et luy me les rendre de même.
 - [-] Licol.
- 29^e. Ledit, livré au susdit 1 fl. 6 s. pour un bon fort licol de cuir pour mon cheval, qu'il m'a achepté.

[p. 62]

1721.

[-] Valet.

- 7^{bre}, 28^e. Ledit, j'ay pris à mon service J. François Michelot, de Romainmostier, aagé de 18 ans, pour me servir partout dans mes voyages et ailleurs, et panser mon cheval. Il m'a apporté en venant une lettre en forme d'attestation de Mr Thomasset, châtellain dudit lieu que je luy avois demandée dernièrement qu'il estoit venu de Lausanne icy m'offrir ses services. Quant aux gages, je me suis engagé à ce qu'il me plairoit en bien faisant.
- [-] Ledit ne s'est trouvé valoir grand-chose et incapable de panser comme il faut un cheval, pour quoy m'en suis défait peu de tems apprès, luy ayant donné quelque chose, même plus qu'il ne méritoit.
 - [-] Mr de Mides, papiers.
- 8^{bre}, 1^{er}. Ledit, Monsr de Middes⁵⁹, fils, est venu vers moy aux Bergières examiner quelques livres et papier concernant les affaires que Monsieur de Villardins⁶⁰, son beau-père et Monsr de Vuarrens⁶¹, mon cousin, son beau-frère, ont ensemble. Je luy ay confié quelques papiers moyennant un resçu que j'ay.
 - [-] Sucre.
- 4^e. Ledit, payé à Henneberguer, mon admodieur aux Bergières, 3 fl. 1 s. 6 d. pour valeur d'un pain de sucre qu'il m'a achepté par ordre, du poids de 2 l. [.] onces à raison de 6 baz la l.
 - [-] Moudon.
- 6^e. Ledit, je suis party au point du jour des Bergières pour joindre mes enfans et ma femme qui est près de ses couches. J'ay, avant que de partir, un peu rangé mes affaires aux

David François LOYS de MIDDES, (1695-1753). Fils de Jean Rodolphe et d'Ursule STURLER. Conseiller de La Palud (1728), boursier (1730), maisonneur (1741), Banneret de la Cité (1749). Il épouse en 1719 Sophie Louise LOYS de VILLARDIN, (1697-1758), fille de Jean et d'Esther de LAVIGNY.

⁶⁰ Jean LOYS de VILLARDIN, (1665-1740). Fils de Jean Philippe et d'Etiennaz de LAVIGNY. Il épouse en premières noces en 1686 Esther de LAVIGNY (...-1688-92), fille d'Isaac et d'Esther de MARTINES puis, en secondes noces, en 1693, Marie Susanne Polier (1672-1710), fille de Georges Polier de Vernand et de Louise de Coucault.

⁶¹ Sébastien Isaac LOYS de VUARRENS, (1688-1754). Fils de Jean et d'Etiennaz de LAVIGNY. Il épouse en 1713 Françoise Louise de la TOUR, (1699-1762), fille de Jean Philippe et de Jeanne Louise de WARNERY.

Bergières et en ville et laissé par escrit quelques commissions à mon admodieur, tant pour des pierres que pour quelques fruits que je donne tant à mon père qu'à mes amis.

[-] Bois Villarranon. Vid. pages 74 et 95.

18e. Ledit, j'ay fait pache à notre montagne avec un certain Anthoyne Chenaulx, métral du village de Villarranon dont le territoire me touche, pour l'achapt d'une particule de bois de la contenance d'environ 2/3 de pose, joignant la croix qui sépare le susdit territoire d'avec la commune de Branles qui me touche aussi, le tout à forme de notre convenant réciproquement signé, sans fraix, par lequel il garde le fond pour luy, n'acheptant seulement que le bois qui est très beau et qui me fournira en partie suffisemment les tuyaux nécessaires pour la belle fontaine que je prens actuellement, le surplus est de très beau marinage dont je me pourvois tout doucement à l'avance pour la grange qu'il me faut indispensablement bastir, pour quoy luy ay promis la somme de cinquante escus petits de capital, un escu de vin et un sac avoyne d'Ongrie et une couppe d'orge, sur laquelle somme ay livré vingt et un escus par le moyen d'une vache qu'il a eue de mes gens, auxquels j'en ay tenu décompte, et de dix fl. d'argent comptant, et l'avoyne et l'orge payable quand la fontaine que je conduis coulera sur la place, et le reste en argent de trente escus à la St Jean prochaine dans son entier. Réservé en outre un terme pour oster tout le bois et quelques conditions contenues dans l'acte dont double réciproque a esté fait, soit rapport.

[p. 63] 1721.

[-] Naissance de mon troisiesme fils Benjamin Isaac.

8^{bre}, 21-22^e. La nuit de 21 au 22, ma femme a mis au monde à Moudon, avec le secours de Dieu, un troisième fils sur les 10 à 11 heures, gros et bien portant, pour lequel, comme pour ses frères et pour nous-même je prie ardemment le Seigneur de vouloir nous accorder sa sainte bénédiction. La pauvre femme a extrêmement souffert comme à son ordinaire. Elle est dans un accablement extrême. Dieu veuille la fortifier et bényr nos soins. J'ay incessemment envoyé un exprès à Combremond quérir la nourrice de Chantauroz nommée Suzanne [.] que ma femme avoit engagé et qui est arrivée le lendemain au soir. Dieu bénie son laict.

[-] Tempeste.

- 29^e. Ledit, sur les quatre heures du soir environ, estant à Lausanne où j'estois allé disposer mes affaires pour le baptisé de mon enfant, il a fait un tems de pluye et de gresle efroyable accompagné d'éclairs et de tonnerre aussi forts que dans la canicule, ce qui a d'autant plus surpris et effrayé tout le monde. Les moindres petits ruisseaux de notre pays se sont débordés et ont fait des ravages extrêmes. On n'entend parler que de moulins abbattus, d'escluses entraînées, de chemins rompus et d'autres dérangemens. En un mot, c'est un désordre extrême. La volonté de Dieu soit faitte. On craint que ces dérangemens de saisons ne soyent une marque que Dieu veut nous affliger comme nos voisins, derechef sa volonté soit faitte. Je déclare icy que je ne crains rien et que je suis parfaitement résigné pour tout ce qu'il luy plaira, soit bien soit mal.
 - [-] Baptême de mon fils et sa mort.
- 31^e. Ledit, mon enfant continuant à se trouver mal et son mal augmentant même visiblement par une oppression, nous avons connu que Dieu qui nous l'avoit donné vouloit le retirer à luy. Il avoit commancé à se trouver mal dès le moment des tonnerres et de la tempeste cy dessus qui avoit espouvanté toute notre maison à Moudon où, malheureusement, il n'y avoit que des femmes, et la nourrice entr'autres, qui eust l'imprudence de donner làdessus à tester à son enfant qui sur le champ, prit mal et quel secours qu'on ayt pu faire, son mal a empiré. Sur quoy, sans balancer nonobstant le mauvais tems, je l'ay pris moy même

sous mon manteau où je l'ay porté à la prière baptiser par Mr le doyen Chattelannaz⁶², auquel j'ay indiqué pour nom Benjamin Isaac pour Messieurs Benjamin Bergier et de Vuarrens qui devoyent estre ses parains. Ensuitte de quoy, trois ou quatre heures apprès, Dieu l'a retiré et il est mort entre mes bras. Le Seigneur l'a donné, le Seigneur l'a osté, son seul nom soit bény. Ensevely honnorablement le lendemain.

[p. 64] 1721.

[-] Mes enfans, Lausanne. Vid. pages 65, 67, 71, 78.

9^{bre}, 13^e. Ledit, j'ay envoyé mes enfans à Lausanne chez Mlle Duvoisin par la littière de Madame de Denesy, avec une servante. Ils ont besoin de soins, leur mère n'est pas bien et ses couches deviennent fâcheuses. Ils sont en aage d'apprendre quelque chose et ils ont besoin d'éducation et Moudon n'est nullement un lieu convenable pour cela, ne les cy ayant laissé que par complaisance pour leur mère, ce dont certainement je me repends fort puisque l'aisné, qui approche ses huict années, ne sçait quoy que ce soit que des malices qu'ils apprennent avec les domestiques. J'ay donc pris mon parti dont il estoit tems et les ay envoyé par entrepos chez la susdite Mlle Duvoisin passer le gros de l'hyver et les nettoyer, pour quoy je payeray une pension raisonnable, où ils sont arrivés heureusement grâces à Dieu. Promis et payé à Bourgeois, le conducteur 10 baz pour aller et venir sans rien fournir et bonne nouritture.

[-] Mtre Daniel Germond, fontenier, Lucens.

Ledit, apprès avoir fait partir mes enfans pour Lausanne, je suis allé à la montagne où j'ay fait pache avec Daniel Germond, fontennier de Lucens, pour percer et poser les tuyaux de la belle fontaine que, Dieu aydant, je veux conduire du mas d'en haut à celuy d'embas pardessus le commun de Villarranon suivant le droit et acte du seigneur que j'en ay acquis à Frybourg l'esté passé auquel soit rapport. Pour quoy j'ay promis audit Germond, dans le poîle de notre montagne, en présance de mes gens, la somme de quinze escus blancs et six quarterons de messel, réservé qu'il travaillera sans interruption et besogne à contentement. A dicte de gens experts il faut le trou que le poing puisse passer librement et un perçoir exprès. Quand à la quantité, je compte qu'il y a environ 300 thoizes. C'est un bel ouvrage auquel il a promis de commancer à travailler lundy prochain au point du jour. Sur quoy luy ay livré d'arres 5 fl.

[-] Argent montagne, fontaine, ouvriers.

Ledit, n'ayant pas le sou, j'ay pris et resçu de mes gens de la montagne 30 fl. compris les 5 fl. que dessus, de quoy je leur tiendray compte. Il me faudra toujours quelque sou pour quelque trinqgueldt pour mes terrailleurs pour le canal de ma fontaine et mes allées et venues, à quoy j'ay commancé à faire travailler, sous la bénédiction de Dieu, le 17^e à tasche à 2 s. la thoise dans des endroits faciles et à journée dans d'autres où il faudra aller jusques à 12 pieds profonds. Mes gens, d'autres costé, ayans aussi commancé à mettre bas le bois pour les tuyaux. La lune estant dans son meilleur état pour cela.

[p. 65]

[-] Argent montagne.

9^{bre}, 19^e. Ledit, mes gens de la montagne m'ont livré onze escus blancs dans leur poîle là haut où j'ay couché nonobstant le froid et le mauvais tems trois nuits sécutives sur le foin pour mettre en train et conduire mes ouvriers de ma fontaine, desquels onze escus blancs, avec les quatre d'autre part, qui font 15 escus blancs je dois leur tenir compte.

[-] Terrailleurs montagne.

30^e. Ledit, livré à Daniel et David, terrailleurs, pour ma fontaine de la montagne

⁶² Samuel CHATELANAT, (...-1754), pasteur au 2^e poste à Moudon (1676-1678), au 1^{er} poste /1678-1724), puis à Avenches (1725-1729), et enfin à Mézières (1729-1754).

10 fl. à compte de leur besogne, ce qui avec 7 fl. 6 s. que mes gens leur avoyent aussi livré, fait 17 fl. 6 s. qu'ils ont resçu à compte de leur ouvrage. Livré aussi à Rodolph, autre terrailleur à journée, à raison de 5 baz et la souppe, 3 fl. 9 s. à compte de ses journées.

[-] Maréchal, payé.

X^{bre}, 1^{er}. Ledit, livré à Mtre Jacob, le mareschal à la forge, son père présant, 1 fl. 10 s. 6 d. pour trois fers neufs à mon cheval et le quatrième reforgé et chargé, l'ayant fait nettoyer et parer des quatres, fait le poil et bien accommodé. Je ne luy dois rien. Le 8^e 7^{bre}, je l'avois fait ferrer neuf des deux pieds devant, ce qui a duré environ 11 sepmaines.

[-] Terrailleurs montagne.

3^e. Ledit, la neige estant survenue et mes ouvriers qui travaillent à la fontaine de ma montagne ayant esté obligés de cesser, mes gens ont payé 98 baz à Daniel et David, compris les 7 fl. 6 s. cy-dessus. Item 15 baz pour une journée et demy à deux autres terrailleurs venus de Marnand. Le tout fait 113 baz dont je leur tiendrai compte.

[-] Argent Mlle Duvoisin. Vid. page 67.

18^e. Ledit, j'ay envoyé 114 baz à Mlle Duvoisin à Lausanne à qui j'ay confié mes enfans par entrepos depuis Moudon, assavoir 25 fl. à compte de leur pension dès le 13^e 9^{bre} passé qu'ils y sont, et les 14 baz pour 2 paires de bas qu'elle m'a dit leur avoir achepté, assavoir huict baz pour ceux de l'aisné et 6 baz pour ceux du cadet.

[-] Boittes de fontaine montagne.

Ledit, mes gens de la montagne ont amené d'Yverdon avec bon billé de santé signé Vilt, suivant l'ordre présant à cause de la peste de France, les 300 grosses boites de fontaine commandées exprès pour la fontaine de ma montagne, en Bourgogne aux forges vers Salins par le canal de Mr Calame, mon cousin, dont ils ont payé à Monsieur le conseiller Pillevuyt la somme de 42 francs à forme de ma quittance qu'ils m'ont remise, pour prix dedittes boites et fraix à ce sujet, dont je dois tenir compte à mes gens avec les articles que dessus dont le montant, sauf erreur est en tout de 32 escus blancs et 23 baz. Les cinq boettes revenoyent à sept baz, ou une boite à un baz et deux cinquièmes d'un baz.

[p. 66] 1721.

L'année que Dieu nous a fait la grâce de passer a esté assés heureuse, grâces au Seigneur, puisque si même la misère et la dureté des tems augmente et s'appesantit, d'autre costé l'abondante récolte de grains de touttes espèces et le bas prix de touttes les autres denrées fait que le plus chétif ouvrier peut encor gagner suffisemment sa vie, ce qui est le bien général. Quant aux autres, cela est différent, ceux qui ont famille nombreuse ou qui ont des dettes sont très mal et ces tems sont très fâcheux pour eux puisque l'interruption du commerce de tous costés à cause de la contagion de la Provence et du Languedoc fait que touttes les marchandises sont fort chères, ce qui cause de grands fraix pour les chefs de famille qui, d'autre part, ne tirans presque rien de leurs denrées et tous leurs autres revenus, admodiations ou autres diminuant tous les jours, il est assés difficile qu'ils puissent se soutenir, mais si avec cela ils ont des embarras et des dettes, je dis qu'ils ne s'en tireront pas. Je sçay par mon expérience que le cinq pour cent est trop haut dans ce païs et excède la portée des terres du païs de beaucoup. En un mot, le mal est certainement très grand. On n'entend parler que de discussions, de subastations, de misères et de chagrains, sans parler des banquerouttes de touttes parts où nos seigneurs pour l'Etat et quantité de riches particuliers de la capitale ont fait des pertes très grandes. En un mot, les païs et les villes les plus florissantes crient de touttes parts, d'où on peut inférer dans quelle situation peut être un pauvre païs comme le notre à proportion. Ce n'est pas que Dieu, qui fait tout pour le mieux, ne puisse tourner le tout en bien, et certainement si les gens du païs prennent exemple de tout cecy pour vivre dans un état de modération qu'ils n'ont nullement et conforme à la portée de nostre païs et au gouvernement, alors le tout tourneroit à leur bien et à celuy de leurs enfans, ce que je

souhaitte de toutte mon âme et dont je tâcheray toujours de donner un exemple honneste, souhaittant fort que mes enfans m'imittent. En un mot, Dieu veuille estre en secours aux malheureux et veuille, par sa grâce, bénir notre patrie en général et moy et ma petite famille en particulier à jamais. Ainsi soit-il.

[p. 67]

1722 que Dieu veuille bénir.

[-] Voyage Lausanne.

Janvier 5^e. Ledit, je suis party pour Moudon pour aller à Lausanne voir mes enfans et un peu voir mes affaires, ayant esté longtems absent à cause des longues et fâcheuses couches de ma femme. Couché cette nuit aux Bergières et le lendemain soir suis venu en ville soupper avec mes enfans. Couché chez Mr d'Armenges, mon cousin, où l'eresipelle m'a pris la même nuit. Sur quoy le lendemain me suis d'abord fait saigner au pied, ce que je sçay par mon expérience estre le souverain remède quand elle prend à la tête comme elle me fait toujours.

[-] Habit.

- 10^e. Ledit, Caus, mon tailleur, m'a apporté mon habit d'hyver bon et fort chaud, que j'ay fait tourner tout entier, justaucorps, veste et culotte. Je dois quelque petitte chose à mondit tailleur dont j'iray, Dieu aydant, chez luy régler la partie et le payer et inscrire ensuite icy.
 - [-] Monsr le recepveur Bergier.
- 13^e. Ledit, Monsr le recepveur Bergier m'a fait billet de la somme de 780 fl. qu'il me doit dès le 9^e mars 1717 et intérêts incourrus dès lors, payable le tout pour le jour de la St Pierre prochaine, à peine et à deffaut de quoy sera obligé à manifestation au premier avis, le tout à forme de son billet que j'en ay.
 - [-] Monsr le banderet de Saussure.
- 14^e. Ledit, j'ay fait compte avec Monsr de Saussure, banderet de la Citté, tant pour quelques bagatelles dont je luy ay tenu compte que pour ma pension de la chambre des vins pour l'année 1721 qu'il a retirée pour moy, le tout à forme du double du compte que j'ay auquel soit rapport.
 - [-] Mlle Duvoisin, mes enfans. Vid. pages 64 et 65.

Ledit, j'ay livré à Mademoiselle Duvoisin, un florin pour payer 15 jours d'eschole chez Mr Scipion Falavel pour mes enfans que je luy ay confié pour quelque tems, ayant trouvé à propos de les envoyer chez Monsr le chantre Daujoux où ils seront mieux, et 25 fl à compte de leur pension chez elle, chez qui ils sont depuis le 13^e 9^{bre} passé. Je dis depuis le 13^e 9^{bre} passé. Lesquels joins à 25 autres florins à elle aussi envoyés depuis Moudon le 18^e X^{bre} sécutif font 50 fl. qu'elle a reçeus pour ladite pension, 50 fl. ayant de plus payé contant quelques bas et autres bagatelles qu'elle avoit pris pour eux

[p. 67b]⁶³ 1722.

[-] Rattine, bas.

Janvier 15^e. Ledit, achepté, pour une paire de bas d'hyver pour le froid, la neige et pour le voyage, une aulne de rattine dont j'ay payé 4 fl. 9 s. et pour la façon à Mr Amaudruz.

[-] Dégrave pour Mr le bourgemaistre.

16^e. Ledit, Monsr de Crousaz, notre bourgemaistre, m'a fait un billet de dégrave de la somme de 4000 francs que je reste devoir en capital au nom de ma femme auprès de l'hoirie de Monsr de Wattenville de Luyn qui en avoit droit de Mr le commandant de Wattenville, à commancer ladite dégrave le jour du dimanche d'apprès Pasques prochain 5^e april. En place de quoy il est dit dans ledit billet que, moyennant ladite dégrave, la créance que j'ay contre ledit Mr le bourgemaistre de 2000 francs avec les intérêts dès le 10^e juin 1717, luy sera tenue

-

⁶³ Dans le manuscrit la page 67 est doublée, d'où le 67b.

à compte en capital et intérêts, laquelle par ce moyen luy sera remise et cancellée, ce qui fera le montant, sauf erreur, de 6209 fl. 4 s. tant pour le capital susdit qu'il me doit, que pour 4 ans 10 mois d'intérêts. Quand au surplus, j'ay promis et le susdit billet porte que je le luy payray contant le jour même dedite dégrave. Tellement que pour cela il me faudra, sauf erreur 529 escus blancs 12 baz 3 d. qu'il me faudra trouver pour finir cette affaire, moyennant quoy et la bénédiction de Dieu que j'implore toujours sur mon travail, le beau et grand record de ma femme à Moudon, qui est l'hypothèque de la susdite dégrave, sera enlevée et pourrons, s'il plait au Seigneur, en jouir païsiblement nous et nos enfans, sans crainte.

Il y a erreur de 180 fl. comformément au compte cy-dessous :

La dégrave	10000 fl.
Mr le bourgemaistre me doit en capital au 10 ^e juin 1717	5000
Intérêts au 5 april 1722, 4 ans, 10 mois, et pour ce	1209
Qu'il faut que que je luy paye comptant au susdit jour 5 ^e april	3791
	10000 fl

Les susdits 3971 fl. font 505 escus blancs et 14 baz. J'avois mis cy-dessus 529 escus blancs 12 s. et 2 d. J'avois, sauf erreur mis de trop 23 escus blancs 28 baz 2 d.

[-] Vid. le billet de question, Mr de Mézery⁶⁴, le gropsautier, son fils aisné. Caution de Mr le bourgemaistre, son père, pour la dégrave. Vid. 3^e juin 1724. pages 106, 149

Le 3^e juin 1724, livré pour le soude de la dégrave cy-dessus cent vingt louis d'or vieux pièce à raison de 12 fl. 10 s. pièce, prix courant d'alors. Lesquels j'ay emprunté ce même jour et au même prix de Madame du Lignon, dont j'ay payé une pistole à Grand, le colporteur, pour la peine.

[p. 68] 1722.

J. Pierre Grobéty, payé voiture de vin.

Janvier, 16^e. Ledit, payé à J. Pierre Grobéty, mon voisin aux Bergières, 5 fl. tant contant que par rencontre sur J. Jaques Monachon, de Collonges, présant, et cela pour voiture à moy faitte par ledit Grobéty de deux courtes de vin vieux de Grandvaux que j'ay mis par entrepos dans la cave de Monsr l'ancien hospitalier Réal, n'ayant point de logement en ville encor.

[-] Censes Bergières.

18^e. Ledit, payé à Monsr Portaz, l'aisné, recepveur du Château, les censes retardées de mon bien des Bergières pour l'année 1720 se montans annuellement à une couppe et 1/8 de froment, 1 quarteron et fraction d'avoyne à la raclette, et quelques deniers, le tout sur le pied de l'apprétiation de 14 baz le quarteron de froment qu'ils content toujours au plus haut prix dès qu'on a laissé passer Pasques. C'est la coutume. Quand à celles pour la St Martin passée 1721, je les luy feray aussi incessemment livrer par mon admodieur pour ne tomber pas dans le même inconvénient. Cependant, je luy ay toujours à bon compte et en même tems payé la directe en deniers Il ne reste donc que la graisne. Quant à celles de l'hospital dont Monsr le commissaire Mellotte est recepveur, il m'a dit qu'il les prendroit sur ma pension des 60 en graisnes, qui se monte à une couppe, qui est à quelque fraction près ce que je dois audit hospital pour mon susdit bien.

- [-] Les graisnes au Château, payée aussi pour 1721. Il n'y a point d'arrérages.
- [-] Cousine d'Armenges, caffé.

20^e. Ledit, donné à ma cousine d'Armenges une l. de caffé pris chez Martin, dont j'ay payé 22 baz et 1/2 et une paire gans blancs de Grenoble dont j'ay payé 1 #. 3 b. et aussi 5 batz à sa servante, ayant couché chez eux et pris quelques respos pendant quelques jours que je suis venu de Moudon à Lausanne pour faire mes affaires.

⁶⁴ Benjamin de CROUSAZ de MEZERY, (...-1760). Fils de David et de Louise ROSSET, de Prilly, capitaine en 1704 contrôleur (1716), grossautier (1720). Epoux d'Anne Hélène PANCHAUD, fille de Jacob.

[-] Chandelles Moudon.

Ledit, j'ay pris chez le Sr Courmond, marchand au Pont, 46 chandelles pour porter à Moudon que je luy ay payées sur le pied de 11 s. la l. Je ne luy dois rien.

[-] Moudon.

21^e. Je suis party pour Moudon pour rejoindre ma femme, et où je compte, Dieu aydant, de passer avec elle l'hyver, estant seulement revenu icy pour mettre en ordres mes affaires qui s'estoyent fort accumulées pendant les longues dernières couches de ma femme, estant resté icy pour cela 21 jours.

[p. 69] 1722.

Montagne, argent.

Fébvrier 16^e. Ledit, j'ay pris de mes gens de la montagne dans notre cuisine à Moudon, cinq escus blancs et 16 baz, tant par le moyen d'un louis espèce à raison de 12 fr., soit 4 escus blancs qui est le prix courrant dans la misère des tems, que par le moyen de 32 baz en argent blanc, et le surplus par le moyen de 15 baz par eux payés à un certain terrailleur du païs d'Ergeie nommé Rodolph pour restat de quelque journée de terraillage à la montagne pour la fontaine de question. Ce qui fait en tout le montant susdit de 5 escus blancs et 16 baz dont je leur suis comptable et que j'ay d'abord annotté sur leur compte enfermé dans le paquet de leur admodiation. A quoy j'ay joint tout ce que j'ay pris d'eux en allant et venant vers mes ouvriers que j'ay toujours exactement payés. Voyés ledit compte auquel soit rapport.

[-] Orage montagne.

Ledit au soir, il a fait dans le païs et surtout aux hauteurs comme à notre montagne un vent, soit ouragan, effroyable meslé de pluye et de neige qui a fait un très grand dégast dans les bois et bastimens de la Gruyère et le Haut-Pays allemand comme on nous l'apprend de tous costés, plusieurs maisons ont esté renversées et généralement tous les toicts ont extrêmement soufferts. Le nostre du chalet d'en haut de nostre montagne, quoy que fait tout neuf il n'y a qu'une couple d'années, a esté enlevé et emporté avec plusieurs mattériaux fort loing du bastiment, et ce qu'il y a de plus surprenant c'est tout le costé d'Orient d'où le vent ne venoit pas. Le reste ayant tenu bon. Il faudra, Dieu aydant, le raccommoder incessemment nonobstant la mauvaise saison dans tout notre païs. Et dans quelque sorte de bien que l'on possède, on est exposé à plusieurs accidens que Dieu envoye de tems en tems et qu'il faut toujours recevoir avec résignation et sans se rebutter jamais, seulement devons-nous autant qu'en nous est, employer les causes secondes et se précautionner à l'avance.

[-] François Semorroz, charretier vin, payé.

Mars 2^e. Ledit, payé à Moudon à François Semorroz, en rue une jour de marché, 13 fl, pour la voiture d'un char de vin de Grandvaux que je destinois pour faire de présant à un seigneur de Frybourg pour passage sur sa terre de notre fontaine de la montagne et 6 s. pour les mesures des décaveurs à La Vaud qu'il m'a dit avoir payées.

[p. 70] 1722.

[-] Foin achepté Moudon.

Mars, 3^e. Ledit, j'ay achepté à Moudon un char de très bon foing et de raisonnable grosseur au bourg pour 10 fl. à le prendre sur la place, lequel nos admodieurs m'ont amené dans nostre grange pour avoir l'agréement de garder mon cheval auprès de moy qui m'est toujours nécessaire, nos gens n'ayant pas du foin suffisamment à proportion des pailles, ce qui est le seul défaut que je sache dans ce bien.

- [-] Eaux, bornes Bergières, mes voisins. Vid. page 71 à la datte du 28^e de ce mois. Grobetty.
- 12^e. Ledit, estant party de Moudon pour Lausanne voir un peu mes affaires, j'ay, le 17^e planté avec mes voisins des Bergières, en présance de Henry Henneberguer, mon admodieur,

les bornes dont nous estions convenus sur les terres de Grattapaille, du costé du midy, d'un bout à l'autre, et cela pour ses eaux et fontaine de la pièce du Bosson nouvellement passée à record, laquelle pièce est en dessus de mes champs de derrière la maison du costé de bize, le commun et grand chemin entre deux, et cela à prendre ladite eau et fontaine à l'issue de sa pièce à moins de permission de sa part. Comme aussi pour les autres eaux du grand chemin en dessus et dessous de nos maisons dont je suis absolument maître nonobstant une certaine réserve contenue dans un acte d'eschange signé Bourgeois, entre eux et mon père, par lequel mon père avoit seulement les eaux du grand chemin depuis les maisons en dessus, mais il ne pouvoit pas se servir de celles qui coulent depuis nos maisons embas. Tellement qu'aujourd'huy je suis absolument le maître non seulement de toutte l'eau du cours du grand chemin, mais aussi de celles qui sortent de sa pièce susdite et de la fontaine même qui y est, qu'il menoit chez luy tant à tuyaux qu'à collice, et que je luy ay fait abandonner par ce moyen comme elle l'est actuellement, ce qui augmente fort mes eaux pour l'esgayage du record que j'ay fort estendu et agrandy et auquel il ne manque autre chose que de l'eau pour sa grande bonification et pour en faire une très belle et excellente pièce.

Faut notter que mesdits voisins susdits s'accomodent aussi parce que par ce bornage ils acquierrent un peu de terrein qu'ils joindront à leur pièce de la Tetteraulaz du costé d'occident où il se trouve même une petite source qui m'estoit inutile, qui ne tarit jamais, et qu'ils peuvent joindre à leur nouvelle fontaine, outre que je me suis encor rechargé et j'ay repris à moy une certaine fraction de cense en froment dont ils devoyent nous dégraver à l'hospital par l'eschange susdit avec mon père. Ce que nous ferons inscrire au pied de l'acte même incessemment. Quand aux autres bornes Sur La Roche, ils se sont engagés à la maintenance d'une cloison à leur fraix tout du long des bornes, ce qui garentira notre bétail de se jetter embas par malheur.

[p. 70b]⁶⁵ 1722.

[-] Mes chers enfans, habits.

Mars 17^e. Ledit, j'ay pris de l'estoffe bleu de ciel avec de la doublure rouge chez Mr Albert, le marchand, des chappeaux chez la sœur de feu Ginane, le chappellier, des bas rouges et deux petits bords pour les chappeaux chez Mr Martin, des souliers neufs chez Mtre Albert, mon vieux cordonnier, et finalement des gands chez le gantier. Et cela pour habiller mes enfans de pied en cap un peu proprement. Le tout à forme des comptes et parties pour cela que j'ay tirées pour le montant, sans la façon des habits et les boutons que j'ay oubliés, à la somme de dix escus blancs, soit 75 fl. environ que je payeray le plutôt possible, Dieu aydant.

[-] Vin remply, Mr Réal.

18^e. Ledit, j'ay remply les deux courtes de vin que j'ay chez Monsr Réal, de qui j'ay pris pour cela du fond d'une sienne courte au bas 10 pots et 1/2 de vin dont je luy tiendray compte.

[-] Mlle Duvoisin.

Ledit, sauf erreur de datte, j'ay esté en St-François avec Mlle Duvoisin chez qui mes enfans sont, à qui j'ay donné quelques provisions tant en huyle qu'en toupines de beurre cuit et autres bagatelles de mesnage qui y estoient restées au fraix et bien enfermées depuis que j'ay quitté la maison que mon père y a et dont j'ay jouy quelques années selon sa promesse. Lesquelles susdittes choses soit denrées, nous rencontrerons sur la pension de mes enfans que je luy ay confié depuis quelque tems.

[-] Vin remply, Mr de Illens.

27^e. Ledit, remply chez Mr de Illens, mon lieutenant de guerre, la courte de vin que j'ay chez luy du produit des vendanges passées de ma vigne de la Chablière, de la contenance

_

⁶⁵ Dans le manuscrit la page 70 est doublée, d'où le 70b.

d'environ 3 sestiers et 1/2, qui a esté toutte ma prise de l'année passée apprès les 2 sestiers de censes à LL. EE. payées, pour quoy il m'a fallu 5 pots et 1/2 de son vin que j'ay pris et dont je luy suis comptable avec 9 autres pots de son vin aussi que J. Jaques Barraux, le tonnelier, son locataire, m'a accusé avoir pris pour achever de l'emplir en la transvasant. Ce qui fait en tout 14 pots et 1/2 de vin que je luy dois. Je destine ladite courte pour Moudon où j'ay affaire je compte tout l'esté pour ma fontaine de la montagne.

[-] Censes Bergières, pension 1720 et 1721.

Ledit, Monsr le conseiller Carrard, comme fermier de Chevressy, m'a accusé avoir livré l'automne passée ma couppe de froment de pension pour 1720 que je luy avois prié délivrer à Mr l'hospitalier Charrière⁶⁶ pour la couppe de froment de cense que je dois annuellement audit hospital pour mon bien des Bergières de 1720, et le même jour j'ay donné billet à Mr le commissaire Mellotte, moderne recepveur pour ledit hospital sur le même Monsr pour ma couppe de pension de l'année passée, à compte de la susdite couppe de cense à l'hospital pour la St Martin passée 1721.

[p. 71] 1722.

[-] Bergières, eaux. Sous la datte du 17^e de ce même mois. Grobetty.

Mars, 28^e. Ledit, nous avons stipulé notre accomodement pour nos eaux des Bergières entre mes voisins et moy sur les mains de Mr Mellotte de la manière dont nous estions tombé d'accord. Seulement il n'a pas esté parlé de nostre bornage dont ils ont souhaitté qu'on ne parlast pas à cause des seigneurs de fief qui peut être auroyent voulu cercher quelque laod sur le terrein que je luy cède par ce bornage. Pour le surplus, voyés l'acte susdit dont double doit estre levé pour eux et pour moy. Seulement dois-je annotter que la cense que je reprends à moy est dès la St Martin passée 1721 et même la cense entière alors comprise parce que dès la semaille du primtems 1721 j'ay déjà pris l'eau et couppé leur fontaine.

[-] Cheval ferré.

Ledit, j'ay fait ferrer mon cheval des quatre, assavoir deux fers neufs devant et deux reforgés derrière. Pour quoy ay payé à Mtre J. Pierre Brot, mareschal nouvellement estably en l'Hasle de St-Laurent, 7 baz de monoye que j'ay pris de Mr le conseiller Réal avec qui j'ay desté, ne m'en estant point trouvé sur moy.

[-] Mlle Duvoisin, mes enfans.

31^e. Ledit, j'ay encor livré à Mlle Duvoisin 25 fl. toujours à compte de la pension de mes enfans. Item une courte de 8 à 9 sestiers de très bon vin de Grandvaux que je luy ay le même jour rendu en sa cave. Tellement que aujourd'huy elle se trouve avoir eu de moy pour la pension de mes enfans depuis qu'ils y sont dix escus blancs d'argent, le vin susdit et les provisions domestiques de St-François marquées d'autre part.

[-] Mr Benjamin Bergier.

Ledit, j'ay pris 12 paquets de monnoye du cousin Benjamin Bergier, de 30 baz chacun, auquel j'en ay billet à requeste, et cela pour payer quelques parties pressantes comme suit.

[-] Parties payées.

Le tailleur Cos. Voyés sa partie. Je ne luy dois rien.

Mtre Albert, le cordonnier. Voyés sa partie. Je ne luy dois rien.

Le Sr Lamarque, boutonnier, aussi payé.

A Mlle Duvoisin, 16 baz pour 2 mois d'eschole à mes enfans chez Mr Daujoux, le chantre, et 3 baz pour un pseaume.

Mr Daujoux, le chantre, et 3 baz pour un pseaume.

⁶⁶ Joseph Henry Charriere de Severy, (1676-1753). Fils de Sébastien et de Marguerite de Praroman. Conseiller de Bourg (1713), hospitalier (1720). Il épouse en 1698 Anne Louise Charriere de Mex (...-av.1720), fille de Christophle et de Louise Seigneux, puis en 1723, Jeanne Marie Gaudard (1683-1767), fille de Jean Louis et de Jeanne Marie Loys. Il possède une maison à la rue de Bourg (G: f° 425; M: f° 13, art. 10).

[-] Paille Grandvaux.

April, 3^e. Ledit, j'ay fait tenir à Pierre Pautry, mon vigneron à Grandvaux, 2 chars de paille que je luy envoye ordinairement touttes les années pour faire du fumier. Accord les susdits 2 chars avec Pierre Cherpy d'Estagnères, rendus Villette, 9 fl. le char.

[p. 72] 1722.

[-] Daniel Germond, fontennier, montagne. Vid. page 77.

April 6^e. Ledit, j'ay payé à Moudon où je me trouvois depuis le premier du courrant, à Daniel Germond, le fontennier de Lucens, 7 fl. 6 s. à compte de sa besogne pour ma fontaine de la montagne. Pour quoy voyés ce qui concerne cet ouvrage, comme aussi ce que le susdit a resçu pour le même sujet de mes admodieurs, de même que le convenant fait avec ledit Mtre.

[-] Vin raspé, Moudon.

15°. Ledit, j'ay fait à Moudon une courte de vin raspé d'environ 4 sestiers et 1/2 pour mon usage dans ledit lieu, quart du cru de Grandvaux et le reste de ma vigne de Lausanne, lequel raspé s'est trouvé fort bon. Faut notter que j'ay payé de voiture de Lausanne à Moudon 2 fl. 3 s. et un port de vin rendu à Moudon sans y toucher. Ce qui a été exécuté et payé de bonne foy.

[-] Abraham Chamot, fumier payé.

30^e. Ledit, étant retourné à Lausanne depuis Moudon où j'avois esté quelques tems, j'ay livré à Abraham Chamot, mon vigneron, chez Mr le conseiller Réal sur sa galerie, 9 fl. pour 2 chars de fumier pris et chargé chez les Dames de Bettens à discrétion pour ma vigne de la Chablière qu'il me cultive.

[-] Logement loué, St-Laurent.

Ledit au mattin, Mr de Froideville, mon cousin, que j'ay renontré en rue, s'en allant à Balens, m'a donné parolle pour la remise de son logement en St-Laurent qu'il tient de Mr le châtellain Détraz, à me mettre dans son lieu et place pour les deux années qu'il a encor à faire, à commancer dès cette automne prochaine, sans me souvenir précisément de la datte, j'ay pris ce logement parce qu'il me faut songer à un précepteur pour mes enfans, mon aisné entrant dans sa 9^{me} année.

[-] Eschole, mes enfans.

May, 1^{er}. Ledit, livré à mes enfans dans un papier 1 fl. 6 s. pour payer le mois d'eschole chez Mr Daujoux. Faut notter que je les ay envoyé ensuitte chez le Sr Asscotti, vénitien prosélyte, dès le 18^e du courant, l'autre ayant trop d'affaires pour leur donner le tems nécessaire, et d'ailleurs leur ayant fait commancer à escrire.

[-] Argent montagne.

3^e. Ledit, ma femme a resçu de ma part à Moudon 50 escus blancs d'un certain Moyse Minnod, admodieur à Clendy, qui avoit eu les vaches de mes gens de la montagne et auxquels je dois en tenir compte, comme aussi de plusieurs autres articles contenus dans mes livrets journaliers, de quoy feray avec eux au plutôt un compte exact et au net, et dont j'inscriray le précis icy, Dieu aydant.

[p. 73]

[-] Messieurs les n. fusiliers.

May 5^e. Ledit, jour de l'abbaye des fusiliers et du prix franc, payé à Mr le recepveur Secrétan sur Montbenond, en qualité de moderne boursier de ladite compagnie, 3 fl. 9 s. pour mon intérest annuel, et eus le même jour le distac et un bon prix.

[-] Vin remply.

6^e. Ledit, j'ay remply quelque peu de vin que j'ay, et entr'autre une courte choisie de raspé pour mon usage, que j'ay chez Mr Réal, le conseiller, et une courte que j'ay donné à Mlle Duvoisin sur la pension de mes enfans qui sont chez elle.

[-] Gens de Villarranon, fribourgeois.

- 12^e. Ledit, en présance de Messieurs d'Arnex, ministre allemand de Moudon, et du curé de Siviriez, mon voisin à la montagne, et fort joly homme, j'ay fait une suspension de procès avec de certains hommes de Villarranon pour une difficulté touchant quelques bois. Pour quoy voyés mon livret journalier et les lettres cittatoires et convenant au pied de quoy soit rapport. J'adjoute seulement cecy pour instruction à mes enfans et postérité, qu'ils avisent à ce qu'ils feront avec les gens de ce canton là pour lesquels ils ont tous entr'eux un support extrême et même trop fort, et même injuste quand il s'agit d'eux à nous. Il faut donc à nous avec eux bien de la précaution et une grande prudence, mais le plus sûr que je conseille est de n'y avoir rien à faire.
 - [-] Mr le bourgemaistre de Crousaz.
- 14^e. Ledit, je suis convenu avec Mr le bourgemaistre de Crousaz, chez luy verbalement, de suspendre pour cette année notre convenant du 16^e janvier passé pour notre dégrave auprès de l'hoirie de Mr de Wattenville de Luyn. Voyés ledit convenant. Faut notter que Monsr le bourgemaistre m'en ayant offert l'intérest, j'ay cru qu'il valoit mieux qu'il gardast tout jusques à l'exécution entière.
 - [-] Pigeons Bergières.
- 16^e. Ledit, achepté sur le marché 3 quarterons de mescle presque tout pesettes noires à 5 baz le quarteron pour mes pigeons des Bergières.

[p. 74] 1722.

[-] Mr le ministre Constant, payé. Vid. page 30.

May, 19^e. Ledit, en présance de Messieurs Masmejan et d'Illens, lieutenant de ma compagnie, j'ay payé argent comptant à Mr Constant, le ministre de Lustry, la somme de deux cent vingt et deux escus blancs et 27 baz et 1/2 pour capital, 2 intérêts et raste du montant de 1500 fl. que j'avois emprunté de luy pour mon frère le lieutenant pour payement de son legat dont j'avois fait employ pour moy-même. Vid. page 30. Tellement que, Dieu soit loué, ils sont tous deux payés.

Faut notter que pour completter ma somme, j'ay pris de Monsr Masmejan, hyer 18^e, cent et soixante francs, soit 400 fl dont je luy ay fait billet à requeste.

[-] Chappeau.

Ledit, j'ay achepté un chappeau de fatigue fort bon à la boutique du Sr Jourdan, réfugié, à la descente de St-François, à qui j'en ay payé 5 francs contant et le noircissage de mon chappeau de ville.

[-] Bois Villarranon. Vid. page 62.

27^e. Ledit, je suis convenu à nostre montagne de Moudon avec Jean Giroud, du village de Villarranon dont le territoire nous y touche, pour les 13 petittes pièces de bois qu'il maintient avoir esté couppées sur luy dans le bois que j'ay acquis d'homme de ce même lieu le 18^e 8^{bre} passé, vid. page 62, où il s'est trouvé de l'erreur dans les bornes voisines qu'il m'avoit montrées, mais qu'il devra me maintenir sur le restat en argent que je luy dois encor par bonheur. Tellement que l'ayant vainement et amiablement cerché moy-même et fait inviter à venir voir sur le lieu, et n'en ayant rien voulu faire, j'ay amiablement convenu comme sus est dit avec le susdit Giroud, en évitation de plus grands fraix, pour les plantes susdittes, en présance de Monsr Abraham Tacheron, l'assesseur ballifval de Moudon et Pierre Blanc, de Branles, par lequel convenant, apprès l'examen fait sur le lieu même en leur présance, je luy ay promis cinq escus petits, soit 25 fl. pour le bois. Et quand aux fraix survenus à cette occasion entre luy et mes admodieurs qu'il avait actionné pour cela et qui estoyent actuellement en procès pour cette bagatelle, nous sommes tombés d'accord d'en sousmettre l'examen à la commission amiable du curé de Severy, (sic : Siviriez), nostre voisin et honnête homme, dont ceux de Villarranon sont paroissiens, et de Monsr d'Arnex, ministre allemand de Moudon dont mes gens sont paroissiens. Bien entendu que les susdits pasteurs ne

pouvans tomber d'accord entr'eux pour les susdits fraix apprès l'examen qu'ils en auront fait, que dans ce cas le seigneur baillif de Romond sera le surarbitre absolu.

B. Qu'il semble d'abord comme il est vray que voilà bien du bruit pour une chose de peu d'importance, mais que mes enfans et successeurs se souviennent de l'avis que je leur ay précédemment donné : il ne fait pas bon avoir à faire rière Frybourg. Civilité réciproque et puis c'est tout, mais point d'intérêts à démesler.

[p. 75] 1722.

[-] Montagne, Moudon.

Juin 5°. Ledit, jour de St Médard, Peter, mon admodieur à la montagne, m'a apporté 20 escus blancs d'argent, lesquels devront faire, sauf erreur, 200 escus blancs avec ce que son fils m'a livré le 20° april passé environ, et ce que ma femme a resçu pour moy le 3° may. De quoy j'ay dressé un compte, soit articulation, exacte en présance de mondit admodieur, dans lequel j'ay compris tout ce que j'ay resçu d'eux pour la ferme de 1720 et 1721, tant pour couverture des chalets, acquis de bois, argent livré aux terrailleurs et fonteniers, à forme des comptes et quittances qu'ils m'ont remis que pour quoy que ce soit dès lors jusques à présant, pour quoy soit rapport et voyés ledit compte soit annottation en attendant que tous les frères qui sont solidaires dans ladite admodiation viennent ensemble clore et finir un grand compte, et voir en même tems comment nous pourrons faire dans ces tems malheureux que tous les meilleurs admodieurs et des meilleurs biens comme le nostre, sans excepter aucun, sont obligés de quitter si on ne leur fait de gros rabais qui sont justes et que je reconnois tels, et que je veux, Dieu aydant, prattiquer moy-même.

[-] Vin vendu Moudon. Payé. Vid. page 78.

16^e. Ledit, j'ay vendu au Sr Frossard, offitier de ville à Moudon, soit à la Salomé, sa femme, qui fait le métier d'hostesse, deux courtes, soit demy chars de bon vin de Grandvaux, dont l'une estoit transvasée, pour le prix et somme de 58 [écus] petits les deux, à prendre dans notre cave à Moudon, et quelque chose à Daniel Demond pour sa peine du transvasage de la courte qui l'est. Sur quoy j'ay resçu 20 escus blancs contant et le restat payable à la St Barthélémy prochaine à forme du billet que j'en ay.

[-] Fontaine montagne.

Faut notter que les susdittes 2 courtes estoyent les mêmes que je destinois de présant à Mr de Villarranon, nostre voisin, pour passage sur ses communs de ma gosse fontaine de la montagne, à forme de l'acte authentique que j'en ay de sa part. Mais comme l'Etat même intervient à la deffence de laisser passer mon eau dont leurs sujets profitent eux seuls gratis, il n'est pas juste que je fasse honnesteté pour une chose dont je ne peux profiter.

- B. Voyés tous mes papiers concernans ces eaux, ce qui devient fort sérieux.
- [-] Souliers payés.
- 25^e. Ledit, livré 7 fl. 6 s. aux Bergières au cordonnier allemand de Moudon qui m'y a apporté une paire de fort bons souliers. Je ne luy dois rien.

[p. 76] 1722.

[-] Argeant livré.

Juin. Faut notter que dans ce mois j'ay payé plusieurs petittes choses à différentes personnes, comme au maître d'eschole de mes enfans, à ma femme et à d'autres, que je n'inscris pas icy mais qu'on trouvera dans mon petit livre soit journal domestique que je porte le plus souvent à la posche auquel soit rapport.

[-] Habit triège. Bas.

30°. Ledit, j'ay payé 13 aulnes de triège mouchetté au Sr Amaudruz et Sr David pour des habits de campagne pour mes enfans et pour moy, assavoir 7 aulnes et 1/2 pour eux deux et 5 et 1/2 pour moy à 8 baz et 1/2 l'aulne, comme aussi quelques fournitures nécessaires et

proportionnées à forme des parties que j'ay payé aussi à Mlle Grange à la Mercerie 35 baz pour 2 paires de bas pour mes enfans, fort propres, pris par Mlle Duvoisin. Je ne dois rien à tous ceux que dessus.

[-] Monsieur Daniel Seigneulx, argent.

Ledit, Monsr Daniel Seigneulx m'a accusé avoir resçu 31 francs de Monsr l'ancien boursier Gaudard pour moy sur mes pensions, et cela à compte de l'intérest annuel que je luy dois de la somme de cent et une pistolles marchandes dont il est droit-ayant au nom de sa femme par remise de Monsr de Vincy, son beau-père, de qui j'empruntay cette somme lors du gros payement que je fis à Monsr de Denesy pour ma femme.

Faut notter que pendant la tenue de boursier de Mr Gaudard, je n'ay rien resçu de mes pensions, mais je l'ay toujours fait assigner au susdit Monsr Seigneulx pour mes intérêts, de quoy faudra faire un compte exact pour le tout.

[-] Pont, dixme.

Juillet, 12^e. Ledit, j'ay esté à Pont, depuis Moudon où j'estois, par ordre de mon père, pour faire miser son dixme, et en même tems faire quelques réglemens de commune pour les bois de bamps de ces gens-là. Ce que j'ay fait de la manière contenue dans mon journal ordinaire à quoy soit rapport.

[-] Tonnerre Moudon.

Faut notter qu'à mon retour dudit lieu le dimanche soir, je trouvay tout en allarme à mon retour à Moudon, et nostre maison pleine de meubles de la ville qu'on y mettoit en refuge, le feu du ciel estant tombé au milieu de la ville en plein jour sans pluye, qui réduisit en cendres une grange pleine de fourrage et alluma plusieurs toits. Cependant, grâces au Seigneur, contre toutte espérance il n'a y pas eu d'autre mal. La providence a mille fléaux en sa main pour nous châtier quand il luy plait. Nous sommes sous sa main et nous devons tascher en vivans bien de ne pas irriter sa colère, et apprès cela s'effrayer de rien et estre prêt à tout.

[p. 77] 1722.

[-] Daniel Germond, fontenier, Vid. page 72.

Juillet 20^e. Ledit, j'ay livré chez nous à Moudon,7 fl. 6 s. à Daniel Germond, le fontenier, à compte de cent vingt six tuyaux de 14 pieds de long qu'il m'a percé au gros terraro qui fait un trou comme le poing, pour l'usage, Dieu aydant, de ma fontaine de la montagne. Le 6 april passé, il en a déjà resçu autant et 15 fl qu'il a resçu de mes gens de la montagne par compte fait avec eux et à moy remis. Il se trouve donc par ce moyen avoir resçu en tout, sauf erreur, 30 fl.

[-] Veste glacée, Garssin.

25^e. Ledit, j'ay fait payer 16 fl. par Mlle Duvoisin pour 2 aulnes de toile noire glacée à 13 baz et 2 aulnes et 1/4 de boccassin pour doublure pour une veste prise chez le Sr Garssin au Pont pour le mariage de ma sœur avec Mr de Senarclens⁶⁷. Je ne dois rien au susdit Garssin.

[-] Ma sœur mariée.

27^e. Ledit, ma sœur Jeanne Françoise s'est mariée à l'église du Mont avec Mr de Senarclens-Charrière, où ils ont resçu la bénédiction de Mr le ministre du Mont, mon frère. Le Seigneur veuille les bényr.

[-] Mes enfans purgés.

⁶⁷ Rodolphe Christophle Charriere de Senarclens, (1682-1746). Fils de Sébastien et de Marguerite de Praroman. En 1710, il épouse en premières noces Madeleine de Crousaz (...-1719), fille de David et de Louise Françoise Rosset, puis en 1722, Jeanne Françoise Bergier (1696-1778), fille de Ferdinand Bergier de Pont et de Marguerite Beausire. Assesseur au consistoire de Lausanne de 1724 à son décès.

Aoust, 2^e. Ledit, j'ay mené mes enfans aux Bergières où je les ay gardés 4 jours pour les purger quelques jours doucement avec des prunaux et quelque drogues marquées sur mon journal domestique.

[-] Henry Henneberguer, Bergières.

11^e. Ledit, Henry Henneberguer, mon admodieur aux Bergières, m'a remis un billet que j'ay pris pour argent comptant contre Mr le conseiller des Ruynes, mon compère, du montant de 28 escus blancs à terme finy en datte du 18^e 8^{bre} 1721. De plus, il m'a accusé que Monsr le contreroolleur de Crousaz avoit livré de sa part, sur le billet que je dois pour moy au Sr Masmejan, 40 escus blancs, finallement, 2 escus blancs et 3 baz pour graisnes pour mes pigeons pendant cet hyver et un escu blanc et 2 baz pour les tatterets, tant pour la maison que pour le rucher neuf, ce qui fait en tout, sauf erreur 71 escus blancs et 5 baz à compte de la ferme de 1721, à quoy faudra joindre la cense payée au Château par luy à forme de la quittance à moy remise. Voyés le compte de tout ce que dessus.

[p. 78] 1722.

[-] Mlle Duvoisin.

Aoust 24^e. Ledit, livré à Mlle Duvoisin, chez elle dans son poîle, 25 fl. toujours à compte de la nourriture de mes enfans qui sont chez elle dès le 13 9^{bre} 1721. Vid. page 64.

[-] Mr Pont⁶⁸, apoticaire.

Ledit, livré à Mlle Pont, droguiste, 2 fl. d'argent en présance de Mr Ferdinand Bourgeois, et cela pour 2 onces de confection prise d'elle, à qui, non plus qu'à son mary, je ne dois quoy que ce soit.

[-] Le mareschal.

Ledit, payé à Pierre Matthey, Mtre maréchal demeurant en l'Hasle de St-Laurent, 14 fl. 1 s. 6 d. pour 2 fers neuf du train de derrière de mon cheval. Je ne luy dois rien.

- [-] La Salomé de Moudon, vin. Vid. page 75.
- 30°. Ledit, resçu de la Salomé, femme du Sr Frossard, offitier de ville à Moudon, 28 escus petits par les mains de Daniel Demond, pour restat d'un char de vin à elle vendu le 16° juin passé, dont je suis payé entièrement.
 - [-] Mlle Bellon, marchande, pavée.
- 7^{bre}, 1^{er}. Ledit, livré 16 fl. 3 s. à Moudon à ma femme pour payer à la Dlle Bellon, notre commère, marchande réfugiée, pour fraix faits pour l'ensevelissement de notre petit Benjamin, tant pour crespe et couvrechef de la sage-femme que pour gans et crespe à Daniel Demond, le compère de ma femme, qui l'a porté. Le tout à forme de la partie de ladite Dlle, à laquelle je ne dois rien jusques à aujourd'huy.
 - [-] Mr Benjamin Bergier.
- 11^e. Ledit, payé à Mr Benjamin Bergier, mon honnoré cousin et compère, les 12 escus blancs que je luy devois par billet du 31 mars passé que j'ay retiré avec remerciements, ne luy devant rien.
 - [-] Gardes pour la peste, payées.
- 13^e. Ledit, j'ay payé à Mr Samuel François les gardes aux portes qu'il a faittes pour moy en mon absence, pour la contagion de Marseille et autres lieux de la France, dont Dieu les a visittés, et cela à forme de son compte pour cela à moy remis et dont je suis acquitté entièrement.
 - [-] Acte d'eschange Bergière à moy remis.

Ledit, le fils de Mr Tacheron, le chattelain de Corcelles, m'a apporté de la part de son père mon double d'acte d'eschange fait entre Mr Réal et moy aux Bergières pour notre commodité réciproque. Livré audit fils, d'estraine 1 fl. 10 s. 6 d., m'ayant déclaré que son

⁶⁸ Etienne Pons (Pont), (c. 1661-1721). Apothicaire à la rue Saint-François. Réfugié protestant de Die en Dauphiné (Drôme). Il épouse Isabeau Faucon, de Remollon (Hautes-Alpes).

père ne vouloit rien pour l'émolument, nous ayant d'autres obligations, ce qu'il m'avoit dit précédemment luy même.

[p. 79] 1722.

[-] Semens Bergières.

7bre, 26°. Ledit, samedy au mattin, Henry Hernneberguer, mon admodieur aux Bergières a amené 6 sacs de messel de nostre montagne de Moudon pour semer, desquels je tiendray compte à mes admodieurs de la montagne. Sur quoy faut notter que ledit messel s'estant trouvé trop chargé de seigle, j'ay livré sur le champ à mondit admodieur 22 fl. 6 s. pour courir en ville achepter un sac de froment pour mesler avec, m'ayant protesté qu'il n'avoit pas le sou. C'est une misère pour ce maudit argent.

[-] Henry Henneberguer, Bergières. Vid. page 46, 82, 87.

8^{bre,} 11^e. Ledit, lendemain du jour de St Denys, marqué par la reprise de mon bien des Bergières des mains de Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur, qui ne l'a tenu que 2 années, ne pouvant pas payer à cause des mauvais tems, j'ay repris volontairement mon bien à moy de gré à gré, et ay réglé et fait compte avec mondit admodieur tant pour le prix de son admodiation pour les deux années, sur lesquelles j'avois resçu très peu de chose, que pour le montant du prix de la commande du bétail qu'au lieu de prendre en nature, je prens en argent à forme de l'option que j'en ay par mon admodiation, pour éviter les embarras et les pertes que les maîtres souffrent ordinairement dans ses sortes de remises s'ils n'ont pas l'option que je me réserve toujours dans ces sortes de cas. Finalement luy ai admodié le pâquis du record et les fourrages à consumer dans la grange cet hyver, et faire une bonne courtine pour un certain prix fort modique, ce qui luy est très avantageux tant pour l'hyvernage de son bétail à luy, tant du sien du Chalet aux Bœufs qu'il a toujours tenu avec les Bergières, convenans fort l'un avec l'autre que pour celuy qu'il a eu de moy, que je luy laisse en nature comme sus est dit, outre quoy il aura l'agréement de battre ses graines à sa commodité pendant l'hyver, et de débagager à son loisir, et moy de me pourvoir pendant cet intervalle tant de domestiques, granger ou autre admodieur, que de bétail ou commande comme je le marqueray cy-apprès quand j'auray pris mon meilleur party là-dessus, Dieu aydant. Enfin, avons seul à seul et en deux mots, réglé touttes nos affaires et mis par escrit le tout par annottation sur un papier dont je luy en ay donné un double et gardé un autre pour moy-même auquel soit rapport pourtant ce que dessus.

Le prix de l'admodiation par an estoit de 750 fl. d'argent, à forme de mon admodiation signée J. François de Illens, et mon cheval nourry. Le prix de la commande, 550 fl. \$... Finalement le prix de l'admodiation du pâquis et des fourrages à consumer sur le lieu, 20 escus blancs seulement. Voyés les coûtes de tout cela et les termes des payemens. Ce qui estant finy, je luy ay laissé les clefs et tout comme devant, fors mon appartement que j'ay fermé et suis monté à cheval et party pour Moudon voir mes affaires.

[p. 80] 1722.

[-] Foin Moudon,

8^{bre}, 14^e. Ledit, livré à Mtre Michel, l'admodieur de ma femme à Moudon, trois charges de foin pour mon cheval, dont je dois tenir compte à ma femme selon nos conventions ordinaires.

[-] Clos de Montet.

21^e. Ledit, sur le point de mon départ pour Lausanne de Moudon où j'avois esté quelques jours, ma femme ayant stipulé la vente de son clos de Montet, rière canton de Frybourg, sur les mains du Sr Perriard, m'a demandé mon authorisation pour ditte vente. Sur quoy ayant pris la plume du nottaire stipulant, je l'ay escritte de ma propre mains sous réserve que le susdit clos sera rayé de la confession générale que je luy ay faitte de tous ses biens

spécifiquement, ce qui estoit très conforme à l'équité, ce qui, cependant n'estoit nullement de son goust. Au contraire, a préféré de perdre une occasion très favorable de se deffaire avantageusement de cette pièce qui n'est nullement à notre bienséance, plutôt que de le faire de cette manière qui estoit très juste. Sur quoy n'ayant pu, aucuns de tous ceux qui estoyent présans et témoins, luy faire entendre raison, tout a été rompu.

[-] Vendanges.

Ledit au soir, à mon arrivée de Moudon, je suis allé voir mon vigneron qui achevoit de presser chez Mr de Illens le produit de notre vigne de la Chablière qu'ils vendangèrent hyer, dont nous avons eu, grâces au Seigneur, 26 sestiers et quelques pots, en tout, ce qui fait 12 sestiers chacun et 2 sestiers pour les censes, ce qui est très considérable pour cette année, qu'excepté dans presque ce seul parchet, on n'a presque point fait de vin cette année ny les précédentes dans le vignoble de Lausanne depuis l'horrible tempeste du 8 juin 1720. Vid. page 43. Apprès quoy je suis allé coucher à La Vaud le 23^e pour nos vendanges de ce païs là où, grâces au Seigneur, nous avons fait chacun environ 22 sestiers et 1/2 de vin blanc et 1 sestier et 1/2 rouge. Tellement que mes vendanges de cette année, sur environ trois fortes poses de vignes, tant à Lausanne qu'à La Vaud, assavoir une pose à Lausanne et deux à Grandvaux, consiste à 36 sestiers à ma part environ, ce qui est très considérable pour cette année et dont je remercie le Seigneur, plusieurs sur six poses n'en ayant pas fait autant.

Faut notter que le tems a esté le plus beau du monde, et tout le contraire de l'année passée qu'il fist un tems continuellement fâcheux sans aucun relasche, où je ne fus pas à cause de la naissance et la mort de nostre petit Benjamin à Moudon. Ce qui même a esté cause que j'ay oublié d'inscrire sur ce livre les vendanges de l'année passée. Sur quoy je marqueray par annottation que nous fîmes à La Vaud je pense 21 sestiers 10 pots chacun, et je pense à Lausanne environ 5 sestiers seulement, tout le vignoble ayant esté dérangé dès les tempestes du 8e juin 1720, et du 7e juillet. Avis pour les revenus du païs, la Coste a esté belle et les petits vignobles aussi. Chacun son tour et Dieu surtout.

[p. 81]172.[-] Jean Giroud, Villarranon.

8^{bre}, 27^e. Ledit, Mr le curé de Siviriez, mon voisin à notre montagne de Moudon, m'a expédié mon double d'accomodement avec Jean Giroud, de Villarranon, au sujet de certaines plantes de bois couppées par erreur sur luy vers la Croix de Boccardi où j'avois achepté du bois, tant pour tuyaux de fontaine, lattes, cloisons, tisons que marinage et enselles pour les chalets et bastimens de la montagne. Voyés les papiers pour tout cela.

[-] La montagne, Moudon. Vid. pages 110; 111; 112; 119.

9^{bre}, 7^e. Ledit, jour de foire de Lausanne, mes admodieurs de la montagne sont venus auprès de moy en St-Laurent où ils m'ont donné une dizaine d'escus blancs en monnoye, et voir, selon ce dont nous estions convenus, comme nous pourrions faire dans ces tems malheureux et tels pour la rareté de l'argeant que jamais homme, au rapport des plus anciens, ne vit rien de semblable, de manière que rien ne se vendant, bétail, fromages ny rien de tout ce qui peut amener quelque argeant des païs étrangers, et n'y en ayant point dans le païs, les admodieurs se trouvent dans l'impossibilité de subsister et de payer en argeant. Partant, j'ay cru qu'il estoit juste d'y faire attention et d'establir les choses d'une manière que nous puissions subsister et les uns et les autres en bien faisans. Pour quoy, apprès réflexions faittes déjà dès longtems, j'ay changé l'admodiation de mes gens qui estoit toutte en argeant. En sorte que dans la suitte, et dès cette St Martin, ce sera seulement tant en argeant et touttes les graisnes à moitié, un cochon gras et quelques autres bagatelles, le tout à forme du changement et nouveau convenant fait pour cela auquel soit rapport. Comme aussi pour le compte des cinq années qu'ils sont à mon service, assavoir 1718, 1719, 1720, 1721 et 1722 révolues à cette St Martin, de quoy nous avons fait un bloc sans nous attacher à l'admodiation, dont nous avons

fait compte apprès déduction de touttes livrances, fournitures et travail quelconque fait et à faire, tant pour les bastimens que pour mes travaux de la fontaine ou autres choses. Voyés pour tout cela tant mon petit journal domestique que papiers et comptes pour touttes ces choses qui sont en bon ordre, et sur quoy je prie toujours le Seigneur de répandre sa bénédiction.

[-] Mtre Hantz, fontaine montagne. Vid. pages 87, 94, 129.

Ledit, en présance de mes susdits admodieurs, je suis convenu avec Mtre Hantz Seen, de Belpp, proche de Berne, pour la tâche de ma fontaine de la montagne, et avons pour cela fait un convenant sur les mains de Mr le recepveur Abraham Portaz, chez luy dans son poîle, dont nous avons chacun un double. C'est un ouvrage un peu fort et hardy pour un petit particulier comme moy, mais, que Dieu aydant, sera d'une bonification très grande pour notre montagne.

Ledit convenant a esté changé le 31^e mars 1723. Voyé le nouveau convenant fait à Moudon et remis à Mr d'Arnex, ministre allemand. Voyés aussi mon petit livre domestique.

[p. 82] 1722.

[-] Mlle Duvoisin.

- 9^{bre}, 17^e. Ledit, livré à Mlle Duvoisin 3 sacs de beau messel des Bergières, toujours à compte de la nourriture de mes enfans, laquelle graisnée Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur, luy a menée chez elle et dont je luy tiendray compte sur les semens qu'il me devoit et que j'ay fournis moy-même.
 - [-] Henry Henneberguer.
- 25°. Ledit, j'ay pris un cochon gras du susdit Henry Henneberguer, pesant environ 170 l., prix fait à 5 escus blancs et demy, à compte de ce qu'il me doit.
 - [-] Cloison épines, Bergières.
- 26^e. Ledit, payé des espines blanches pour planter une haye vive aux Bergières entre Mr Réal et nous, entre sa Pougesiaz et notre record tout embas de bize à vent, à raison de six baz et 1/2 le cent, bonne marchandise dont il faudra je compte 2500 plantes.
 - [-] Châtaignes Lucens.

Ledit, achepté du Sr Paget, une couppe belles châtaignes choisies à 10 baz le quarteron qu'il trouve moyen d'amener de nuict de Savoye nonobstant les deffenses, desquelles je veux faite présent à Mr le brigadier May, moderne seigneur baillif de Moudon, de qui j'ay resçu plusieurs civilités à Lucens.

- [-] Perruque Jeannot.
- 29^e. Ledit, livré à Mr Bergier, le perruquier, 7 fl. 6 s. par le moyen d'un pattagon en pièce valant dans ces tems cy jusques à 32 baz, et cela pour une petitte perruque de crain qu'il a faitte à nostre petit Jeannot.
 - [-] Ma femme, Bergières.
- X^{bre}, 4^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'implore de toutte mon âme, ma femme estant venue à Lausanne m'a donné aucun respos que je ne luy aye accordé ce qu'elle m'a demandé pour s'establir aux Bergières et y finir ses jours, voulant quitter Moudon où elle a très mal fait ses affaires, s'estant endettée jusques aux oreilles en vivant très mal et chétivement, n'ayant jamais voulu suivre mes conseils. De manière que ne pouvant plus tenir, il m'a fallut, très malgré moy, me remettre de nouveau à la brêche et luy accorder à elle un establissement à vie agréable et fixe, tout comme elle l'a voulu par un convenant qu'elle a dressé elle-même, que j'ay voulu qui fust corroboré en justice sans retard, ce qu'elle m'a prié de ne pas faire sitost. Dieu veuille qu'enfin je sois en repos. Voyés le susdit convenant.
 - [-] Grangers Bergières. Vid. page 79.
- 6^e. Ledit, aussi sous la bénédiction de Dieu que je continue d'implorer, nous avons, ma femme et moy ensemble, donné un champ des Bergières à grangeage à nos voisins Grobéty,

des Bergières, nous réservans tout le reste, excepté trois chars de foin, les pâquis des champs et les noix des champs, le tout à forme des autres conditions stipulées sur les mains de Mr J. Fr. d'Illens. Je crois que cela leur convient également aux grangiers et à nous.

[p. 83] 1722.

[-] Mlle Duvoisin, vin.

X^{bre} 11^e. Ledit, en place de l'étraine ordinaire usitée dans les grangeages, j'ay envoyé les Grobéty, nos nouveau grangers aux Bergières, à Grandvaux me quérir 2 courtes de vin raspé dont j'ay mis une chez Mlle Duvoisin, toujours à compte de la nourriture de mes enfans, et l'autre dans ma cave de louage de St-Laurent pour mon usage ordinaire.

[-] Mr David, marchand.

- 12^e. Ledit, j'ay pris avec Mlle Duvoisin, chez Mr David, marchand à La Palud, 2 aulnes 1/2 de bonne forte rattine. Accord à 18 baz 1/2 l'aulne pour faire une bonne casaque chaude et une paire culottes à Philippe, mon fils aisné. Livré en même tems à ladite Dlle une paire des miennes propres, pour en faire venir une paire à Jeannot, mon cadet.
 - [-] François Semorroz, vin.
- 16^e. Ledit, François Semorroz m'a amené à Moudon une courte de mon vin de Grandvaux, auquel j'en ay payé la voiture à raison du prix courrant, comme aussi ce qu'il a payé aux mesureurs de La Vaud. Je ne dois rien, ny aux uns ny aux autres.
 - [-] Cochon gras, montagne.
- 25°. Ledit, mes admodieurs de la montagne m'ont amené à Moudon un cochon gras pesant 184 l. qu'ils m'ont livré à l'avance sur l'année prochaine 1723 à forme du changement que nous avons fait dans nostre admodiation pendant la misère de ces temps pour l'argeant. Lequel cochon j'ay donné à ma femme et dont elle me tiendra sur ma nourriture pendant que je suis chez elle, pour estre porté de mes ouvrages de la montagne et autres affaires de ce païs là où je compte, Dieu aydant, de passer le gros de l'hyver.

L'année que Dieu, par sa grâce, vient de nous faire passer, a esté et continue d'estre à peu près comme les précédentes. C'est-à-dire fort triste pour le pays qui est extrêmement endetté et où il n'y a point d'argeant. Les denrées sont pour rien. Le froment six baz, l'avoine 7 s., le fromage 3 s et ½, un baz le meilleur de Gruyère, le seigle à proportion, le vin aussi, qui ne sort point dans l'Allemagne et petits cantons qui se pourvoyent en Bourgogne où le change de l'argent leur fait gagner plus du double. La contagion continue en France dans la Provence et partie du Languedoc qui sont les deux provinces de France qui, fournissant le plus de marchandises en Allemagne faisovent un peu circuler le commerce dans notre païs d'où outre cela ils tiroyent les fromages qui, depuis le Lyonnois, alloyent par toutte la France. Mais tout à cessé, tout est bouché, commerce, voitures, foires, enfin tout. De là suit la misère des peuples et en particulier d'un pauvre païs comme le nostre où on n'entend parler que dicussions et de banqueroutte. Cependant Dieu, dans son infinie bonté, pourvoyant à touttes choses, a donné l'abondance des vivres qui continue et vient fort à propos dans les circonstances où l'on se trouve. Enfin, je l'ay dit et le redireray toujours par avis à mes enfans et successeurs, pourvu qu'on sçache se modérer dans nostre païs, et ne point s'endetter sur touttes choses, apprès la crainte de Dieu, on peut vivre quel tems qu'il fasse, soit doucement. Dieu, par sa grâce, continue à nous préserver et veuille bényr toujours notre patrie et moy et ma petitte famille en particulier. Ainsi soit-il.

[p. 84]

1723 que Dieu veuille bényr.

[-] Mlle Bellon.

Janvier 15^e. Ledit, pris et payé à Mlle Bellon, notre commère à Moudon, une aulne 1/4 d'indienne pour une grosse cravatte chaude d'hyver dont je luy ay payé 3 fl., et un baz à sa servante qui me l'a cousue. Je ne luy dois rien jusques à aujourd'huy qu'amitié.

[-] Ma femme. Vid. pages 40 et 82.

25^e. Ledit, je suis party pour Lausanne ayant fait un long séjour à Moudon avec ma femme, dont je luy tiendray compte à forme de nos convenans et comptes pour ce fait puisque dès qu'elle s'est mise dans l'esprit, par les mauvais conseils qu'on luy a donné et qu'elle a suivy plutôt que ceux d'un mary honneste homme en qui elle devoit avoir une entière confiance, puisque, dis-je, dès lors je luy ay toujours payé exactement tout ce que j'ay bu et mangé chez elle, même jusques à l'avoyne de mon cheval, qu'elle me mesuroit d'une main et prenoit l'argent de l'autre. Ce que ceux qui verront cecy auront peine à croire, quoy que très véritable, mais c'est là son génie et ses manières dont le déplaisir m'a presque causé la mort, mais du moins si fort ruyné la santé que je ne me reconnois plus moy-même. En un mot je déclare icy et devant Dieu, que depuis quelques années qu'elle a renoncé à son devoir sans aucune cause légitime, et cela par les insinuations de quelques malheureux que Dieu punira dans son tems, lesquels ayant abusé de la foiblesse de son esprit pour leurs propres intérêts, elle ne m'a causé dès lors que du déplaisir et enfin un endossement de debtes, de manière que la conclusion de tout cela a esté qu'il m'a fallu estre le bardeau de touttes ses folies, reprendre la régie de ses biens qu'elle m'avoit ostée nonobstant mes droicts, et répondre à tous ses créanciers auxquels elle n'a payé sous ny maille pendant quelques années qu'elle a pourtant bien dissipé tous ses revenus sans qu'il puisse m'entrer dans l'esprit l'employ qu'elle peut en avoir fait, ayant vécu pendant tout ce tems là de la manière du monde la plus chétive et la plus serrée. Mais il est arrivé ce que je luy ay toujours prédit et déclaré plusieurs fois dans le tems même qu'elle me persécutoit le plus, assavoir que Dieu ne scauroit bényr ses desseins si contraires à son devoir et au bien de ses enfans, mais on auroit plutôt renversé le firmament que de luy faire changer de résolution. De manière que ne pouvant plus résister et craignant de luy voir entièrement tourner l'esprit, le 1^{er} april 1720, voyés page 40, je fis un convenant avec elle pour la cession de ma jouissance sur ses biens, dont elle alla sur le champ se mettre en possession et enfin, le 4^e X^{bre} passé, toutte en pleurs et en larmes, m'a forcé de reprendre le collier très malgré moy, qui m'en repends fort puisque la vie estant si courte et si triste dans ce monde, j'aurois dû préférer de suivre mon premier dessein qui estoit de sacrifier son bien de Moudon à ses créanciers, et moy vivre en respos chez moy, et luy laisser boire ses folies à elle seule. Mais quelle résolution que j'en eus prise, il n'y a jamais eu moyen, la tendresse et la crainte de Dieu seul a gagné le dessus, et il a fallu reprendre tout en main. Cependant j'ay pris des précautions qui j'espère que Dieu bénira. Voyés les papiers et tout cela qui sont en ordre et qui sont essentiels.

[p. 85] 1723.

[-] Censes Bergières. Messrs Martigny et Portaz.

Janvier 28^e. Ledit, j'ay resçu de Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières, quelque argeant comptant et quelques quittances qu'il m'a remises pour payement fait pour moy tant à Mr de Martigny comme fermier de Bellevaux, qu'à Mr Portaz, recepveur du Château, pour quelques censes à eux dhues sur mon susdit bien, le tout à forme de l'état et spécification contenue tant sur [mon] petit journal domestique que sur nos comptes particuliers auxquels soit rapport.

[-] Mr Combe et Abraham Chamot, capiatis.

Fébvrier 27^e. Ledit, payé à Mr Combe, fils, marchand ferratier à La Palud, 37 fl. 6 s. pour le montant de son capiatis contre Abraham Chamot, mon vigneron de Lausanne, qu'il poussoit sans quartier pour une si petitte somme et dont j'ay esté bien aise de le débarrasser en luy faisant service, faisant mon compte d'en faire travailler le montant à mondit vigneron, tant pour plantage de hayes vives aux Bergières dans mes nouveaux eschanges et acquis d'avec Mr l'ancien hospitalier Réal ou d'une autre manière, ledit mon vigneron estant très expert et offitieux en touttes choses, dont je suis fort content jusques icy. Partant, par ces

considérations, j'ay esté bien aise de luy rendre service quoy [qu'] en m'incommodant moymême, cecy pour mémoire.

[-] Voyage à Berne pour mes frères.

28^e. Ledit, sous la bénédiction et la garde de Dieu, je suis party de Lausanne pour Berne, où je n'avois jamais esté, ma routte ayant toujours esté par Neufchâtel et Soleure pour la Flandre et Allemagne, par ordre de mon père, au sujet de l'affaire de mes deux frères cadets avec Mr d'Yverdon, le chattelain d'Escublanc, que mon frère cadet avoit fort maltraitté et mis en sang à coups d'espée à l'occasion d'un soufflet qu'il en avoit resçu. Le tout au plus ample des procédures instruittes par nostre seigneur baillif Villading sur cette mattière par ordre de LL. EE. Resçu de mon père pour ledit voyage 20 escus blancs et un billet sur Mgr le banderet Wurstenberguer que je luy ay rendu dans la suitte, n'ayant demeuré que 7 jours en tout jusques à mon retour à Moudon, ayant fait bon voyage, grâces au Seigneur. Et cette affaire, que le seigneur baillif trouvoit très grave et fort criminelle, ayant fort esté adoucie par nos souverains seigneurs, qui nous ont témoigné une extrême bienveillance dans cette fascheuse circonstance contre l'opinion de tout le monde. Voyés mon journal domestique où tout mon voyage est marqué.

- [-] Pesettes pour semer, Moudon.
- 8^e. Ledit, payé à un certain Bettex, de Combremond, 5 fl. pour une couppe belles pesettes blanches pour semer audit lieu à Moudon, à raison de 5 baz le quarteron. C'est pour rien.

[p. 86] 1723.

[-] Mtre Moyse Vuagnères, Moudon.

Mars, 18^e. Ledit, payé à Mtre Moyse Wuagnères, maître charpentier à Moudon, 5 fl. pour prix convenu avec luy pour une grande et forte porte pour fermer l'arcade de la montée dès le premier étage de notre maison de Moudon dès que ma femme en sera partie, que je veux fermer, laissant le fond à notre admodieur et me réservant seulement la cave et le premier appartement dessus les voûtes et appartemens dudit admodieur ou granger. Apprès quoy je suis party pour Lausanne par ordre de mon père pour travailler aux affaires de la maison.

- [-] Mlle Duvoisin.
- 13^e. Ledit, livré à Mlle Duvoisin, chez elle, 25 fl. toujours pour la nourriture de mes deux enfans Philippe et Jeannot que je luy ay confiés.
 - [-] Mr Mellotte, censes Bergières pour 1722.

Ledit, livré à Mr le recepveur Mellotte par son consentement, un billet sur Mr le conseiller Carrard comme fermier de Chevressy, pour prendre de luy une couppe de froment pour ma pension de 60, en graisnes pour l'année passée. Laquelle se rencontrera sur une couppe de froment environ que je dois à son renthier pour l'hospital pour mon bien des Bergières pour ladite année passée.

Faut notter que Henry Hernneberguer a payé celle du Château à forme des quittances qu'il m'en a remises, comme aussi celle de neuf années à Mr de Martigny, comme fermier de Bellevaux cy-devant, auquel je ne dois rien.

- [-] Rigolles Bergières.
- 15^e. Ledit, payé à la femme de Mtre Vuellé Oberssol, très bon terrailleur allemand, et à un certain son camarade, 7 fl. 6 s. à compte des rigolles qu'ils m'ont fait aux Bergières sur le pied de 15 thoises pour le bache, ayant fait mettre le record bien en état.
 - [-] Mtre Jost Bonnet, tisons Bergières.

Ledit, vendu à Mtre Jost Bonnet, menuisier, cinq pièces de tisons de vieux noyer de mon record des Bergières. Accord tant bons que mauvais à 25 fl. qu'il payera pour moy à Mr

Benjamin de Saussure, l'ancien métral, à qui je dois ces 25 fl. pour quelque paille qu'il m'a fait l'amitié de m'envoyer pour Grandvaux, je croy, sauf erreur, l'automne 1721.

[-] Mes frères.

17^e. Ledit, j'ay esté au Château assister mes frères dans les procédures instruittes contr'eux par notre seigneur baillif Villading par ordre de LL. EE. à forme de l'arrest que j'avois obtenu en leur faveur pour que cette affaire soit jugée civilement et non pas criminellement comme nostredit baillif l'entendoit. De manière que sur le pied de nos loix, le cadet a esté condamné à la prison au bon vouloir de LL. EE. et 100 fl. de bamp, et Samuel, son aisné, à 25 fl. de bamps et une censure. Et l'un et l'autre à tous dépends, sauf la modération souveraine. Payé d'émolument sur quelque argent que j'avois de reste de mon voyage de Berne, 37 fl. 6 s. Et de plus quelque chose pour du plomb et quelques fraix domestiques chez mon père par son ordre. Voyés mon journal domestique où tout est esclaircy fort au long.

[p. 87] 1723.

[-] Semailles Bergières.

Mars, 18^e. Ledit, sous la garde et bénédiction divine, nous avons commancé nostre semaille aux Bergières, pour quoy ay fourny les semens à nos nouveaux grangers, le tout à forme du contenu dans mon journal domestique auquel soit rapport.

[-] Henry Henneberguer, Bergières. Vid. page 79.

- 23°. Ledit, Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières, s'en est allé avec son bétail, ayant consumé mes fourrages à forme de nostre convenant du 11° 8^{bre}, page 79, m'ayant rendu les clefs et les meubles. Quand aux payemens, voyés les termes que je luy ay donnés. C'est une misère générale, il faut faire à autruy ce nous voudrions qui nous fust fait à nous-mesmes, et que nous souhaittons qu'on nous fasse tous les jours dans d'autres circonstances. Il n'y a point d'argent au pays.
 - [-] Mon honnoré père, Berne. Vid. pages verso et la suivante.
- 25^e. Ledit, j'ay resçu de mon père, dans son poîle, 14 paquets de monnoye d'un escu blanc pièce pour mon voyage de Berne par son ordre et pour son service au sujet de son procès à luy intenté touchant l'hoirie du Sr marchand Mazade, pour quoy la journée est marquée au 8^e d'april en Chambre souveraine.
 - [-] Mr Fabry, Moudon, payé.
- 31^e. Ledit, m'estant rendu à Moudon pour travailler à mes affaires avant mon susdit voyage pour Berne, j'ay payé à Mr Fabry, fils, marchand audit Moudon, dans sa boutique, quelques bagatelles pour de la dragée de fer, papier et pierres de fusil. Je ne luy dois rien.
 - [-] Mtre Hantz, fontaine montagne. Vid. page 81, 94.

Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay fait un nouveau convenant avec Mtre Hantz Seen, de Belpp, mon mineur pour la fontaine de la montagne, à cause du roc que nous avons trouvé partout, dans de certains endroits plus, dans d'autres moins profond, mais généralement partout comme la Suisse est, tout le corps helvétique estant fondé sur la roche plus ou moins profond où qu'on le prenne. De manière que nous avons changé tout le plan de nostre travail pour l'establir tout dans le roc d'un bout à l'autre, ce qui rendra nostre ouvrage, Dieu aydant, perpétuel et presque sans maintenance, mais aussi de plus grands fraix comme on peut l'imaginer. Si Dieu y met sa bénédiction comme je l'espère, j'en parleray plus au long dans la suitte. Je diray seulement en attendant que c'est quelque chose de beau et de bon. Le grand-père de ma femme en avoit formé le plan et, Dieu aydant, je l'exécuteray. Voyés mon journal domestique et papiers concernans tout cela qui m'a donné depuis quelques années des peines infinies et fraix proportionnés pour une pareille bonification.

NB. Ce que les frybourgois, mes voisins de Villarranon et autres, m'ont fait pour tout cela, voyés mes papiers et leurs jalousies sur cette fontaine et sur mes eaux, comme aussi l'arrest du Sénat de Frybourg pour cela en leur faveur et tous le reste.

[p. 88] 1723.

[-] Mareschal de Moudon, payé.

Mars, 31^e. Ledit, payé à Jacob Vuagnières, Mtre mareschal à Moudon, sur la rue près de nostre maison, 12 baz pour 3 fers neufs et cinq relevées à mon cheval par le moyen d'une pièce de 13 baz et 1 s. dont il m'a rendu 4 s. Je ne luy dois rien jusques à aujourd'huy.

[-] Major Davel.

1^{er} april. Ledit, ensuitte de la commission de mon père d'autre part pour sa journée en Chambre suprême, je suis party pour Berne depuis Moudon sur les trois heures du soir, et m'en fus sans débrider à Avenches à l'entrée de la nuit où, quelque tems apprès estre arrivé, l'advis de la sédition du major Davel, de Cully, nous fust donnée, comme aussi de l'émotion que son attentat contre l'Etat donnoit à tout le païs, et nottemment à la ville de Lausanne où il estoit entré le jour devant, tambour battant, drappeau déployé, à la tête de 4 compagnies et quelques dragons bien armés, sous prétexte d'une revue, son dessein estant de faire entrer dans son pernicieux complot notre ville et habitans pour, à son imitation, entraisner tout le reste du païs dans une révolte générale. Le tout à forme de son plan et projet communiqué en Conseil extraordinaire assemblé sur le champ pendant que ses gens estoyent en bataille sur la platte forme. Mais la ville étant restée fidèle à son devoir et ayant sans bruit donné tous les ordres imaginables sans bruit sur le champ pour sa seureté et pour avoir assés de monde pour sa deffense, on se saisit du major Davel et on l'envoya avec bonne et sûre escorte en prison au Château où il fust sur le champ lié et garrotté, un courrier estant avant cela party à toutte bride donner avis à LL. EE. de cet événement qui causa l'émotion qu'on peut penser. En conséquence de quoy Mgr le thrésorier de Wattenville, seigneur de Féchy, eut ordre de partir sur le champ de Berne avec quelques personnes choisies pour faire dans cette circonstance et agir avec plein pouvoir de l'Etat. Lequel estant party sur le champ avec sa troupe sur les 2 ou 3 heures de Berne, arriva à Avanches sur les huicts ou neuf heures et confirma le bruit qu'on venoit de nous apprendre. S'estant reposé quelques heures, il se mit en chemin au point du jour avec sa trouppe, avec laquelle, par sa permission, je rebroussay chemin pour Lausanne où nous arrivasmes ce jour là.

Tout estoit en armes, la ville pleine de trouppes qu'elle avoit fait venir de tous costés de son territoire. En un mot, la fidélité de la ville arresta tout, dont le seigneur thrésorier plenipotentiaire de l'Etat eust ordre de la remercier, et dans quelques sepmaines tout fust païsible, la tranquillité rétablie. Le major Davel eust la tête tranchée, n'ayant voulu déclarer aucuns complices quoy qu'on ay fait pour, ayant soutenu question, supplice et tout avec une constance surnaturelle.

[p. 89] 1723.

[-] Henry Henneberguer, sa femme, compte.

April 12^e. Ledit, j'ay fait compte avec Henry Henneberguer et sa femme, mes cydevant admodieurs aux Bergières, par lequel, compris tout ce que j'ay resçu d'eux, sans exception de quoy que ce soit, à forme de l'articulation dont je leur ay donné copie, j'ay resçu d'eux, pour touttes choses, la somme de cent escus blancs 8 baches et 1/2 De manière qu'il me doivent à cette St Jean le prix de la commande, la ferme de 1722, et enfin à la St Michel prochaine, le prix des fourrages et du pâquis, ce qui fait en tout, sauf erreur, 1450 fl. Sur quoy ils m'ont promis de livrer sans faute cette sepmaine 100 fl. aux Grobéty, nos grangers aux Bergières, desquels je leur tiendray compte moyennant un resçu.

[-] Voyage Berne.

17^e. Ledit au soir, sous la garde de Dieu, je suis party pour Berne pour l'affaire et journée de mon père en Chambre suprême touchant l'hoirie Mazade, comme aussi pour l'affaire de mes frères, dont jugement a esté fait au Château et accepté, sauf l'adoucissement souverain pour lequel je travailleray. Dieu aydant. Lesquelles choses avoyent estés renvoyées à cause des troubles du païs survenus à l'occasion de l'attentat du major Davel marqué à l'autre page, comme aussi pour un payement à Mr le directeur Lombach, touttes choses estans tranquilles aujourd'huy, grâces au Seigneur, et tous les tribunaux ouverts, chacun retourne faire ses affaires. Arrivé à Berne le 19^e de bon mattin pendant le presche, et en suis reparty le 28^e entre cinq et six heures du soir que je vins encor pour coucher à Gemennaz, et le lendemain de fort bonne heure chez moy à Moudon pour y rester quelques jours pour faire mes affaires. De manière que j'ay demeuré dans mon voyage onze jours en tout, tant pour aller que pour venir. Voyés mon journal domestique pour le succès de mon voyage, tant pour le procès de mon père, son payement à Monsr le directeur des sels, que pour l'affaire de mes frères où tout cela est marqué jour pour jour selon mes occupations et ce à quoy j'ay travaillé. En bref seulement, mon père a perdu son procès, mais tout le reste est mieux allé, les évènemens qui sont entre les mains des hommes sont fort incertains.

[-] Clos de Montet, vendu. Vid. page 80.

May, 3^e. Ledit, j'ay vendu le clos de ma femme rière Montet, bailliage de Rue, canton de Frybourg, sur les mains du Sr Perriard, à un certain Pierre Demierre dudit lieu, pour la somme de 1000 fl. pour touttes choses, assavoir 800 fl. contant et 200 fl. par obligation sur les mains que dessus pour restat sur prix non payé, présans Mr Bolomey, hoste à la maison de ville de Moudon et Daniel Demond, bourgeois dudit lieu, me trouvant fort heureux d'en avoir pu tirer cela, quoy que sans l'avoir, ma femme me l'eust estably pour 1500 fl. dans la confession spécifique à elle faitte de ses biens, sous réserve que s'ils venoyent à se vendre moins que la taxe, on s'en ferait droit réciproque si je m'en souviens bien, de manière qu'on pourra voir dans son tems ce qui en est pour faire la justice qui convient.

[p. 90] 1723.

[-] Mr Bolomey, 800 fl. Vid. page 94, 106.

May 3^e. Ledit, livré au Sr Bolomey, hoste à la maison de ville de Moudon, dans nostre poîle, en présance du stipulant et acquerreur du Clos du Montet, au bas de la page d'autre part, les 800 fl. d'argent comptant que j'avois resçu, dont j'ay tiré quittance dudit à compte de ce que je luy dois payer au nom de Madame de Wattenville de Luyn, sur les intérêts du capital de 2000 escus que ma femme luy doit.

- [-] Sr Jourdan, chappeaux enfans, parrains.
- 6^e. Ledit, achepté du Sr Jourdan, marchand chappellier réfugié, deux chapeaux communs pour mes enfans, que je luy ay payé contant à raison de 3 fl. 9 s. pièce, ce qui a fait pour les deux 7 fl. 6 s. Je ne luy dois rien.

Faut notter que cela a esté à l'occasion du baptizé d'un enfant à J. Pierre Grobéty, nostre voisin et granger aux Bergières, duquel mes enfans sont parrains aujourd'huy jour de l'Ascension.

- [-] Paille Grandvaux.
- 8^e. Ledit, j'ay, en présance de Pierre Pautry, mon vigneron à Grandvaux, achepté 2 beaux chars de paille sur le marché pour litière annuelle que je luy fournis de grâce pour l'encourrager à la bonification de nos vignes, dont j'ay payé 9 fl. le char rendu comme à l'ordinaire à Villette, d'où ils la portent à cou en haut. Ainsi pour les 2 chars, payé 18 fl. Elle n'est pas chère cette année.
 - [-] Daniel Germond, fontennier.
- 12^e. Ledit, estant à Moudon, j'ay livré chez nous à Daniel Germond, Mtre fontenier de Lucens, 7 fl. 6 s. tout en piècettes, et cela toujours à compte de la besogne qu'il m'a faitte à la

montagne pour percer des tuyaux au gros terraro. Sur quoy a resçu en différentes fois jusques à aujourd'huy 45 fl. Vid. mon journal domestique.

[-] Messieurs de Moudon.

Faut notter que ce même jour là, sauf erreur, j'ay esté en Conseil à Moudon demander fort civilement à ces Messieurs comme ils l'entendoyent à l'occasion de mon admodieur qui m'estoit venu dire qu'ils luy demandoyent l'habitation, ce qui ne leur est pas dhue puisque possédant nostre maison, grange et appartement en jurisdiction de LL. EE. à forme de nostre quernet et eschange fait pour cela par le grand-père de ma femme avec nos souverains seigneurs, duquel ils tiennent d'autres choses en place et équivalent, et notemment sur Montpreveyres. Nous ne dépendons que d'eux et de leurs seigneurs baillifs, non seulement nous, mais encor nos domestiques et fermiers, outre que n'estant point dans l'enceinte de leur ville et ne profitans ny de leurs fontaines, murailles, choses, ny quoy que ce soit, mes gens ne leur doivent quoy que ce soit. Cependant, leur ay dit fort honnestement, si mon homme profite pour son bestail ou autrement de vos communs, pasturages ou autres choses, il faut qu'il vous paye pour cela, mais d'habitation qu'on ne touche pas cette corde. Cela en est resté là et ma démarche d'honnesteté leur a esté fort agréable. Il faut toujours avoir des égards pour des Corps.

[p. 91] 1723.

[-] Pierre Charpy pour paille.

May 22^e. Ledit, livré à Pierre Charpy, d'Estagnières, 7 fl. 6 s. pour et à compte de la paille que j'ay acheptée de luy pour Grandvaux le 8, vid. page à costé, à raison comme dit est de 18 fl. pour 2 chars. Ledit Charpy me devoit 3 fl. de l'année passée pour avoir trop resçu en mon nom par mégarde sur celle de cette année là dont il me promit, l'ayant reconnu, de me faire droit. Lesquels, joints au 7 fl. 6 s. que dessus, font 10 fl. 6 s. Lesquels joints à 8 fl. 6 s. livrés à son frère pour cela aux Bergières le 14^e juin, vid. mon journal domestique, cela fait 18 fl. pour ses deux chars, desquels il est payé.

[-] Ma femme. Vid. pages 40; 82; 84.

25^e. ledit, ma femme, à forme d'un convenant fait avec elle pour son entretien personnel sa vie durant le 4^e X^{bre} 1722, marqué à sa datte, est arrivée aux Bergières pour s'en mettre en possession et s'y establir. Dieu veuille bénir le tout.

Faut notter que la datte du convenant commance desjà, sauf erreur, à la St Martin passée, quoy qu'elle ne soit arrivée qu'aujourd'huy, mais il luy a fallu ce tems pour battre ses graisnes l'hyver, les débitter au primtems et régler ses affaires et débagager de nouveau.

[-] Garde de peste finie, grâces au Seigneur.

29^e. Ledit, livré 1 fl. 3 s. au Sr Lombard, père, pour la dernière garde pour la contagion qu'on a faitte pour moy à Lausanne, sans exception de personne, lesquelles gardes ont cessé aujourd'huy, les maladies et peste ayant dès longtems cessé dans le provinces et païs où la providence les avoit visittés de ce fléau. Veuille le Seigneur désarmer tout à fait sa colère et regarder en sa pitié et grand miséricorde infinie les pauvres mortels en général, et bénir en particulier d'une façon toutte particullière notre patrie. Ainsi soit-il.

[-] Commune de Branles pour la montagne. Vid. folio verso.

Juin 2^e. Ayant couché à nostre montagne sur le foin pour estre à portée de quelques visions que je devois faire sur le lieu avec les communiers de Branles, mes voisins, au sujet de quelques plantes de bois crues dans mes cloisons entr'eux et moy, qu'ils prétendoyent s'approprier, comme aussi touchant certains essains de terre le long du bois de Pluybetton, en devers bize de nostre mas de Praley où quelques années auparavant il y avoit de très beaux bois qu'ils ont ruyné, prétendans qu'il estoit à eux, duquel ayant couppé quelques plantes pour la ramure d'un four neuf que j'y ay construit, ils auroyent actionné mes admodieurs juridiquement, à l'occasion de quoy il y auroit eu quelques fraix et argent dépensé, le tout à

forme d'un accomodement et quittance ensuivie, sous réserve de tous droits qui se pourroyent prouver dans le suitte réciproquement. Sur quoy ayant déterré un vieux acte qui esclaircissoit le fait, par lequel non seulement nous avions le bois mais encor le fond, j'ay bien voulu, à leur requeste amiable, prendre chacun un amy pour en décider sous le surarbitrage absolu du seigneur baillif May, le tout à forme de nostre liaison sur les mains de Mr le conseiller Jayet. En conséquence de quoy, ayant nommé pour mon juge Mr le secrétaire Trolliet et eux Mr le maisonneur Burnand, leur chattelain, ces Messieurs, à notre requeste, seroyent venu sur le lieu le 8 du courant où, apprès examen à fond de touttes choses, nous nous sommes accomodés pour touttes choses avec contentement réciproque, il y trouvent leur compte et moy aussi. Voyés notre liaison sur les mains du sudit Sr Jayet, ancien maisonneur, et acte d'accomodement qui sont pièces essentielles pour l'avenir, comme aussi mon journal domestique.

[p. 92] 1723.

[-] Commune de Branles, montagne. Vid. page verso.

Juin 11^e. Ledit, ayant finy, grâces au Seigneur, mes affaires à Moudon et nottemment mes affaires de la montagne avec la commune de Branles le 8^e, ce qui estoit essentiel pour le respos de mes admodieurs et le mien dans la suitte, avec gens contre lesquels il faut se prendre garde, cecy pourtant par annottation, je suis party pour retourner à Lausanne, ayant vu, grâces à Dieu, mes ouvrages de ladite montagne pour ma fontaine et mes eaux prospérer et avancer heureusement.

Faut notter par addittion à l'article touchant la commune de Branles et la montagne, que notre liaison y marquées sur les mains de Mr l'ancien maisonneur Jayet, quoy que escritte pour seureté de ma propre main, porte expressément touttes prétentions réciproques sans aucune exception entre la commune de Branles et moy. Voyés cet acte en cas de besoin, et qu'enfin l'accomodement porte, outre ma bienveillance volontaire pour eux, le droit de prendre et couper à ma volonté, tous les bois et plantes qui sont et qui pourront croître entr'eux et mes cloisons, soit limittes, dans toute l'enceinte de mes terres de la montagne, entre leurs communs et moy, à la distance de la canne que j'avois à la main lors, ou bien trois pied et demy de Roy, excepté seulement quelques vieux chesnes, comme aussi les vieux cerisiers, pommiers et poiriers sauvages qui finiront leurs jours sur le planté, et finalement un certain coin joignant leurs bois du costé du vent, le tout bien spécifié comme il devra l'estre dans l'acte d'accomodement, ce qui enlève pour l'avenir touttes nouvelles occasions de difficulté.

[-] Mr d'Arnex, admodiation pour maison de Moudon.

Ledit, ayant finy ce que dessus les jours auparavant, j'ay donné en admodiation pour quelques années à Mr d'Arnex, ministre allemand de Moudon, un appartement dans nostre maison de Moudon, et le jardin neuf pour eux, comme aussi une grande et spatieuse salle pour y faire le service divin en langue allemande. LL. EE. n'ayant encor point de lieu ny basty encor jusques à présent d'église pour cela. Voyés mes papiers.

Faut notter que ce que j'en ay fait n'a pas esté par intérest puisque dans ce païs là, les choses estant à très bon compte, tant vivres que l'argent, je ne luy ay rien demandé que quelques maintenances pour le toict, et ma souppe avec luy dans mes voyages, en fournissant mon vin, estans bons amis. Au surplus, LL. EE. pourront peut-être voir de bon œil ce que je fay pour leur Eglise. Il n'y a rien de perdu avec d'aussi bons maîtres.

[p. 93] 1723.

[-] Henry Henneberguer, 100 fl.

Juin, 13^e. Ledit, jour de dimanche, Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières, est venu vers moy en St-Laurent avec ma (sic: sa) femme, où ils m'ont livré

100 fl. à compte de ce qu'ils me doivent, ayant promis de m'apporter incessemment une centaine de plus, à forme de leurs engagemens, lesquels me sont fort nécessaires pour des debtes de ma femme à Berne et ailleurs.

[-] Faucheurs Bergières.

Le même jour, livré 25 fl. aux camarade d'Abraham Chamot, mon vigneron, pour salaire d'avoir fauché, il y a déjà quelques tem, voir supra, le foin du record des Bergières pour ma femme qui m'en tiendra compte. C'estoit un peu trop de 10 ou 15 baz, cecy par annottation pour une autre année.

[-] Pierre Grobéty, Bergières.

25^e. Ledit, livré 10 fl. à J. Pierre Grobéty, nostre voisin et granger aux Bergières, chez nous, et cela pour completter les 200 fl. à luy promis en place de la commande lors de la stipulation du grangeage, desquels 200 fl. il se trouve par conséquent satisfait.

Juillet, 2^e. Voyés cy bas.

[-] Tournebroche Bergières, Mtre Rémy.

Juillet 10^e. Ledit, achepté du fils de Mtre Rémy, serrurier, un tournebroche mis aux Bergières, prix fait de 7 # 10 b. Sur quoy livré contant 4 francs et le reste apprès quelques mois d'essay.

[-] Pont, dixme.

17^e. Ledit, je suis party pour Pont par ordre de mon père pour faire miser son dixme, et suis de là allé coucher à Moudon pour voir mes affaires et mes travaux de la montagne. Faut notter que j'ay eschu ladite dixme à 4 sacs de froment, mesure de Vevey, pur et net pour semens rendu à Lausanne, trois sacs d'avoyne et une charge d'écrevisses

[-] Vin Moudon.

19^e. Ledit, j'ay resçu à Moudon une courte de vin vieux de trois années en partie, de la contenance d'environ 4 sestiers pour mon usage dans ce païs là. Payé de voiture à un certain d' Ucherans, 2 fl. 3 s.

[-] Mr Vergier, marchand, payé.

Le 2^e du courant, j'ay payé au Sr Vergier, marchand, en présance de Mtre Caus, mon tailleur, tout ce que je pouvois luy devoir sans exception aucune, pour quelques marchandises prises chez luy, l'ayant rayé sur ses livres en ma présance et du susdit tailleur, ayant oublié de l'inscrire le même jour. Je ne luy dois rien.

[p. 94] 1723.

[-] Fontaine montagne. Vid. pages 81 et 87, 123.

Juillet, 20^e. Ledit, ayant esté coucher à nostre montagne voir me travaux, j'ay fait un nouveau convenant avec Mtre Hantz, mon entreprenuer, pour couvrir en voûte seiche de gros cailloux rendus sur la place. Le canal ouvert, taillé en partie dans le roc que j'ay fait du costé de la grosse source d'en haut, à raison d'un escu blanc la thoise d'augmentation sur son précédent tâche, et cela pour faire un ouvrage perpétuel et sans aucune maintenance, pour éclaircissement desquelles choses, voyés page 81 et 87. Dieu y continue sa bénédiction.

- [-] Mr Bolomey pour Madame de Wattenville, argent livré. Vid. pages 90, 106.
- 24^e. Ledit au soir, j'ay resçu chez moy aux Bergières 50 escus blancs de Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières, à compte de ce qu'il me doit. Lesquels cinquante escus blancs j'ay envoyé sur le champ par mes admodieurs de la montagne au Sr Bolomey, hoste à la maison de ville de Moudon, au nom de Madame de Wattenville de Luyn et par son ordre sur les intérêts que nous luy devons, en ayant déjà livré au même pour le même sujet et par le même ordre, 800 fl. le 3^e may, à forme de sa quittance, de tout ce de quoy je feray compte avec luy pour ensuitte régler le mien, Dieu aydant, avec Madame de Wattenville. Voyés mes papiers.

[-] Vaches Bergières.

Ledit, mes admodieurs de la montagne m'ont amené aux Bergières une jeune et bonne vache rousse avec son veau, dont je leur tiendray compte sur ce qu'ils me doivent, s'estans absolument remis à moy pour sa valeur.

[-] Gresles Dézaley.

Aoust, 1^{er}. Ledit, pendant la nuit, il a fait un tems effroyable, la gresle a frappé tout le meilleur vignoble des quatre paroisses de La Vaud depuis Villette, Cully, Riez, Espesse, tout le Dézaley, St-Saphorin, Rivaz et Chardone, n'ayant presque rien laissé, mais particulièrement au Dézaley où tout est gasté. On compte plus de 3000 chars du meilleur vin de perte, sans les ravines et les murailles. Des uns disent même cinq mille. Quoy qu'il en soit, c'est un très grand malheur pour tant de pauvres malheureux qui dans ces tristes tems n'ont presque de ressources qu'en la seule assistance de Dieu qui dispense les biens et les maux comme il luy plaît. C'est aux pauvres mortels à user de résignation à sa volonté et à implorer sa clémence. Genève a aussi esté frappé. On parle de trente mille francs seulement en fenestres. La Bourgogne a aussi beaucoup souffert. En un mot, on n'entend parler que de tempestes, de gresles et de misères partout. Tout cela n'est rien et tournera en bien, Dieu aydant, pourvu que les habitans du païs se servent de ces exemples pour vivre conséquemment et être plus gens de bien et par là attirer une meilleure bénédiction du Seigneur sur eux.

[p. 95] 1723.

[-] Henry Henneberguer.

Aoust, 14^e. Ledit, et quelques jours apprès, resçu de Henry Henneberguer, mon cydevant admodieur des Bergières, une fois 3 escus blancs et 8 baz d'argent, et l'autre 3 # 2 baz dont je luy tiendray compte sur ce qu'il me doit à forme de mes papiers. C'est une misère, on ne sçait comme faire, n'y ayant point d'argent au païs et le commerce ne roulant point, il faut se tirer d'affaire comme l'on peut avec le monde.

- [-] Mr Bolomey et le métral de Villarranon. Vid. pages 62; 74.
- 19^e. Ledit Mr Bolomey, hoste à la maison de ville de Moudon, a payé pour moy à Anthoine Chenaux, métral de Villarranon, proche notre montagne, dix escus blancs et en présance de Daniel Demond, sur le bois de marinage que j'ay achepté de luy pour les ramures, couvertures et autres réparations à nos bastimens. Voyés mon journal domestique et papiers concernant ces choses. Je tiendray compte des susdits 10 escus blancs à Mr Bolomey sur l'argent qu'il a resçu de moy.
 - [-] Compte général Henry et sa femme.
- 7^{bre}, 5^e. Ledit, Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières et sa femme, m'ont apporté, sauf erreur, vingt escus blancs à compte de ce qu'ils me doivent. Sur quoy, ayans calculé par un compte général tout ce qu'ils m'ont livré, il se trouve que j'ay resçu d'eux, sauf erreur, à forme de mes comptes auxquels soit rapport, 203 escus blancs 10 baz et 1/2 et me restent devoir nonante escus blancs sur lesquels m'ont assuré vouloir me livrer d'abord dix escus blancs et pour le reste m'ont prié, au nom de Dieu, de les attendre quelque tems, leur estant impossible de faire de l'argent. Je verray ce que j'auray à faire, ne m'estant engagé à rien.
 - [-] Secret pour gorgollions.

Pour chasser les gorgollions d'un grenier infecté de ses maudits insectes, prenés au mois d'aoust, de l'oubelon dont on fait la bière et l'estendés sur les tas de graisnes tout verd. Les gorgollions sortent tous de la graisne, s'attachent aux parois et murailles qui en sont touttes noires où on peut les destruire et ensuitte nettoyer partout avec de l'eau de vhie ou autres telles choses, sûr remède fort simple et expérimenté.

[p. 96] 1723.

- [-] Mtre Pierre Bovey, payé Bergières.
- 7^{bre}, 7^e. Ledit, payé à Mtre Pierre Bovey, charpentier, 39 fl. 9 s. pour montant de sa partie, tant pour journées que fournitures de quelques matériaux pour quelques réparations faittes aux Bergières, tant pour la montée, antichambre, chambrette pour les servantes que pour un poulallier neuf. Je ne luy dois rien.
 - [-] Sr David, marchand, payé. Sr Verdetty, maître d'eschole.
- 11^e. Ledit, livré à ma femme 70 baz pour payer au Sr David, marchand, une partie que je luy devois pour quelques estoffes, escritoires et quelques autres bagatelles pour mes enfans. Je ne luy dois rien.

Dans le même tems, ma femme allant en ville, je luy ai encor livré un demy escu pour le maître d'eschole de mes enfans.

[-] Mr Secrétan, recepveur des pauvres, payé pour dixme St-Laurent.

X^{bre} 12^e. Ledit, à l'issue du presche de St-Laurent, j'ay livré sur la table de Monsr le conseiller Charrière⁶⁹, 22 fl. 6 s. à Mr le recepveur Secrétan⁷⁰ à forme de sa quittance pour un restat de dixme de St-Laurent pendant sa tenue de recepveur des pauvres. Je ne luy dois rien.

[-] Mr le major Constant pour mon frère, 800 fr.

14^e. Ledit, ensuitte des instances si souvent réitérées par lettres de Flandre de mon frère Sbastian, j'ay fait un emprunt pour luy de 800 francs payables dans cinq années de Mr le major Constant⁷¹, chez luy à sa Chablière, auquel j'en ay fait billet au nom de mon frère, moy sa caution et respondant. Le tout à forme du bordereau fait tant pour la lettre de change à luy envoyée que pour argent réel resçu pour payer Mr le capitaine Bergier. Voyés les papiers de tout cela qui sont en ordre.

[-] Henry Henneberguer.

25°. Ledit, j'ay resçu de Henry Henneberguer, mon cy-devant admodieur aux Bergières, dix escus blancs toujours à compte de ce qu'il me doit, par lequel, à forme du double que j'en ay, il me doit de reste, sauf erreur, 80 escus blancs, non compris les intérêts qu'il m'a promis, dont je luy feray un juste compte. Faut notter que dans le même tems je luy ay expédié une quittance de tout le passé par laquelle, à forme du double que j'en ay, j'ay mis que sur la somme de 293 escus blancs et 10 baz, sauf erreur qu'il m'a dhu, j'en ay resçu à compte à diverses fois 213. Le tout sauf erreur. Sur quoy je diray que touttes ces parties qui sont sujettes à plusieurs embarras ne procèdent que de la vicissitude des choses dans le païs qui ayant produit la misère d'aujourd'huy pour l'argent, il faut bien se tirer d'affaires comme l'on peut. Mais cela est très onéreux et ne tourne nullement à compte.

[p. 97] 1723.

\$[-] Ma femme.

7^{6re}, 25^e. Ledit, j'ay livré à ma femme dans son besoin, quelque argeant dont elle m'a promis me tenir compte ou restituer. Voyés mes petits journaux où la quantité et le tout est marqué plus au long.

[-] Tonneaux Grandvaux.

⁶⁹ Jean Pierre Charriere, (1676-1725). Fils d'Abraham et de Louise Thomasset. Médecin à Lausanne, conseiller de Saint Laurent (1717-1725), hospitalier (1723-1725).

⁷⁰ Louis César SECRETAN, (1692-1768). Fils de Jean et de Susanne BALLY. Notaire, receveur des pauvre (1716), procureur fiscal (1730).

⁷¹ Pierre Samuel Constant de Rebecque, (1676-17569. Fils de David et de Marie Colladon. Officier au service étranger au régiment de Lochmann. Capitaine-lieutenant (1701), capitaine de grenadiers (1703), major (1712), lieutenant colonel (1725), colonel (1727), général major (1742), lieutenant général (1747), gouverneur de Bois-le-Duc (1748). Epouse en 1721 Rose Susanne de Saussure, (1698-1782), fille de Jean Louis, baron de Bercher, et de Françoise de Perrotat. Il était propriétaire de la campagne et maison de la Chablière.

8^{bre}, 3^e. Ledit, envoyé à Grandvaux une voiture de tonneaux par Nicolas Nerbel, demeurant en l'Hasle de St-Laurent, à quy j'ay joint quelques pièces de douves neufves et de fonds neufs pour la nécessité. Payé de voiture 3 fl. 9 s.

[-] Mr D. Frossard.

- 7^e. Ledit, estant à Moudon, Mr le conseiller Frossard m'a accusé avoir resçu 27 ou 32 tuyaux de fontaine de nostre montagne, percés au gros trou où le poing de la main passe, ne me souvenant pas au juste de la quantité.Le tout avec l'assortiment et boites faittes exprès aux forges de Bourgogne, qu'il m'a promis payer ou remplacer à contentement, son dessein étant de prendre de l'eau de la Broye pour une sienne possession en Bronzon, mais folie etc. Voyés la page 104.
 - [-] Moudon, Mtre Michel, 20 escus blancs.
- 10^e. Ledit, resçu de Mtre Michel, mon granger à Moudon, 20 escus blancs en piécettes à 7 s. à compte de la ferme du bétail de l'année courante, dont je luy tiendray compte.
 - [-] Voyage montagne, ordres semens.
- 12^e. Ledit au soir, étant à Moudon, je suis allé coucher à la montagne voir mes travaux et compter avec mes fermiers pour les semens tant de l'automne passée 1722 qu'ils ont fournis, que pour celles du primtems passé, le tout à forme de l'état que j'en ay. Réglé mes affaires pour toutes choses et donné quelques ordres pour du bois, semailles, travaux et autres choses, et le lendemain je suis revenu aux Bergières vers ma femme et mes enfans, que j'ay trouvé aux vendanges à la Chablière.
 - [-] Remède pour cheval lunatique.

Pour un chaval lunatique, il faut prendre un crappeau sec, le réduire en poudre au feu, prendre de ses cendres et en souffler dans l'œil du cheval. Autre : Il faut prendre un petit morceau de beurre frais, une pincée de sel, 2 pincées de suye de cheminée, le tout pétry ensemble en forme de boulettes qu'il faut fourrer au fond des oreilles du cheval. Je l'ay fait au mien.

[-] Vendanges Grandvaux.

18^e. Ledit, à mon retour de la Grange aux Aguets, vers Boussans, pour le petit Bergier, j'ay esté coucher à Grandvaux pour les vendanges que les pluyes douces ont précipitées, d'où je suis revenu le 24^e ayant fait, grâces au Seigneur, de fort belles vendanges pour l'année, pour quoy voyés mon journal domestique pour la quantité et qualité et les partages de 137 sestiers et 1/2 de blanc et 11 de rouge en tout sur 2 poses.

[p. 98] 1723.

[-] Recepte pour excellent vin d'absynthe.

Pour faire de l'excellent vin d'absynthe, prennés racine d'aulne 6 onces, angélique 2 onces, cariophilata 4 onces, calamus 2 onces, gentiane 2 onces, iris 1 once, escorce d'orange, 1 once et 1/2, sasssfas 2 onces, girofle 3/4 d'once, canelle 3/4 d'once, coriandre 2 onces, herbe d'absynthe, chardon bény, centaurée, le chacun une poignée et 1/2, agrimoine, langue de cerf, véronique, germandée et sauge, de chacune deux poignées, hépatique noble, hépatique étoilée, de chacune une poignée et 1/2, grains de genièvre 2 poignées, fleur de sureau, une poignée et 1/2.

[-] Avis pour les troupeaux de vaches aux montagnes.

Pour maintenir un bon troupeau de vaches dans le païs, il ne suffit pas d'avoir le soin de les bien hyverner et d'avoir de quoy, il faut absolument avoir quelque endroit pour les mettre au pâquis et les faire coucher à l'air et à la rosée sept ou huit jours au moins avant qu'elles aillent à la montagne, à moins de quoy, n'estant point accoustumées à l'air ny à marcher et se trouvant tout d'un coup sur les montagnes, il est fort rare qu'elles n'ayent quelque maladie dans quelques sepmaines de tems, le moins est de devenir boiteuses et souvent la corne des pied leur tombe. C'est là la source des maladies dont on entends si

souvent parler qu'on impute à la santé des montagnes et à la qualité des pasturages, ce qui n'est point pour le plus souvent avis assuré.

[-] Vin Grandvaux remply.

- 9^{bre}, 2^e. Ledit, j'ay esté à Grandvaux remplir et gouster mon vin qui se trouve par excellence, grâces au Seigneur. Pris de mon vigneron pour remplissage quelque quantité de vin marquée sur mon journal domestique, que je feray entrer dans un compte que je feray de ce qu'il me doit.
 - [-] Mr Daniel Seigneulx, intérêts payés.
- 3^e. Ledit, donné à Mr Daniel Seigneulx, beau-fils de Mr Gaudard-Vincy, de la somme de 175 fl. sur Mr le boursier Millot⁷², à compte de mes pensions de sa tenue de boursier, dont je n'ay encor rien touché et cela sur les intérêts de la somme de 1010 francs que je dois audit Mr Seigneulx par remise de Mr de Vincy de qui j'empruntay cette somme lors du payement de Mr de Denesy le [.]. Voyés les papiers et comptes de tout cela.
 - [-] Perruque Jannot.
- 15^e. Ledit, j'ay achepté une bonne perruque chaude pour Jannot, mon cadet, du Sr Nicolaï, auquel j'en ay payé 11 fl. 3 s. Elle est fort bonne. Je ne luy dois rien.
 - [-] Rigolles Bergières.
- 17^e. Ledit, ma femme a payé 7 fl. 6 s. à deux terrailleurs allemands qui ont rigollé à tasche nostre pré des Bergières. Accord à 3 s. pour 14 thoises, ce qui, apprès thoisage du tout leur est rest revenu à 6 baz par jour, la souppe et à boire. Il faut faire cela deux fois l'année pour bien faire.

[p. 99] 1723. [-] Maladie.

9^{bre}, 17^e. Ledit, veille du jour de la foire de Morges, à minuit juste, je me suis esveillé avec une douleur extrême qui s'est jettée sur mon pied gauche qui a augmenté sans relasche au point qu'à présant que grâces au Seigneur, que mon mal est à peu près dissipé apprès trois mois moins un jour juste de souffrances aujourd'huy que j'inscris icy, je puis assurer n'avoir rien essuyé ny souffert de pareil en ma vie. J'aurois souffert qu'on veut brûlé, couppé au pied et fait tout ce qu'on auroit voulu, qui sûrement n'auroit pas empiré les cruelles douleurs que j'ay souffertes, au point que je puis dire n'avoir pas fermé l'œil ny eu un moment de relasche les 13 premiers jours, ny jours ny nuict. En un mot, j'ay esté très mal et n'en suis pas même encor entièrement quitte, mais grâces au Seigneur, j'ay posé la béquille il y a quelques tems, et aujourd'huy je puis aller sans baston. On me dit que mon mal est une crise de la nature qui a jetté tous mes maux d'eresipelle qui me prennoyent fréquemment aux parties supérieures en celles d'embas, que cette nouvelle voye n'a pas pu se faire sans d'extrêmes douleurs, mais qu'avec l'ayde du Seigneur cela me tournera en bien. Ce qu'il plaise au Seigneur dont je me résigne humblement aux volontés divines.

[-] Ma femme, argeant. Mr le capitaine Bergier payé.

Pendant mon mal, ma femme a resçu quelque argent de moy ou en mon nom. J'en ay livré moy-même quelques bagatelles, et le boucher Pierre Robin en a livré encor pour moy à Mr le capitaine Bergier, mon oncle, pour acquit d'une lettre de change pour mon frère, le lieutenant, à forme de sa quittance que j'ay. Le tout estant spécifié plus exactement dans mon journal domestique auquel soit rapport pour touttes ces choses.

[-] Mon honnoré père.

-

⁷² Jean Louis MILOT, (1678-1739), seigneur du Basset, grossautier (1708), remplaçant en cet office Ferdinand BERGIER de PONT, conseiller du Pont (1710), boursier en 1723 puis secrétaire du Conseil (1739). En 1727, il possède une maison à la rue du Pont (G: f° 802v, M: f° 15, art. 59), une maison avec tour au Petit Ouchy (G: f°803v; M: f°82, art. 32).

X^{bre}, 18^e. Ledit, dimanche au soir, continuant à me trouver mal aux Bergières, on m'est venu quérir en littière et on m'a mené chez mon père pour estre plus à portée de recepvoir les secours nécessaires.

[-] Mes enfans, Mlle Duvoisin.

26^e. Ledit, sur le soir, estant au poîle chez mon père avec luy, encore fort inccomodés tous deux, mes enfans sont venus des Bergières demeurer en ville par ordre de leur mère qu'ils incommodayent. Ce à quoy ne m'estant pas attendu, je les ay mis chez Mlle Duvoisin comme du passé en attendant le retour de la bonne saison que, Dieu aydant, je les placeray comme il faut.

27^e. Vid. verso, au bas.

[p. 100]

1723.

[-] Mr Viret.

X^{bre}, 28^e. Ledit, j'ay achepté de Mr Viret, marchand pelletier, une pièce de peau de lièvre pour couvrir mon pied, dont je luy ay payé 5 baz. Je ne luy dois rien.

[-] Mrs Lemayre et Détraz.

30^e. Ledit, la femme de Pierre Robin m'a apporté une lettre de Mr le conseiller Lemayre⁷³ pour rencontrer sur ledit Robbin 12 escus blancs à compte de mon louage de St-Laurent chez Mr Détraz, dont il a droit. Ce que j'ay accepté. Voyés mon journal domestique, on verra mieux ce que c'est.

L'année que le Seigneur par sa grâce vient de nous faire passer, à été heureuse pour la santé des hommes, tous ces bruits de contagion chez nos voisins ayant cessé et le commerce rouvert de toutte parts par l'infinie bonté de Dieu. Quand aux biens de la terre, les graisnes de primtems ont manqué partout. La sécheresse extrême de tout le primtems et l'esté sans relasche, les ayant brûlés aussi bien que les prés qui n'ont presque rien produit. En un mot, les fourrages sont extrêmement rares, ce qui est un mal très grand pour le païs, les graisnes d'automne médiocrement réussy grâces à Dieu, mais les vignes, sur touttes choses, ont extrêmement produit et de bon vin qui s'est fort bien recueilly, mais à fort bon compte et sur un pied proportionné à la disette de l'argeant qui est toujours extrême et qui vraisemblablement ne finira pas encor. Cependant si le païs, par la mauvaise conduitte et folie des habitans n'estoit pas si chargé de debtes, on pourroit encor passer puisque, les denrées estans pour rien, le peuple, qui est le plus grand nombre, peut toujours, en travaillant, gagner sa vie.

[-] Mon testament. Vid. page 121. Vid. page 170.

X^{bre} 27^e. Ledit (par oubly de la page d'autre part), j'ay, de ma main, fait mon testament chez mon père, où continuant à me trouver mal et incertain de mon fort et de la volonté de Dieu sur ma vie, à laquelle je suis parfaitement résigné, j'ay cru en devoir profiter de toutte la force de mon esprit pour faire un acte de cette importance, me réservant d'y faire dans la suitte, si Dieu m'appelle, par codicile ou autrement, conformément à nos loix, les changemens que je touveray à propos d'y faire, priant le Seigneur que sa bénédiction y soit.

[p. 101]

1724, que Dieu veuille bényr.

[-] Henry Henneberguer et Mtre Albert, le cordonnier.

Janvier, 22 & 29^e. Lesdits, Henry Henneberguer et sa femme, et ensuitte Mlle Duvoisin en leur nom, m'ont apporté quelque argent toujours à compte des deux années qu'ils ont tenu mon bien des Bergières, dont j'en ay envoyé une partie par eux-mesmes à Mtre Albert, le cordonnier, à compte de sa partie que je luy dois. Voyés pour touttes ces choses mes

⁷³ David LEMAIRE, (... - av. 19-12-1732). Sgr de Corcelles, conseiller de la Palud (1710), boursier (1714) maisonneur (1730), propriétaire du domaine de Malley depuis 1715 où il fit reconstruire les bâtiments et communs

tablettes, soit petit journal domestique, comme aussi le compte général dudit Henry, auquel je facilite touttes sortes de moyens pour me payer, et heureux encor qui dans nostre païs et dans les durs tems pour l'argent où nous sommes peut sans risque, par quelques douceurs qu'on procure aux admodieurs, sortir d'affaire avec eux sans les banqueroutes et discussions si fréquentes dont on n'entend parler autre chose, ce qui revient toujours à mes précédentes réflexions et que je réitéreray toujours de ne nullement s'endetter dans notre païs puisque la portée de son revenu en général ne va qu'à trois pour cent comme qu'on fasse et quelques beaux biens qu'on possède, et qu'on tire de plus par fractions et toujours à la reculle comme on dit, au lieu que les debtes dont on est chargé doivent le cinq sans aucune grâce et dès leur datte, et en bloc sans aucune fraction ny hazard. De manière que tout bien conté il n'est pas possible, quelques beaux et bons biens que l'on aye en fonds, estre heureux lorsqu'on est sur cela chargés de gros debts. Partant, par ma propre expérience de touttes ces choses qui serviront de leçon à ceux deux qui voudront me croire comme je le leur conseille.

[-] Mort du cousin Benjamin Bergier et substitution pour moy et mes enfans.

29°. Ledit, entre trois et quatre heures du soir, est mort le cousin Benjamin Bergier⁷⁴ à l'aage de 58 ans eschus au mois de may prochain, ayant pendant ce tems de vie que Dieu luy a donné, vescu en homme de bien et sans reproche. Par son testament et les cinq héritiers de la famille qu'il a estably par portions qu'il leur a réglées pour les biens-fonds, il m'a substitué à mon père pour son fief et vignes et biens de Cully, pour celuy de Chenaulx et pour le pré et record du Mont appellé La Mareschaudaz. En un mot, pour tous les fonds que mon père a eu, et a aussi substitué mes deux fils avec deux autres de la famille, qu'il a nommés, au petit Benjamin Bergier, son cinquiesme héritier. Voyés pour routtes ces choses son testament, ses substitutions et legats qu'il a fait. Ce qui, par la bénédiction de Dieu, assure dans la famille une centaine de milles francs. Veuille le Seigneur nous continuer et augmenter à tous ses bénédictions temporelles et spirituelles en les rapportant touttes à sa gloire et à la reconnoissance que nous luy en devons. Ainsi soit-il.

[p. 102] 1724.

[-] Philippe Cherpilloux.

Fébvrier, 1^{er}. Ledit, tiré à Philippe Cherpilloux, voiturier d'Ucherans, 19 fl. pour voiture qu'il m'a faittes de trois courtes de vin de Grandvaux à Moudon, dans notre cave, à forme de la décharge qu'il m'a apportée de Mr le ministre d'Arnay qui demeure chez nous dans ce lieu là.

- [-] Maître Hantz pour fontaine montagne.
- 5^e. Ledit, tiré livré à Mtre Hantz, mon mineur pour la fontaine de la montagne, 13 escus blancs de mon argent à compte de son travail, dont je feray dans la suitte un compte général, sans marquer icy dans mon grand livre le détail des fournitures qu'on luy fait journellement, et à sa famille que je nourris, mais seulement dans mon journal domestique et compte général qui s'en fera.
 - [-] Mtre Curbale, guillon pour cave.
- 12^e. Ledit, payé au Sr Curbale, 5 fl. 5 s. pour une emplette de garniture de cave, percet, clé et guillons d'étain de tonneaux, ce qui est très commode et fort utile et sans aucun risque.
 - [-] Sr Pegad, payé.
- 23^e. Ledit, payé au Sr Pegad⁷⁵, apotiquaire, 3 fl. pour quelques ptysanne qu'il m'a faitte dans ma maladie chez mon père. Je ne luy dois rien.
 - [-] Argeant Mr d'Illens, mon frère.

⁷⁴ Benjamin I Bergier, (1667-1724), fils de Claude Louis et de Madeleine ROSSET. Mort célibataire à Lausanne.

⁷⁵ François PEGAT (PEGAD), (c. 1664-1737,. Apothicaire. Fils de Pierre, également apothicaire, et de Lucrèce GILIBERT, époux de Françoise RANCHIN (c. 1672-1740). Ils sont tout deux des réfugiés protestants de Montagnac en Languedoc (Hérault).

25^e. Ledit, j'ay livré à Mr mon frère d'Illens, 12 francs au nom du fils de Mr le conseiller Lemayre pour son contingent de la royauté du fusil, lesquels 12 # se rencontreront sur mon louage de St Laurent dont Mr Lemayre est droit-ayant par remise de Mr Détraz, le chattelain, chez qui je demeure.

[-] Mon honnoré père.

Mars, 16°. Ledit, le Seigneur m'ayant rendu ma santé et mon père estant allé prendre l'air à sa campagne au Mont, j'ay esté en état d'aller chez moy vacquer à mes affaires. Je dois icy marquer la reconnoissance que je dois à mon père qui, ayant appris l'état où j'estois aux Bergières, mal soigné et chagriné, quoy que grièvement malade, m'a pris chez luy où j'ay tous les secours qu'un bon père peut donner à son enfant et dont l'impression et la reconnoissance ne sortira pas de mon esprit.

[-] Métral, bois Villarranon.

18^e. Ledit, grâces au Seigneur, ma santé continuant à se fortifier, je suis allé à Moudon vacquer à mes affaires, et le 26^e, estant chez Mr le juge Tacheron, parent de ma femme et de moy, j'ay, en sa présance, livré 15 escus petits en piécettes à mes admodieurs de la montagne pour mettre en dépost entre les mains du curé de Siviriez, nostre voisin de ce lieu là, par accord avec le métral de Villarranon, tout proche de nous, pour du bois achepté de luy pour mes ouvrages et réparations des bastimens et chalets. Pour esclaircissement de quoy, voyés mon journal et acte d'acquis de ce bois fort avantageux pour nous, comme aussi les papiers et chicanes touchant cette affaire qu'ils m'ont faittes pour tascher m'empescher de le sortir hors des terres de Frybourg. A quoy ils n'ont pas réussy.

[p. 103] 1724.

[-] J. Jaques Blanc, de Branles.

Mars, 27^e. Ledit, livré chez nous à Moudon à J. Jaques Blanc, de Branles, un beau sac de bonne avoyne de nostre montagne, en pur don, étant pauvre, et cela par charité pour cet homme qui disoit qu'un sien cheval s'estoit gasté en tombant dans un des fossés de mon ouvrage à la montagne, m'ayant remercié mille fois de cette grattification et sa femme aussi.

[-] Forel, censes.

Ledit, un communier de Forel nommé sauf erreur [.] Pidoux, fils de deffunct François Pidoux, de Forel-Dessus, est venu au nom desdittes communes accepter en leur nom, avec remerciement, ma proposition à eux faitte au sujet des censes à moy dhues à la St Martin passée, assavoir qu'en place d'achepter les 25 sacs d'avoyne et 3 sacs seigle, mesure de Moudon qui font le montant de touttes les censes qu'ils nous doivent par an (le fief général et jurisdiction omnimode à part), j'ay consenty de les attendre jusques à la St Martin 1724 qu'ils me payeront pour deux années, sous la condition que, Dieu bénissant les graisnes et qu'elles vinssent à baisser de prix, ils me feront bon la diminution qu'il pourroit y avoir. Ce qu'ils ont accepté comme juste, ayant au surplus laissé une honnesteté à leur discrétion à ma femme pour le service. Ce qu'ils ont promis avec remerciement réitéré.

[-] Branles, graisnes prestées.

April. Faut notter que pendant cette sepmaine et l'autre, comme aussi ce que je feray encor dans la suitte, j'ay presté beaucoup d'avoyne et quelque peu d'autres graisnes à ceux de Branles, cautions et solidaires les uns pour les autres, comme aussi à quelques autres, mais toujours sous le cautionnement de ceux là, à forme des billets que j'en ay, et cela outre le dessein de les assister dans la vue particulièrement de les faire servir par fournitures de mattériaux ou d'une autre manière à la construction d'un gros bastimens neuf que je médite de faire à la montagne, s'il plaît au Seigneur, ce qui est absolument nécessaire. Voyés les susdits billets dans ma cassette à Moudon.

[-] Brochets de cuir.

April, 19. Ledit, j'ay empletté de deux brochets de cuir à porter l'eau en cas d'incendie, dont Dieu nous garde, d'un certain Mtre de Moudon. Accord à 7 fl. 6 s. pièce, avec mes armes, ayant dessein d'en mettre deux à la montagne et autant embas.

[-] Censes Bergières, Mr Portaz.

24^e. Ledit, j'ay donné à Mr Portaz, recepveur pour LL. EE. un billet sur Messrs nos fermiers de Chevressy pour ma couppe de froment de pension des soixante, pour payement de celle que ma femme luy doit annuellement au Château pour mon bien des Bergières, dont je luy [ai] donné la jouissance sous ces conditions et d'autres qu'elle n'exécute point, suivant sa coutume.

[p. 104] 1724.

[-] Argent Mlle Duvoisin.

May, 5^e. Ledit, estant, sous la garde de Dieu, aller coucher à Moudon pour travailler à mes affaires, et nottement avoir l'oeil sur mes travaux de la montagne, j'ay premièrement, avant mon départ, livré quelque argent à Mlle Duvoisin pour mes enfans.

[-] Moudon, Mr le conseiller Frossard, foin.

Ensuitte étant arrivé à Moudon le 8^e, pris 4 quintaux de foin pour mon cheval de Mr le conseiller Frossard, à raison de 12 baz le quintal, étant extrêmement cher et rare, dont je luy tiendray compte sur 32 gros tuyaux de fontaine percés au gros terrare qu'il m'a fait luy prester malgré moy, avec les boites, à forme de ses instantes lettres que j'ay, et cela pour faire essay de conduire de l'eau de la Broye dans sa pièce de Bronzond, ce qui n'a pas réussy comme je l'ay prévu, le torrent ayant tout entraîné.

[-] Mr Réal pour orge, semens.

Ensuitte, ledit, j'ay livré aux grangers de Mr le conseiller Réal, de Lausanne, à forme de sa lettre que j'ay, deux sacs d'orge criblé pour semer au Jorat, dont il me tiendra compte à forme de sa promesse pour cela, comme aussi pour ce qu'il me doit en argeant par remise de Henry Henneberguer pour des semens d'espaute qu'il luy avoit livrées, de tout quoy nous ferons compte à loisir en bons amis que nous sommes.

- [-] Montagne, compte général les Henneberguer.
- 14^e. Ledit, j'ay fait à Moudon un compte général avec mes admodieurs de la montagne. Par lequel, apprès déduction de touttes choses, livrances et fournitures quelconques, tant pour argent, voiture de mattériaux, réparations aux bastimens, semens, vivres et argent livré à mes mineurs et ouvriers, en un mot pour et apprès distraction de touttes choses sans exception de quoy que ce soit jusques à aujourd'huy, ils me sont restés redevables à la datte de la St Martin 1723, de la somme, sauf erreur, de 17 escus blancs moins 1/2 baz, le tout à la forme du compte général fait auquel soit rapport, comme aussi à mon journal domestique.
 - [-] Le maréchal, Branles.
- 15°. Ledit, livré au maréchal de Branles sur la besogne qu'il fait à Mtre Hantz, mon maître mineur à la montagne, assavoir 3 sacs belle avoyne à 11 s. le quarteron, ce qui fait 33 batz le sac, item un sac seigle à 4 b. et 1/2 le quarteron, ce qui revient à 54 baz le sac, en tout, sauf erreur, 5 escus blancs et 3 baz que je mettray sur le compte du susdit Mtre Hantz.

[p. 105] 1724.

[-] Montagne, charpentiers, tavillon.

May, 16^e. J'ay fait pache à la montagne, en présance de mes admodieurs, avec un certain Pierre Blanc, de Branles, dit le Baron, pour escarrer bien proprement, mettre en tas et couvrir avec les buchilles environ 55 à 60 plantes de beau marinage que j'ay provenant de l'acquis du bois sur la plante de métral de Villarranon, et cela sous les conditions que dessus à raison de 3 baz et 1/2 la plante, l'une comportant l'autre, une couppe de seigle et 1 quarteron

de pesettes blanches livrées d'avance d'estraine. Le tout toujours par provision à l'avance pour le bastiment neuf qu'il me faut faire. Pour quoy encor donné commission pour 80 à 90 milliers de bon tavillon pour la couverture, priant le Seigneur de bénir mes soins et mon travail.

[-] Cullottes Mr Vullyamoz, payé.

18^e. Ledit, étant party de Moudon pour Lausanne, j'ay le 19^e achepté de la bonne peau pour des culottes de fatigue à mes enfans chez Mr Wulliamoz, auquel je ne dois rien, l'ayant payée à forme de mon journal.

[-] Mlle Duvoisin, argent.

Item le 24^e, livré à Mlle Duvoisin quelque argent toujours pour mes enfans.

[-] Mr J. Grand et Mr Dapples, argent.

Item le 25^e, livré à Mr J. Grand, du Lyon d'Or, 13 escus blancs et 25 baz tant pour le montant de l'intérest du billet que je dois à Mr le ministre Pierre Dapples, que pour autre dépense et nourriture prise chez luy, à forme de ses quittances, ne luy devant rien jusques à aujourd'huy.

[-] Mr Favre⁷⁶, l'apoticaire, argent.

Item le 31^e, livré à Mr Favre, l'apoticaire demeurant chez Mr le conseiller des Ruynes, 15 fl. à compte de sa partie, tous les articles que dessus à forme de mon journal domestique auquel soit rapport.

[-] Partages, notre honnoré père.

Ledit, 31^e au soir, nous avons signé et finy nos partages avec notre père, qui nous a partagés les deux tiers de son bien et le maternel qu'on a confondu par esgale portion entre nous ses huict enfans, cinq masles et trois sœurs. Ce qui s'est monté pour chacun à la somme de 9539 francs et quelques sols, moyennant quoy nous nous sommes donnés quittance réciproque et absolue tant pour paternel que maternel les uns aux autre, aussi bien qu'à nostre père, qui s'est réservé le tiers du tout à son choix qu'il a fait, pour en disposer absolument à sa volonté, aussi bien que des augmentations et espargnes qu'il pourra faire, sous cependant certaines réserves contenues dans les traitté pour ce faits, auxquel soit rapport et qu'il faut voir. Ma substitution sur les biens du deffunct cousin Benjamin non compris dans l'état du partage, toujours sauve, comme aussi tous autres droits distincts des biens de père et de mère tels que sont les fruits et intérêts de mes legats de Grandson depuis leur escheute jusques à mon mariage l'an 1712, au cas qu'il n'y ayt pas eu des droits contraires, ce qu'il faudra examiner dans son tems pour en estre fait à moy ou aux miens à rigueur, justice et droit. A moins qu'il ne plaise à mon honnoré père de me témoigner ou aux miens plus de bonté et de bienveillance sur ses biens que du passé, auquel cas j'y mettray ordre, à moins de quoy j'ordonne icy bonne justice et à mes successeurs de se la faire faire, la chose étant considérable et juste.

[p. 106] 1724.

[-] Mme du Lignon, emprunt. Vid. 16^e juillet 1728. Dégrave, Mr le bourgemaistre. Vid. p. 67. Pour Mme de Wattenville pour 10000 fl., payé. Vid. pages 124, 149.

Juin, 3^e. Ledit, j'ay fait un emprunt de la somme de 1500 francs en 120 louis d'or vieux à 12 # 10 s. pièce, qui est le prix courant aujourd'huy, restituable dans deux années en mêmes espèces et valeurs à Madame du Lignon, qui me les a confiés et dont j'ay fait usage pour completter le capital et intérêts de la dégrave de Mr le bourgemaistre de Crousaz pour moy au nom de ma femme vers Madame de Wattenville de Luyn, de la somme capitale de

⁷⁶ Jacques FABRE (FAVRE), (1699- ap. 1769). Apothicaire. Fils d'Alexandre et de Jeanne FERRIÈRE, réfugiés protestants de La Mure (Isère). Epoux d'Elisabeth BERNARD (1691-1757) de Saint-Hippolyte en Languedoc. Jacques avait fait son apprentissage d'apothicaire chez Pierre David des RUYNES dont il devint l'associé vers 1724.

10000 fl. outre les intérêts, dont et moyennant laquelle dégrave j'en suis d'hors et déjà, grâces au Seigneur, déchargé en capital et intérests quoy qu'avec des peines et travaux que Dieu seul sçait.

Faut notter qu'en remettant les susdits 120 louis à Mr le bourgemaistre (Mr de Mézery, son fils, caution, vid. l'acte et billet du 16^e janvier 1722 page 67), pour completter nostre compte pour ce que dessus, il m'assura qu'outre les intérêts de cette somme à Madame de Wattenville, il luy payeroit en même tems au moins le tiers du capital d'abord et me pria pour les autres 2/3 de ne pas presser à rigueur l'exécution de la dégrave, mais de luy donner quelque petit terme pour cela, que je luy ay promis verbalement et que je tiendray. Voyés pour touttes ces choses, premièrement la créance que Mr le bourgemaistre me devoit, voyés en cancellation deditte créance le billet de dégrave vers Madame de Wattenville, Mr de Mézery et grosaultier, son fils, sa caution, et finalement l'arresté et soude d'aujourd'huy. De tout cela à quoy soit rapport.

- [-] Précepteur, Mr Glaire.
- 6^e. Ledit, j'ay assuré un précepteur à mes enfans, nommé [.] Glaire, de Cossonay, estudiant en philosophie, sa table franche et sa chambre, le tout à quelques mois d'essay réciproque.
 - [-] Remède Jeannot.
- 9^e. Ledit payé 7 fl. 6 s. en présance de Mlle Duvoisin, pour des remèdes à Jeannot pour son mallet, lesquels Dieu veuille bénir par la grâce.
 - [-] Mr Lemayre, louage payé St-Laurent.
- 10^e. Ledit, Henry Henneberguer et sa femme m'ayant apporté de l'argent toujours à compte de ce qu'ils me doivent, j'ay envoyé par ledit Henry quatre paquets de monnoye de 7 fl. 6 s. pièce, à Mr Lemayre, fils, pour soude du payement du louage de St-Laurent chez Mr Détraz pour 1723, dont il est droit-ayant et dont il m'a donné quittance à laquelle soit rapport.

[p. 107] 1724. [-] Vin Grandvaux.

Juin 19^e. Ledit, nos grangers des Bergières m'ont amené un gros char de nostre meilleur vin de Grandvaux que j'avois laissé dans une fuste pour vendre en gros. Duquel ayant refusé 25 escus petits qui estoit le prix du moindre aux vendanges, il m'a fallu le faire venir et le vendre en détail à 10 quarts. Avis réitéré à mes successeurs pour les fonds et leur renthe, ce qui n'est rien quand on ne doit rien parce qu'on boit et mange le revenu sans soucy quand il vient, mais quand il faut payer de gros debts. Que ceux qui ne me croiront pas en tastent, c'est leur affaire.

[-] Pierre Demierre, intérêt payé.

24^e. Ledit, ayant esté quelques jours à Moudon, j'y ay resçu dans notre poîle 10 fl. de Pierre Demierre, de Montet, pour le premier intérest eschu en may passé sauf erreur, de la somme de 200 fl, pour restat du prix non payé du clos de ma femme à Montet. Lequel ne l'ayant jamais vu, elle me l'a fait confesser pour 1500 fl. sous réserve de plus ou moins qu'il pourroit de vendre comme les autres fonds, De manière qu'ayant esté tout heureux d'en tirer 1000 fl. pour touttes choses, j'y suis en perte de 500 fl. dont droit doit m'estre fait à forme de nos convenans et actes de confession des biens de ma femme auquel soit rapport.

[-] Henry Henneberguer, argent.

Faut notter que je dois avoir resçu ce mois, icy aux Bergières, de Henry Henneberguer, un sachet dans quoy je pense qu'il y avoit, sauf erreur, 15 paquets de monnoye qui, à quelque chose près, seroyent le montant du capital qu'il me devoit, les intérêts à part. Desquels et pour quoy je pouray me payer en bois pour mon hyver. Ce qu'ayant oublié d'inscrire le même jour contre ma coutume dans mon journal et sur son compte, j'ay crû devoir en attendant devoir icy l'inscrire, ne luy en ayant point donné de quittance.

[-] Graisnes Moudon.

27^e. Ledit, resçu un char de graisnes de mes gens de Moudon pour Mlle Duvoisin, toujours pour la pension de mes enfans, ayant aussi resçu les brebis qu'ils avoyent pour notre part de la commande de ce petit bétail en nombre, sauf erreur, de neuf mères que j'ay mises aux Bergières à commande avec celles de ma femme.

[p. 108] 1724.

[-] Mesnage St-Laurent.

Juin 29^e. Ledit, sous la garde et la bénédiction de Dieu que j'implore de tout mon cœur, j'ay commancé mon petit mesnage en St-Laurent pour moy, mes enfans et leur percepteur, et ay commancé à donner à l'Anne Ursule Curchod, nostre servante, de quoy achepter quelques provisions.

[-] Mtre Jost Bonnet, bureau, payé.

Juillet 5^e. Ledit, payé à Mtre Jost, le menuisier en St-Laurent, 30 fl. pour payement d'un bureau de bois de noyer fort sûr et commode que j'ay fait faire exprès pour mes papiers et autres choses de conséquence.

[-] Rapillard, robbe de chambre, payée.

10^e. Ledit, j'ay achepté de Mlle Rapillard, 7 aulnes de sattin refoulé rayé pour une robbe de chambre à raison de 19 baz ladite, que je luy ay payé sur le champ, ne luy devant rien. Payé en tout 13 £ 6 s. tournois.

[-] Mlle Duvoisin, 25 fl.

11^e. Ledit, ayant resçu 5 escus blancs et 15 baz de la vente d'un char de vin de Grandvaux à 10 quarts, j'en ay envoyé par Philippe 25 fl. à Mlle Duvoisin, toujours à compte pour mes enfans.

[-] Mtre Bavaux, serrurier, payé.

Ledit, payé à Mtre Bavaux, serrurier en St-Laurent, 10 fl. pour la serrure de mon bureau que j'ay fait faire exprès pour ma commodité, de manière que les susdits 10 fl. joints aux 30 fl. livré au menusisier cy-dessus, il me coûte en tout 40 fl., ce qui n'est pas cher selon moy, estant commode comme il l'est.

[-] Mr banderet de Saussure.

Ledit, envoyé par mon fils Philippe à Mr le banderet de Saussure, chez luy, huit escus blancs et 10 baz pour change d'un double louis vieux qu'il m'a donné au prix courant, à raison de 12 # 10 s. le simple, et cela pour porter aux bains d'Aix où je compte, Dieu aydant, de partir au premier bon vent.

[-] Bains d'Aix, Savoye.

14^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, je suis party par la galliotte d'Ouchy pour les bains d'Aix en Savoye pour cercher soulagement pour mon pied gauche dont je suis toujours fort boiteux et incommodé depuis ma cruelle eresypelle de l'hyver passé. Desquels bains je suis revenu, grâce au Seigneur, le 9^e aoust, de manière que j'ay demeuré en tout dans mon voyage 28 jours complets et ay dépensé en tout, tout compris, voiture, baigneurs, porteurs, logement, etc., environ 14 à 15 escus blancs, pas davantage, me trouvant, grâces au Seigneurs, assés bien de mon voyage qui j'ay fait fort gayement et en bonne compagnie.

Je conseille par ma propre expérience à tous ceux qui, par raison de santé, se verront contraints de faire ce voyage, d'y aller à cheval s'ils ont assez de forces pour cela. On a l'agréement d'aller et venir quand on veut sans passer par la miséricorde de ces voituriers qui sont fort chers et très incommodes. En un mot, j'ay connu par moy-même que j'avois fait une folie, ayant un bon cheval dans l'escurie, de ne pas l'y mener et garder avec moy, et bien mieux à son aise dans le voyage où j'ay plus souffert et plus dépensé par ces misérables voitures pour tout notre séjour aux bains. Je conseille à ceux qui feront ce voyage qu'il ne faut jamais faire sans nécessité, de se mettre en bonne compagnie, d'user d'un bon régime, et de

prendre garde de n'estre duppe de personne comme un de mes camarades l'a esté à mon grand déplaisir, ces sortes d'endroits estans dangereux pour les nigauds.

[p. 109] 1724.

[-] Vente vin.

Aoust 11^e. Ledit, une couple de jours apprès mon retour des bains, j'ay resçu quelque argent de la vente d'un char de vin de Grandvaux excellent. Lequel ayant mis en perce à dix quarts le pot, j'en ay vendu les 2/3, puis il a fallu transvaser le reste. Avis réitéré pour le revenu des fonds dans un païs comme le nostre où n'ayant aucun commerce et touttes les marchandises estant fort chères à proportion du revenu du païs, on verra toujours miner peu à peu ceux qui, sur le revenu de leurs terres, ont des familles nombreuses à eslever, si pardessus le tout quelque debte un peu forte dont je leur défie de se dépestrer sans un bonheur extrême. Que toutte personne raisonnable pense à ces choses et se conduise conséquemment.

[-] Perruque Jeannot.

12^e. Ledit, jour de marché, livré à Mr Bergier, le perruquier, chez luy dans sa boutique, 7 fl. 6 s. en monnoye pour une perruque neufve à Jeannot.

[-] Moudon, voyage.

15^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, m'estant rendu à Moudon pour vacquer à mes affaires de ce païs là, j'ay le 17^e mis en perce une courte d'environ 4 sestier pour mon usage.

17^e. Ledit, payé à l'officier ballifval de Lucens, nommé [.], 2 fl. 6 s. et cela chez Mr le banderet Tacheron où il m'estant venu trouver par ordre de Mr le brigadier May, moderne seigneur baillif de ce lieu là, il m'a remis la relation du mandat addressé de sa part à Mr le baillif de Romond, lequel a esté affiché aux bornes limitrophes pour les affaires de mes ouvrages pour les eaux de nostre montagne, lequel mandat esclaira ce que c'est s'agissant de la souveraineté.

Le 20^e et 21^e, livré quelque argent, tant à un certain nommé Pierre Blanc, charpentier de Branles, qu'à un tonnelier de Moudon, comme aussi à Mtre Hantz, mon mineur, dont j'ay fait un compte au net que j'inscriray dans la suitte quand il sera réglé et avoué.

Item, ledit envoyé à Lausanne par J. Pierre Cherpilloux, d'Ucherans, 13 quarterons bonne mesure de Moudon de graisne pour nostre pain de mesnage pour moy, mes enfans et leur percepteur, et une couppe bel orge à Mlle Duvoisin où mes enfans ont demeuré, le tout à forme de mon petit journal domestique auquel soit rapport pour le détail que dessus et icy dessous.

24^e. Ledit, étant à la montagne, mes gens ont fait un petit compte avec Mtre Hantz, mon mineur, pour fournitures qu'ils luy ont faittes en mon nom, dont je leur tiens compte et dont j'ay mis le montant sur le leur et sur celuy de Mtre Hantz. Voyés mon journal et les comptes susdits qui sont en bon ordre.

Ledit 24^e et le 28^e, j'ay pris et payé de la ferremente chez le Sr marchand Fauchierre, que j'ay remis à mon susdit mineur pour mes ouvrages de la montagne. Voyés mon susdit journal et comptes dudit Mtre Hantz.

[p. 110] 1724.

[-] Pierre Blanc, de Branles.

Aoust 30^e. Ledit, jour de foire de Moudon, j'ay fait et soudé compte avec Pierre Blanc, charpentier de Branles, pour environ 60 pièces de marinage que luy et ses camarades m'ont escarées et mises en tas par provision pour un bastiment neuf à la montagne. Voyés mon journal domestique.

[-] Maison de Moudon.

Ledit, j'ay achevé de garnir les degrés de la maison de Moudon de feuilles depuis le premier estage jusques au grennier, pour quoy j'ay employé une douzaine de feuilles que

deux Mtres m'ont plannées et posées dans trois journées que je payrai avec quelques autres réparations que, Dieu aydant, je veux encor faire au plancher de la chambre violette, fort propre pour mes graisnes que j'y veux mettre en attendant un meilleur tems que les admodieurs puissent payer en argeant.

[-] Mtre Hantz, mineur.

- 7^{bre}, 1^{er}. Ledit, estant allé de grand mattin à la montagne, j'ay donné parolle à Mtre Hantz, mon mineur, pour nostre bien de Moudon que tient Mtre Michel Saussice, du Obreland, avec lequel je n'ay pas pu m'accommoder pour plus longtems. Dieu veuille que ce changement me tourne en bien comme je l'espère.
 - [-] Vin vendu.
- 2^e. Ledit, vendu à Moudon une courte de vin de Grandvaux tranvasé à l'offitier de ville Frossard, pour 8 escus blancs que j'ay resçus comptant. Voyés mon journal pour une certaine compensation pour des lies, outre les susdits 8 escus blancs.
 - [-] Fontaine montagne. Vid. page 119.
- 5^e. Ledit, estant monté à la pointe du jour à nostre montagne, nous avons, grâces au Seigneur, environ midy, mis nostre fontaine dans nos ouvrages, laquelle va bien, bény soit Dieu, au grand étonnement de tout le monde qui croyoyent la chose comme impossible. Mais la nécessité, étant la mère des arts et de l'industrie, m'a fait mettre tout en œuvre pour éviter d'une manière assurée l'inconvénient de 1719 dans laquelle, outre la disette et sécheresse des fourrages et pâquis dans l'estendue de nostre montagne, nous n'eusmes entr'autres pas une goutte d'eau au Praley, qui est celle d'embas, pendant plusieurs mois. En sorte que m'estant rendu sur le lieu à l'instante requeste de mes admodieurs pour voir le fait de mes propres yeux, et ayant de près examiné le fait sur le lieu même, je formay dès lors le dessein de mener à laditte montagne d'embas, nommée Praley, les sources du mas d'en haut de Wilardblegy. Pour quoy ayant remué plusieurs machines pour surmonter l'opposition des communes voisines où ces eaux couloyent par la pente naturelle du terrain, et m'estant pourvu d'un acte en forme pour passer sur les communs de Willarranon qui me touchent, et cela du seigneur du lieu, je mis la main à l'oeuvre, et m'estant fourny des mattériaux nécessaires, je travaillay à force des deux bouts pour finir et poser mon ouvrage avant l'hyver. A quoy ayant travaillé sans relasche jusques à la neige, et mon travail estant dans sa perfection à quelques jours près. je fust arresté par les communes voisines qui, pour une chose que je ne pensois nullement estre considérable, trouvèrent le moyen d'en faire une affaire d'Etat. De manière que mon ouvrage presque finy, j'eus ordre de le cesser et ordre au baillif de Romond de me faire combler mes travaux, le tout sans m'avoir ouy ny entendu de manière que sensible, et outre de tout cela, je formay le plan que j'ay suivy en coupant droit par-dessus moy, de la manière que l'establissment en est fait et parfait aujourd'huy, grâces au Seigneur. Voyés mes papiers et actes comme l'article cy apprès.

[p. 111] 1724.

[-] Fontaine et eaux montagne. Vid. page 119.

7^{bre}, 5 et 6^e. Par esclaircissement à l'article icy bas d'autre part touchant les eaux et fontaines de nostre montagne, je dois, pour instruction à ma postérité, donner une juste idée de cette belle entreprise prise pour que ceuy qui me succèderont, en ayant une parfaitte connoissance par escrit, ils puissent d'autant mieux en soustenir le fruit dans la suitte des temps, si Dieu leur en fait la grâce, puisque quelque solidité qu'ayt l'ouvrage que j'ay fait, et quelque fondé qu'il soit presque tout dans le rocher, excepté quelques thoises près de la source, ils pourroyent dans le laps du tems qui détruit tout, négliger de certaines précautions. Lesquelles, moyennant l'instruction que je leur donne, préviendront toutte interruption à un ouvrage aussi bien estably dont voici le plan.

Il s'est agy dans mon dessein de faire en sorte, par son travail et par son industrie, qu'un très beau et très bon bien qui n'avoit qu'un seul deffaut fust enlevé et voicy ce que c'est, escrivant tout comme l'on parle. Cette montagne ou mas dont il s'agit, abonde en terres. bois et pasturages très bons et propres pour eslever quantité de beau et bon bétail de toutte espèce, outre beaucoup de bonnes graisnes, mais le fond ne produisant pas du fénage proportionnement à la quantité de bétail qu'on a et qu'on peut eslever, il m'est toujours arrivé à moy, comme à ceux qui m'ont précédé, d'estre obligés d'y suppléer par l'achapt des fourrages tous les hyvers, ce qui allant fort loin et espuisant le plus clair du revenu du bien en argeant quelques mauvaises années qu'il fasse d'ailleurs, j'ay formé le dessein de parer à tout cela, moyennant l'ayde de Dieu, et de faire en sorte, par mon travail et par ma dépense, coutte qu'il coûte, d'éviter cet inconvénient et de faire produire et tirer de ma terre propre tout ce qui pouvoit nous éviter d'achepter à gros fraix des secours de fourrage de nos voisins, de manière qu'ayans sur nous-mêmes d'excellentes eaux et d'excellentes fontaines qui ne tarissent ny ne diminuent jamais, je me suis mis dans l'esprit de forcer la situation où la nature les avoit placées qui, nous les rendans inutiles à nous-mêmes qui avons les fontaines sur nous, voyons les prairies de nos voisins d'une autre souveraineté fleurir et leur donner surabondemment du fénage dans le tems que nous estions obligés de l'achepter d'eux-mêmes fort chèrement. En sorte qu'ayant mis la main à l'œuvre et surmonté avec des travaux extraordinaires tous les obstacles que les hommes et la nature sembloyent mettre à mon dessein, j'en suis venu ce nonobstant, grâces au Seigneur, à bout, et ayant mon eau toutte pour moy-même. Voicy ce qu'il faut faire pour la maintenir. La bonne et excellente fontaine appellée le Villardblegy par les plus vieux plans, entre dans mon canal percé dans le roc par des tuyaux de bois fort gros, mais je mettray une hauteur d'argylle qui fera que sans tuyaux dans le laps du tems elle pourra, par une raye, entrer dans le canal, ce qui ne coustera rien. 2°. Le fossé qui ramasse les autres fontaines supérieures et qui ramasse en même tems la chute de la montagne pour la conduire dans le canal aussi ne couste rien. Seulement faut-il bien prendre garde à l'entrée de touttes ces eaux dans le canal pour qu'il soit net et surement couvert. 3°. Dès l'entrée des eaux dans le canal jusques à la solidité du roc que nous avons perçé, il y a quelques thoises voûtées et ceintrées sur le roc par les flancs, on peut entrer par-dessous une ou deux fois par an du costé de Branles et voir que le canal soit net et que l'eau ayt son cours. Moyennant quoy et la continuation de la bénédiction de Dieu, on peut dire que tout cet ouvrage est sans aucune maintenance mais seulement demande un peu d'attention à cause de la jalousie des voisins où ses eaux couloyent précédemment. Il faut estre sur le lieu mon livre à la main ou un extrait de cecy.

[p. 112]1724.[-] Fontaine montagne. Vid. page 119.

7^{bre}, 6^e. Par supplément à l'article verso, je diray icy que l'ouvrage estant de conséquence, j'ay crû devoir en donner une juste idée pour que mes enfans, ou ceux que Dieu pourroit appeler à en jouir apprès moy, voyent clairement dans un établissement et une bonification d'autres bon lieu. Laquelle bonification, moyennant les précautions que j'indique d'autre part, devra durer toujours sans aucune interruption mondaine. Seulement la vicissitude des générations et les changemens d'admodieurs pouroyent y causer de certaines négligences qui, dans leurs réparations, pourroyent causer de la dépense outre l'interuption de l'esgaye des terres, qui est essentiel et d'une bonification au-delà de la juste idée qu'on en pourroit avoir. Enfin, je prie le Seigneur d'y respandre et continuer sa bénédiction, pour qu'en voyant les fruits moy-même, la jouissance me fasse oublier les traverses, les maux, les fraix, les despences extraordinaires que cet establissement m'a causé, qui excèdent certainement tout ce peut-être qu'on en trouvera par escrit, n'en ayant escrit qu'une partie, et les fraix des voitures, les fraix des mattériaux et plusieur autres dépenses secrettes, excédans certainement les fraix

de tasche de mes mineurs et ouvriers qui y ont travaillé presques deux années complettes, et la plus grande partie nuict et jour sans interruption.

Ledit, à cinq heures du soir, veille du Jeûne, je suis monté à cheval à la montagne pour me rendre aux Bergières où je suis arrivé seulement entre dix et onze heures de nuit pour la dévotion du lendemain, ayant avant mon départ donné quelques nouveaux tasches à mes ouvriers pour la perfection et solidité de mes travaux que je prie le Seigneur de vouloir continuer de bénir.

- [-] Souliers, Mtre Rok.
- 9^e. Ledit, samedi soir, livré à Mtre Rok, 15 fl. pour deux paires de souliers à mes enfans à 15 b. pièce, qu'il leur a fait partie en mon absence et partie par mon ordre il y a déjà plusieurs mois. Je ne luy dois rien.
 - [-] Chaux Bergières.
- 12^e. Ledit, j'ay payé 9 fl. aux Bergières à une certaine femme d'Ouchy pour un demy char de chaux que ma femme a pris par mon consentement pour caronner sa cuisine et entrée des Bergières.

[p. 113] 1724.

- [-] Ma femme, Bergières.
- 7^{bre}, 13^e. Ledit, j'ay donné un billet à ma femme aux Bergières pour 2 sacs de seigle et un sac d'orgée de mes graisnes de Moudon comme aussi un sac d'avoine d'Ongrie de nos grangers des Bergières. Je luy ay de plus donné toutte la portion de mon chanvre de Moudon, ma laisne, ritte, etc., et cela pour chacun une demy douzaine de chemises à nos enfans et à moy, 2 paires de bas et quelques refaitures de murailles à la cour des Bergières et autres bagatelles pour quoy elle a les mattériaux.
 - [-] Carrons, payés.

Ledit, payé à la femme du thuylier de Dessus le Lod, chez Mr Détraz en St-Laurent, 6 fl. 3 s. pour 250 quarrons livrés à ma femme pour se mettre à son aise aux Bergières.

- [-] Mrs Lemayre et Détraz.
- 8^{bre}, 2^e. Ledit, j'ay livré en rue à La Palud à Mr Lemayre, fils, un billet de 75 fl. sur Mr le boursier Millot à compte de mes pensions de la tenue de boursier, et cela pour dernier payement de mon louage chez Mr le chattelain Détraz en St-Laurent, à qui je ne devray rien en sortant.
 - [-] Mtre Michel, admodieur Moudon.
- 16^e. Ledit, estant allé à Moudon le jour devant, j'ay resçu quelque peu d'argent de Mre Michel Vurtz, du Oberland, nostre admodieur dans ce lieux là, à compte des années 1723 et 1724, à forme des comptes pour ces choses, à quoy soit rapport.
 - [-] Les Henneberguer et Mtre Hantz, argent montagne.

Ledit, estant aller coucher à la montagne, j'ay resçu soixante et un escus blancs et quelques baz des Henneberguer, mes admodieurs, tant en argent comptant pour la plus grande partie, que par compte pour vivres par eux fournis à Mtre Hantz, mon mineur, et sa famille, par ordre. Auquel Mtre Hantz j'ay remis et compté sur la table de Praley, tout ce que je venois de recevoir, dont j'ay mis le montant sur les comptes des uns et des autres, auquel soit rapport.

- [-] Vendanges Grandvaux.
- 18^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commancé nos petittes vendanges à Grandvaux où nous avons fait, grâces au Seigneur, chacun 59 sestiers de blanc et environ un sestier 30 pots de remplissage. Et de rouge, qui n'est pas pressé, je compte environ 4 sestiers chacun. Ce qui feroit en tout environ 8 chars et 1/2. de manière que quoy que la vendange soit extraordinairement abondante, nous avons pourtant fait environ 4 sestiers chacun moins que

l'année passée. Dieu soit loué et soit garde du tout. Le prix du vin en gros est à Lutry 18 escus petits, et dans la paroisse de Villette 20 à 21.

[p. 114] 1724.

[-] Mtre Jaques, tailleur, payé.

- 8^{bre}, 27^e. Ledit, j'ay payé à Mtre Jaques Petregnet, tailleur demeurant chez mon père, 27 fl. 6 s. pour quelques besogne de son métier faittes tant pour moy que mes enfans, à forme de sa partie, jusques à aujourd'huy ne luy devant rien.
 - [-] Messieurs Mellotte, St-Laurent, louage.
- 30°. Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'implore de tout mon cœur, je suis au sortir de chez Mr Détraz. Venu loger chez Messrs les frères Mellotte avec mes enfans et mon petit mesnage.

Le prix du louage, 20 escus blancs à prendre premièrement sur ma pension de 200 et 60, et le surplus en argent payé par moi-même, le terme une ou deux années, de condition et pache par escrit, rière seulement la parole.

- [-] Admodieurs montagne, Mtre Hantz et Mtre Michel, Moudon, comptes.
- 9^{bre}, 4^e. Ledit, jour de foire de Lausanne, mes gens de la montagne, Mtre Hantz, mon mineur, dont l'ouvrage est finy, grâces au Seigneur, et Mtre Michel, l'admodieur de Moudon, sont venus chez moy en St-Laurent où nous avons reiglé et fait tous nos comptes ensemble, que j'ay dans mon bureau en bon ordre, auxquels soit rapport.
 - [-] Mtre Albert, cordonnier, et Jaques, tailleur. Argent livré.
- 9^e. Ledit, j'ay livré quelque argent tant à Mtre Albert, mon cordonnier, à compte de ce que je luy dois, qu'au tailleur susdit pour une paire fortes culottes de fatigue que j'ay fait faire. Voyés mon petit journal domestique où ces sortes de bagatelles sont toujours inscrittes au long.
 - [-] Le bien de Moudon, commande de bétail, Mtre Michel Vurtz.
- 11^e. Ledit, j'ay esté à Moudon faire et reprendre ma commande de bétail au domaine dudit lieu des mains de Mtre Michel Vurtz qui sort, et mettre Mtre Hantz Seen, mon mineur, à sa place.

Le susdit m'a remis 8 vaches à laict, 2 bœufs et 3 génisses pour le montant de 130 escus blancs et 20 baz, à forme du montant que ma femme luy en avoit rmis.

Ma femme a diminué le capital de la commande que je luy ay confessé monter à 1500 fl. Ce qu'elle en a diminué doit m'en estre distrait comme juste.

Je n'ay point voulu de chevaux, il n'y en avoit que 2 vieux Rodrigues qui ne valloyent pas l'hyvernage.

Cette commande m'a donné beaucoup de peine. Je ne suis point content de ces gens du Pays d'En Haut. Il ne fait pas bon avoir à faire avec eux, ils ne sont bons que pour les montagnes et le bétail. Les cloisons, le labeur des champs et les arbres fruitiers ne sont point leur affaire. Si le bien estoit resté plus longtems entre leurs mains, il auroit beaucoup souffert. Voyés l'admodiation dudit Vurtz, les comptes de ses 3 années et tous les papiers de ces choses.

[p. 115]

[-] Mtre Hantz Seen, nouveau granger à Moudon.

9^{bre}, 11^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay mis à nostre bien de Moudon Mtre Hantz Seen, de Beelpp proche Berne, qui m'est connu et qui m'a fait ce bel ouvrage à nostre montagne où il a travaillé avec ses enfans pendant près de 2 années jour et nuict, et que je trouve fort expert et entendu, croyant en cela faire l'avantage du bien de mes enfans.

Nous n'avons fait aucune pache par escrit encores, et pense même de n'en point faire que verbalement, un Mtre, selon moy, estant moins exposé de cette manière que par des longs escrits qui, le plus souvent, sont des sources de chiccanes. En un mot, je tiens la cuiller par le

manche, tant tenu, tant payé comme on dit. Le prix est ainsi, touttes les graisnes à moitié, et censes payées aussi à moitié, mon cheval nourry et soigné dans mes voyages, six voitures de graisnes à Lausanne en tems convenable et douze pistolles d'argent. Voilà tout le revenu d'un bien qu'on m'a fait confesser pour 8000 escus petits, ce qui au cinq pour cent devroit produire huittantes pistolles, mais Dieu veuille que j'en tire la moitié franc. Voyés les papiers pour les meubles, commande et pour touttes choses.

[-] Sécheresse au pays.

- 16^e. Ledit, outre quelques bagatelles payées à Moudon à des voituriers pour des tonneau à Grandvaux ou pour d'autres choses marquées dans mon petit journal domestique, mais dont je ne charge pas mon présant grand livre, je marqueray seulement icy par annotation, que ledit j'ay fait moudre au moulin de Bressonnaz un sac de graisne de mesnage dont j'ay envoyé par précaution la farine à Lausanne à mes enfans, la sécheresse estant si grande qu'à peine nos ruisseaux de Lausanne suffisent pour une partie des boulangers ordinaires. Tout le monde dans tous le païs estant extrêmement en peine et les hauteurs du païs particulièrement, estans obligés de descendre fort loin, là où ils scavent quelque moulin qui aille. Et sans mon travail pour les eaux de nostre montagne, que Dieu a bény, nous n'aurions sçu que faire en Praley pour le bétail.
 - [-] Le maréchal de Branles.
- 17^e. Ledit, livré au maréchal de Branles quelque argent, toujours à compte de son ouvrage pour les outils de mes mineurs, ce dont j'ay fait un compte au net que je souderay, sans mettre icy dans mon grand livre touttes les livrances que j'ay faittes en différens tems. Lesquelles seront touttes comprises dans un compte général et qui sont d'ailleurs marquées dans mon petit journal ordinaire.

[p. 116] 1724.

[-] Perruque payée.

- 9^{bre}, 18^e.Ledit, payé au Sr Nicolaï, perruquier demeurant en St-Laurent, 7 francs tout en pièces d'un baz pour une perruque forte d'hyver que j'ay acheptée de luy. Je ne luy dois rien.
 - [-] Mr le baillif Morlot, sa présentation Moudon.
- 23^e. Ledit, j'ay assisté à Moudon et rendu mes devoirs comme vassal de ce balliage au nouveau seigneur baillif Morlot, présenté par le seigneur brigadier May, son prédécesseur. Dieu bénye sa préfecture. C'est un homme fort estimé.
 - [-] Tournebroche payé, Mtre Rémy.
- $30^{\rm e}$. Ledit, j'ay fait poser en St-Laurent, chez Messieurs Mellotte, un tournebroche tout neuf achepté de Mtre Rémy, serrurier françois, auquel j'en ay payé 7 ± 10 b. tournois, mais qui, par son signé sur mon petit journal domestique, me l'a maintenu. C'est un meuble fort utile au mesnage.
 - [-] Vin vendu, Grandvaux.
- X^{bre}, 2^e. Ledit, resçu de ma vigneronne de Grandvaux 15 escus blancs pour prix d'un char de vin en fuste que je leur avoit dit de me vendre à ce prix là qui est un peu plus haut que le prix courrant, mais le tonneau estoit beau et bon.
 - [-] Messieurs Daniel Seigneulx et Gaudard. Vincy. Vid. page 22, 120.
- 13^e. Ledit, livré à Mr Daniel Seigneulx chez Mr de Rochefort⁷⁷ où il demeure, 3 louis d'or vieux et un louis dit mirlitton audit prix marqué dans mon journal domestique, et cela sur quelque intérest que je luy dois par billet dont il est droit-ayant de Mr Gaudard-Vincy, son beau-père, de qui je l'avois emprunté le 4^e 9^{bre} 1716, vid. page 22, pour achever de payer

⁷⁷ Benjamin ROSSET de ROCHEFORT. Fils de Sébastien, sgr d'Echandens. Ministre du 3e poste à Lausanne de 1721 à 1736 et du premier poste de 1736 à 1754, possède une cave à vin probablement située dans sa maison de la Palud vendue en 1727 à Jean Samuel SEIGNEUX.

Monsr Portaz, le petit recepveur du Château de qui j'avois pris de l'argent le 25^e X^{bre} 1713, vid. page 8, tant pour achever de payer Mr Sturler de Berne, que Mr de Denesy, pour à force de travail et par le secours de Dieu et de mes amis, sauver les biens de ma femme et l'honneur de sa maison, ce qui, outre la perte de ma santé, m'a causé plus de peines et de soucis que je n'ay de cheveux en teste. Faut notter qu'aujourd'huy, 18^e april 1725, que je rapporte touttes ces choses de mon journal ordinaire dans mon présant grand livre, j'ay encor fait livrer audit Mr Daniel Seigneulx la somme de 130 fl. pour soude du compte qu'il m'a envoyé pour tout ce qu'il avoit resçu, soit Mr son beau-père, sur les instérêts à eux dhus dès le 4^e 9^{bre} 1716. Lequel compte je vérifieray à loisir, ayant trop à faire à présant. Lequel se trouvant juste, tous mes intérêts seront payés jusques à celuy de 9^{bre} courrant 1724 qui sera écheu au 4^e 9^{bre} 1725. Faut notter encor que j'ay fait payer les susdits 130 fl. par Mr le cousin, le ministre de Pully comme tutheur du petit héritier à compte de ce qu'il me doit pour feu son père, le recepveur des pauvres. Faut notter enfin que, Dieu aydant, ou je ne vivray pas ou je sortiray du capital susdit et de toutte dette s'il m'est possible pour, avant ma mort, avoir la satisfaction d'estre en respos que je n'ay point encor connu dès mon mariage.

[p. 117] 1724.

[-] Pensions. Châtaignes. Lucens.

X^{bre}, 23, 26 et 30^e. Les susdits jours, j'ay fait quelques fournitures et emplettes de peu d'importance marquées dans mon petit journal ordinaire, qu'il faut pourtant voir pour ces choses. Seulement j'inscriray icy avoir resçu le 26^e ma couppe de froment de pension de Mr le conseiller Carrard⁷⁸, comme fermier de Chevressy, et d'avoir le 30^e fait emplette de chastaignes de Savoye à assés bon compte, dont j'en ay envoyé l'environ d'une couppe de triées à la main à Lucens à notre nouveau seigneur baillif Morlot, qui m'en a escrit une obligeante lettre de remerciement. Faut notter qu'au magnifique repas de sa présentation, je n'avois envoyé quoy que ce soit, ayant pris la résolution d'en user toujours de même dans la suitte jusques à ce qu'on connaisse le génie des gens.

[-] Fin de l'année 1724.

L'année que Dieu nous a fait finir par sa grâce, a esté assés heureuse pour le païs et nostre patrie en général. Touttes les récoltes, généralement, ont estés assés belles et heureuses. L'argeant et le commerce a semblé un peu renaître. Le prix des espèces que nos seigneurs, à l'imittation de leurs voisins, ont un peu réhaussées en ayant un peu fait venir des païs estrangers, les foires s'estans un peu remises. Le prix de l'or à esté de 125 baz le louis à l'ordinaire et les espèces blanches à proportion, mais comme le prix des espèces à toujours esté plus haut considérablement dans les Estats de Frybourg, les estrangers s'y sont jettés aux foires et sont peu venus dans les nostres. Cependant c'est une circulation dont chacun se sent, pourvu que l'argent entre une fois et ne sorte pas. Ce métal, peu nécessaire si tous les hommes estoyent sages, est d'une utilité presque absolue sur le pied où les choses et mesme les loix sont, puisque celuy qui en doit et qui n'en donne pas peut estre chattié en son honneur et saisy au corps, outre la perte de ses biens. En un mot, dans le païs, si on veut m'en croire, point de dettes, moyennant quoy on peut vivre fort doucement et agréablement autant que dans un tout autre lieu et faire son salut en paix.

Quand à moy en particulier, j'ay finy ma course cette année à mon ordinaire, sous la bénédiction de Dieu, taschant toujours de me débarraser jusques au bout, avec l'ayde du Seigneur. La substitution que le deffunct cousin Benjamin Bergier a fait en ma faveur sur ses biens est très considérable. L'ouvrage des eaux de nostre montagne que j'ay aussi finy, bény soit Dieu, et amené à sa fin, et la protection pour cela que mes souverains seigneurs m'ont accordée, dont je mettray au long dans les premiers mois de l'année prochaine, est une autre

⁷⁸ Pierre François CARRARD, receveur des pauvres (1699), conseiller de Saint-Laurent (1713), directeur du rentier d'épargne (1721), fermier du domaine de Chevressy.

_

événement fort heureux pour moy et tourne fort à mon honneur. Veuille ce grand Dieu me continuer, et à mes enfans, ses bénédictions à jamais. Amen.

[p. 118]

1725 que Dieu veuille bényr.

[-] Mr Chiron, soye d'Aix en Savoye.

Janvier 3^e. Ledit, livré à Mr Chiron, marchand réfugié, 4 l. 3/4 d'once de belle soye que j'apportay l'année passée des bains d'Aix. Accord à 8 £ 15 b. tournois dont nous rencontrerons le montant et ferons compte sur une partie que je luy dois pour des habits pour mes enfans. Voyés sa partie.

- [-] Censes Forel pour 1723 et 1724.
- 16^e. Ledit, estant allé à Moudon pour vacquer à mes affaires, j'ay reçeu mes censes de Forel pour 1723 et 1724 pour le montant et de la manière marquée tant sur le journal domestique que sur le double du compte et quittance que je leur ay expédiée. Il en est resté quelque chose qu'on y verra, à quoy je me rapporte.
 - [-] Pierre Demierre, de Montet.
- 18^e. Ledit, resçu de Pierre Demierre, de Montet, proche Rue, canton de Frybourg, 200 fl. capital et raste d'intérest pour reste du prix non payé d'un petit morcel rière ledit lieu à luy vendu, dont partant il ne me doit plus rien. Je luy ay envoyé son obligé dès Lausanne par Mr Benjamin des Ruynes.
 - [-] Rétraction champ aux Bergières. Pollien. Madame Gaudard, ma tante.
- 29^e. Ledit, j'ay retiré par droit de proximité, un certain champ Sous les Roches des Collices aux Bergières, de la contenance d'environ 3 poses, que Pierre Pollien, habitant icy, avoit acquis des enfans de ma tante Gaudard par acte signé et resçu Benj. des Ruynes, pour le prix et somme capitale de 500 fl. dont il avoit payé contant 20 escus petits et un pattagon que je luy ay restitué au sortir de la Justice. Voyés le livre de Cour et la comparoissance en justice, comme aussi tous les papiers que j'auray soin de retirer et d'acquitter, Dieu aydant. Ayant fait cette rétraction non seulement par la bienséance de cette pièce qui me touche, mais particulièrement pour suivre mon plan d'arrondissement depuis les Roches embas petit à petit, comme aussi pour empescher qu'aucun mauvais voisin et charretier ne vienne s'establir par là à portée de nous faire du dommage et de nous incommoder. Voyés 14^e juillet 1725.
 - [-] Mtre Albert, cordonnier, argent livré.

Fébvrier, 3^e. Ledit, livré à Mtre Albert Poliguer, mon cordonnier, 25 fl. bon argent, outre ce que je luy ay livré il y a peu de tems, et cela toujours à compte de sa besogne, tant pour moy que mes enfans et l'Anne Curchod, notre servante. Voyés la partie et mon journal.

- [-] Habit, Mr Chiron, marchand.
- 9^e. Ledit, achepté et payé une garniture de bouttons chez le Sr David, marchand françois, voyés mon journal, les ayans pris pour mettre à un habit complet de droguet d'Angleterre musc, doublé de même estoffe que j'ay pris chez Mr Chiron dont il m'en a fallu 20 aulnes à raison de [.] l'aulne, les 20 aulnes se montent à 12 escus blancs dont je luy feray compte sur la soye cy-dessus et prendray quittance à laquelle sera rapport pour le tout.

Faut notter que cet habit est par préparatif pour mon voyage à Berne pour le grand procès que Mr le major Zehender⁷⁹ a fait à Messrs les héritiers du cousin Benjamin Bergier, deffunct.

[p. 119]

1725.

[-] Berne, voyage.

Fébvrier, 15^e. Ledit, sous la garde et bénédiction de Dieu, je suis party en littière pour Berne avec Mr l'ancien assesseur ballifval Seigneulx⁸⁰ pour le grand procès de mon père et

⁷⁹ Jean Jacques ZEHENDER, de Berne, major, cousin maternel de Benjamin I BERGIER dont il attaqua le testament après le décès de ce dernier

Messieurs les autres héritiers par le testament de deffunct Mr Benjamin Bergier, nostre cousin, contre Mr le major Zehender dudit Berne et directeur de la douane, qui a demandé la cassation dudit testament. Pour quoy, procédure ayant esté instruitte et démenée par devant tous les tribunaux inférieurs de cette ville, et appel souverain marqué au 26^e du courrant, nous nous sommes mis en chemin aujourd'huy pour cela. Luy, Mr Seigneulx, comme oncle du petit orphelin héritier et par commission de la Chambre des orphelins qui me l'a adjoint en cette qualité pour cela, et moy outre cela et principalement comme procureur tant de mon père que de mon oncle le doyen, de mon oncle le capitaine Bergier, d'Hollande, son frère, que du cousin Bergier, le ministre de Pully, tous cinq héritiers dudit deffunct cousin Benjamin. Veuille le Seigneur bénir nostre voyage et nous faire obtenir continuation de la bonne justice qu'on nous a faitte au païs.

[-] Pocès gagné, pour cousin Benjamin Bergier.

27^e. Ledit, grâces à Dieu, nous avons gagné nostre procès susdit unanimement à Berne en principal et tous les despends.

Cette affaire, quoy que fort juste, nous a donné beaucoup de peine, nos parties qui estoyent du lieu ayans prévenus la voix publique et mis tout en œuvre pour faire tomber le testament que nous deffendions, mais la bénédiction de Dieu y a esté, et on nous a fait très bonne justice. Veuille le Seigneur continuer ses bénédictions sur l'Etat et les justes membres qui le composent.

[-] Notre montagne, Moudon. Vid. 110, 111 et page 112.

Faur notter que je couppe icy court et n'inscrit pas plusieurs circonstances de touttes les choses susditte qui seroyent trop longues, dont d'ailleurs on pourra en voir quelques chose dans mon journal domestique, mais j'inscriray icy ce qui est essentiel pour moy et que je n'ay pas mis. Assavoir que dans une audience que j'eus de Monseigneur le thrésorier de Wattenville, quelques jours avant le jugement de nostre cause, cet illustre seigneur, à qui j'ay mille obligations, m'a dit qu'il avoit fait son dernier rapport à l'occasion de mon mémoire envoyé à mes souverains seigneurs et par leur ordre, sur l'opposition de l'Etat de Frybourg pour mon ouvrage pour les eaux de nostre montagne, et que, en bref, LL. EE. leur avoyent répondu pour la dernière fois que, moy, leur wassal, offroit le droit à ceux qui en auroyent et qu'ils feroyent bonne justice. Faut notter que j'ay eu copie, et par ordre souverain, de touttes les lettres respectives des deux illustres Etats et des plaintes des seigneurs de Frybourg contre mon ouvrage. Lesquelles pièces j'ay en mains, mais que, Dieu aydant, pour monument et mémoire à mes enfans, je mettray à loisir dans ce livre.

[p. 120] 1725.

[-] Mes enfans, la petite vérolle.

Mars, 3^e. Ledit au soir, à mon arrivée de Berne, mes enfans ont commencé à se trouver mal de la vérolle qui a fait du bruit partout et dont touttes les nouvelles publiques parlent comme d'un fléau partout qui enlève un grand nombre d'enfans. Ils sont tous à Dieu qui est leur créateur, et s'il luy plaît de les avoir et de les appeler à luy, quelle puissance sous le soleil oseroit murmurer. De manière que comme c'est une épreuve par laquelle tous les enfans presque passent sans exception, je me remets pour les miens à la providence qui en fera ce qu'il trouvera bon pour eux et pour moy, me résignant entièrement à sa volonté et le suppliant de vouloir me les conserver.

[-] Cully et Chenaulx, substitution.

16^e. Ledit, j'ay, par ordre exprès de mon père, esté visitter les fonds à La Vaud qu'il a eu par l'héritage du cousin Benjamin Bergier, qui me sont substitués, voyés le testament, et

⁸⁰ Jean Louis SEIGNEUX, (1660-1731). Fils de Jean Louis et de Marie GUICHARD. Conseiller, assesseur ballival (1694), châtelain du Chapitre et juge (1730). Epoux de Susanne de SAUSSURE (1665-ap. 1705), fille de Georges et d'Urbaine POLIER. Il possédait une maison à la rue du Pont (actuel emplacement du n° 4)

voir les réparations qu'il convient d'y faire, ce dont j'ay fait un état par écrit dont je luy ay fait rapport. Ces biens ayant esté extrêmement négligés, y ayant 20 pièces de vigne juste, 3 maisons, jardins et appartenances et les prés, tant sur les hauteurs que le morcel aux champs, sous Grandvaux où généralement il n'y a ny maison ny pièce où il n'y ayt à faire.

- [-] Réparations Grandvaux.
- 22^e. Ledit, avant mon départ pour Cully pour le sujet que dessus, j'ay fait pache avec un certain Mtre Pierre Baule, de la comté de Neufchâtel, demeurant à Grandvaux, pour quelques réparations à deux poses de vigne en cinq parcelles, que mes enfans ont de leur mère dans ce lieu là, très bonnes, pour quoy je veux les soutenir et mettre en meilleur état par de nouvelles réparations dont j'ay pour cette fois donné la tâche au susdit, dans ledit lieu, en présance de Pierre Davel, le vigneron de mon père et François Pautry de Boussans.
 - [-] Messieurs Garssin et Francillon, payés.
- 26°. Ledit, payé à Messieurs Garssin et Francillon la partie que je leur dois pour mes enfans dès qu'ils demeurent chez Mlle Duvoisin pendant mon absence à Moudon. Voyés mon journal domestique.
 - [-] Mr Daniel Seigneulx, intérêts payés. Vid. page 22 ; 116.

Ledit environ, sauf erreur, le cousin le ministre de Pully s'est chargé en qualité de tutheur du petit Bergier, un des cinq héritiers du cousin Bergier deffunct, de payer sur ce qu'il me doit au nom de deffunct son père, assavoir le montant de 130 fl. à Mr Daniel Seigneulx pour intérêts et rastes par moy à luy dhues, à forme de son compte qu'il me faudra vérifier, moyennant quoy tous intérêts luy sont payés jusques au 4^e 9^{bre} 1725. Voyez page 22 et 116 pour éclaircissement de touttes choses.

[p. 121]

[-] Recepte médecine.

April 18^e. Pour bien se purger le corps par précaution pour se maintenir en bonne santé, la saison la plus convenable c'est le primtems. Et pour cela prennés un quart d'once de séné pendant cinq ou six jours tous les mattins, infusé dans un bon laict tout simple, bien écrémé, et qui en le bouillissant sur le feu avec un petit bouquet de sauge ayt esté bien escumé, tout comme on fait le bouilly. Et alors jettés le tout bouillant sur la quantité de séné cy dessus marquée, infusé dans quelques bon vase de fayence ou autre vase commode pendant un quart d'heure ou demy heure sur les cendres, comme du thé, avec un peu de canelle et d'anis qui y sont bons. Alors passés-le et en prennés plusieurs jours de suitte jusques à ce qu'on se trouve bien débarrassé. C'est la plus douce de touttes les médecines. Ceci d'ailleurs n'empesche pas, avec modération, de vacquer à ses affaires tout comme devant, mais il faut un régime raisonnable. Eprouvé par moy-même. Le laict de chèvre d'herbe nouvelles est le meilleur.

- [-] Mon testament. Vid. page 100. Vid. page 170.
- 19^e. Ledit, j'ay fait mon nouveau testament et ordonnance de dernière volonté pour parer à tous les accidens imprévus d'une misérable vie comme la nostre, à quoy nous sommes tous les jours exposés. Et pour cela j'ay crû devoir profitter de toutte la force de mon esprit et de corps pour un acte de cette importance, priant le Seigneur que sa saincte bénédiction y soit.
 - [-] Transvasage.

May 4^e. Ledit, j'ay fait transvaser par Pierre Mercier, le tonnelier, deux courtes de mon vin de Grandvaux pour mon usage domestique. Pour quoy je luy ay payé 21 baz, tant pour une liasse et demy de cercles et les oziers proportionnés qu'il a fallu, que pour les fraix du transvasage. Sur quoy, mon avis est de se mettre en état de relier tous ses tonneaux de fer, ce qui est certainement, quand on le peut, qu'on le fait en bon tems, une bonne et sûre d'économie que j'ay bien dessein de prattiquer moy-même, Dieu aydant, quand je seray débarrassé.

[-] Fusil de cible, payé Mtre David.

7 et 18^e. Payé à Mtre David, l'armurier, 12 francs 8 s. une fois et 4 # l'autre à compte de 18 francs que je luy ay promis pour un fusil de cible tout neuf, beau et bon. Je payeray le reste au plutôt quand il m'aura perfectionné quelque chose qui ne va pas encor bien. Vid. mon journal domestique.

[p. 122]

1725.

[-] Cheval vendu, foire de Moudon.

May 11^e. Ledit, j'ay vendu à la foire de Moudon mon cheval que la mauvaise conduite de mes gens aux Bergières, jointe à quelques grosses fattigues dans quelques uns de mes voyages de Berne avoit fait devenir aveugle, et dont j'ay pourtant encor tiré 17 escus blancs.

[-] Madame Frossard, la ministre, payée.

Ledit, livré à Madame la ministre Frossard, de Combremond, 15 fr. dans nostre poîle à Moudon en restitution de cinq escus blancs qu'elle m'avoit presté pour mes mineurs de la montagne dans une affaire pressée que je n'en avois pas assés.

[-] Mtre Hantz, Moudon.

Ledit, j'ay encor fait quelques livrances en graisnes à Moudon à Mtre Hantz, mon admodieur moderne audit Moudon, toujours à compte de son ouvrage à la montagne qui, Dieu aydant, s'en va bientôt payé. Voyés son compte et journal domestique.

[-] Mr Courlat, secrétaire.

30°. Ledit, j'ay resçu du fils de Mr le secrétaire Courlat⁸¹ l'entier du montant de 26 escus blancs qu'ils m'ont livré pour payement d'une paire de bœufs vendus à la foire de Moudon à Mr son père pour le bien du Temonnet par mes gens de la montagne, auxquels j'en tiendray compte, l'ayant déjà mis sur leur ferme de la St Martin 1724 qui se trouve payée à forme du compte général que j'ay fait depuis tout le tems qu'ils sont à mon service jusques à ce tems là. Par lequel compte, toutte erreur réservée, j'ay resçu 23 baches sur l'année courrante 1725. Voyés ledit compte et tous les papiers.

[-] Moudon, mesnage.

Juin, 1^{er}. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, je suis allé avec mes enfans et mon petit mesnage à Moudon passer la bonne saison et estre mieux à portée de faire mes affaires dans ce païs là.

[-] Degrés Moudon.

4^e. Ledit, payé au fils de Moyse Duthoict, Mtre charpentier à Moudon, 2 journées et 1/2 de deux Mtres qui ont bien travaillé pour planer et poser des feuilles pour garniture des degrés de la maison qui en avoit grand besoin. Je ne luy dois rien.

[p. 123]

1725.

[-] Livrances Moudon.

Juin, le 21^e, 23e et 25^e. dudit, j'ay fait quelques livrances à Moudon, tant au Sr Crausaz, nostre nouveau curial de Forel, pour fraix contre Mr d'Wssyre pour mon père, qu'au Sr Daniel Demond en graisnes pour estraine de ses peines pour porter la montre de mes graisnes sur le marché, et à Daniel Germond, fontennier de Lucens, pour besogne par luy faitte pour la fontaine et ouvrages pour les eaux de la montagne dont il se trouve entièrement satisfait. Le tout à forme de sa quittance et le détail pour cela et pour ce que dessus fait dans mon livret journalier auquel soit rapport par brièveté.

[-] Cheval, foire Moudon.

Juillet, 6^e. Ledit, jour de foire à Moudon, j'ay achepté un petit cheval bay brun, fort bien fait, du Sr Jean Besson, maquignon d'Yverdon, pour le prix et somme de 17 escus blancs payés contant, pour me servir en place de l'autre que j'ay vendu pour le même prix à un

⁸¹ Jean Louis Courlat, (...-1739). Fils de ff. Jean, lui même fils de Petermand. Epoux de Marie Panchaud, a un fils nommé Abraham et oncle d'Alexandrine Courlat. Secrétaire du Conseil

bourguignon à cause de ses yeux qu'il avoit perdus dans mes voyages précipités de Berne tant pour mon père que pour mes frères, lequel je regrette fort.

- [-] Compte Mtre Hantz, mineur montagne, fontaine. Vid. pages 81, 88, 94.
- 9^e. Ledit, j'ay livré et fait compte de touttes les livrances précédentes faittes à Mtre Hantz Seen, de Belpp, mon mineur, dès 9^{bre} 1722 que je luy ay donné le premier tasche pour les eaux et fontaines de la montagne. Par lequel, toutte erreur sauve, je luy suis resté redevoir aujourd'huy seulement la somme de 33 escus blancs 11 b. 1 d., sur laquelle somme je luy ay fourny touttes les semens de primtems 1723 et fait encor plusieurs autres livrances dont nous avons ensuitte fait un compte général le [.] 8^{bre}, veille de mon départ avec mes enfans pour retourner à Lausanne passer l'hyver. Duquel compte je luy ay donné un double en présance de Mr Trolliet, le secrétaire ballifval, qui nous estoit venu dire adieu, pour qu'il eust le tems de l'examiner et ensuitte l'avouer réciproquement comme cela se fera, Dieu aydant. Le tout à forme dudit compte auquel soit rapport.
 - [-] Mr Pillard, recepveur Lucens, argent pour champ Bergières, et hoirie Jost Gaudard.
- 14°. Ledit, livré à Moudon dans ma chambre 322 fl. 3 s. 6 d. à Mr le chattellain Pilliard, de Lucens, soit à son frère Estienne, pour luy et par son ordre, comme ancien recepveur du Château dès la tenue de Monseigneur le banderet Muller, et cela pour des collocations et laods rière Montpreveyres que luy devoit feu Mr Jost Gaudard, pour l'hoirie duquel j'ay payé ladite somme à compte de l'acquis fait par rétraction de proximité d'un champ d'environ 3 poses Sous les Roches des Bergières que mes cousines, ses filles, avoyent vendu à un certain Pollien, habitant à Lausanne. Le tout à forme des actes, comptes, quittances et autres actes que j'ay pour ce faits auquel soit rapport. Voyés les 29° janvier 1725 et 13° aoust 1726.

[p. 124] 1725.

[-] Bains d'Aix.

Juillet, 17^e. Ledit, sous la garde de Dieu, je suis party seul, avec mon cheval et mon chien, pour aller aux bains d'Aix en Savoye, dont je suis reparty en bonne compagnie le 4^e aoust, et arrivé en bonne santé, grâces à Dieu, chez nous le 7^e, y estant peu resté, l'année et le tems estant extrêmement pluvieux et les bains n'estant point bons comme l'autre fois. J'ay logé au 3 Rois où j'ay payé prix fait en entrant, par jour pour moy et mon cheval, environ 17 baz et 1/2 en monnaye réduite de nostre païs. Sommé à mon retour ma dépense tant en route qu'aux bains qui s'est montée à 37 # 13 b. Ce qui est peu de chose en comparaison de ceux qui sont assés fous pour y aller par les voitures estrangères et seulement pour jouer.

Faut notter que c'est de Moudon, où j'ay laissé mon petit mesnage, que je suis party le 17^e pour aller à Aix, mais que je suis resté à Lausanne jusques au 22^e pour faire quelques affaires comme suit.

[-] Mr Chiron, payé.

Primo, le 19^e, j'ay pris chez Mr Chiron, le marchand, 2 aulnes 1/4 toile noire glacée à 8 baz pour une veste que j'ay payé contant.

Item, en sortant de la boutique, ledit Mr Chiron m'a envoyé avec moy son garçon de boutique à qui j'ay livré 17 francs 8 s. 6 d. pour reste de tout ce que je pouvois luy devoir pour marchandise prise chez luy, et notemment pour mon dernier habit de droguet d'Angleterre. Le tout apprès distraction de quelques livres de soye d'Aix que je luy livray l'année passée, selon un petit compte que j'ay fait de tout cela, ne luy devant plus rien.

[-] Messieurs les fusiliers.

Ledit 19^e, je me suis obligé à Messieurs de la noble abbaye des fusiliers, sous l'hypothèque de ma vigne de la Chablière pour le capital du prix de ma réception dans ledit corps se montant à 75 fl. comme petit-fils de fondateur.

[-] Mr Bolomey, Mme de Wattenville, argent livré. Vid. page 106, 127.

20^e. Ledit, payé contant 229 fl. 4 s. à Mr Bolomey, hoste aux 3 Couronnes, en présance de Mr le métral Achard qui a fait le compte et commissaire Mellotte, et cela pour soude des remises de Madame de Wattenville de Luyn pour reste des vieilles dettes de ma femme qui m'ont causé plus de chagrins que je n'ay de cheveux en teste. Voyées pour ladite Dame de Wattenville et Sr Bolomey les quittances, papiers et le actes de convenans de dégrave avec nostre seigneur bourgemaistre de Crousaz.

[-] Géographie payée Mtre St-André.

Aoust, 9^e. Ledit, j'ay livré à Mtre St-André, à La Palud, en présancede Monsieur le grand bourgeois, fils, 11 £ tournois 12 s. pour 4 wollumes de géographie nouvelle du Sr de Chevigny qu'il m'a fait venir de Genève pour moy et mes enfans.

[p. 125] 1725.

[-] Madame du Lignon, intérest payé.

Aoust 10^e. Ledit, j'ay livré chez Mr Marc Grand, le colporteur, et en présance, six louis en or au valet deMadame du Lignon pour le premier intérest escheu au 3 juin passé, des 120 louis en or que j'ay emprunté d'elle pour fond de ma dégrave avec Mr le bourgemaistre de Crousaz concernant Madame de Wattenville.

11^e. Led, ayant reiglé quelques affaires en ville à Lausanne dès mon retour d'Aix, je suis party pour joindre mes enfans et mon petit mesnage à Moudon.

[-] Thuyles.

Le 13^e, j'ay presté 400 thuyles à Mr le justicier Philippe Tacheron à son instante requeste en présance de Messieurs ministre d'Arnay et conseiller Nicod.

[-] Moudon, plusieurs bagatelles.

Le 14^e, livré 7 baz et 1/2 à Jean Daniel Demond pour son cousin Bezançon, l'armurier.

Le 15^e et 20^e, livré quelques graisnes tant au fils de Mtre Hantz, mon mineur, toujours à compte, qu'au fils de Peter, mon admodieur à la montagne. Le tout à forme de la spécification marquée sur mon livret journalier où la quantité et qualité sont spécifiées.

Le 28^e, livré à l'Anne Ursule Curchod, de Fontainne, nostre servante, 30 fl. à compte de son salaire pour se faire un habit neuf pour aller voir ses père et mère.

Le 30^e. Ledit, livré 30 fl. en piécettes au thuylier d'Hegny pour un millier de thuyle à raison de 25 fl., ce qui est un peu trop, que pour 20 cornues à un baz pièce, le tout de provision pour retenir nos toicts qui en ont un besoin extrême. Faut notter que je mettray ledit millier de thuyles sur le compte de Mtre Hantz, mon admodieur, qui me le devant selon son admodiation au bien de Moudon pour sa première année, me prie de le payer pour luy et de le mettre, comme je le feray, sur son compte.

[-] Souliers payés.

7^{bre}, 12^e. Ledit et le 5^e 8^{bre} sécutif, tiré quelque argent au cordonnier allemand de Moudon pour souliers tant pour moy que pour mes enfans et notre servante, ne luy devant rien.

[-] Tatterets, Moudon.

21^e. Ledit, j'ay payé aux maîtres couvreurs de Lucens les journées qu'ils ont faittes à un florin par jour et nourris, pour retenir et remboucher tous nos toicts de Moudon, qui en avoyent extrêmement besoin. Je leur ay aussi payé quelques lattes qu'ils m'ont fournies, comme aussi j'ay payé 19 baz au ferblantier Vuagnières pour une chenaulx en couleur dans un endroit nécessaire. Voyés mon livret.

[-] Mlle Duvoisin, orge.

24^e. Ledit, envoyé gratis et franco à Mlle Duvoisin où mes enfans ont demeuré à Lausanne, un sac d'orge pour piler, tant pour elle que pour nous quand nous y serons. Payé à Cherpilloux 7 baz de voiture tant pour cela que pour quelques autres bagatelles.

[p. 126]

1725.

[-] Servantes.

- 8^{bre}, 1^{er}. Ledit, j'ay fait compte et payé le salaire de l'Anne Ursule Curchod, de Fontaine, proche de Grandson, notre servante qui s'en est allée comme une brave fille servir ses père et mère qui sont vieux.
- 8^{bre}, 4^e. Nous avons pris en place la Suzanne Panceyre, de Corselles-le-Jorat. Voyés mon livret domestique.
 - [-] Petittes affaires Moudon.
- 30^e. Ledit, ayant réglé et fait plusieurs petittes affaires à Moudon, que je n'inscris que dans mes petits livres ordinaires pour ne pas embarrasser celuy-cy, je suis, sous la garde de Dieu, party avec mes enfans et mon petit mesnage pour Lausanne, tant pour faire nos petittes vendanges que pour nous préparer pour y passer l'hyver.

Faut notter qu'avant mon départ, j'ay payé généralement tout ce que je pouvois devoir en ville, pour quoy que ce puisse être, y ayant tenu mon mesnage dès le 1^{er} juin passé, c'est-àdire cinq mois.

- [-] Gresle.
- 4^e. Ledit, par oubli et transport de l'article cy dessus, oublié de marquer que ledit 4^e, estant à Romond à la foire, il est tombé une gresle qui a fait un très grand mal dans tout le vignoble de La Vaud jusques à Vevey. La moitié de la récolte a esté enlevée et au-delà, et le reste s'est trouvé si cassé que la qualité du vin en a esté très mauvaise. Voilà à quoy on est exposé très fréquemment dans nostre païs où ces communs exemples devroyent apprendre aux habitans à se munir dans le bon tems de quoy estre en état de supporter de semblables disgrâces dont Dieu les visitte souvent pour leur bien et leur amendement. Si seulement ils estoyent capables d'en profitter, mais nullement. Ils en deviennent plus mauvais et vérifient le proverbe très véritable du païs qui dit que qui vient pauvre devient croye. Veuille le Seigneur se servir de ses moyens les plus doux pour nostre conversion à tous.
 - [-] Vendanges de 1725.
- 9^{bre}, 5^e. Ledit, sous la garde de Dieu, nous avons commancé nos tristes vendanges à La Vaud où encor, bény soit le Seigneur, nous avons fait, nonobstant le malheur commun, chacun 23 sestiers de blanc et un sestier de rouge.
 - [-] La famille paternelle.
- 22^e. Ledit, m'estant par ordre rendu chés mon père avec tous ses enfans, messieurs nos beau-frères ont signé un convenant pour un assignal du bien de nos sœurs à forme des traités fait pour nos partages du 31^e may 1724. Et notre père nous a fait signer un compte à Mr Grand, notre beau-frère, par lequel il nous faut luy payer chacun une certaine somme pour faire le montant d'un compte qu'il a fait, par lequel mon père luy a admis de certaines choses qu'il a fait retomber sur nous tous ses enfans et dont je mets la main sur ma bouche, ne m'y estant point attendu en mon particulier. Je n'ay pas d'ailleurs lieu d'estre fort content. Voyés ledit compte et originaux des convenans pour les partages que j'ay en main, que mon père m'a remis. Que faire, il faut tout sacrifier pour la paix, pourvu que dans la suitte touttes choses aillent selon la justice.

[p. 127] 1725.

- [-] Murailles Grandvaux.
- 9^{bre}, 24^e. Ledit, payé tant à François Pautry, de Grandvaux, beau-frère de ma vigneronne qu'à Mtre Pierre Baule, masson, y demeurant, assavoir les tasches pour quelques réparations aux vignes de Grandvaux de ma femme, ascendentes tant pour chaux, sable, que journées, à la somme de 54 fl. 9 s. Sur quoy il faut déduire un trou d'esboulement à une muraille de la vigne du confin, qui n'est que simple maintenance sur mon compte.
 - [-] Mr ministre de Crousaz, Grattapaille, acquis.

X^{bre}, 1^{er}. Ledit, j'ay signé avec Mr le ministre de Crousaz⁸² un convenant pour l'acquis de son petit champ de Grattapaille, soit sur le Grec, aux Bergières, joignant les miens du costé d'orient, pour le prix et somme de 30 escus blancs et un louis à Madame son espouse, que j'ay bien payés le 18^e mars sécutif, jour de la stipulation de l'acte signé Benjamin des Ruynes.

Faut notter que ladite pièce, de la contenance d'environ 18 quarterons, quoy que d'une bonté fort médiocre, me convenoit fort pour couvrir mon mas entier qui est à record et qui se trouvoit toujours ouvert par l'investiture et dévestiture de ladite pièce que d'ailleurs je n'ay eue à ce prix qu'en renonceant à mon droit de rétraction sur le possesseur qui avoit acquis un gros mas de Mr le capitaine de Martigny⁸³ du costé de sa Grangette. Voyés les minutes et actes.

[-] Messieurs Gignillat et Pluvianes et tutheur Bergier. Payement.

11^e. Ledit, j'ay retiré des mains de Mr le commissaire Gignillat⁸⁴ un billet de la somme de 323 francs 18 s. 6 d. que Mr de Pluvianes⁸⁵, l'avocat, à qui je le devois pour des vaccations faittes pour ma femme et quelque argent qu'il luy avoit presté, avoit remis en payement audit Mr Gignillat, auquel Mr le ministre Bergier, de Pully, mon cousin, en a tenu compte du montant comme tutheur du petit héritier Bergier, du Petit Chesne, sur ce que feu son père me devoit, dont j'ay dressé un compte pour l'arrester et souder avec Mr sondit tutheur auquel soit rapport, ne devant plus rien en attendant audit Mr de Pluviannes ny à Mr Gignillat en son nom.

[-] Fusil de cible, payé.

20^e. Ledit, livré à Mtre David, l'armurier demeurant en St-Jean, le soude du prix d'un bon fusil de cible neuf. Accord à 18 francs avec le moule, que j'ay bien payé et dont je ne luy doit rien.

[-] Mme de Wattenville. Vid. pages 106; 124.

21^e. Ledit, j'ay esté au Château auprès de Madame de Wattenville de Luyn, luy remettre une certaine créance en original rière la Coste, dhue au Sr Bolomey, auquel par ordre et assignation de ladite Dame, j'en ay payé capital et tous intérêts, et cela à compte de ce que je devois moy-même à ladite Dame pour ma femme. Laquelle Dame avoit acquis des pièces hypothéquées par ladite lettre de renthe audit Sr Bolomey que j'ay bien satisfait, aussi bien que ladite Dame à qui, par oubly, je n'ay pas tenu compte de l'émolument de ladite lettre de renthe qu'on m'a pourtant bien fait payer.

[p. 128] 1725.

L'année que Dieu nous a laissé finyr par sa grâce, a esté extraordinaire par les abondantes pluyes qui ont régné tout le cour de l'esté et malheureusemnt pendant la récolte qui a esté si fascheuse que je n'ay pas ouy dire que de mémoire d'homme on ayt vu pareille chose. Les graisnes ayant germé entièrement dans tout le gros du païs où on n'avoit vu une plus belle apparence, ny les graisnes si belles et extraordinaires. Cependant, grâces au Seigneur, on a encor sauvé abondemment de quoy se nourrir, mais le pain n'est pas des meilleurs. Pour le vin les marchands en ont estés si fort rebutés que nonobstant le peu qu'on en a fait en général, cependant à cause des gresles et des pluyes et des fraischeurs et des vents qui les ont accompagnées qui sont cause de sa verdeur, et de ce qu'il n'est pas bon, il ne se

-

⁸² Abraham de CROUSAZ,.

⁸³ Elie Louis de MARTIGNY. Fils d'Abraham. Capitaine, possède une maison à la Cité-Derrière (G: f° 564; M: f° 3, art. 31) et une autre avec grange appellée "la Blecherette", au lieu-dit En Epesses (G: f° 564v; M: f° 133 et 135, art. 1), fermier de Bellevaux

⁸⁴ Antoine Michel GIGNILLAT, commissaire, auteur de la grosse de ce nom en 1727, possède une maison aux Escaliers du Marché (G. f°669r; M: f°22, art. 16)

⁸⁵ Paul Alexandre LAGIER de PLUVIANES, docteur en droit, avocat, réfugié de Die en Dauphiné, bourgeois de Lausanne, possède une maison à la rue de Bourg (G. f°515; M: f°13, art. 7)

débitte nullement et restera à la charge des pauvres vignerons qui, n'ayant que cette seule ressource, souffrent extrêmement.

Du fruit aux arbres il n'y en a point eu. De l'argent toujours moins, ce qui augmentera jusques à ce qu'il plaise aux princes d'ouvrir leurs thrésors où il s'accumule pendant une si longue paix dans toutte l'Europe.

Les choses vont d'ailleurs leur train ordinaire en attendant la consommation des siècles. Veuille le Seigneur en attendant bénir nostre patrie et ma petite famille en particulier. Ainsi soit-il.

[p. 129]

Janvier 1726 que Dieu veuille bényr.

[-] Mr Grand et Madame, papiers.

10^e. Ledit, j'ay envoyé à ma sœur, femme de Mr Grand et à luy, à leur sollicitation, par mes enfans, des extraits vidimés de nos traittés de partages et des comptes que sondit mary nous a fait, m'estant gardé les originaux. Voyés touttes ces choses avec attention et justice.

[-] Fontaine et pré Bergières.

11e. Ledit, j'ay retiré en banche un extrait du Conseil en datte du 1er aoust 1719 pour l'ordre à la Chambre oeconomique de passer un acte du pré de la Cagne qui est au bas, enclavé dans le mas du miens aux Bergières. Lequel morcel de pré leur appartenoit et qu'ils veulent donner en place de la fontaine qu'ils ont prise dans mon champ des Collices, Sous la Roche, mais qui, par son esloignement et autres accidens, ne leur servant presque rien, je veux reprendre à moy et leur donner mes francs allods en place parce que mon bien est dans une pente et une situation qu'il n'y a rien à faire pour sa bonification sans l'eau. En sorte que bien loin de s'en défaire, il faut soigneusement en amener le plus qu'il sera possible. Ce qui a esté cause que je ne me suis point pressé d'aller passer l'acte susdit, et que je ne prétends nullement passer, mais voulant donner au public avec justice un équivalent autant à leur bienséance et avantage que ce petit morcel de pré l'est à moy. Cecy pour avis quoy qu'il arrive.

- [-] Grandvaux, caution.
- 16^e. Ledit, j'ay esté à Grandvaux prendre mes seuretés et faire de mon mieux pour m'assurer le montant de 282 fl. 9 s. au 18^e 8^{bre} 1725. Le tout, sauf erreur, que me doit l'hoirie de feu Pierre Pautry. Son beau-frère Noverraz s'est porté pour caution. Je le crois bon. Je ne puis faire mieux et j'aymerois mieux perdre ma somme que d'agir à rigueur de mon droit.
 - [-] Vigne Cully, mon honnoré père.
- 26^e. Ledit au soir, à nostre retour de La Vaud, Mr d'Illens et moy où nous avions couché pour voir nos biens de ce païs là et remplir le vin de mon père, je dis à mon père en luy rendant compte, que s'il luy plaisoit de me remettre une vigne, lieu-dit au Prin, d'environ trois ou quatre ouvriers, ruynée par le ruisseau de la Tour des Portes, laquelle dépend de la prise de Cully qui m'est substituée, que j'entreprendrois de la restablir. A quoy il a consenty en présance de mondit frère, de manière que je l'ay prise et, Dieu aydant, la feroy valoir comme mienne d'ors et déjà.
 - [-] Forel, censes de 1725.

Fébvrier, 6^e. Ledit, par un très grand froid, je suis allé à Moudon recouvrer mes censes de Forel pour la St Martin passée 1725, le tout à forme des comptes pour ce faits, comme aussi les annotations de mon journal domestique auquel soit rapport. NB: Qu'il a fait et continue de faire un froid extrême.

[p. 130]

1726.

[-] Cautionnement Henneberguer.

Mars, 6^e. Ledit, mes admodieurs de la montagne, avec leur frère du Château, ont admodié le mas de Mollie Saugeon, de la ville, pour finir sans retour le vieux procès de cette affaire où le frettier de LL. EE., frère des mêmes, avoit quelque intérest pour le pâturage. A l'occasion de quoy, comme on taschoit de faire rebouillir cette affaire moyennant ladite admodiation, le frettier du Château, comme albergataire du domaine de LL. EE., y a authentiquement renoncé.

Monsr. Abraham Portaz s'est porté pour caution solidaire dans cette admodiation, et moy encor sur un billet de garantie de sa main, me suis porté pour caution pure et simple de Meister Peter, mon admodieur, dont pourtant je me repends, tant parce que je n'ayme point ces apparences d'embarras, que parce que j'entrevois que peut-être ma montagne qu'il tient de moy à Moudon en pourroit souffrir, bien loin d'en profiter. Voyés le billet de garantie de Mr Portaz que j'ay, comme aussi mon livret domestique.

- [-] Mr Daniel Seigneulx, interest payé pour 1725.
- 8^e. Ledit, j'ay livré à Mr Daniel Seigneulx, dans son poîle, à forme de sa quittance, la somme de 46 francs 4 s. et cela pour reste de l'intérest que je luy dois pour 1725, à forme de son compte de 1720 que Mr de Vincy, son beau-père, luy a remis mon billet sur la dotte de sa femme, sa fille. Voyés tous ces comptes qu'il faudra examiner et vérifier, souhaittant extrêmement de me tirer tout à fait de là.
 - [-] Boucher, payé.
- 16^e. Ledit, j'ay payé au boucher Anthoine Robbin, le soude entier de toutte la viande prise chez luy déjà depuis que je demeurois chez Mr Détraz jusques à aujourd'huy, ne luy devant plus rien.
 - [-] Boucherle, payé.
- 18^e. Ledit j'ay payé au Sr Boucherle, le boulanger, à forme de sa quittante, cent et quatre baz pour compte et soude de ses encoches, ne luy devant rien.
 - [-] Mr le ministre de Crousaz. Vid. page 127.

Ledit, j'ay passé sur les mains de Mr Benjamin des Ruynes mon acte d'acquis du champ de Mr le ministre de Crousaz, en Grattapaille aux Bergières, joignant les miens, étant fort à ma bienséance quoy que fort maigre et d'assés médiocre valeur, mais c'est pour m'arrondir et bien enfermer. Voyés les actes. Tout est payé hors le laod.

- [-] Moudon, mesnage.
- 26^e. Ledit, sous la garde de Dieu, je suis party avec mes enfans, servante et mon petit mesnage pour Moudon où je compte que nous resterons, à moins de nécessité, tant que nous nous trouverons bien. Dieu veuille être partout avec nous.

[p. 131] 1726.

[-] Toile à la blancherie, Lucens.

April 22^e. Ledit, j'ay livré au Sr Husson, de Morat, blanchisseur à Lucens, une pièce de toile de 43 aulnes que mes gens de la montagne m'ont filée et faitte avec ma ritte de Moudon de l'année passée, outre du triège et de l'autre toile grossière qu'ils me travaillent encor.

[-] Censes hôpital, Moudon, payées pour 1725.

Ledit, j'ay payé pour Mtre Hantz, mon admodieur, et à sa requeste, les censes qu'il devoit payer à l'hospital pour notre bien pour la St Martin passée, dont j'ay quittance de Mr l'hospitalier Nicaty, et dont je mettray le montant sur le compte dudit Mtre Hantz avec les vivres et toutte sa part des semens que j'ay fournis.

- [-] Pierre Blanc, de Branles.
- 29^e. Ledit, j'ay livré d'amitié pour gain de paix à Pierre Blanc, de Branles, une couppe messel de la montagne pour nouveau soude de son compte pour environ 65 pièces de beau

marinage à la montagne qu'il m'a esquarré et mis en tas et couvert, et cela pour provision pour un bastiment neuf qu'on ne sauroit dans peu se dispenser de faire.

[-] Habits, Mr Leautier, de Moudon, pour mes enfans.

Ledit, sur l'approche d'une revue générale ordonnée dans nostre païs, j'ay pris de Mr Leautier, marchand à Moudon, pour habiller mes enfans entièrement, assavoir bon cadis de Nisme bleu, large d'environ demy aulne, 14 aulnes à 8 baz l'aulne, et 7 aulnes cadis rouge, bon et fort pour doublure des casaques et devant des vestes à 8 baz et 1/2 ladite doublure. Item quelques bouttons et petittes fournitures qui se montent pour ledit Sr Leautier à forme de sa partie qu'il faudra lever et payer sans retard, assavoir :

[.]

Îtem pour la façon payée avant notre départ de 2^e may :

8 fl. 9 s.

[-] Perruque payée.

May, 1^{er}. Ledit, payé contant au Sr Bryois, perruquier à Moudon, pour une perruque neufve qu'il m'a faitte pour aller passer ma compagnie en revue à Lausanne.

[-] Habit pour moy, revue.

3^e. Ledit, estant venu à Lausanne avec mes enfans et mon petit mesnage pour la revue générale, j'ay pris 2 aulnes 3/4 de très bon d'Hollande fin à 10 francs ladite, pour un habit entier de couleur uniforme à Messieurs les offitiers, de gris de perle, et 5 aulnes camelot escarlatte de Lisle pour doublure, avec les bouttons. De quoy j'ay payé contant 40 francs 7 s. à Mr Francillon⁸⁶, à forme de sa quittance. Item, 20 baz pour trois peaux pour doubler les culottes et pour les poches pris chez Mr Wulliamoz, payées contant. Item, demy aulne taffetas incarnat pour les paremens de mon habit pris du Sr Mollière, dont payé 2 francs la 1/2 aulne contant. Item, quelques baz pour gans. Item, 7 francs contant du Sr Cabrol pour un chappeau sans le bord qui est à part. En sorte que les fraix de mon habit et garniture pour la belle revue me couttent 51 francs 15 s., sans ma perruque et le bord de mon chappeau pris de Mr Grand, que je n'ay pas encor payé et sans les habits de mes enfans qui vont à part.

[p. 132]

1726.

[-] Sr Viollet, payé.

May, 13^e. Ledit, j'ay payé à Mlle Viollet, marchande, à forme de sa partie pour quelques espices et choses de mesnage prises chez elle jusques à aujourd'huy, ne luy devant rien

- [-] Lavaux, vin. François Pautry, graisne, vignes du Prin.
- 15^e. Ledit, j'ay esté à La Vaud voir les vignes qui sont si petittes pour les raisins qu'homme vivant n'a jamais rien vu de semblable. On croit que c'est la dernière gelée qui les a prises sur la sève qui s'est entièrement retirée, et ensuitte, nonobstant un tems très favorable, n'a plus poussé que du bois. C'est partout ainsi à ce que l'on dit. Le vin renchérit beaucoup et celuy des vendanges que les marchands ont tant mesprisé à cause qu'effectivement il n'a, je pense, jamais esté moindre dans le bon vignoble, vaut déjà un tiers de plus. J'ay remply un char que j'y ay et je suis convenu avec Mr Bergier, ministre à Pully, de le transvaser dans un petit legerfas avec celuy de ma vigneronne et prend en payement, pour ensuitte le vendre ensemble quand il me plaira. N. bene qu'ayant examiné ma nouvelle vigne du Prin, j'ay fait venir François Pautry à qui je l'ai donnée à cultiver, auquel j'ay livré un sac de graisne sur son resçu dans mon livret journalier, à compte des tinnes et ouvrages, sans une muraille, qu'il faut faire pour, avec l'ayde de Dieu, pour tascher de la restablir.
 - [-] Cherpilloux, voiturier, vin Moudon.

⁸⁶ Louis Francillon, (1696-1764). Fils de Jacques, tailleur réfugié de L'Albenc en Dauphiné, et de Judith Cellier. Epouse en 1725 Lucresse Madeleine Hortet, (1699-1762), fille de Jacques, réfugié, et de Pierrette Pintard. Associé avec son oncle Jacques Garcin-Cellier, quincailler et drapier à la rue du Pont.

18^e. Ledit, envoyé par Philippe Cherpilloux, de Vucherans, mon voiturier ordinaire à cause de sa fidélité, une courte de bon vin de Grandvaux transvasé, à Moudon, du crû de 1724 pour mon usage ordinaire de ce lieu là où, Dieu aydant, je compte de retourner au premier jour avec mon petit mesnage, n'en estant sorty le 2^e du courant que pour la revue générale faitte par Monsieur le collonel Sinner, nostre ancien seigneur ballif de Moudon. Promis de voiture 22 baz, sans toucher au tonneau, mais j'ay donné un baril d'environ un pot et 1/2 plein, et quelques verres de vin.

[-] Peter Henneberguer, montagne, compte pour 1718, 1719, 1720, 1721, 1722, 1723, 1725. Vid. pages 23, 25.

Ledit, j'ay resçu de Peter, le père, mon admodieur à la montagne, la somme de quarante quatre escus blancs pour soude du compte général que nous avons fait pour les huict années passées à la dernière St Martin 1725 qu'ils sont à mon service. Par lequel, à forme dudit compte fait entre nous qu'il faudra mettre au net et faire à chacun un double, ils se sont trouvés me devoir en argent pour les susdittes huict années, la somme de 1350 escus blancs, dont ils m'ont livré aujourd'huy le soude par le moyen des susdits 44 escus blancs. Moyennant quoy, toutte erreur sauve, apprès distraction de touttes voitures, livrances, achapt de mattériaux et autres choses quelconques jusques à ladite St Martin 1725, ils ont acquitté les huict premières années qu'ils sont à mon service. Voyés les comptes, actes et papiers pour ces choses.

[-] Mr Mellotte, payé 20 thalers.

Ledit, payé 20 escus blancs à Mr Mellotte, mon hoste, pour la première année de nostre louage de chez luy, eschu à la forme de sa quittance, sauf erreur, au 1^{er} 9^{bre} 1725.

[-] Mr Benjamin des Ruynes, 7 fl. 6 s. payés pour actes.

Ledit, livré à Mr Benjamin des Ruynes pour les deux actes de mes deux nouveaux champs acquis par rétraction sur un certain Pollien, pour environ trois poses de mes cousines Gaudard, Sous les Roches, et l'autre d'environ 2 poses, de Mr le ministre de Crousaz, sur Grattapaille, l'un et l'autre joignans les miens, du costé d'orient l'un, et l'autre d'occident. Ce qui me couvre et m'arrondit. Dieu y mette sa bénédiction.

[p. 133] 1726.

[-] Henry Henneberguer, Quittance.

May, 23^e. Ledit, j'ay donné quittance à Henry Henneberguer, frère de mes admodieurs de la montagne, pour les deux années qu'il a tenu admodiation de mon bien des Bergières dont je me suis payé comme j'ay pu, ayant à faire à un homme de petit alloy. Faut notter que dans ladite quittance dont j'ay un double pour moy, j'ay réservé qu'il me feroit bien le billet qu'il m'a donné sur Mr le conseiller des Ruynes, mon compère, et celuy contre Mr le conseiller Réal. Voyés les comptes et papiers concernant ce que dessus.

[-] Bled sarrazin pour semens Bergières, Mr Mellotte.

Ledit, j'ay pris de Messrs Mellotte, mes hostes, six quarterons de bled noir, soit bled sarrazin, pour semer à mon champ de Grattapaille aux Bergières, nouvellement acquis de Mr le ministre de Crousaz, à forme de mes actes auquel soit rapport. Payé aux susdits Messieurs pour ce bled noir, 12 fl. à raison de 8 batz le quarteron. Ce qui est trop comme je l'ay connu dans la suitte.

- [-] Retour à Moudon de la revue et annotation sur icelle.
- 24^e. Ledit, sous la garde de Dieu, je suis party de Lausanne pour retourner en respos à Moudon avec mon petit mesnage, d'où je suis party et l'avoit emmené avec moy le 3^e pour la revue générale de cette année faitte dans tout le Païs de Vaud par Messieurs les collonels de Diespach et Sinner. Le premier ayant eu pour son département tout le païs depuis Yverdon embas contre Copet, jusques aux frontières, et Morges jusques à la Venoge du costé de Lausanne, et Mr Sinner, Avenches, Payerne, Moudon, Lausanne, les paroisses de La Vaud,

Vevey, et tout le reste en remontant par Aigle et par Oron. On dit qu'il s'est trouvé environ 22300 hommes sous les armes dans le païs, ce qui selon moy n'est pas plus d'environ les deux tiers de ceux qui sont en aage de les porter. Moy, par exemple, ayant esté le seul de ma famille, quoy que nombreuse, qui les aye prises, et ainsy de plus ou moins des autres. En sorte que partout la multitude des spectateurs excédoit celle des gens qui avoyent les armes à la main. En sorte que les vieillards et autres infirmes distraits, sans les femmes et gens de ce sexe, je crois n'excéder point en disant qu'il n'y a pas eu les deux tiers du monde en état de servir sous les armes nonobstant tous ordres donnés pour cela. Par où on peut juger de la fertilité du païs en hommes plus qu'en autres choses. Dieu bénie toujours nostre païs et y conserve la santé et le comble de touttes ses autres bénédictions nécessaires.

[-] Fenestres Moudon.

Juin, 1^{er}. Ledit, j'ay fait refaire par un vitrier grison, presque touttes les fenestres des appartemens de nostre maison de Moudon, que moy, comme un fol, à la sollicitation de ma femme, avois confié à Mr le ministre d'Arnay sans aucune seureté ny précaution. Ce qui m'a causé mille chagrains, étant presque tombé dans le cas de la fable d'Esope en prestant mon nid à un autre. Avis à mes enfans en bref, et surtout pour n'avoir jamais rien à démesler, hors simple civilité, avec gens de cet ordre. Avis encor une fois à mes successeurs.

[p. 134] 1726.

[-] Plusieurs payemens petits.

Juin. Ledit mois jusques au 3^e juillet, à forme de mon petit journal domestique, j'ay fait plusieurs petits payemens et livrances pour plusieurs différentes choses qui, n'estant pas d'importance, ne se trouveront pas comme à l'ordinaire rapportés icy dans mon grand livre, me rapportant à l'autre pour ne pas surcharger celuy-cy.

[-] Vevey, Châtel St-Denys. Inondations, remarques.

Juillet. La nuiet commançant du 3^e au 6^e juillet, est arrivé ce terrible débordement d'eaux au montagnes dessus Vevey, vers Châtel-St-Denys, dont mémoire d'homme on n'avoit rien vu de semblable, des catharactes et nuages crevés sur les montagnes de question y ont fait un dommage inexprimable, jusques là que plusieurs en sont ruynées pour jamais, l'eau ayant entrainé terre, vaches, bois et tout jusques au roc. En sorte que les petites rivières qui en reçoivent le dégord, particulièrement la Veveysaz, en ont si fort estés enflées qu'en outre, la ville de Vevey a manqué d'en périr, ayant extrêmement souffert. Pour quoy on a fait de grandes collectes dans tout le païs pour l'assistance des plus malheureux. Notre Broye, icy où j'escris cecy présentement, a enflé si fort et sans presque de pluye par icy, que nous avons bien d'abord conjecturé devoit avoir fait un terrible tems dans les lieux où elle prend sa source au'on dit estre à St-Denys, outre les foudres et les éclairs que nous commencâmes de voir de ce côté là à l'entrée de la nuict. Dieu console les affligés et conferre la paix. On trouvera mes annotations plus outre à la fin de l'année. J'adjouteray seulement avoir ouy dire qu'on trouvoit dans les mémoriaux d'un certain couvent de Fribourg, voisin des lieux où ces malheurs sont arrivés, que presque pareille chose estoit arrivée à l'entour des mesmes lieux il y a environ un siècle, quelques années plus ou moins. Je m'en rapporte pour cela à la voix publique, mais cecy pour mémorial aux miens.

[-] Moissons.

12^e. Ledit, sous la garde et la bénédiction [de Dieu], nous avons commencé les moissons à Moudon, comme je pense partout ailleurs dans les vallons un peu chauds comme celuy où nous sommes. Les graisnes sont claires mais pesantes et de bon grain.

[-] Belle épitaphe du duc de Buckingam⁸⁷ faite par luy-même. Sa famille est Villiers. Pro reté sepé

-

⁸⁷ Georges I de VILLIERS, (1592-1628), duc de Buckingam.

Pro patria semper
Dubuis sed non improbus vici
Incertus morior sed non inturbatus
Humanum est errare ac nescire
Chrystum adveneror
In deo confido
Omnipotenti et benevolensissimo
Ens entium miserere mei.
[p. 135]
1726.

Juillet, 17^e. Ledit jour et les sécutifs jusques au 15^e aoûst que je suis retourné à Moudon où j'ay estably mon domicile pour le temps qu'il plaira à Dieu, j'ay fait plusieurs petits paymens à forme de mon journal domestique, que je n'inscris pas icy comme à mon ordinaire pour ceux qui ne sont pas de conséquence.

[-] Mr J. Pierre Dapples, ministre, intérêts payé. Vid. pages 150, page 47. Madame Gaudard, ma tante, payement.

Aoust 13^e. J'inscris seulement ces deux icy. Assavoir, livré le 13^e aoust à Mr le ministre J. Pierre Dapples, à forme de sa quittance, le reste de ses deux intérêts pour 1724 et 1725 du capital que je luy dois de reste pour l'acquis fait de luy, à sa requeste, de son legat de cent pistolles à luy fait par feu Mr le conseiller Sbastian Bergier, son oncle. Voyés les papiers pour cela.

Item, ledit jour j'ay livré à Madame Gaudard, ma tante, chez elle dans son petit poîle, trois louis d'or mirliton espèce pour le soude de l'acquis fait [par] rétraction sur un certain Pollien, charretier, demeurant en l'Hasle de St Laurent, d'un champ Sous les Roches aux Bergières, lieu-dit aux Collices, joignant les miens du costé d'orient. Lequel se trouve acquitté à forme d'un compte que j'ay fait pour cela, lequel je suis convenu avec ladite Dame ma tante que nous souderions à la première commodité. Voyés mon journal domestique comme les actes et papiers touchant cela. Voyés le 14^e juillet 1725.

[-] Mtre Michel Wurtz, quittance absolue.

7^{bre}, 18^e. Ledit, soudé et finy entièrement les restes de compte que j'avois à faire avec Mtre Michel Wurtz, aujourd'huy admodieur de Madame de Denesy au château de Syans, pour reste des trois années qu'il a tenu icy nostre domaine de Moudon. Apprès quoy, en présance de son beau-frère Moser, de Bressonnaz, de son fils aisné et le Mr le justicier Jaques Tacheron et de Daniel, son valet, qui avoit esté l'occasion de nostre révision de compte, nous avons signé à double une réciproque quittance absolue pour touttes choses.

[-] Les fontenniers, Moudon.

8^{bre}, 7^e et 15^e. Lesdits jour, j'ay livré, à forme de mon journal domestique, quelque peu d'argent aux Mtres fontenniers icy de Moudon, pour payer quelques boites de fontaine, comme aussi quelques graisnes pour payement de quelques intervalles de travail par reprise de plusieurs jours différens, toujours bien nourris, et cela pour remettre un peu en train et faire avant l'hyver revenir nostre fontaine que Mr d'Arnay et mon nouveau admodieur, qui sort à cette prochaine St Martin, m'avoyent presque absolument laissé dépérir, n'ayant pas eu de tout l'esté une goutte d'eau que celle que mes enfans ou domestiques alloyent régulièrement quérir aux sources où elle est excellente. Patience, c'est une misère, et voilà encor un fruict de ma facilité à confier mes affaires sans précaution à des ecclésiastiques ou estrangers. Il faudra, Dieu aydant, dans la suitte faire mieux.

[-] Semaille.

11^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay seulement [fait] ma semaille au Grand Clos à Moudon, de la quantité et qualité de graisnes marquées dans mon journal domestique.

Faut notter que selon moy, c'est un peu trop tard, mais que faire? Il m'a fallu presque attendre la commodité de l'admodieur qui sort.

[p. 136] 1726.

[-] Incendie Jouttans.

- 8^{bre}, 22^e. Ledit, je suis allé à Joutans voir le malheur de l'incendie arrivé à Mr le ministre du Mont, mon frère, la nuict du 18 au 19, que sa maison, meubles, grange, fourrages, et touttes les prises ont estés réduits en cendres, ayant eu peine à se sauver eux-mêmes, femme, enfans et domestiques qui estoyent au lict. Dieu nous garde tous et préserve de semblables malheurs. Faut notter que de mon souvenir, cette même place a déjà esté réduitte en cendres il peu y avoir 24 à 25 années, et c'est alors que nostre père en fist l'acquis et bastit de pied en cap cette maison et grange qui vient de périr. On ne prend pas assés de précautions, outre le soin ordinaire du feu, on ne devroit jamais joindre les maisons et les granges sans avoir une bonne muraille de séparation qui passast le tout, et c'est ce que mon frère avoit entrepris et qu'il avoit toujours suspendu de faire.
 - [-] Vendanges de cette année 1726.
- 23°. Ledit, j'ay esté à La Vaud gouster mon vin nouveau consistant, grâces à Dieu, à 15 sestiers de blanc et un peu de rouge à ma part, ce qui est beaucoup dans cette triste et généralement petitte vendanges, dont on ne croit pas d'avoir vu d'exemple. Les experts disent que c'est, outre la volonté de Dieu, la dernère gelée de printems, qui trouva les vignes en sève, qui a tout gasté partout, et je crois qu'il est vray. Le vin renchérit fort. Cependant il n'est pas des meilleurs, la vendange ayant esté trop pressée de 15 jours, mais dans le malheur général il n'y a eu aucun ordre, le vignoble deséchant extrêmement des longues années. Autrefois il sembloit qu'il ne falloit que d'avoir de bonnes vignes et surtout aux paroisses de La Vaud, pour estre assés riche, mais aujourd'huy le vignoble a deschu de la bonne moitié. Voilà la vicissitude de touttes choses. Dieu aye pitié des pauvres vignerons.
 - [-] Logement chez Mr Mellotte à Lausanne.
- 26^e. Ledit, j'ay débagagé le logement que j'ay tenu deux années chez Messrs Mellottes, dont j'ay esté fou de donner 20 escus blancs par an, ce qui est trop de près de la moitié, tous les autres revenus estans diminués à proportion. Notta que ces Messieurs m'ont donné une chambre à l'escart, en haut, pour entreposer mes meubles pendant cet hyver.
 - [-] François Pautry, graisne.
- 26°. Ledit, en débagageant comme dessus, j'ay donné de nouveau à François Pautry, mon vigneron à Grandvaux, dix quarterons bonne mesure de bon mescle blanc, toujours à compte comme cy-devant des tinnes et réparations de ma vigne du Prin.
 - [-] Mlle Duvoisin.

Ledit aussi, en débagageant comme dessus, j'ay donné à Mlle Duvoisin environ un sac de bon son que j'avois dans une courte, comme aussi une couppe belle avoine d'Hongrie, et quelques cendres et autres bassires de vin. Lesquelles choses toujours par grattification sur le compte que j'ay fait du tems que mes enfans ont estés chez elle.

[p. 137]

1726.

[-] L'esperonnier Houssard.

- 8^{bre}, 28^e. Ledit, estant retourné à Moudon joindre mes enfans et mon petit mesnage que j'y ay estably pour le tems qu'il plaira à Dieu, j'ay livré 20 baz à l'esperonnier Houssard pour un mord de bride neuf pour mon petit cheval houssar.
 - [-] Compérage Moudon.

Ledit, j'ay esté compère avec Mr de Rospraz, de Mr le justicier de Crevel à Moudon. Donné un louis en or pour la filiolle et quelques estraines à la sage-femme et servantes, outre quelques bagatelles de mon fruict de jardin et semesses de mon vin

- [-] Voiture de vin, Cherpilloux.
- 30°. Ledit, j'ay resçu par Cherpilloux, mon voiturier ordinaire, une courte de vin vieux de deux ans que j'avois dans la cave de Messrs Millotte, mes hostes, dont j'ay payé de voiture 2 baz.
 - [-] Meister Peter Henneberguer, montagne, graisnes.
- 9^{bre}, 4^e. Ledit, j'ay fait pache avec Meister Peter, mon admodieur de la montagne, au Grand Clos où je m'estois trouvé en présance de Mtre Hantz Seen, mon admodieur d'embas, et de Rouedy, un de ses valets, pour ma portion des graisnes de ladite montagne pour cette année dont il m'a promis cent escus blancs payables à Pasques prochain et six quarterons de primmavaux pour semer au primtems, dans quoi y serait compris ma portion des semens, comme aussi les primmavaux et le seigle de semens qu'il m'a fourny icy embas. C'est-à-dire que moyennant les susdits cent escus blancs et six quarterons de primmavaux, il aura toutte la prise des graisnes.
- [-] Admodiation du bien de Moudon. B. L'acte stipulé seulement le 2^e X^{bre} par main de notaire.
- 8^e. Ledit, à la garde de Dieu et sous sa bénédiction, j'ay admodié notre bien de Moudon à Wuellé Pengully, de Swartzenbourg, sous le cautionnement solidaire de son frère de Wallacrest, sur les mains de Mr Causaz, notaire curial de Forel, pour le prix et sous les conditions contenues dans ledit acte d'amodiation auquel soit rapport.

Faut notter que j'avois presque résolu de le cultiver moy-même par des domestiques, ayant même engagé déjà et donné d'arres à un valet pour cela, mais l'embarras, mon peu de santé, joints à l'infidélité et aux désagrémens qu'il faut essuyer avec les ouvriers et domestiques, m'ont fait prendre l'autre party que je crois le meilleur quand on a de bonnes seuretés et qu'on est assés heureux pour bien tomber.

- [-] La Vaud, vin voituré, François Semorroz, payé 14 fl.
- 19^e. Ledit, j'ay resçu mon vin de La Vaud de la récolte des vendanges passées, par François Semorroz, du montant d'environ 15 sesterées, dont je luy ay payé de voiture, outre le gousté, sçavoir 14 fl. 6 s. B. qu'il ne faut pas regarder à quelques bagatelles pour estre bien et fidèlement servi comme ledit Semorroz m'a fait.
 - [-] Boucherie cochons gras. Ennesels acheptés.
- 21^e. Ledit, fait à Moudon ma boucherie de deux cochons gras, l'un de notre montagne et l'autre que j'ay nourry icy. Lesquels j'ay remplacés par deux petits Ennesels de bonne race que j'ay acheptté à la foire le 22^e, desquels j'ay payé 20 baz la pièce, ce qui fait 10 fl. pour les deux.

[p. 138] 1726.

- [-] Montagne, admodiation renouvellée Henneberguer.
- 9^{bre}, 22^e. Ledit, jour de foire à Moudon, j'ay renouvellé avec mes Henneberguers, l'admodiation de la montagne pour neuf nouvelles années, sur les mains de Mr Crausaz, nostre curial de Forel, sous les seuretés et conditions contenues dans l'acte d'admodiation auquel soit rapport, priant Dieu que sa bénédiction y soit.
 - [-] Graines battues Moudon.
- 28^e. Ledit, les batteurs de Mtre Hantz Seen, de Beelp, mon cy-devant admodiateur à Moudon, ont achevé de battre toutte nos graisnes. Lesquelles, suivant mon supput et l'inscription journalière que mon fils et moy en avons faitte, se montent à mille vint cinq quarterons de touttes graisnes sur la semature de 184 quarterons, ce qui revient à un peu moins de six pour un, nonobstant que je n'aye jamais vu l'orgée si claire. Dieu soit garde de tout
 - [-] X^{bre}, 2^e. Ledit, stipulé l'admodiation du bien de Moudon.
 - [-] Moudon, Messrs du n. Conseil, fontaine.

X^{bre}, 19^e. Ledit, Messrs maisonneur Burnand et gouverneur Duperron me sont venus dire en qualité de députés du n. Conseil de la ville, que ces Messrs consentoyent de s'entendre avec moy pour l'establissement d'une fontaine sur la rue publique devant nostre maison. Laquelle je leur establiray et maintiendrons ensuitte à nos despends moyennant une fontaine et source sur leurs communs au dessus du Grand Clos, sur laquelle nous avons déjà quelque droit, mais laquelle ils nous donneront toutte entière et en toutte propriété moyennant le susdit establissement pour l'utilité et décoration publiq. A quoy j'ay seulement adjouté quelques demandes de petitte importance que je leur ay faitte. Lesquelles choses, si la stipulation et consentement entier et réciproque intervient, seront plus amplement désignées dans l'acte perpétuel qu'il en faudra dreser.

B. qu'aujourd'huy 11^e juin 1727, il n'y a rien de fait, et selon les apparences rien ne s'en fera. Chacun chez soy.

[-] Forel, censes resçues.

23^e. Ledit, j'ay resçu mes censes de Forel pour l'année courante, eschues à la St Martin passée. Lesquelles ils m'ont payé partie en argent, partie en nature à leur choix que je leur ay donné, assavoir, l'avoine à 11 s. le quarteron. Quand au seigle, Mr Pidoux, l'assesseur consistorial à Lucens, m'a prié de le luy laisser en ayant besoin, lequel il me payera honnestement, n'estans pas autrement convenus de prix, duquel le courrant est aujourd'huy environ 6 baz et 1/2 le quarteron. J'ay aussi pris quelques mesures pour la retenue en seigle de 1719. Voyés les papiers concernans ledit seigle, comme aussi quelques laods.

[p. 139]

L'année passée qu'aujourd'huy nous finissons par la grâce du Seigneur, a esté passablement bonne pour les grains et autres fruits de la terre, excepté le vin qui a manqué partout généralement. Lesquels fruits et grains auroyent estés plus abondans sans les greslés journalières dont on a eu des nouvelles de tous costés, tantost dans un lieu, tantost dans un autre, fort peu devant les moissons, ce qui en a fort diminuée la quantité. Cependant, grâces à Dieu, ce qu'il y a eu à bien grenné et est bon et fort bien conditionné, le tems ayant esté très propre pour les meurir et cacher. L'année, en général, a esté fort sèche et chaude et en tout l'opposé de l'année passée. Les foires semblent un peu se vouloir remettre, et le commerce refleurir, à quoy ces bruits de guerres estrangères contribuent un peu. Cependant, le païs reste toujours fort pauvre et dénué d'argeant. En sorte que les discussions sont fort fréquentes et l'état des débiteurs fort fascheux. Tout cela n'est rien et tournera en bien peut-être au païs pour se conduire en vivant honnestement avec frugalité et sans orgueil, quoy que les vues contraires l'avoyt fort enracinés dans le cœur du plus grand nombre. Dieu veuille nous faire tous sages et gens de bien afin de mériter et attirer ses bénédictions sur nostre patrie. Dieu veuille en particulier me regarder d'un œil favorable et me faire la grâce, avec ma petitte famille, de mener dans ce monde une vie honneste, douce et païsible, pour qu'apprès avoir vescus dans sa crainte, nous puissions, quand il luy plaira, nous appeler à luy, estre resçu dans sa grâce et en ses miséricordes infinies. Ainsi soit-il.

[p. 140]

1727 que Dieu veuille bénir.

[-] Bergières, champ acquis des enfans d'Emanuel Jaccoud, 835 fl. 9 s.

Fébvrier, 3^e. Ledit, j'ay, sous la bénédiction de Dieu, achepté un champ aux Bergières, lieu-dit aux Collices, de la contenance d'environ deux poses, très bon et parfaittement à ma bienséance tant pour le profit et arrondissement de mon bien que principalement pour ses sources de fontaine dont, Dieu aydant, je tireray bon party pour la bonification de mon bien de ce lieu là où, Dieu aydant, je feray un bon establisement tant pour moy que pour les miens. Duquel champ j'ay par conséquent promis par ces considérations de payer sans intérêts à la St Jean prochaine par acte d'acquis signé de Illens, tant pour capital que vins honnoraires et beus, la somme de 835 fl 9 s. dont j'ay payé quelque chose comptant et le surplus ensuitte et

au terme susdit de la St Jean, payable à forme des actes et autres instrumens et papiers auyquels soit rapport, priant le Seigneur que sa bénédiction y soit.

[-] Remèdes contre l'épilepsie dont Dieu a affligé un de mes enfans.

Prenés le cœur d'un cerf desséché mis en poudre subtile, et autant pesant de graines de tillot, la moitié pesant de castoreüm aussi mis en poudre très fine, racine de pivoine demy once bien pilée, guy de chesne mis en poudre demy donce. Meslés bien ces choses ensemble et les mettés dans un pot de terre neuf et bien vernissé par dedans, puis versés par dessus de l'eau de fleur de tillot et de muguet et d'esprit de vin, ou pour le mieux en place dudit esprit de vin, du vinaigre blanc distillé dont vous mettrés autant d'un que d'autre, et estans bien meslés vous les verserés par-dessus lesdittes drogues qui sont dans le pot de terre jusques à ce qu'elles surnagent de trois ou quatre doigts. Faittes cela bouillir à petit feu trois ou quatre bouillons, étant bien couvert, puis passés-le au travers d'un linge en le pressant bien fort. La doze de ce remède est depuis deux cueillerées jusques à six, en prenant cela soir et mattin jusques à ce qu'il n'y en ayt plus. Cela pris, l'on mettra ce qui est resté dans le linge en le coulant dans un morceau d'escarlate fait en petits sachets pour le pendre au cou qui descendront sur le cou.

[-] Autre expérimenté mais trop fort pour un enfant.

Prennés crystal minéral une once, cumin ordinaire une once, pilés ce que dessus ensemble, faittes tout passer par un tamis, vous en ferés trois boulettes comme pillulles. Vous envelopperés chaque pillulle dans du pain enchanté trempé dans de l'eau de tillet pour pouvoir rouler la pillulle dedans. Prenés ensuitte du rossolis ordinaire tout simple si c'est pour une personne qui soit robuste ou, en place, de la susdite eau de tillet avec une cuillère pour faire avaller les pillulles toutes l'une apprès l'autre au patient à jeun.

La veille de ce que dessus, il faudra qu'il prenne un lavement sur les quatre heures du soir. Apprès l'avoir rendu il faut luy faire prendre deux œufs frais avec un biscuit et un verre de vin moitié eau.

Quand tout le remède pour le lendemain sera prest, vous prendrés une pomme rainette dont vous osterés le cœur en place duquel vous mettrés une muscade rapée comme du tobac. Ensuitte vous envelopperés laditte pomme d'une manière qu'elle puisse cuire dans la cendre chaude, laquelle ferés manger au malade dans l'opération du remède si vous remarqués, comme il y a apparence, que le remède opère un peu violemment, ce qui le calmera sur le champ.

Faut notter qu'il faut pour ce que dessus prendre toujours le tems de la pleine lune, auquel tems c'est la coutume dans ces sortes de maux que l'humeur abonde davantage. Et si apprès cela on s'appercevoit d'une recheutte, il faudra réitérer et augmenter les pillulles.

Faut encor notter que j'ay fait l'expérience du susdit remède pour un de mes enfans, pour lequel je ne mis que moitié doze dont je fis trois pillulles avec touttes les précautions susdittes, desquelles n'ayant pris que deux, cependant l'effect fut extraordinaire et très prompt. Je fais mon compte, avec l'ayde de Dieu, de le réitérer cette année.

[p. 141] 1727.

[-] Meister Hantz Seen, compte final pour Moudon.

Mars, 5°. Ledit, en présance de Meister Peter Hennberguer et de sa femme, j'ay fait compte dans ma cuisine à Moudon avec Mtre Hantz Seen, de Belpp, le même qui m'a fait mon ouvrage à la montagne, et cela pour les deux années seulement qu'il a tenu notre bien d'icy, Par lequel compte, la première année s'est trouvée payée à un thaler près, et cela par rencontre sur ce que je luy restois redevoir sur l'ouvrage susdit, et pour la seconde sur laquelle je n'avois resçu quoy que ce soit, il m'a encor fallu rabattre trois escus blancs et 15 baz pour ma part d'une réparation à un endroit de la voûte souterraine qui conduit l'eau dans la mine, où il avoit mal fait, et dans la réparation de quoy il m'a fallu encor entrer nonobstant

qu'il fust payé et qu'il m'eust promis que ny luy ny moy ne serions jamais obligés d'y retoucher. Cependant, pour la paix et à la sollicitation de Meister Peter, mon admodieur là haut, qui m'a fait passer par là, je luv av admis ce rabais qui n'estoit point juste. Mais comme c'est un rien en comparaison de tout le reste et de l'avantage qui me revient pour la bonification du bien, j'ay fermé les yeux et passé outre. De plus, par ledit compte, ledit Mtre Hantz doit me faire et m'establir parfaitement ma fontaine d'icy à Moudon, toutte de neuf comme je le veux faire, Dieu aydant, et cela movennant la nourriture et tous les mattériaux que je fourniray, réservé que ce sera ma fontaine seulement du Grand Clos, mais non celle des communs de la ville que j'avois entrepris par convenant avec ces Messieurs d'y joindre, laquelle, cas avenant, sera une affaire à part. Le montant de quoy et de l'establissement de laquelle fontaine sur moy toutte de neuf a esté pris encor sur la susdite seconde année, et finalement pour le surplus, il me l'a payé contant ou en graisnes, toutte erreur toujours sauve. En sorte que ladite fontaine faitte et les censes à l'hospital qu'il devoit payer et qu'il m'a prié de payer pour luy comme j'ay fait, à moy rendues apprès ces moissons en belles graisnes du Plan de Mr Troillet où il est, comme il me l'a promis, alors nous serons, grâces à Dieu, quittes et quittés, sauf ce que je pourray dans la suitte luy prester comme sauf aussi toutte erreur réciproque.

Faut notter que dans tout ce que je luy ay fourny et payé pendant deux années environ qu'a duré mon ouvrage là haut, où ils estoyent ordinairement luy, sa femme, trois garçons et deux filles et deux valets, et souvent des ouvriers extraordinaires, nous n'avons jamais eu méconte d'un cheveu de teste, et tout s'estant passé fort justement et païsiblement. Mais dès lors, estant sorty de sa sphère et de manœuvre et bon ingénieur qu'il est, ayant contre sa parolle pris en cachette le bien de Mr Trolliet pour le faire avec le mien, il a surpassé ses forces, passé son fond, fait une sottise, s'est fait pauvre, et par là comme ordinairement devenu fr... (fripon) En sorte que j'ay eu mille peines et chagrains ces deux années avec luy dans lesquelles je n'ay nullement trouvé mon compte.

Voyés mon journal domestique.

[p. 142] 1727.

[-] Mr Fr. Louis Bergier, discussion.

Mars, 22^e. Ledit, je suis party de Moudon pour Lausanne pour paroître et produire pour 2500 fl. dans la discussion de Mr Fr. Louis Bergier, mon beau-frère. Lequel ayant esté hérittier en mars 1717 de Mr le deffunct conseiller Sbastian Bergier, il a justement dans dix années de tems tout mangé par le fruit de ses débauches, de sa vie molle et délicieuse pour le corps, par le fruit du mauvais choix de ses amis, et enfin par le fruit de son orgueil et de sa vannité, comme aussi et surtout de sa fainéantise. Voilà qui apprendra, ou du moins doit servir de leçon aux pères et mères pour inspirer à leurs enfans de bonne heure l'amour de l'ordre et du travail, comme aussi d'une vie sobre et réglée, ce qui doit aussi servir de leçon à nos jeunes gens pour leur apprendre à se rendre utiles à quelque chose pour avoir quelque resource honneste dans l'adversité en place des mauvais moyens que l'on employe qui déshonnorent le païs et attirent la malédiction de Dieu. Je plains extrêmement ma sœur, mais que pour tout dire on a mariée trop jeune.

[-] Censes payées Moudon.

April 5^e. Ledit, j'ay payé à Mr Nicaty, en qualité d'hospitalier de Moudon, à forme de sa quittance, les censes de notre bien pour la St Martin passée 1726, n'y ayant aucuns arrérages. Voyés les quittances et mon journal.

[-] Mr capitaine de Illens, orge.

16°. Ledit, envoyé 10 quarterons d'orge de primtems à Mr le capitaine de Illens, mon compère, pour semer à ses Huttins, et cela pour l'émolument de l'acquis du champs des enfans d'Emanuel Jaccoud aux Bergières.

[-] Mr Daniel Seigneuls, intérest payé pour 1726.

May, 1^{er}. Ledit, j'ay livré par les mains de Mr Alexandre, fils de Mr le capitaine de Illens, mon compère, un billet de la somme de 126 fl. 3 s. à Mr Daniel Seigneulx, sur les pensions que me doit Mr le boursier son frère. Ledit billet pour un intérest que je luy dois, toutte erreur sauve. Ladite debte provenant de Mr de Vincy-Gaudard, son beau-père dès le tems que je payais Mr Fr. Louis Sturler pour affranchir la montagne.

[-] Mr de Bercher, 700 francs payés. Vid. 3^e juin 1724, vid. 11 X^{bre} 1727.

19^e. Ledit, j'ay envoyé 700 livres tournois à Bavoy à Mr de Berchier⁸⁸, droit-ayant de Madame du Lignon, et cela par Meister Peter, mon admodieur à la montagne qui m'en a apporté quittance. Ladite somme comptable tant sur deux intérêts que sur le capital que je compte de payer, Dieu aydant, dans son entier avant que l'année finisse. Faut notter que la susdite somme est tant de l'argent de la renthe de la montagne pour 1726 que de 47 escus blancs du mien que je livray au susdit mien admodieur qu'il m'a promis me rendre à cette St Jean en soudant son compte de l'année passée entièrement. Lequel étant fait, j'inscriray dans la suitte. Voyés en attendant mon journal domestique et le compte de la montagne pour 1726.

[-] Tuyaux Moudon.

21^e. Ledit, j'ay resçu des gens de Branles le dernier char de bois pour des tuyaux pour ma fontaine neuve de Moudon, de la voiture desquels je leur tiens compte sur les censes des billets de graisne que plusieurs d'entr'eux me doivent. Voyés mon journal et papiers.

[p. 143] 1727.

[-] Wuellé Pinguely, mon admodieur, 10 thalers.

Juin, 2^e. Ledit, j'ay resçu dix escus blancs dans ma cuisine à Moudon de Wuellé, mon admodieur, à compte des semens de primtems que je luy [ai] touttes vendues, à forme du compte fait pour cela, tant sur mon journal domestique que sur une copie livrée audit admodieur et qu'il a avoué juste et promis souder sans retard, cecy pour mémoire en attendant. Voyés mondit journal et compte.

[-] Messrs de Illens, billet de 75 fl. Payé le 25^e. Vid. mon journal.

Ledit, j'ay presté à Messrs de Illens, père et fils, sur leur billet payable sans faute ny renvoy à cette St Jean, les dix escus blancs susdits pour leur voyage à Berne où ils vont.

[-] Fonteniers Moudon. Vid. 29^e 8^{bre}.

3^e. Ledit, J. Jaques Comte, de Syans, et Philippe Martin, Mtre fontenier d'icy à Moudon où je suis présentement, sont venus de la part de Mtre Hantz Seen, de Beelpp, selon son tâche, commancer à percer les tuyaux pour ma fontaine neufve, qu'ils ont tous percés eux deux dans cinq jours au nombre de 115 de dix à douze pieds de longueur à 3 s. la pièce et la nourriture. Je leur ay fourny quelques graisnes pour leur mesnage, marquée sur mon journal domestique auquel soit rapport.

[-] Esperonnier Hussard, très bon Mtre. Brides payées.

Ledit, j'ay livré dans ma chambre à Moudon soixante six baches à l'esperonnier Houssard, demeurant à Romond et cy-devant icy, et cela pour deux brides par luy vendues à Mr de Senarclens, mon beau-frère, de qui j'avois resçu cet argent pour le livrer, comme j'ay fait, au susdit sur son resçu que j'en ay tiré.

[-] Gresle Branles.

15^e. Ledit, pendant le prêche du soir, il a fort greslé depuis le haut de Morlens, Branles et toute nostre montagne, Sarzens, Lovattens, Courtilles, un peu Lucens et Crémin près de Forel. Le gros du mal est à Branles où on a, dès le lendemain, fauché les bleds pour resemer. Nous en avons nostre bonne part à la montagne. Dieu console les pauvres affligés.

[-] Gazette payée.

⁸⁸ Jean Louis de SAUSSURE de BERCHER, (voir généalogie)

- 16^e. Ledit, payé 2 francs à Mr Duthoict, le commis du bureau, pour l'année de gazette ordinaire. Je ne luy dois rien.
 - [-] Hoirs d'Em. Jaccoud, payement. Vid. 11^e aoust pour l'entier payement.
- 25°. Ledit, estant allé le jour devant à Lausanne depuis Moudon avec Philippe, mon aisné, j'ay fait compte avec Mtre Gabriel Bally et hoirs d'Emanuel Jaccoud chez Mr d'Yverdon, mon cousin, auxquels, comme mes vendeurs, j'ay payé et retiré mon obligé de 800 fl. pour acquis fait le 3° fébvrier passé de leur champ des Collices aux Bergières. Lequel, partant, se trouve payé aujourd'huy à 25 escus blancs et 10 s. près, que je garde par devers moy pour mes suretés contre un laod que le commissaire de LL. EE. demande avant l'escheutte du mien, qu'il n'a pas voulu laoder avant cela. Voyés mon journal domestique et papiers pour ces choses.
 - [-] Meubles Bergières.
- 26°. Ledit, j'ay débagagé mes meubles de chez Messrs Mellotte où j'ay tenu un louage une couple d'années. Lesquels j'ay, excepté mon bureau et quelques autres, tous fait transporter dans ma maison aux Bergières où je compte de les laisser pendant mon séjour à Moudon où je fais mon compte de rester quelques tems si Dieu le permet, et ne me convenant pas pendant ce temps là de payer un louage en ville. Un bastiment peut-être à la montagne, une fontaine neuve icy, et d'autres raisons m'y déterminant de rester jusques à nouvel ordre. Dieu m'y continue des bénédictions et à mes enfans.

[p. 144] 1727.

[-] Vin vendu à Mr Graffenried, Carrouge.

Juillet, 29^e. Ledit, j'ay livré à Moudon à Mr Beausire, ministre à Denesy, une courte de vin que j'ay vendue à Mr de Graffenried, ancien seigneur de Carrouge. Accord à neuf s. le pot. Sur quoy il m'a livré de tems en tems quelque chose à forme de l'inscription dans mon journal domestique. Sur quoy notta de n'avoir rien à faire avec de semblables gens, et que je me suis fort repenty d'avoir livré mon tonneau sans avoir mon argent contant. Avis.

[-] Serrure Moudon.

Ledit, j'ay encor fait poser à Moudon une bonne forte serrure à l'appartement d'en haut à l'entrée pour pouvoir avec une clef fermer tout l'appartement. Payé à Mtre [.] Cornaz, outre à boire, argent 3 fl.

[-] Sr Gabriel Bally, payement hoirs Jaccoud. Vid. 25^e juin.

Aoust, 11^e. Ledit, j'ay payé au Sr Gabriel Bally, au nom des hoirs Jaccoud, à Moudon dans ma chambre, le soude de mon acquis du 3^e fébvrier passé pour un champ aux Bergières, lieu-dit aux Collices, et retiré quittance et tous actes obligatoires dont je ne dois plus rien grâces à Dieu.

[-] Admodieurs rière Moudon.

- 7^{bre}, 27^e. Ledit, j'ay resçu quelque argent de Meister Peter, de la montagne, comme aussi le premier 8^{bre} sécutif de Wuellé, mon admodieur à Moudon. Le tout sur ce qu'ils me doivent à forme de mon journal domestique et à forme des comptes et admodiations auxquelles soit rapport. Sur quoy j'adjouteray que je veux avoir dans la suitte un livre exprès pour les admodiations dans lequel les actes d'admodiations de tous les biens fonds quelconques, etc., dont il plaît à Dieu que je jouisse, seront copiés mot à mot, et dans lequel seront d'hors en là inscrit tous les payemens et les comptes. En sorte que seulement dans ce mien grand livre icy je me contenteray de marquer en gros les soudes des payements annuels et les changemens essentiels soit dans les admodiations soit dans les admodieurs.
 - [-] Vendanges de 1727, Grandvaux.
- 8^{bre}, 16^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons commencé nos vendanges à Grandvaux où, grâces à Dieu, elles ont estés très belles et bonnes. J'ay eu à ma portion six

chars de blanc et du rouge [.]. Le vin est très doux et bon. Cette année, le prix courrant est de dix huicts à vingt escus blancs et se débitte à merveille.

[-] Fontaine neuve, Moudon. Vid. 3 juin.

29^e. Ledit, avec l'ayde et le secours de Dieu, j'ay commencé à travailler avec force ouvriers à ma nouvelle fontaine de Moudon, ayant pris le 20^e cent boites neufves chez Mr Duthoict, payées contant à 8 baz la douzaine belles et bonnes, ce qui est grand marché, et depuis encores quelques douzaines payées aussi contant, ne devant rien audit Mr Duthoict ny dans Moudon, de ma science, à qui que ce soit. NB que Meister Hantz Seen, de Beelpp, mon même homme pour la mine de la montagne, a esté mon maistre fontennier, quoy que sous mon inspection, qui en scay aujourd'huy autant et plus que luy. Le tout à tasche et nourry. Le marché ayant esté fait et rencontré sur la renthe de l'admodieur du domaine d'icy qu'il a tenu deux années, mais m'a fort mal servy. Voyés les comptes dont ne me souvient pas. Grâces à Dieu, la fontaine va à merveille. C'est le fort de cet homme que les entreprises, mais il ne vaut rien pour un admodieur. Nous avions un extrême besoin de cette réparation.

[p. 145] 1727.

[-] François Semorroz, vin voiture payée 3 chars.

- 9^{bre}, 22 et 25^e. Resçu de François Semorroz, des Culayes, mon charretier ordinaire pour La Vaud, trois chars de mon vin de Grandvaux en six courtes de chesne, auguel j'ay payé de voiture rendu sur les mars dans ma cave, 14 fl. 6 s. par char, et à gousté.
 - [-] Murailles Grandvaux.
- 23^e. Ledit, j'ay livré quelque argent à François Pautry, de Grandvaux, au nom du masson J. Pierre Baule, à forme du resçu sur mon journal domestique, et cela pour reste de chaux pour réparations à nos vignes de Grandvaux. Pour quoy voyés mondit journal, Je ne luy dois plus rien. Je le crois bon masson, mais non fidèle.
 - [-] Forel, laod commune.

Item, le même jour, j'ay laodé la commune de Forel pour un petit laod. Voyés mondit journal domestique.

[-] Boucherie cochons. X^{bre} , 4^e . Ledit, nous avons fait nostre boucherie à Moudon de deux bons cochons que nous avons nourriy et engraissé nous-mêmes qui, grâces à Dieu, se sont trouvés très bons.

[-] Mr le baron de Berchier, payement 470 #. Vid. 3 juin 1724. Vid. 20 may 1727.

11^e. Ledit, j'ay envoyé 470 francs à Mr de Berchier à Lausanne par Wuellé, mon admodieur, qui m'en a apporté quittance. Lesquels joints aux 700 francs que je luy ay envoyé le 20^e may passé par Meister Peter, de la montagne, dont j'ay quittance, font 1170 francs qu'il a resçu de moy à compte de ce que je luy dois au nom de feu Madame du Lignon. Vid. le 3^e iuin 1724.

Faut notter que la susdite somme payée est provenue en partie du revenu de la montagne et en partie du revenu de l'admodieur d'icy. Voyés mon journal et les comptes, comme aussi mon admodiation dans l'article du 27^e 7^{bre}.

- [-] Mr Fevot, min. Syans, graisne rendue.
- 16^e. Ledit, le ministre Fevot⁸⁹ m'a rendu, excepté 16 quarterons de messel, les graisnes en froment et messel que je luy avois prestées pour son mesnage il y a déjà du tems, à forme des articulations faittes pour cela. Notta le bon proverbe du païs qui dit : « Avec ministres ny prestres n'ayez jamais rien à faire ». Avis.
 - [-] Vignes Grandvaux, vigneron nouveau, Fr. Riccard, dudit lieu.
- 27^e. Ledit, sous la garde et la bénédiction de Dieu, j'ay donné nos vignes de Grandvaux à cultiver à moitié fruit, sans réserve de dixme ny cense, mais franches comme

⁸⁹ Jean François FÉVOT, ministre à Lucens (1722-1724, au second poste à Moudon (1724-1735), enfin à Cotterd (1735-1751)

elles sont, à Mtre François Riccard, dudit Grandvaux, sous les conditions verbales dont nous sommes convenus pour le profit du bien et pour notre commun avantage. Le tout en présance de son oncle, le Sr Pierre Riccard, dudit lieu, qui s'est porté pour caution solidaire dudit François, son nepveu, sous touttes les clauses requises.

Ainsi est, Pierre Ricard, François Ricard.

Les conditions verbales susdittes sont, outre la meilleure culture possible promise pour de pareilles excellentes vignes franches. Premièrement, en place d'estraine, promesse faitte de fournir luy seul tout le fumier pour la première année, et dans la suitte nous verrons ce qui conviendra le mieux pour faire chacun de son costé ce qui sera juste.

Item, ledit vigneron maintiendra et réparera les murs cruds, sans aucun embarras ny frais pour moy, Quand aux autres murailles, ledit vigneron fera ce qu'il convient pour s'ayder. Item, le logement dans sa maison pour moy et pour mon vin, cela va sans dire.

Finalement, a promis de me fournir des fustes pour le vin que je trouveray à propos de vendre en gros. Quand à celles de chesne, je les fourniray, c'est une autre affaire. Et quand au reliage et autres choses usitées, nous n'en avons pas seulement parlé ny mis en doutte.

[p. 146] 1727.

[-] Cuir pour souliers, payé.

X^{bre}, 29^e. Ledit, j'ay achepté huict livres et demy de très bon et fort cuir à 6 baz la livre, moins quelques crutz, pour nous faire de bons et forts souliers à tous, et une peau forte de bon et gros veau de l'Ergew (*Ergüv*?), pour empeigne à 7 baz. Pour quoy ay envoyé par nostre Suzon, 83 baches au Mtre [.] Bourgeois, tanneur à la Grand Rue, auquel je ne dois rien.

[-] Tonnelet pour absynthe, payé.

Ledit, j'ay payé 2 fl. 6 s. à [.] Maquelin, de Mauborget, tonnelier, pour un tonnelet neuf de chesne, de la contenance d'environ un sestier pour du vin d'absynthe fait avec les ingrédiens de ma bonne recepte. Je ne luy dois rien.

[-] Absynthe, vin.

30^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay fait mon vin d'absynthe selon ma bonne recepte à présant que le vin nouveau a posé sa grosse lie, selon ma coutume que je crois la meilleure. Faut notter qu'un usage modéré en est très bon en été pour le moins autant qu'en hyver, un gobelet, par exemple, apprès une grande fatigue et apprès beaucoup d'eau dans les chaleurs, cela maintient l'esthomach et conserve la chaleur naturelle, mais il faut bien prendre garde d'en mésuser.

[-] Fin de l'année 1727.

Cette année que Dieu, par sa grâce, nous a fait finir, a esté assés tranquille et heureuse. Point de mouvemens dans la patrie, abondance de vivres et pureté de culte sont les bénédictions dont nous avons jouys et qui doivent nous engager à la continuation des actions de grâces qui sont dhues à Dieu pour de si grands bienfaits.

La vendange a esté très belle et bonne, et le vin s'est très bien recueilly contre sa coutume depuis quelques tems, et depuis la misère pour l'argent, le prix a esté généralement à La Vaud de 17 jusques à 20 escus blancs. Touttes les graines à bon compte et les autres denrées encor plus, et spécialement le bon fromage vieux de Gruyères, chose inouïe, à moins d'un baz la livre. Ce qui provient de la profonde paix où est toutte l'Europe, et les princes chrétiens, qui ressèrent leurs thrésors, font tarir les sources par où il entroit quelque argent chez nous, qui y devient tous les jours plus rare à la grande désolation des débiteurs, qui serviront de leçon pour apprendre aux compatriotes à vivre doucement, honnorablement, selon la portée du païs et à la crainte de Dieu. auquel soit rendu par nous et les nôtres tout honneur et gloire dès maintenant et à jamais. Ainsi-soit-il.

[p. 147]

1728 que Dieu veuille bénir.

[-] Jubilé pour réformation.

Janvier, 7^e. Ledit, on a célébré dans toutte l'étendue de nostre païs et des canton évangéliques confédérés un second jubilé solemnel auquel on a communié en actions de grâces à Dieu de la bienheureuse réformation.

[-] Forel, censes de 1727.

14^e. Ledit, j'ay resçu mes petittes censes de Forel pour 1727, à forme de mes journaux domestiques et autres annottations de comptes pour ce faits auxquels soit rapport.

[-] Laod payé LL. EE., Bergières.

Fébvrier, 4^e. Ledit, j'ay payé 80 fl. 4 s. 6 d. à Mr le recepveur Portaz l'aisné, pour le laod par moy dhu à LL. EE. pour l'acquit fait hyer une année, sauf erreur, d'un champ lieu-dit au Collices, d'environ deux poses de très bonne terre, et fort à la bienséance de mon bien des Bergières, des hoirs d'Emanuel Jaccoud, l'acte resçeu de Illens. Voyés les actes et autres instrumens.

[-] Carrabine neuve, Moudon.

17^e. Ledit, j'ay convenu à Moudon pour la façon d'une carrabine neufve de la monture de Mtre Isaac Bezançon. Accord à 30 fl. ou valeur à mon choix pour payement d'un beau tison de noyer mort du grand hyver de 1709. Voyés mon journal.

[-] Cheminée Moudon, feu.

25^e. Ledit, jour de foire de Romond, environ 2 heures apprès midy, tout étant fort tranquille et sans feu dans mon appartement à Moudon où je passe l'hyver, nos admodieurs, en chauffant leur fourneau, ont mis le feu au lard de leur cheminée qui s'est si fort allumée que sans le secours de Dieu et nostre travail, je crois que nous aurions estés brûlés et la maison réduitte en cendres. Voyés mon journal.

[-] Censes Moudon, payées, Mr Nicod.

April 13^e. Ledit, j'ay payé et mesuré moy-même au fils de Mr Nicod, comme hospitalier de Moudon, les censes dhues par nostre domaine dudit lieu pour la St Martin passée 1727, à forme de sa quittance à laquelle soit rapport.

[-] Vin vendu, Mr Leautier.

28^e. Ledit, j'ay vendu à Mr Leautier fils, marchand et bourgeois de Moudon, trois chars de vin environ que j'avois, estant transvasé dans la cave de Mr l'assesseur ballifval Tacheron, nostre cousin. Accord à 68 thalers bien payés.

[-] Messieurs de l'abbaye des fusiliers. Intérest payé.

May, 11^e. Ledit, jour du prix franc de nos tirages à Lausanne, j'ay livré 7 fl. 6 s. à Mr Jacob Secrétan, comme boursier de la n. abbaye, et cela pour l'intérest que je leur dois pour 1725 et 1728.

[p. 148] 1728.

[-] Mr Dan. Seigneulx, 250 fl payés. Vid. mars 1729.

May, 17^e. Ledit, j'ay livré 250 fl. à Mr Daniel Seigneulx à compte de ce que je luy dois, soit à sa femme, et que, Dieu aydant, sera payé pendant le cours de cette année tant en capital qu'intérests. Les susdits 250 fl. à luy livrés par le Sr Bally et Pierre Mercier au nom de Messrs les commis pour la discussion de Mr. Fr. L. Bergier, mon beau-frère, à compte de mes droits. Voyés mon journal.

- [-] Montagne, argeant, 100 thalers.
- 23^e. Ledit, j'ay resçu dans la cuisine à Moudon, avant que d'aller au presche, cent escus blancs presque tout en or, de la mouetter de la montagne au nom de son mary et d'eux tous. Desquels je leur tiendray compte sur la ferme de la St Martin passée 1727. Voyés l'admodiation et les comptes.
 - [-] Mr Dn. Seigneulx. Argent livré. Vid. 1^{er} X^{bre}.

- 25^e. Ledit, j'ay livré les cent thalers que dessus à Mr. D. Seigneulx dans sa chambre, sa femme présante, à compte du capital que je leur dois au nom de Mr Gaudard-Vincy, à forme de sa quittance.
 - [-] Fontaine Moudon.
- Juin, 3^e. Ledit, ayant fait et réparé nostre fontaine tout de neuf à Moudon, j'ay posé un bassin de chesne neuf, achepté à la Faye. Voyés mon journal.
 - [-] Perruque Moudon.
- 7^e. Ledit, j'ay achepté à Moudon du Sr Bryois, perruquier, une bonne perruque simple et chaude à l'avance pour l'hyver. Accord à 8 francs, payée en graisnes au prix courrant.
 - [-] Moissons d'orge.
- 17^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nos gens ont commencé à Moudon leurs moissons d'orge hyverné, parfaitement beau.
 - [-] Toile, façon, payée.
- 21^e. Ledit, envoyé 26 baz et 1 s. et 1 d. à Mtre Mathieu Barbet, Mtre tisseran réfugié à Moudon pour façon d'un peu de toile que j'ay fait faire. Assavoir 23 aulnes ritte à 3 s. et 14 aulne d'estouppes à 2 s. Très bonne et très forte pour l'usage ordinaire du mesnage.
 - [-] Gazette payée.
- 28^e. Ledit, j'ay payé moy-même à Mr Duthoict, le commis du bureau, 21 baz en 12 piécettes pour nostre année de gazette eschue au 15^e du courrant. Je ne luy dois rien qu'amitié. Je le crois homme de bien.
 - [-] Meister Peter Henneberguer, amodiation de 1727, payée.
- Juillet, 6^e. Ledit, Meister Peter, mon admodieur à la montagne, m'a apporté 22 thalers. Lesquels, avec ce qu'il m'a livré le 27^e 7^{bre} passé et le 10^e X^{bre}, comme aussi le 23^e may, le 11^e juin et le 13^e dudit de l'année courante pour un frommage maigre et autres bagatelles inscrittes dans mon journal domestique, mais non icy, sont sauf erreur le soude de son année d'admodiation pour la St Martin passée 1727. Voyés les comptes et journaux.
 - [-] Wuellé, mon admodieur à Moudon.
- 11^e. Ledit, j'ay resçu de Wuellé Pinguely, mon admodieur à Moudon, quelque peu d'argent inscrit et articulé dans mon journl domestique, tant du sien que de quelque peu d'emprunt sous mon cautionnement dans la nécessité où j'en suis pour, Dieu aydant, souder mon billet auprès de Mr de Berchier. Voyés mon journal.

[p. 149] 1728.

[-] Mr le baron de Berchier pour Madame du Lignon, payement. Vid. page 106.

Juillet 16^e. Ledit, ayant couché à Montavaux chez Madame d'Orge, ma cousine, je suis party de grand mattin pour Bavoy où j'ay payé et soudé fort agréablement avec Mr de Saussure de Berchier, moderne seigneur dudit Bavoy, le billet de 1500 francs et tous intérêts que je luy devois au nom de son fils, droit-ayant de feu Madame du Lignon, grand-mère de Madame son espouse. Ledit billet en datte du 3^e juin 1724. Voyés ledit billet que j'ay grâces à Dieu qui continue sa bénédiction sur mon travail.

[-] Lettres à LL. EE. à Berne touchant notre montagne.

- Aoust, 3^e. Ledit, j'ay pris la liberté d'escrire à son excellence Steyger, aujourd'huy régnant dans la république de mes souverains seigneurs, et au seigneur moderne thrésaurier du païs romand de Diesbach comme aussi à Messieurs ancien et moderne seigneurs ballifs de Moudon, May et Morlot pour, par leur canal, selon mon devoir, donner avis à LL. EE. de la continuation de la nouvelle prétention des seigneurs de Frybourg pour la souveraineté d'une partie de nostre montagne d'en haut à Villarblegy, que touchant l'irruption faitte par ces mauvais voisins de Villarranon la nuict du 25^e du passé sur nostre fontaine. Voyés tant mon journal domestique que les coppies des lettres susdittes.
 - [-] Collocations expédiées enfin. Mr Fr. L. Bergier.

- 10^e. Ledit, Mr le capitaine de Illens, mon compère, m'a remis luy même à Moudon, allant à Berne, mes collocations se montans à la somme de 3105 fl. 5 s. dans la discussion de Mr Fr. Louis Bergier. Desquelles je feray usage, Dieu aydant, pour la continuation de Messrs. nos créanciers, avec lesquels je ne prétend avoir trève qu'ils ne soyent payés.
 - [-] Louage St-Laurent. Mr conseiller Détraz.
- 7^{bre}, 2^e. Ledit, Mr le capitaine de Illens, mon compère, m'a envoyé à Moudon par la poste, mon admodiation pour un logement chez Mr le conseiller Détraz⁹⁰ en St-Laurent pour deux années à commencer à la St Michel prochaine. Accord à seize escus blanc par année. Ayant déjà tenu ce même logement cy-devant, dont j'ay payé 20 escus blancs par an, mais comme les choses ont fort baissé, les louages s'en sentent. Voyés le billet d'admodiation en deux mots.
 - [-] Montagne, bornes, fontaine, vision seigr. ballif.
- 7^e. Ledit, j'ay eu l'honneur d'accompagner le seigneur ballif Morlot à notre montagne où, par ordre souverain, il est venu tant pour visitter les bornes de souveraineté que pour voir le mal que ces mauvais voisins de Villarranon ont fait au canal de mes nouvelles eaux. Comme aussi pour une vision pour la commune de Branles pour quelques contestes avec les mêmes voisins pour des limittes et cloisons près la Croix de Boccardy.

[p. 150] 1728.

- [-] Maison Moudon, toicts, réparations exécutées par Jaques Freymond de St Cierge, très habile Mtre.
- 7^{bre}, 18^e. Ledit, j'ay esté à Ouchy où j'ay achepté un bon gros demy char de chaux (à 9 fl. à Ouchy, voiture à 20 baz) maigre de Villeneuve pour une bonne fois remboucher et retenir si bien tous nos toicts de Moudon, que nous puissions une bonne fois estre à couverz, comme aussi pour quelque rebouchage à la tour et quelque autre réparation dans les toicts absolument nécessaires comme sont touttes les gergoulles qui estans de tavillon de bois, n'a jamais pu parer les goutières par les pluyes des orages, en sorte que cette maison se fondoit peu à peu, ayant trouvé un entrepreneur pour faire touttes lesdittes gergoulles à thuyle.
 - [-] J. L. Verrey, Bergières.
- 19^e. Ledit, j'ay fait un convenant verbal avec Jean Louis Verrey, mon voisin aux Bergières, pour quelque arrangement dans nos champs des Collices de ce lieu là, de la manière contenue dans mon journal domestique, mais non insérée icy par brièveté jusques à son exécution qui est renvoyée sur attouchement de mains apprès les prochaines moissons, Dieu aydant.
 - [-] Vendanges La Vaud.
- 8^{bre}, 24^e. Ledit, je suis allé de Moudon pour aller à mes vendanges à La Vaud où, par la grâce de Dieu, nous avons fait en tout 81 sestiers de blance, et de rouge [.]

Faut notter que j'ay tout meslé avec mon vigneron pour vendre ensemble en gros, dont le prix va à 20 jusques à 22 escus blancs. Tout est à bas prix. Il faut aller selon les tems.

[-] Mesnage Lausanne, départ de Moudon. Vid 20^e. X^{bre}.

9^{bre}, 3^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, ayant fait mes réparations à nos biens de par icy, par la bénédiction du Seigneur, apprès un travail de plusieurs années, tant pour la montagne que pour la fontaine et maison d'icy de Moudon où, pour ses raisons et autres, je cy ay passé quelques années en mesnage avec mes enfans, et croyant avoir mis bien en train mes admodiations, j'ay repris avec mon petit mesnage la routte de Lausanne, ma patrie, et ay quitté le domicile de Moudon où cepenant j'ay laissé dans nos appartemens le nécessaire dans les bonnes saisons pour aller et venir, changer d'air et de païs quelques fois, et voir ces affaires. Dieu veuille nous accompagner partout.

⁹⁰ Abraham DÉTRAZ, receveur des pauvres (1704, conseiller de Saint Laurent (1727). Il possède un appartement dans cette bannière.

- [-] Admodieur Moudon, argeant.
- 23°, 24°. Lesdits, jours de foire à Moudon, j'y ay resçu cinquante escus blancs de mes gens de la montagne et vingt escus blancs de Wuellé, mon admodieur à Moudon. Lesquelles choses j'ay mises sur leurs comptes et journaux domestiques à quoy soit rapport.
 - [-] Mr Dapples, intérêts payés. Vid. page 135, 47.
- 26°. Ledit, livré 20 escus blancs à Mr le ministre J.-P. Dapples pour quelques intérêts d'un capital que je luy reste devoir malgré moy, et dont, [avec] l'ayde de Dieu, je feray tous mes efforts de sortir le plutôt possible. Vid. la créance pour les intérêts que dessus.

[p. 151] 1728.

[-] Montagne, argeant.

X^{bre}, 1^{er}. Ledit, j'ay resçu cinquante escus blancs tout en or de mes admodieurs de la montagne. Lesquels, avec les 50 resçus le jour de la dernière foire de Moudon font cent escus blancs que j'ay resçu d'eux sur l'admodiation de cette année escheue à la St Martin dernière comme je l'ay mis sur leur compte auquel soit rapport.

[-] Mr D. Seigneulx. Cent escus blancs livrés. Vid. 25^e may.

Ledit, j'ay livré cent escus blancs à Mr Daniel Seigneulx, mon créancier, dans son poîle, Madame sa femme présante, de nouveau à compte de son capital, à forme de sa quittance d'aujourd'huy et celle du 25^e may passé. J'espère, Dieu aydant, que le reste viendra bientôt pour finir entièrement avec ce petit Monsieur qui m'a fort chagriné, tout bon enfant qu'il soit d'ailleurs.

[-] Incendie Moudon, montagne.

15^e. Ledit, sur les neuf heures du mattin, est arrivé nostre triste incendie à la montagne dont voicy le détail. La femme admodieuse, apprès avoir donner à disner à tous et avoir rangé son poîle et couvert le feu, s'en alla pour faire au four embas à Praley où les hommes devovent aussi d'abord aller pour faire boucherie d'une vache dans ce même endroit à cause de la commodité de l'eau qui touche la vieille maison. Pour cela, apprès avoir bien tout rangé, gouverné les bestes, etc., le mary alla aussi embas ave un valet, et emmenèrent la vache qu'ils vouloyent tuer, laissans deux valets qui devoyent tondre des génisses, et la servante qui devoit fermer la maison quand elle auroit pris quelques vases et autres ustenciles nécessaires pour la boucherie. Sur quoy, un des valets ayans dit qu'il estoit curieux d'aller voir pour apprendre, son camarade luy dit que luy aussi. Sur quoy y estans allés ensemble, contans de revenir d'abord, ils laissèrent malheureusement la servante seule avec un magnin⁹¹, savoyard de connoissance, qui avoit couché à la grange et souppé et disné avec eux. Lequel estant venu au foyer allumer sa pippe avant que la servante fermât, il monta ainsi en haut à la grange pour prendre ses marmittes et s'en aller. Sur quoy la servante estant sortie par une autre porte et estant allée joindre leurs gens embas, dans moins d'une demy heure apprès, ceux de Branles, assemblés en commune, et le voisin Jean Geauchon, de la Confrary, virent le feu qui commencoit à sortir du toict de la grange sur l'escurie aux chevaux, justement dans l'endroit où avoit couché le magnin et posé ses outils, d'où le feu s'estant communiqué tout du long du toict d'un bout à l'autre tout du long de la grange et de la maison, tout le secours que les premiers accourrus ont pu apporter à été de coupper incessement, à travers une fumée horrible, les licols du bétail dont une partie même y est restée. Tout le reste y a esté consumé : 1700 gerbes de graisnes en partie non battue, et tous les fenages proportionnés, tous les vivres, denrées, provisions, meubles, outils, mattériaux, linges, licts, habits, hardes, armes et bagages, 5 vaches, 3 bœufs, 5 cochons, touttes les poules, excepté le coq seul qui s'est sauvé. Tout cela a péri et a été réduit en cendres sans aucun remède, avec tout le bastiment et la grange que j'avois beaucoup augmentée et raccomodés et réparés comme tout neufs.

-

⁹¹ Magnin: chaudronnier ambulant.

Le Seigneur a donné, le Seigneur l'a osté. Son seul nom soit bény. Amen.

[p. 152]

[-] Société pour les incendies. Mr Mellotte, caissier. X^{bre}, 17^e. Ledit, je me suis inscript chez Mr le commissaire Mellotte⁹² dans le livre de la nouvelle société faitte pour les cas d'incendie, tant pour moy que comme charge-ayant de Messrs juge et secrétaire ballifval Trolliet de Moudon et de Mr l'assesseur ballifval conseiller Tacheron, mon cousin, et payé en même tems à la caisse le prix d'entrée tant pour eux que pour moy, à forme des quittances du susdit Mr Mellotte comme caissier de ladite société que je prie Dieu de vouloir bénir et préserver, avec tous les membres, des accidens auxquels nous sommes tous exposés, témoin ma triste incendie d'avant hyer à notre montagne. Vid. page verso.

[-] Vin vendu, Grandvaux, Fr. Riccard, vigneron.

18^e. Ledit, j'ay resçu de François Riccard, mon vigneron à Grandvaux, 35 escus blancs et neuf baz à compte de ma portion de notre vin vendu à des marchans allemands à raison de 21 escus blancs moins 5 baz le char. Voyés mon journal et le billet de vente dont le second terme est à Pasques prochain, ayant cependant par ce que dessus, resçu plus de la moitié de la portion qui me venoit, mais j'ay pris davantage à cause de la nécessité que j'en ay dans mon malheur à la montagne.

[-] Mesnage Moudon. Vid 3^e 9^{bre}.

20^e. Ledit, par la volonté de Dieu et sous sa garde, je suis précipitement revenu à Moudon avec mon petit mesnage, par un très mauvais tems de pluye et de neige, à l'occasion de ma triste incendie du 15^e à la montagne. La volonté de Dieu soit faitte.

[-] Fin de l'année 1728.

L'année que Dieu, par sa grâce, nous a fait la grâce de finir, n'a esté marquée pour le général des hommes et du païs d'aucun événement extraordinaire. Tout est en pleine et longue paix par toutte l'Europe, dont les plus anciens mémoriaux ne trouveront guères d'exemples. Quand à notre païs, la misère s'y renforce considérablement, c'est-à-dire la pauvreté pour l'argent qui à bientôt tary et qui n'entre au païs que quand les princes voisins sont en guerre, alors tout se remue et l'argent entre au païs. Mais comme il y a longtems que les susdits princes sont en pleine paix, rien n'entre au païs, pour l'argent c'est-à-dire, et le peu qui y en reste est bientôt espuisé et en est bientôt dehors. C'est la coutume ordinaire dans ces sortes de circonstances sur lesquelles on peut faire fond et ne se point tromper. De sorte que ceux qui dans le bon tems passé n'ont pas pris leurs précautions pour l'avenir et pour les nécessités présantes, et qui au contraire ont pris un vol trop haut et ont contracté des dettes, je leur défie de s'en tirer sans injustice. De là viennent les fréquentes et innopinées discussions et autres fripponneries suitte de la pauvreté, sur quoy ceux qui seront sages feront leurs réflexions. Au surplus tout est à bon compte pour la vie, excepté les marchandises qui vont toujours leur train, chose injuste selon moy. L'année a esté, grâces à Dieu, bonne et abondante selon les païs, quoy que la sécheresse n'ay heureusement commancée tard apprès que les plantes estoyent fortes, ayt esté la plus grande que de mémoire d'homme ont ayt vue. On n'a sçu où moudre, etc. Dieu bénie la patrie. Amen.

[p. 153]

1729 que Dieu veuille bényr.

[-] Messrs de Sepey et Tacheron.

Janvier, 10^e. Ledit, Mr le lieutenant Clavel, seigneur de Sepey, a payé six escus blancs pour moy à Mr l'assesseur Tacheron, mon cousin, à forme de sa quittance pour quelques voitures de vin que je luy devois. Lesquels j'ay tenu compte audit Mr de Sepey sur quelques

⁹² Sébastien MELOTTE, commissaire arpenteur, receveur de l'hôpital (1722), caissier de la nouvelle Société pour les cas d'incendies (1728). C'est à lui que l'on doit le premier plan géométrique exact du territoire de Lausanne en 1723, accompagnant la grosse GIGNILLAT.

laods qu'il me devoyt luy et Mr son frère, conseiller à Cully, auxquels j'en ay donné quittance.

- [-] Tâche montagne, Mtre David Pochon, masson. B : ay tout fait à journée et le susdit convenant n'a pas eu lieu.
- 16^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay fait pache avec Mtre David Pochon, du Pâquier proche Mollondens, mon Mtre masson, pour touttes les murailles qu'avec l'ayde de Dieu je prétends faire à mes nouveaux bastimens de la montagne, à tant la toise de ce qui se peut toiser, à forme du pache et convenant fait pour cela, auquel soit rapport. Les autres besognes qui ne se peuvent pas toiser, à part, comme cheminée, etc.
 - [-] Thuylier Thierrans, carrons.

Ledit, j'ay fait aussi pache avec Meister Chryste Stukly, thuylier à Thierrans, pour les quarrons qui me sont nécessaires tant pour une bonne et forte cheminée qu'autres choses, à trois escus blancs le millier. Voyés mon journal.

[-] Forel, censes.

Fébvrier, 5^e. Ledit, j'ay resçu mes censes de Forel en avoyne pour la St Martin passée 1728, à forme de l'articulation ordinaire et annuelle que je fais pour cela, à laquelle soit rapport pour sçavoir s'il n'y a point de retenue.

Quand à mes censes de Forel-Dessus, je suis convenu avec eux de leur instance, de les attendre jusques à la semaine du Jeûne, qu'ils me les amèneront tant celles-là que celles de l'année courante en même tems en belles et nettes graisnes de semens. De quoy ils m'ont fort remercié. Tellement qu'ils me devront rendre pour lesdittes deux années dix huict couppes, m'ayant tous promis quelque secours de voiture à la montagne, tant pour mes tisons du bois d'Aillerans que pour mes carrons de la thuylière de Thierrans.

[-] Mtre Philippe Pidoux, de Forel, maréchal. Ais chesne pour montagne.

Ledit, en présance du gouverneur de Forel et autres Messieurs communiers, je suis convenu avec Mtre Philippe Pidoux, le maréchal, pour les ais de chesne qu'il a avec son frère, long d'environ sept pieds chacun et large de deux, comme aussi pour les platterrons du même bois qu'ils ont avec. Accord les ais trois batz pièce et les bauderons deux batz, rendus à la montagne pour, Dieu aydant, m'en servir pour mes portes et fenestres et autres choses intérieures des bastimens.

[-] Aillerrans, tisons et colomnes.

Par transport du jour d'avant hyer, ledit 3^e j'ay esté à Aillerrans marquer avec la marque à feu mes tisons en nombre de dix huict que mes gens de Forel veulent me mener à la scie de Lucens. Accord à 3 s. la taille, et de là à la montagne. Pour quoy j'ay aussi 16 colomnes audit bois que notre ville m'a accordé dans mon malheur. Livré 2 quarterons messel et 2 quarterons d'orgée au fils de Mtre Dan. Fauchierres, le charpentier, pour m'avoir aydé avec mes gens à mettre bas et sciés les susdits tisons. Dieu bénisse mon travail.

[p. 154] 1729.

[-] La montagne, vin.

Fébvrier, 9^e. Ledit, j'ay envoyé à la montagne par le char, une courte de vin et un sac de farine, un pot d'étain, des verres et autres choses pour donner à manger et boire aux charretiers pour, avec l'ayde de Dieu, commencer à sortir et voiturer nostre marinage pour la maison et grange nouvelle qu'il me faut bastir.

[-] Farine, fromage.

Le 12^e, j'ay mesuré de nouveau pour le moulin pour l'usage marqué cy-dessus, dont j'ay envoyé un sac de farine par mon cheval avec le sel nécessaire pour faire au four là-haut.

Faut notter que j'ay pris du fromage à Siviriez de la vendeuse nommée la Grosse, en deux fois 41 l. à 7 s. pour l'usage que dessus.

[-] Graisnes Wuellé, Moudon.

16^e-18^e. Lesdits jours, j'ay pris et mesuré des graisnes de plusieurs sortes de Wuellé, mon admodieur au bien de Moudon. Lesquelles j'ay prises de luy en payement à forme du compte fait pour cela. Lesquelles graisnes je destine pour la nourriture des ouvriers de la montagne. Voyés mon journal et les comptes.

[-] Neige, remarques.

Faut notter que dès le 15^e du courrant et dès lors par intervales jusques près de la fin, il est tombé une si grande quantité de neige et fait des tems si affreux, que je ne pense pas que de mémoire d'homme on ayt rien vu de semblable. Mes successeurs qui liront cecy pourront en demander des nouvelles. En un mot, on ne sçauroit le croire, et à présent, au commencement de mars, il y en a en campagne rase une aulne à l'ordinaire, sans parler des gonfles et autres amas prodigieux tant dans le plat païs que dans les hauteurs où il y en a bien davantage. On peut à mon avis marquer cecy pour mémorial à la postérité.

- [-] Mr D. Seigneulx pour sa femme Gaudard-Corselle. Payé. Vid. 5^e 9^{bre} 1716.
- Mars, 2^e. Ledit, grâces à Dieu, j'ay enfin resçu à Moudon par la poste mon billet de Mr Daniel Seigneulx au nom de sa femme, petite-fille de Mr Gaudard-Vincy, soudé et entièrement payé par mes collocations sur Mr Dik, le commis d'Ouchy et autres, en payement de mon legat de feu le cousin conseiller Bergier. Dieu bénie mon travail, voilà encor une escharde de moins.
 - [-] Tisons, scie Branles, argent avancé, scie Lucens, scie Pry.
- 4^e. Ledit, j'ay livré 30 fl. pour la meunière de Branles en avance de l'ouvrage et sciage de mes tisons pour mes bastimens de la montagne. Accord la taille à 2 s. en argent et quelques autres bagatelles et douceurs auxquelles on ne perd rien. Faut notter que, Dieu aydant, je compte mettre à la scie susditte 30 tisons, à celle de Lucens 18 provenues du bois d'Aillerans. Accord avec le scieur à 3 s. la taille, et finalement à la scie de Pry ce que je pourray, moyennant quoi j'espère d'avoir la plus grande partie des ais nécessaires pour mes bastimens, excepté les ais secs de chesne qui sont déjà assurés, comme aussi quelques douzaines de sappins qu'il me faudra nécessairement pour les portes, etc.
 - [-] Mtre J. Pierre Tissot, charpentier.
- 10^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay assuré Mtre J. Pierre Tissot, d'Hermanches, pour mon Mtre charpentier pour les bastimens et ramures qu'il me faut faire à la montagne. Pour quoy j'ay fait un convenant avec luy. Lequel par nos comptes sécutifs a esté changé tant à cause qu'il s'est trouvé beaucoup plus de travail que lorsque nous en fismes le plan et le dessein, que parce que j'ay changé et renforcé la ramure de plus de 40 pièces de bois pour les reveillons et pour couvrir à thuyle. Voyés les comptes.

[p. 155] 1729.

[-] Laod Forel, Dames religieuses.

Mars, 14^e. Ledit, j'ay laodé Mr Chapelle, d'Estavay, en qualité de receveur des Dames religieuses d'Estavay pour les subastations qu'audit nom il a payées contre le Sr Abrah. Ph. Pidoux, de Forel, à la condition expresse de revendre et mettre en mains capables lesdittes pièces dans trois années, d'une année de plus par faveur, le tout bien exprimé dans l'acte signé Crausaz.

- [-] Censes payées, l'hospital Moudon.
- 15^e. Ledit, j'ay payé à Mr Nicod, le conseiller, en qualité d'hospitalier, les censes que doit le bien de Moudon pour la St Martin 1728, à forme de la quittance dudit Monsr. l'hospitalier, auquel je ne dois rien. Voyés cy-dessous.
 - [-] Fromage, provisions montagne, ouvriers.
- 16^e. Ledit, j'ay achepté et payé du fromage d'emplette pour mes ouvriers de la montagne. Sur quoy faut notter que dans la suitte, en ayant fait plusieurs autres et en très

grande quantité, je me rapporte à mon journal domestique sans les touttes rapporter icy où je n'inscris que les faits considérables mais non le détail domestique et autres petites choses.

Les censes susdittes montent annuellement à 16 quarterons de messel, une couppe de froment et un demy quarteron de moitié froment et 6 s. 2 d. d'argent. Le tout dhu à l'hospital en directes, où il n'y a rien à dire.

- [-] Bois Aillerrans, montagne.
- 22^e. Ledit, j'ay paru en Conseil à Lausanne à l'occasion du bois d'Aillerans où on avoit rapporté que j'avois fait un très grand dégât ensuitte des plantes qui m'ont estés accordées pour secours dans notre triste incendie à la montagne, m'estant pleinement justifié de cette fausse accusation.
 - [-] Société pour les cas des incendies, Mr Mellotte, caissier, payé.
- 23^e. Ledit, j'ay payé à Mr le commissaire Mellotte, en qualité de caissier pour Lausanne de la société pour les cas d'incendie, assavoir 22 batz et demy pour la contribution annuelle du nouvel an passé, à raison de 7 baz et demy par teste pour Messieurs juge Trolliet, assesseur ballifval Tacheron, mon cousin, et moy qui me suis inscrit pour nous trois et foncé en entrant la contribution portée par les statuts de laditte société de laquelle je suis membre dès le 18 de X^{bre} passé, trois jours apprès mon incendie. Le tout à forme du livre dans lequel je me suis inscris ledit jour et payé pour les susdits Messieurs et pour moy à forme du resçu de Mr le susdit caissier, auxquelles choses soit rapport, priant Dieu que sa bénédiction soit.
 - [-] Mr J. P. Dapples, ministre, argent.

Ledit, j'ay payé seize francs à Mr le ministre J. Pierre Dapples, mon cousin, à compte de l'intérest que je luy dois eschu en 9^{bre} passé, à forme de sa quittance à laquelle soit rapport.

[-] Madame de Forel.

Ledit, j'ay payé à la servante de Madame de Forel, 7 quarterons d'orge que j'avois fait venir de Moudon pour mon mesnage avant nostre incendie, de quoy elle me tiendra compte sur la nourriture du pauvre Jeannot que nous luy avons laissé cet hyver à cause de ses infirmités qui m'empescha de l'emmener avec moy par le tems affreux qu'il faisoit lors de mon départ précipité apprès ce grand malheur.

- [-] Moudon, montagne.
- 24^e. Ledit, sous la garde de Dieu, je suis retourné de Lausanne à Moudon joindre mon petit mesnage que j'y ay transporté pour estre à portée pour, avec l'ayde du Seigneur, mettre incessement la main à l'œuvre pour réparer notre malheur de la montagne.

[p. 156] 1729.

[-] Graisnes acheptées, montagne.

Mars, 25^e. Ledit, j'ay payé six escus blancs et 3 batz et 1/2 dans mon poîle à Moudon au Sr Jacob Badouz, de Cremin, pour quelques graisnes de provision que j'ay acheptées de luy pour mes ouvriers et Mtres à la montagne, pour quoy touttes les miennes ne suffiront pas.

- [-] Scie Lucens.
- 26^e. Ledit, j'ay livré dix florins d'avance à Mtre David Reber, scieur à Lucens, sur sa besogne pour aix, lattes, etc., pour la montagne, y ayant fait mener mes tisons d'Aillerrans. Les autres iront à la scie de Branles et les autres icy à Moudon et là où je pourray.
 - [-] Charpentier, montagne.
- 30°. Ledit, sous la bénédiction et le secours de Dieu que j'implore de toutte mon âme, mes charpentiers, au nombre de quatre seulement en attendant, sont allés en haut à la montagne pour commencer à travailler et mettre la main à l'œuvre. Nous leur avons donné des draps et des couvertes nécessaires pour se coucher, dont j'ay fait emplette tant pour eux que pour mes Mtres massons qui n'attendent que la fonte de la neige dont, chose étonnante et très malheureuse pour nous, il y a encore un demy pied. Ce qui les empeschent de venir. Veuille le Seigneur nous estre en ayde et bénir l'œuvre de nos mains. Ainsi soit-il.

[-] Vivres. Vid. mes journaux.

Pour les vivres, farines et autres choses nécessaires, voyés mes journaux et autres documens nécessaires axquels je me rapporte, n'en voulant, ny pour le présans ny pour l'avenir, point embarrasser mon présant livre. Je n'inscris que l'essentiel et non le détail.

[-] Mtres massons, montagne.

April, 4^e. Ledit, Mtre David Pochon est aussi monté là-haut avec son père, ses frères et autres garçons pour, avec l'ayde et la bénédiction du Seigneur, commencer aussi à mettre la main à l'œuvre et commencer par tirer la pierre à la carrière sur nous en Praley que, par grand bonheur, j'ay déterrée et trouvée. Dieu sois avec nous.

[-] Raffourniers, montagne.

- 12^e. Ledit, Nicolas Maillard, fribourgeois, et Pierre Favre, son camarade, sont aussi montés en haut pour, avec l'ayde et le secours de Dieu, commencer à faire sautter des pierres pour de la chaux que j'ay entrepris de cuire sur le lieu. Fourny poudre et autres choses nécessaires. Voyés mes journaux pour des terrares, batterans, paufers, acier et autres attirails nécessaires dont je ne mets point icy le détail.
 - [-] Matthys, perceur de pierres, montagne.
- 26^e. Ledit, Matthys et son fils Peterlé sont aussi allés en haut pour, avec l'ayde de Dieu, commencer à percer des pierres pour faire sautter avec de la poudre pour les murailles. Dieu bénie notre travail.

Faut notter que celuy-cy est à tâche à un sol la jauge et la souppe, mais les raffourniers, massons et autres sont tous à journée et nourris.

[p. 157] 1729.

[-] Toile Moudon.

April, 28^e. Ledit, j'ay donné de la toile à ourdir à Mtre Matthieu François, réfugié, très bon maître tisseran à Moudon, pour faire une bonne pièce de toile. Voyés mes journaux,

[-] Thuyle, Egny.

May, 2^e. Ledit, j'ay fait pache dans mon poîle, en présance de mes Mtres et de Daniel Pidoux, dit Favre, justicier de Forel, pour dix huict milliers de thuyles avec David Sam. Trolliet, thuylier d'Egny. Le tout à forme et sous les conditions portées dans le convenant inscrit et signé sur mon journal domestique.

Faut notter qu'aujourd'huy que j'inscris cecy, je dois marquer que le susdit convenant n'a pas eu lieu parce que ce drôle de thuylier m'ayant manqué de parolle et sa thuyle, dont j'envoyay le jour de la revue quérir environ trois milliers, se trouva, à mon grand étonnement, n'estre pas assés cuitte. En sorte que n'en ayant pris justement qu'environ pour ce que je luy avois livré malheureusement d'avance, je luy ay déclaré que je n'en vouloyt plus, et me suis pourvu à Ste-Anne, proche Romond, où j'ay esté bien servy et beaucoup plus à portée de la voiture.

[-] Nicolas Maillard, chaux pour montagne.

Ledit 2^e may au mattin, Mtre Nicolas Maillard et Pierre Favre, son associé, tous deux du village d'Escublans, proche de Rüe, canton de Frybourg, sont montés à la montagne pour commencer, sous la bénédiction de Dieu, le chauxfour que j'y fais pour réparation de l'incendie dont Dieu nous a affligé.

[-] Pierre Tissot, charpentier.

Ledit, j'ay livré huict escus blancs à J. Pierre Tissot, mon Mtre charpentier, à compte de son ouvrage pour la montagne. Lesquels j'ay mis sur son compte.

[-] Montagne, charretiers.

4^e. Ledit, j'ay envoyé la Suzon, nostre servante, en haut à la montagne avec un sac de farine sur mon cheval, et un tonnelet de vin et quelques autres provisions pour mes charretiers pour les pierres à chaux pour le chauxfour.

[-] Poudre pour sautter pierres montagne.

Ledit, achepté de la poudre pour faire sautter les pierres à la montagne, et le même jour en ay fait tirer à Matthys, mon Mtre perceur de pierres, 182 jauges en ma présance et, Dieu aydant, nous continuerons sans qu'il soit nécessaire l'inscrire plus outre.

[-] Montagne.

- 8^e. Ledit, j'ay compté et payé une encoche au maréchal de Branles pour des pointes et autres besognes pour mes maîtres, et dans la suitte je me contenteray des inscriptions journalières sur mon journal domestique, dont cecy dans ce grand livre n'est qu'un extrait des choses les plus essentielles, et ainsi ne rapporteray plus de détail icy.
- 11^e. Ledit, encor envoyé en haut la Suzon avec le cheval, de la farine et des vivres pour les ouvriers, et dans la suitte je me contenteray pour tous ces détails de ce qui est inscrit dans mon journal domestique.

[p. 158] 1729.

[-] Chauxfour montagne.

May, 12^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, mes raffournier ont bouché le chauxfour et sont descendus faire leur compte qui s'est monté à 32 journées, nourris et bien traittés tant de jour que de nuict, et les ay payés sur le champ. Je compte avec l'ayde de Dieu avoir cette cuitte, si tout va bien, pour environ 18 bosses de char de vin de chaux, qui m'a donné des peines infinies par ces mauvais tems et la rareté des pierres à chaux dans ce païs là où on ne sçait presque ce que c'est, mais que faire, il faut, Dieu aydant, faire quelque chose de bon ou rien, coûte que coûte. Dieu m'aydera.

Faut notter qu'il m'a fallu en achepter encor de tous costés quoy qu'elle se soit trouvée très belle et bonne, mais il n'y en a eu quasi que moitié.

Faut notter que dans les journées cy-dessus, les journées pour hacher le bois, charrier les pierres et autres choses, ne sont pas comprises. Cependant, grâces à Dieu, comme dit est dans l'apostille, sans ce chauxfour qui s'est trouvé d'excellente chaux mais dont je n'ay pas eu à beaucoup près suffisemment, je n'aurois pas pu entreprendre ny pousser mes belles murailles. Quand elle a manqué, j'en ait fait venir d'Estavay par mes gens de Forel, j'en ay emprunté de Mr Tacheron, et j'en ay fait venir de la forte et maigre pour remboucher les augives, jusques de Savoye par Lausanne. C'est la vérité.

[-] Montagne, pierres.

Ledit, Meister Vuellé, mon admodieur, a livré de l'argent pour moy dont je luy tiendray compte tant à Matthys, mon Mtre perceur de pierres à la montagne, qu'à Peterlé, son fils, aussi fort bon ouvrier, pour tout ce quoy, voyés mon journal domestique auquel soit rapport.

- [-] Caisses de sable, montagne.
- 13^e. Ledit, j'ay fait descendre de la montagne Mtre Pierre Tissot, mon charpentier, avec ses deux fils et un ouvrier pour me faire deux bonnes et grands caisses à charrier le sable, que j'ay faitte ferrer et accommoder d'une bonne manière pour la montagne. J'ay pris et payé la fermente chez les Duthoit. Voyés mon journal domestique.
 - [-] Montagne.
- 16^e. Ledit, je suis encor allé à la montagne marquer 40 plantes de bois pour renforcer la ramure que par la tâche donnée, nous croyons ne couvrir que d'enselle à la manière frybourgeoise, mais ayant changé de plan et pris la solution de faire quelque chose de beau et bon, et de couvrir à thuyle, il a fallu tout changer nos tâches et augmenter et renforcer tout à proportion.

[-] Montagne, fondemens tracés.

Ledit, sous la bénédiction de Dieu que j'implore de toutte mon âme, j'ay marqué les quatres angles de nostre grange neufve avec un cordeau neuf fait exprès et l'équerre à la main,

ayant donné environ 90 pieds de longueur d'orient à occident, pied de Berne, compris l'espaïsseur des murs, et environ 60 de large⁹³ de bize à vent, telle qu'avec le secours de Dieu, elle se trouve construitte, dont Dieu veuille estre la garde. C'est Mtre Hantz, mon mineur qui m'a aydé. Personne n'y a mis la main à tracer que moy et luy.

[p. 159] 1729.

[-] Montagne, caisses à sable.

May, 17^e. Ledit, j'ay envoyé en haut à la montagne par nostre granger de Moudon, les deux bonnes et fortes caisses à sable bien ferrées que j'ay faittes faire exprès.

Notta qu'il fait un tems dont on ne vit jamais d'exemple, il neige et pleut tous les jours, on n'a rien pour les bestes et rien ne pousse, d'où on peut juger de nostre état apprès une semblable incendie à l'entrée d'un si rude hyver. La volonté de Dieu soit faitte.

[-] Neige.

19^e. Ledit, il a neigé tout le jour et la neige a pris pied sur touttes les hauteurs au grand préjudice des biens de la terre. La volonté de Dieu soit faitte. On peut juger de nostre état après une semblable incendie.

[-] Montagne.

Ledit, j'ay emprunté du grennier de LL. EE. 40 quarterons de seigle pour mes ouvriers, n'ayant absolument plus rien moy-même.

Ledit, donné à tâche à conduire une vingtaine de tisons aux scies.

Ledit, j'ay augmenté mes ouvriers de la montagne pour, avec le secours de Dieu et nonobstant le mauvais tems, pousser mes besognes.

26^e. Ledit, envoyé mon fils en haut avec des provisions de touttes sortes.

28^e. Ledit, envoyé en haut des meubles de touttes sortes tant pour nos maîtres que pour nous-mesmes, à forme de l'inventaire inscrit sur mon journal auquel soit rapport.

Faut notter la forte aube gelée du mattin 27^e. Dieu donne et oste comme il luy plaît. L'herbe nouvelle est brûlée et les bleds des hauteurs ont bien du mal, tout estoit en sève.

[-] Chaux fondue.

- Juin, 1^{er}. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, je suis monté en mesnage avec mon fils Philippe et nostre servante à la montagne avec nos Mtres pour ouvrir nostre chauxfour, creuser les fondemens et autres besognes, à quoy nous nous sommes mis courageusement d'abord en arrivans et apprès avoir imploré le secours de Dieu.
- 4^e. Ledit, livré au gouverneur de Séviriez une bossette de nostre chaux pour la refaiture de leur four de commune dont, par bon voisinage, je n'ay pas voulu quoy que ce soit, seulement quelque secours de voitures,
- [-] Première pierre. Notta que selon la coutume, nous avons régalé tous nos maîtres et ouvriers.
- 6^e. Ledit, environ les onze heures à midy, nous avons, mon fils Philippe et moy, apprès une courte prière, posé la première pierre du bastiment et grange neufve de la montagne, dont Dieu veuille à jamais estre la garde. Amen.

Je n'inscriray pas ici dans ce présant grand livre touttes les provisions et autres emplettes tant pour nos maîtres, manœuvres que charretiers, il me seroit impossible, ayant seulement inscrit dans mon journal domestique le plus pressant et spécialement les payemens faits de tems à autres aux ouvriers, dont les uns ont estés braves gens, et les autres, en plus grand nombre, des francs frippons et spécialement ceux de Branles, mais quand à nos Mtres, j'en suis fort content.

[p. 160] 1729.

⁹³ 26.46 m. sur 17.54 m.

.

[-] Montagne.

Juin, les 8^e, 9^e et jours sécutifs apprès la première posée, j'ay fait plusieurs emplettes pour la circonstance, spécifiés en partie dans mon journal domestique, autant que ma mémoire parmy de semblables embarras pouvoit me fournir, comme outils, cordes, couvertures pour coucher nos maîtres, poudre, fer-acier, vivres, etc. Lesquelles choses en détail je ne rapporteray pas icy, pour passer aux choses plus essentielles.

[-] Thuyle Egny.

22^e. Ledit, j'ay pris congé à la revue pour des charretiers la thuyle d'Egny pour la montagne. Lesquels m'en ont charrié aujourd'huy 3 milliers.

[-] Montagne.

25^e. Ledit, mes charpentiers ont achevé de tailler leur ramure.

Ledit, j'ay livré de l'argent à Mtre David, et le lendemain aussi à Mtre J. P. Tissot, mon charpentier, le tout à forme des annotations faittes sur leurs comptes.

[-] Montagne, vin pour ramure.

Juillet, 5^e. Ledit, j'ay fait venir de Lausanne par Cherpilloux, de Vucherens, une courte d'excellent vin exprès pour la levée de notre ramure de la montagne. Laquelle courte mon voisin et compère Bezançon m'a amenée en haut vers ma barraque dessous mes sappins pour estre preste à tems quand Dieu nous donnera la force de lever.

[-] Préparatifs ramure.

10^e. Ledit, moulu et fait nos emplettes de préparatifs pour le sujet que dessus, comme aussi les jours sécutifs, tant en provisions de touttes espèces, lard, fromages, mouttons, etc., qu'autres préparatifs quelconques qu'on ne scauroit imaginer pour un semblable bastimens où nous contons d'avoir soixante à huitantes hommes choisis. Dieu nous sera en ayde.

[-] Thuyles Ste-Anne, Romond.

16^e. Ledit, j'ay fait pache à la montagne avec les thuyliers de Ste-Anne, proche Romond, pour ma thuyle à 25 fl. le millier, celle d'Egny, outre la difficile voiture, ne se trouvant pas assez cuitte.

[-] Ramure montagne.

17^e. Ledit, nous avons charrié notre ramure assés heureusement pour le bois, mais quand au reste, mes gens, maîtres et ouvriers ont manqué d'avoir plusieurs membes rompus. Mtre David, la cuisse, son père, la jambe, Jacob, le bras, et moy-même un pouce de la main. Dieu nous sera en ayde.

18^e et 19^e.Lesdits jours, par le secour du ciel et par la bénédiction de Dieu, nous avons en deux jours levé toutte notre ramure sans répandre une goutte de sang, et le plus heureusement du monde, dont je rendray toutte ma vie d'éternelles actions de grâces à Dieu. Je n'ay jamais rien vu de semblable en ma vie, et j'inscris icy pour monument que jamais rien ne m'a autant frappé. Je ne pouvois pas retenir mes gens, l'ouvrage alloit et avançoit si précipitemment et d'une manière si extraordinaire, et si gaye, que je m'attendois à tout moment par quelque malheur, à un entier changement, et c'est ce qui, par la bénédiction de Dieu, n'est pas arrivé jusques au bout. A luy soit gloire et actions de grâces à jamais. Amen.

[p. 161]

1729.

[-] Mtres montagne.

Juillet, 20^e. Ledit, le lendemain de nostre heureuse levée de la ramure, une partie de nos maistres sont allés aux moissons, auxquels j'ay à tous donné toujours quelque argent sur leurs contes.

[-] Thuyle Ste-Anne.

Aoust 2^e. Ledit, charrié par le secours de mes bons voisins et amis, outre nousmesmes, d'un seul jour 7500 thuyles de Ste-Anne. On peut croire si je traittois les charretiers soir et mattin qui faisoyent deux voyages.

3^e. Ledit, avec l'ayde de Dieu, commancé à couvrir, ayant pris tous les enfans des villages voisins.

Ledit, payé 1115 batz aux thuyliers de Ste-Anne.

8^e. Ledit, resçu ma provision de platterons et ais de chesne de Forel. Oublié des lattes de Mr de Prélaz depuis Moudon, craignant qu'elles ne me manquent.

Tous les jours sécutifs, payé une infinité de choses.

- 16^e. Ledit, achevé, grâces à Dieu, de couvrir nostre toict. Je compte avoir employé environ 90 douzaines de lattes, et en clouds fabriqués exprès chez le cloutier Jossevel, qui m'a bien servy, je compte environ 18 milliers de touttes espèces, payés selon les comptes avec luy, dont je suis content.
- 30°. Ledit, fait le compte, jour de foire à Moudon, avec le scieur de Branles, soit sa femme qui conduit tout. J'ay eu à ladite scie, sans les autres, tant à Lucens, Moudon, qu'autres 202 tailles d'ais et 156 tailles de lattes dont j'ay fait bon compte ce jourd'huy.

Faut notter que dès cette datte jusques au 12 7^{bre} que les mattériaux nous ont manqué, nous avons et nous nous sommes tourmentés à charrier et nous pourvoir de nouveau mattériaux qui nous ont manqué, spécialement de pierres que j'ay esté cercher moy-même de touttes parts dans les fins voisins de Frybourg, ce qui m'a donné des peines infinies. Et quand à la chaux, j'ay esté contraint d'en faire venir d'Estavay, la mienne ayant finy et celle de Mr Tacheron, que j'ay emprunté à Villar-le-Per ne se trouvant pas bonne. En sorte que dès qu'apprès bien des peines et travaux, nous avons esté en état de rempoigner la besogne qui presse extrêmement dans un païs où les automnes viennent viste et les hyvers aussi, en sorte que coûte qu'il coûte, il faut dépescher et travailler à toutte outrance à se pourvoir pour n'être pas surpris par l'hyver. De manière qu'ayant esté en état avec mille travaux, j'ay remis mes massons en train, et le 12^e 7^{bre}, avons recommancés à perfectionner nos murailles qui ont estés achevées le 30^e du courrant, qu'ils sont descendus au nombre de sept massons auxquels j'ay fait le ressat et donné les estraines convenables, les ayant renvoyé bien contens, comme des braves gens qu'ils sont. Faut notter que je n'ay pas esté présant à la fin des murailles, n'ayant pas pu tenir davantage et estant descendu malade et tout cassé des travaux de cette cruelle et rude campagne pour moy. Mais ça esté la volonté de Dieu qui a payé ma résignation à sa volonté de son secours qu'il m'a accordé, sans lequel je n'aurais jamais pu venir à bout d'une pareille entreprise.

[p. 162] 1729.

[-] Montagne.

8bre, 3^e. Ledit, j'ay recommancé à la montagne avec les charpentiers, m'estant pourvu d'ais achepté dans le canton de Frybourg et autres choses pour incessemment achever avant le froid, ce dont je n'inscriray pas le détail qui iroit trop loin, et à un détail qu'il est presque impossible d'exprimer. Je marqueray seulement en gros l'essentiel. Sçavoir que le 13^e dudit, j'ay fait venir en haut Mtre David pour, entr'autres chose de son métier, graver sur la clef orientale de la grange ces parolles

IEHOVA. SOLUS. DEUS

Je mettray, Dieu aydant, sur l'autre clef du costé d'occident :

LAUS. DEO

22^e. Ledit, grâces à Dieu, nous avons esté en état de fermer à la clef nostre bastiment, soit grange neufve de la montagne, apprès mille travaux dont il me seroit impossible de faire le détail, et nos Mtres sont descendus pour leur ressat et estraines.

Loué fort le grand Dieu, et bény mille fois de son secours et de son ayde, et veuille à jamais y mettre sa bénédiction. Ainsi soit-il.

[-] Aillerrans, tisons, montagne.

- 26^e. Ledit, j'ay esté à Aillerrans marquer avec la marque à feu des tisons pour des ais pour la montagne, tant pour parachever l'intérieur de la belle et spacieuse grange neufve, que pour provision à l'avance pour un bastiment séparé, qu'avec l'ayde de Dieu, je me propose de faire, en attendant ayant fait faire une barraque bonne, forte et chaude. Il faut faire comme l'on peut dans notre païs, aussi bien que partout ailleurs.
 - [-] Buzigny, ferrures montagne.
- 29^e. Ledit, j'ay envoyé mon fils à la montagne faire achever par Buzigny, le fils, dit le Petit Baron, de poser et ferrer tant le reste des portes que les ventaux des escuries et autres choses de la grange neufve de la montagne, lequel j'ay bien payé et m'a aussi bien servy, m'ayant posé touttes la ferremente de sa profession.
 - [-] Vendanges Grandvaux.
- 9^{bre}, 1^{er}. Ledit, je suis revenu de La Vaud où, dès qu'il m'a esté possible, j'ay esté voir la récolte que Dieu nous a donné, qui se monte à 86 sestiers de blanc en tout, et de rouge [.]. Le prix est de 18 à 19 escus blancs.
 - [-] Girouettes montagne.
- 8^e. Ledit, j'ay pris le fer nécessaire à Moudon pour les branches des girouettes pour la grange de Villarblegy, et tout le reste de l'assortiment je l'ay pris et fait faire chez Buzigny, de Mauborget, et auquel j'ay bien payé le tout, assurant icy en conscience ne me souvenir pas combien. Mtre Jost, le peintre de Lausanne, travaillant à présant à Moudon chez Madame de Mésières, me les a peintes, tant les miennes deux qu'une troisième aux armes de LL. EE. pour poser selon l'ordre souverain proche la borne souveraine limitrophe du costé de Séveriez, cecy pour mémoire, passant par brieveté tout le reste sous silence.

[p. 163] 1729.

- [-] Montagne, commande Henneberguer.
- 9^{bre}, 11^e. Ledit, j'ay esté à la montagne reprendre ma commande des mains de ces frippons de Henneberguer, voyés mon journal, ayant pris la Baumaz de Mr de Wulliens, rière Vevey, contre leur admodiation et leurs promesses, et les scélérats m'ayant abandonné dans mes travaux en réparation de notre incendie, je n'ay plus voulu, quelques sousmissions à tard qu'ils soyent venus me faire, reconnoître pour serviteurs et pour mes admodieurs. De semblables gens dont Dieu garde tout homme de bien.
 - [-] Mtre David Pochon, compte soudé montagne.
- 12^e. Ledit, j'ay soudé le compte de Mtre David Ponchon, mon Mtre masson, par lequel s'est trouvé 612 journées de massonnerie, journée nourrie, ayant bien payé le tout à journée nourrie, ne pouvant pas faire autrement. La besogne en est sans comparaison infiniment meilleure. Au surplus, par ces journées, on peut penser où les voitures et les journées des manœuvres et ouvriers seront allées, j'en compte en gros 4000 journées, tant de voitures que de manœuvres, sans celles des maîtres, mais j'assure qu'un autre n'en feroit pas autant avec beaucoup plus. Il faut voir l'ouvrage.
 - [-] Buzigny, serrurier montagne.
- Ledit, j'ay aussi fait entièrement le compte du Petit Baron Buzigny pour touttes les ferrures, lequel est amplement détaillé dans mon journal domestique, aussi bien que le jour que je l'ay entièrement satisfait. En sorte que je n'en parleray plus dans ce présent livre.
 - [-] Maréchal de Branles, David Duthoict, payé.
- 28^e. Ledit, soudé le compte du maréchal de Branles pour touttes les besognes qu'il m'a faittes pendant tous mes travaux, ne luy devant quoy que ce soit.
 - [-] Rigolles montagne.
- X^{bre}, 3^e. Ledit, j'ay payé 1200 thoises de rigolles que j'ay fait faire à la montagne à des terrailleurs allemands pour remettre, avec l'ayde de Dieu, un peu touttes choses en train en attendant que je voye quel tour je prendray pour mes affaires.

- [-] Voyage, mon père, maladie.
- 25^e. Ledit, je suis allé de Moudon, où j'estois, pour travailler à Lausanne à l'occasion de la maladie de mon père, et tout d'un tems voir un peu mes affaires de mon païs que j'ay fort négligées pendant mes travaux de Moudon. Je suis retourné par Vevey joindre mon mesnage à Moudon.

[-] Fin de l'année 1729.

Dans tous le cours de laquelle j'ay esté dans un travail perpétuel et au-delà de toutte expression. Nostre triste incendie de la montagne, à l'entrée du plus long et rude hyver qu'on ayt peut-être jamais vu, m'ayant mis dans un état que Dieu seul sçait. Cependant je me suis aydé et Dieu m'a assisté luy seul. J'ay esté, onze semaines de travail continuel, sous des sappins à l'abry comme j'ai pu, j'ay travaillé de mes propres mains au-delà de tout ce qu'on en pourroit croire. Enfin, Dieu a bény mon œuvre, et contre l'attente de tout le monde, j'ay finy mon bastiment et nostre bétail s'y hyvernera déjà. Je passe tout le reste par abrégé sous silence. L'année qui suit fera connoître, et à ma postérité, la vicissitude des choses de la vie et combien mon état et la misère a été variable par une infinité de circonstances que jusques à aujourd'huy ne m'ont donné aucun repos, assuré cependant que Dieu ne m'a jamais abandonné quelque traverse humaine qui me soit toujours survenue. Je supplie ce Grand Etre de m'en donner la continuation jusques au dernier jour de ma vie. Amen

[p. 164]

1730 que Dieu veuille bényr.

[-] Censes Forel.

Janvier, 3^e. Ledit, j'ay resçu mes censes de Forel eschus à la St Martin passée 1729. Voyés le livre nouveau que j'ay fait pour les recouvres et pour les admodiations.

[-] Admodiation, vaches, Messrs Jacquet.

Ledit, ne m'estant point encor pourvu d'admodieur à la montagne, et ayant même comme entièrement pris la résolution de la tenir moy-même cette année pour estre maître de voiturer comme il me plaira pour le petit bastiment neuf qu'avec l'ayde de Dieu j'ay formé le dessein de bastir à costé de la grange neufve et séparé entièrement, j'ay par ses raisons un mesnage là haut et ayant mon bétail en main, j'ay admodié à Messrs Jacquet, du Brassu, à quatre escus blancs pièce avec le taureau, un valet pour les soigner, que Messrs Jacquet nourriront, et deux cochons, le tout à forme du billet d'admodiation auquel soit rapport.

Faut notter que dans le même billet d'admodiation sont comprises celles de Vuellé, mon admodieur embas à Moudon, celles de Hantz, de Vallaires, son frère, et celles de Bressonnaz-Dessus, etc. La montagne appartient à Mr de Crassy et est très bonne.

[-] Valet montagne.

Ledit, j'ay engagé Christe, fils de Mtre Niclaus Steebleer, de Seedorf, granger à Treylemond, pour second valet à la montagne où j'ay, dès devant la St Martin, Hantzlé et sa femme, lequel y a servy les Henneberguer dès l'an 1717. Promis de gages audit Steebler dix escus blancs jusques à la St Martin.

- [-] François Riccard, vigneron.
- 12^e. Ledit, j'ay resçu de François Riccard, mon vigneron à Grandvaux, 25 thalers et 3 baz à compte de la portion de la vente de mon vin en Allemagne à 19 escus blancs le char, et m'a en même tems accusé le montant du rouge dont nous ferons bon compte. Vid. mon journal.
 - [-] Billet Mr juge Trolliet, payé le 18^e janvier 1731.
- 17^e. Ledit, j'ay fait billet à Mr le juge Trolliet, de Moudon, pour le montant de tout ce que j'ay pris de luy pendant mes travaux et réparation de mon incendie, tant en graisnes de LL. EE. dont il est recepveur, que de l'argent du sel qu'il a. Voyés mon journal. Luy ayant bien de l'obligation de son obligeant secours qui ne s'effacera pas facilement de mon esprit, mes proches et mon propre père ne m'ayant aydé en quoy que ce puisse être.

- [-] Mort de mon père.
- 25^e. Ledit, sur l'avis qu'un exprès de Lausanne m'a apporté de l'extrêmité de la maladie de mon père, je suis sur le champ party avec Philippe, mon fils, pour Lausanne à pied, où nous avons trouvé mon père mort d'une recheutte de ses oppressions dans deux jours, à deux heures de la nuict, quelques momens apprès le départ de l'exprès qu'on m'a envoyé.
 - 28^e. Ledit, fait nos habits et emplettes de deuil.
 - 29^e. Ledit, apprès le presche, nous avons ensevely nostre père.
- 30°. Ledit, sous la bénédiction de Dieu qui tient les cœurs des hommes dans sa main, qui les manie comme il luy plaît, j'ay succédé en 200 à feu mon père dans la charge de conseiller, sans compétiteur. Dieu mette à cette journée sa sainte bénédiction, en sorte que tant moy qui luy ay succédé dans cette charge, que Mr Seigneulx, le conseiller de la Mercerie, dans celle de banderet, en remplissions les fonctions en gens de bien, pour la gloire, pour le bien de notre public et pour nostre propre salut. Ainsi soit-il.

Nous avons fait les honneurs ordinaires.

[p. 165]

1730.

[-] Testament homologué, notre père.

Janvier, 31^e. Ledit, nous avons homologué le testament de feu nostre père, par lequel je suis un peu en souffrance, mais le témoignage qu'il me rend vaut plus que sa riche succession à laquelle je n'ay pas autant de part que je devois naturellement m'y attendre, mais j'ay ma substitution du cousin Benjamin. Voyés les actes.

Mr le ministre du Mont a conduit touttes ces intrigues.

[-] Bagages Moudon.

Febvrier, 11^e et 13^e. Lesdits jours, resçu deux chars de bagage de Moudon pour me ranger et meubler icy où je dois présentement rester. Dieu veuille m'y bénir et m'y donner pour le reste de mes jours le repos et une situation tranquille et arrestée dans la maison de mes pères, laquelle je n'eus encor jamais.

- [-] Messieurs mes frères, 100 thalers.
- 14^e. Ledit, j'ay resçu de Messieurs mes frères, principaux héritiers, la somme de cent escus blancs pour ma portion des meubles, à forme de nos actes de partage de 1724, ayant déclaré alors que j'acceptois la réserve des cent escus blancs et que je me mettois pour cela de pair avec mes sœurs.
 - [-] Tapisserie payée.
- 15^e. Ledit, j'ay payé contant vingt escus blancs à Messieurs mes susdits frères pour la tapisserie du poîle de mesnage. Chacun me dit qu'elle est trop chère. Patience.
 - [-] Médaille, legat mon fils.

Faut notter que le jour de l'homologation, la belle médaille d'or et l'esguyère d'argent de légat à Philippe, mon fils, m'ont étés remis par Messieurs les principaux héritiers.

- [-] Moudon, voyage.
- 23^e. Ledit, je suis party avec mon fils Philippe pour Moudon pour mettre ordre à nos affaires et ramasser mon mesnage pour, avec l'ayde de Dieu, pouvoir m'establir entièrement à Lausanne faire ma charge et mon devoir.
 - [-] Admodiation montagne.

Mars, 4^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay passé l'acte d'admodiation de la montagne à mes nouveaux admodieurs nommés dans l'acte dressé par Mr le secrétaire Crausaz, auquel soit rapport, priant Dieu que sa bénédiction y soit.

Faut notter qu'en passant l'acte, je leur ay payé contant cent escus petits pour augmenter la commande et achepter des bœufs d'attellage. Voyés l'admodiation inscritte sur mon livre des admodiations à quoy soit rapport. Notta que j'ay payé et livré les cent escus cydessus de l'argent de nos partages avec mes frères.

- [-] Cloutier Sam. Josserel, payé.
- 6^e. Ledit, j'ay payé et soudé le compte du cloutier Samuel Josserel à Moudon, pour tous les clouds qu'il m'a faits et fournis pour la montagne, à forme de son compte et quittance, à laquelle soit rapport, m'ayant très bien servy et ne luy devant rien.
 - [-] Mesnage Lausanne.
- 8^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay quitté Moudon avec mon mesnage et mes enfans pour venir nous establir entièrement à Lausanne dans ma maison paternelle où, comme partout ailleurs je continue à supplier le Seigneur de nous donner sa sainte bénédiction et le repos dont j'ay un si grand besoin.

[p. 166]

1730.

[-] Jeannot, Bergières.

April, 8^e. Ledit, j'ay envoyé aux Bergières Jeanneot, mon second fils, auprès de sa mère où je l'ay mis en pension pour m'oster de devant les yeux le triste objet de cet enfant dont Dieu veuille par sa grâce avoir pitié.

[-] Moudon, 30^e.

Ledit, je suis party avec mon petit mesnage pour Moudon, tant pour l'affaire et procès que les hoirs Tacheron font à ma femme, que pour un peu voir à loisir nos affaires dans ce païs là.

[-] Montagne, semens.

May, 3^e. Ledit, nous sommes allés visitter nostre montagne et nos nouveaux admodieurs auxquels j'ay tout fourny pour commencer. Ils m'ont accusé avoir semé en avoyne 15 sacs, espautre 5 sacs, un sac pésettes blanches et 30 quarteron de primmavaux. Sur quoy Dieu veuille donner sa bénédiction.

J'ay fourny les semens d'avoyne, l'espautre et les pesettes, et nos gens ont fourny les semens de primmavaux, ce dont nous nous ferons bonne justice réciproque.

- [-] Vuellé, admodieur Moudon. Compte général pour 1727, 1728 et 1729.
- 5°. Ledit, j'ay fait un compte général avec Vuellé, mon admodieur à Moudon, pour les trois années qu'il est à mon service, assavoir pour 1727, 1728 et 1729. Auquel compte soit rapport. Par lequel il s'est trouvé me devoir de reste 75 fl. qu'il s'est chargé de payer à mon charpentier de la montagne. Voyés mon journal et comptes, à quoy j'adjouteray par instruction que, Dieu aydant, dans la suitte je veux faire autrement, assavoir que chacun de mes admodieurs aura son livre sur lequel j'inscriray tout ce que je recevray d'eux, et en même tems le raporteray sur le mien fait exprès pour les admodiations, ce qui empeschera les embarras que la longueur des comptes sur des papiers volans entraîne avec soy. En sorte que dès qu'il s'agit de faire un compte avec l'admodieur, il n'a qu'à produire son livre sur lequel l'admodiation est inscritte et tous les payemens qu'il a fait, et cela est fait dans un moment sans aucun oubly ny tort réciproque.
 - [-] Lausanne.
 - 8^e. Ledit, grâces à Dieu, je suis revenu à Lausanne avec mon mesnage.
 - [-] Messieurs le n. fusiliers, escheutte et intérêts payés.
- 12^e. Ledit, j'ay payé à Mr Jacob Secrétan⁹⁴, le chirurgien, en qualité de boursier de Messrs les n. fusiliers, 13 fl. 9 s. à forme de sa quittance pour mon escheutte pour la charge de conseiller, comme aussi 7 fl. 6 s. pour l'intérest de 1729 et de 1730 que je dois à ladite compagnie qu'ils m'ont prié et avoir raison de n'en pas payer le capital parce que nous cerchons de faire le profit de la compagnie et d'en bien establir les fonds.
 - [-] Lomguelt payé Mr Bugnion.

94 Jacob SECRÉTAN (1681-1736). Fils de David et d'Anne GAULIS. Chirurgien. Epoux d'Esther CARRARD.

- 20^e. Ledit, j'ay payé à Mr Bugnion, le fils, à forme de sa quittance, un vieux restat de lomgueldt du tems de feu Mr son père. Je n'y dois quoy que ce soit.
 - [-] Vin achepté Mr juge Seigneulx.
- 22^e. Ledit, j'ay achepté une courte de vin de la tour de Marssens de Mr le juge Seigneulx, de la contenance de 7 sestiers 16 pots, à raison de 6 s. le pot pour mon usage, Messieurs mes injustes frères ne m'en ayant pas laissé une goutte, quelque droit que j'eusse sur celuy de la maison. Quand aux espargnes, tout se trouvera au bout. Voyés pour le payement mon journal domestique auquel soit rapport.

J'ay emprunté le tonneau qui est ferré de Mr le secrétaire de Illens, mon compère, Messieurs mes susdits frères ayans tout enlevé et n'ayant laissé que les murailles nonobstant leurs expresses promesses et nonobstant mon droit.

[p. 167] 1730.

[-] Mort de mon fils Jeannot.

May 30^e. Ledit, environ les huict heures du soir, mon fils Jeannot est mort aux Bergières subitement d'un accès de son épilepsie qui l'a estouffé sur son lict, à ce que sa mère m'a dit, Dieu l'ayant affligé dès le ventre de sa mère. A esté ensevely le 1^{er} juin apprès le presche. Je l'ay fait porter par quatre vignerons. La volonté de Dieu sois faitte, il est bien heureux. Aucun de Messieurs mes frères ne m'a fait l'honneur de venir à son ensevelissement. Il estoit né le 3 7^{bre} 1715. Vid. page 16.

- [-] Paille Cully, Vuannaz.
- Juin, 3^e. Ledit, j'ay livré dans mon poîle 17 fl. à Pierre Vuannaz, mon vigneron dans mes nouvelles vignes de Cully pour, avec l'ayde de Dieu, commencer à les mettre en train, luy ay en même tems donné quelques hardes de deffunct le pauvre Jeannot pour ses enfans.
 - [-] Voyage Moudon, Mr Millot.
- 7^e. Ledit, je suis party pour Moudon avec Mr l'advocat Millot, à l'occasion du procès des hoirs Tacheron à ma femme, d'où je suis revenu le 9^e de la montagne, y ayant couché et tout visitté. Voyés mon journal pour le détail de tout cela.
 - [-] Toises Archens, voiture.
- 13^e. Ledit, j'ay payé dans ma cuisine 27 fl. aux charretiers du Mont pour voiture de mes toises de conseiller au bois d'Archens.
 - [-] Paille Chenaux.
- 18^e. Ledit, payé 18 fl. à Benjamin Bedaux, mon vigneron à Chenaux pour un quarteron de paille.
 - [-] Thuyle, ma maison La Palud.
- 20^e. Ledit, j'ay fait emplette de 1200 thuyles à la thuylière de Dessus le Lod pour retenir les toicts de ma nouvelle maison de La Palud. Voyés mon journal tant pour la voiture que pour le prix, ayant tout bien payé à sa juste valeur.
 - [-] Messieurs mes frères, procès pré Maréchaudaz.
- 30°. Ledit, j'ay paru en justice contre Messrs mes injustes frères à l'occasion du pré de la Maréchaudaz au Mont, qui estoit à moy par la substitution de feu le cousin Benjamin Bergier et dont mon père m'ostant la propriété par son testament, je m'en suis réservé la jouissance de neuf années par leur consentement. Et avant que de l'accepter et comme il n'y a eu que la simple parolle, ils s'en dédisent aujourd'huy et il me faut un procès pour les faire tenir parolle. C'est une injustice qui rompra toutte union avec eux. Cecy pour monument.
 - [-] Réparations maison La Palud.
- Juillet 3^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, j'ay commencé mes réparations à ma maison paternelle de La Palud. Dieu y mette sa bénédiction.
 - J. Fr. Sueur est mon Mtre masson et J. Fr. Gaudin le tatteret.
 - [-] Compredon, fer blanc.

8^e. Ledit, j'ay fait prendre 69 feuilles de fer blanc chez le Sr Compredon pour les gergoulles neufves de mon toict qui en avoit un besoin absolu, à raison d'une piécette la feuille.

[p. 168] 1730.

[-] Cercueil payé, mon fils Jeannot.

Juillet 15^e. Ledit, livré au Sr Bourgeois, maître menuisier, 35 batz, tant pour le cercueil simple de feu mon fils Jeannot, mort le 30^e may passé, que pour une may neufve à pétrir. Je ne luy dois rien.

- [-] Montre à soleil, maison La Palud.
- 17^e. J'ay livré 7 fl. 6 s. à la femme de Mtre Jost, le peintre, à compte des dix florins qu'il m'a demandé pour remettre en couleur la montre à soleil du front de ma maison de La Palud, comme aussi pour colorer le moutton. Mais touttes les drogues pour cela et autres ingrédiens à part, lesquelles choses j'ay fourny de la boutique de chez Mr le marchand Payer en partie, et pour quelques autres couleurs et drogues nécessaires de chez Mr Barnaud, si je ne me trompe, ayant bien payé le tout et inscrit cecy pour mémoire à mes successeurs, à quoy j'adjouteray que quoy que les couleurs soyent bonnes et propres, je m'en suis cependant contenté plutôt que d'y mettre de l'or qui, à dire le vray, auroit fait plus de brillant, mais par prudence je ne l'ay pas fait. Ce qu'il y a et que j'ay fait suffit.
 - [-] Maison La Palud, réparations.
- 22^e. Ledit Mtre J. François Sueur a finy les réparations que pour le coup j'ay faittes de sa profession à ma maison paternelle de La Palud. Lesquelles choses quand à la massonnerie me reviennent à 250 fl. d'argent sans le vin que je n'ay pas espargné, mais je ne plains pas cette petitte despense aussi bien placée, faisant mon compte, avec l'ayde de Dieu, qu'avec encor autant pour le fait de massonnerie et quelques autres choses pour la besogne de tatteret et quelques emplettes de mattériaux, ma maison sera en état, avec la bénédiction de Dieu que j'implore.
 - [-] Papiers, actes, archives.
- 24^e. Ledit, sous la garde et la bénédiction de Dieu, nous avons mis, mon fils et moy, dans nos archives en seureté autant que la prudence humaine peut le permettre, assavoir actes, droits, papiers d'importance, mon testament, journaux et autres instrumens nécessaires pour la postérité, comme aussi sa belle médaille d'or de legat de son grand-père, desquelles choses Dieu veuille estre garde.
 - [-] Henneberguer, argeant.
- 26^e. Ledit, j'ay resçu 69 escus blancs moins 12 batz de Peter Henneberguer, de la Baumaz sus Vevey, mon cy-devant admodieur dès l'an 1717 à la montagne, et cela pour soude en argeant de ce qu'il me peut rester devoir, à forme des comptes faits avec luy et de mon journal auquel soit rapport.
 - [-] Mr Albert, payé.
- Aoust, 1^{er}. Ledit, j'a payé moy-même à Mr Albert, dans son poîle, en présance de Madame, la somme de 55 livres tournois 10 s. pour le soude d'une vieille partie que je luy devois au nom de feu Mr son père, le marchand, à forme de sa partie et de mon billet avec la quittance au pied auquel soit rapport, ne luy devant rien que remerciemens de sa patience.
 - [-] Moudon, montagne, grennier.
- 9^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, je suis party avec mon petit mesnage pour Moudon, tant pour voir un peu nos moissons de ce païs là, que pour quelque chose qu'il reste encor à perfectionner à nostre nouvelle grange de la montagne, comme aussi un grennier tout neuf et des rembouchages avec de la chaux maigre de Savoye que j'y ay envoyé depuis Ouchy. C'est la vérité, mais Dieu aydant, je n'y veux rien espargner pour mettre tout dans sa perfection. Voyés mon journal domestique pour tout ce que j'y ay fait pendant le cours de

cette année, et spécialement le beau grennier dont Dieu soit garde comme de tout le reste. Revenus à Lausanne le 10^e 7^{bre} .

[p. 169] 1730.

[-] Fourneau à la Mouniaz, Chenaux.

7^{bre}, 16^e. Ledit, en présance de Benjamin Bedeaux, mon vigneron à Chenaux, j'ay payé trois escus blancs et 20 batz, tout en piécettes, à un certain maître masson nommé Isaac Béboux, à compte du pache à luy donné par feu mon père pour le fourneau neuf de ma maison de la Mouniaz. Accord à onze escus petits, à ce qu'ils m'ont dit verbalement, n'en ayant aucune autre preuve. Sur quoy faut notter qu'à la rigueur et pour faire justice, c'estoit à Messieurs mes frères principaux héritiers à payer cela comme une dette de feu mon père, lequel en qualité d'usufructuaire des biens de ma substitution dont cette maison et fourneau de question faisant partie, c'estoit à luy de maintenir le tout et nullement à moy à en payer les fraix apprès sa mort, mais patience, mes frères sont injustes à mon égard dans d'autres choses bien plus criantes. J'ay passé coulement sur celle-cy.

[-] Madame la saunière Vullyamoz, boutique.

Oublié que hyer, 15^e, Madame Vulliamoz, la saunière, est venue à ma boutique que la Prade tenoit du tems de mon père, luy en ayant remis la clef.

- [-] Bergières, francs allods, fontaine.
- 20°. J'ay esté en Chambre des seigneurs banderets où j'ay assujetty tous mes francs allods restans de mon bien des Bergières à forme de l'état et des taxes que lesdits seigneurs en ont procurées eux-mêmes. Ce que selon le compte qu'ils en ont fait, s'est monté à la somme de 370 fl., en payement de quoy ils m'ont donné le morcel de pré dit la Cagne, d'environ 2/3 de pose au bas de mon record pour 300 fl., duquel je jouissois en place de mes sources de mes terres et champs des Collices. Par mon consentement, ils avoyent essayé de joindre et conduire aux canaulx des fontaines de St-Laurent le 7° aoust 1719, mais qu'ils me retournent d'hors et déjà comme trop onéreux au public et de trop de maintenance dans un si grand esloignement, en sorte que je rentre en possession de mes sources et par là enlève cette servitude sur mon bien qui m'estoit fort onéreuse et de trop grande maintenance au public, outre le peu d'utilité à cause du grand éloignement, et à moy infiniment utiles. Quand aux 70 fl. de reste, je les ay bien resçu des mains de Mr le boursier de Mides, qui les a livrés sur mon billet à Pierre Vuannas, mon vigneron le 26°, jour de foire à Morges où je l'ay envoyé achetter des fustes neufves. De tout ce que dessus faudra, Dieu aydant, passer acte en forme et en attendant soit rapport au livre des seigneurs banderets et à mon présent journal.
 - [-] Fustes Morges.
- 26°, Ledit, j'ay envoyé mon fils à la foire de Morges avec Pierre Vuannaz, mon vigneron à Cully, pour m'achepter des fustes. Ils m'en ont fait emplettes de dix fort belles et bonnes qui reviennent, l'une aydant l'autre, à environ 30 batz pièce.
 - [-] Raisins.
- 8^{bre}, 8^e. Ledit, mes trois vignerons de La Vaud m'ont apporté chacun une corbeillée de raisins de provisions pour pendre. Je leur ay donné d'estraine, outre bien à disner, chacun un quarteron de mes belles lentilles hyvernées des Bergières.

[p. 170] 1730.

- [-] Gelée subite, les arbres.
- 8^{bre}, 14^e. La nuit du 14^e au 15^e, le païs et les arbres estans tout mouillé, il est survenu une forte gelée si subite que tous les arbres estant surchargés, il s'en est cassé une si grande quantité dans touttes les hauteurs, que de mémoire d'homme on n'a jamais rien vu de semblable. Nous avons nostre bonne part du mal à la montagne, n'y ayant pas un seul arbre fruittier dans tout ce territoire ny celuy de Branles, lesquels, particulièrement les vieux

chesnes, n'ayent je ne sçay combien de bois cassé. Le Faux a aussi beaucoup de mal, mais le bois de sappin, grâces à Dieu, presque rien.

- [-] Mon testament, Vid. page 100 et 121.
- 28^e. Ledit, j'ay de nouveau fait mon testament tant à cause principalement de la mort de mon fils Jeannot, qu'à cause d'autres circonstances, priant Dieu que sa bénédiction y soit. Je l'ay enfermé dans les archives de ma maison de La Palud.
 - [-] Mr le nouveau ballif Moudon, de Tavel.
- 9^{bre}, 15^e. Ledit, par un très mauvais tems, je suis party pour Moudon pour la présentation du nouveau seigneur ballif de Tavel, tant pour y rendre mes devoirs en qualité de vassal de Forel, que par brevet de mes honnorés seigneurs du Conseil pour prester hommage pour le public pour Boulens et Aillerrans. J'ay fait les honneurs accoustumés.
 - [-] Boucherie cochon.
- 20^e. Ledit, j'ay envoyé quérir aux forges proches Gobet, un gros cochon gras pour nostre boucherie, que le jour précédent j'ay achepté à Moudon de mon admodieur, avant mon départ, pour le prix de dix escus blancs. L'animal n'ayant pas pu passer plus loin, on me l'a amené avec une charrette et l'avons d'abord expédié.
 - [-] Vin vendu.
- 23°. Ledit, j'ay vendu mon vin que, par la grâce de Dieu, j'ay eu tant à Chenaux, Cully que Grandvaux, assavoir de vin blanc quatorze chars en fustes fort grosses, un char dont j'ay fait présent à un amy, mon boire et environ quatre chars de rouge tant gros rouge que bon servagnin. J'en ay vendu dix chars à Mr Visard, d'Yverdon, l'ancien marchand de feu mon père, à 18 escus blancs et le quart d'escu, et celuy de Grandvaux à nostre marchand allemand pour 17 escus blancs et 5 batz. Il est pour rien à cause tant du changement des espèces que de celuy de Bourgogne dont voicy deux ou trois années que les frybourgeois n'en ont point achepté d'autres. Il faut avoir patience et aller comme le tems va. Le meilleur débit est toujours en gros au prix courrant.
 - [-] Vin, voiture rouge et blanc pour moy.
- X^{bre}, 4^e. Ledit, j'ay [fait] venir de Chenaux mon bon vin servagnin que j'ay esté moymême, au poinct du jour par un très mauvais tems, faire charger, ce qui m'a voulu la découverte du frippon de vigneron Benjamin Bedaux qui m'en brouilloit un char, l'ayant pris, au poinct du jour qu'il ne m'attendoit pas, sur le fait, et luy ay sur le champ donné son congé comme à un coquin et franc scélérat qu'il a toujours esté.
- 9^e. Ledit, j'ay aussi fait venir deux courtes de blanc pour mon boire. Il est par excellence, grâces à Dieu. Voyés mon journal.

[p. 171]

1730 et 1731.

- [-] Admodiation vignes à P. Vuanaz, Fr. Riccard, J. P. Parisod.
- X^{bre}, 23°. Ledit, j'ay, sous la bénédiction [de Dieu], passé sur les mains de Mr de Illens, acte d'admodiation de touttes mes vignes de La Vaud que j'ay touttes rangées différemment de ce qu'elles estoyent, à trois vignerons, assavoir, Pierre Vuannaz qui estoit cy-devant à la maison de Cully que je vends, et lequel je mets à la Mouniaz avec cinq poses de vignes environ, et un pré, François Riccard, de Grandvaux, celles de ma femme et environ 15 ouvriers des miennes et deux prés. Et au Sr J. Pierre Parisod, aussi environ quatre poses sans aucun pré, en ayant assez luy-même, mais force paille aux uns et aux autre pour, avec l'ayde du Seigneur, remettre un peu tout cela en train. Le tout à forme des conditions et actes stipulés en présance de Messrs chattelain Murizet et Charles Bergier, signés au pied de la minutte, priant Dieu que sa bénédiction y soit.
 - [-] Maison Cully vendue.
- 30°. Ledit, j'ay vendu ma maison et jardin de Cully à J. Fr. Flongealaz. Mr Seigneulx, son maître, mon cousin, caution solidaire, pour le prix et somme de 1250 fl pour touttes

choses, acte resçu de Illens, priant Dieu que sa bénédiction y soit. Voyés les amodiations de l'article cy dessus.

[-] Surtout pour mon fils.

Ledit, j'ay du beau-père de Bourgeois, le menuisier, mon voisin qui est facturier, du cordillat bon et fort pour un surtout à mon fils, et j'ay pris autre part du bon fort cadis rouge pour doublure. Voyés mon journal.

L'année que Dieu par sa bonté m'a fait la grâce de finir, a esté assés heureuse et bonne pour le païs. Les gresles, grâces à Dieu n'ont attaqué que nos voisins et le païs allemand qui, cette année a beaucoup souffert. La récolte des graisnes a esté assés bonne et la vendange abondante et le vin exquis. Le prix des graisnes va toujours de même comme l'année passée, le vin a amené un peu d'argent au païs et les frommages des montagnes, qui sont bien allés en France, en ont considérablement fait entrer, mais cela est d'abord épuisé. Le païs est chargé de debtes, les habitans sont toujours en arrière de touttes choses, en sorte que quand même il leur vient quelque bonne année comme celle-cy, cela ne sert qu'à un peu boucher le passé et ils retombent dans le même état pour l'avenir. On parle de réduire l'intérest des créances, il est impossible que les débiteurs puissent tenir au cinq pour cent. Dieu suggère aux maîtres qui gouvernent ce qui convient le mieux pour le bien du peuple.

En mon particulier, cette année a continué d'estre turbulente pour moy. Dès la mort de mon père je n'ay eu guères de respos, le procès des Tacheron à ma femme, celuy des mes injustes frères, et mon nouvel état m'ont donné peu de repos. Dieu y pourvoira dans son tems, à luy soit toujours honneur et gloire à jamais. Ainsi soit-il.

[p. 172]

1731 que Dieu veuille bénir.

[-] Censes au Château, payées pour 1730.

Janvier, 11^e. Ledit, j'ay payé pour la première fois les censes que doit ma maison de La Palud, à forme de la quittance de Mr le recepveur Portaz, assavoir au Château pour la St Martin 1730, 12 fl. 5 s. 10 d. et 6 d., tant pour la maison que pour le jardin.

Item le même jour, 2 quarterons d'avoine pour 4 années pour mon nouveau champ des Collices aux Bergières, acquis des hoirs Jaccoud.

- [-] Mtre Pierre Tissot, payé.
- 13^e. Ledit, j'ay entièrement payé le reste de ce que je devois à J. Pierre Tissot, mon Mtre charpentier, pour la belle grange neufve de la montagne dont Dieu soit garde. Voyés sa quittance que j'ay. Faut notter qu'à un petit reste près que je dois encor à mon Mtre masson, je ne sache pas, Dieu soit loué, de devoir rien à personne, c'est-à-dire ouvriers ny maîtres pour cela, excepté à quelques amis.
 - [-] Mr le juge Trolliet, payé.
- 17^e. Ledit, j'ay envoyé un group par la messagerie à Moudon de six louis vieux et six Strasbourgs, pour payer Mr le juge Trolliet, mon amy, de ce qu'il m'a presté tant en argent qu'en graisnes dans mon malheur de la montagne, à forme de mon billet qui m'a esté rendu.
 - [-] Paille et graisnes vignerons.

Ledit et les jours sécutifs, j'ay livré de l'argent à des gens de Chavornay et de Biollay pour de la paillle envoyée à mes nouveaux vignerons de La Vaud, à forme de l'admodiation, comme aussi à Mr Mellotte, le cadet, pour du bled d'estraine achepté de luy pour mesdits vignerons, à forme dedite admodiation. Pour quoy voyés les actes et mon journal auquel soit rapport. La paille va à 18 fl. rendue à Villette, elle est chère, le bled que j'ay achepté 9 batz et 1 s., mais c'est du très beau messel dont les trois sacs m'on cousté 55 fl. 6 s. que j'ay bien payé.

- [-] Mon fils Philippe.
- 21^e. Ledit, mon fîls est revenu de Moudon et m'a apporté mon billet fait à Mr le juge Trolliet du 15^e janvier passé qui est payé comme dessus par le group du 17^e, ne luy devant

rien que reconnoissance et amitié. Ledit billet étant provenu pour secours tant en graisnes de LL. EE. dont il est recepveur, qu'en argent du sel de luy emprunté lors de mes réparations pour l'incendie de la montagne.

[-] Paille Grandvaux, Mr l'advocat de Illens, vin rouge.

Fébvrier 19^e et 21^e. Lesdits jours, envoyé par la voiture et traisneau du granger allemand des Ursins de Mr de Illens, par le tems de neige qu'il fait, assavoir deux quarterons de paille à J. P. Parisod, nostre vigneron à Grandvaux, et au retour, à chaque fois m'a ramené sur le traisneau un char de vin rouge de Cully dont j'ay donné le premier, d'environ 17 sestiers à Mr de Illens⁹⁵, l'advocat, sur ses peines tant pour l'instruction de la procédure des hoirs Tacheron de Moudon, que pour d'autres choses qui pourroyent en estre la suitte, comme playdoyer, etc., et le dernier char aussi de rouge, je l'ay pris pour moy et mis dans ma cave de La Palud, dont Dieu soit garde.

[p. 173] 1731.

[-] Mr J. Daniel Visard, 202 francs.

Fébvrier, 23^e. Ledit, j'ay resçu de Mr J. Daniel Visard, d'Yverdon, mon marchand de vin, par la poste un group en or de 202 francs à prendre les louis au plus haut prix, mais sur quoy il faut fermer les yeux pour se maintenir avec un bon marchand. Laquelle somme, à mon instante requeste, dans la nécessité que j'en ay dans ces tems de crise pour moy, il m'a avancée sur son second payement à eschoir en april seulement et en attendant mes admodieurs tant de la montagne que de Moudon, qui se mettent un peu en arrière avec moy, mais les tems sont si fascheux pour l'argent qu'il faut par prudence patienter. Voyés le compte de Mr Vizard et sa cédule où son premier payement et celuy icy sont inscrits.

[-] Mr le conseiller Détraz, argent louage.

25°. Ledit, j'ay envoyé par mon fils à Mr le conseiller d'Etraz qui s'est trouvé disner chez Mr le banderet Réal, assavoir un louis d'or de 18 francs et un louis d'or neuf de 15 # 10 et une pièce de Strasbourg de 14 batz pour, avec un louis d'or vieux à luy livré moy-même cet esté passé, faire la soude à quelques baches près de son louage de l'année de l'incendie de nostre montagne. Duquel pourtant je n'ay jouy que quelques sepmaines et qu'ensuitte je remis à Mme de Ropraz. J'ay fait comme j'ay pu, Dieu le sçait.

[-] Dlle Marsel, marchande.

Ledit, j'ay aussi envoyé par mon fils rendre à la Dlle Marsel, la marchande, un louis d'or vieux et un louis mirlitton qu'elle m'avoit prestés pour rendre à Mme la saunière Vullyamoz. Je ne leur doit rien ny à l'autre.

[-] Elixir pour la santé.

Demy once de saffran, autant de myrrhe, autant d'aloës succotrin, pilés proprement et infusés dans de l'eau de cerises noires. Tout cela bien préparé fait un élixir dont je parle par expérience, et pour quoi je l'inscris dans ce présant livre. Lequel, grâces à Dieu qui nous donne les sens pour user des causes secondes et de ses créatures qu'il nous met en mains, m'a fait pendant tout cet hyver et rude et triste hyver, un très grand bien en m'affermissant les fibres relaschés de l'esthomac qui est la source de tous mes maux comme à bien d'autres qui les cerchent autre part, et en me donnant une douce et insensible transpiration avec un ventre toujours libre, choses essentielles pour la santé. Quand à la dose, j'en prend à la fin du repas tous les apprès disners dans un verre de vin plein une cuillère à caffé, et la phiole d'élixir, je l'ay reforsée, et toujours également bonne, comme déjà quatre fois.

[p. 174] 1731.

[-] Voyage Moudon, mon fils.

⁹⁵ Marc Guérard d'ILLENS, (...-1780), avoct, justicier (1729) secrétaire de cour (1739), conseiller de la Palud (1755), puis de Saint-Laurent (1758), boursier (1773).

- Marts, 5^e. Ledit, j'ay envoyé mon fils à Moudon, tant pour payer les fraix de la reforme de la procédure du procès que Messieurs les hoirs Tacheron de Moudon font à ma femme, ce qu'il a fait à forme des quittances qu'il m'a apportées, que aussi pour faire la recouvre de nos censes de Forel et prendre l'état de nos graisnes battues de la montagne, et voir tout ce qui se passe, comme aussi recevoir ce qu'il pourroit d'argent de nos admodieurs, dont il m'a fait un rapport détaillé et inscrit tant sur son journal domestique que sur le mien.
 - [-] Montagne, puis creusé.
- 13^e. Ledit, j'ay convenu avec François, fils de Nicolas Maillard, du village d'Escublanc, baillage de Rüe, canton de Frybourg, voisin de Moudon, pour creuser un puis à nostre montagne pour, avec l'ayde de Dieu, avoir de l'eau à la main et sous le toict de ma grange neufve de ladite montagne. Voyé mon journal domestique où tout est détaillé.
 - [-] Hantz, de la montagne, avoine.
- 21^e. Ledit, j'ay convenu en bloc avec Mtre Hantz Studyman, mon nouveau admodieur à la montagne, pour ma portion de nos avoines à forme de l'état par lequel j'en ay à ma part les semens prélevés pour ce primtems, assavoir 40 sacs dont je luy ay fait prix à neuf florins le sac. Quand aux autres espèces de graisnes, je me les suis réservées pour moy-même, espeautre, primmavaux et pésettes qu'ils me doivent rendre à Moudon. Voyés mon journal où tout est détaillé au long.
 - [-] Procédure Messieurs mes frères.
- 26^e. Ledit, j'ay retiré et payé à la banche de Mr le secrétaire Courlat la grande procédure pour la chiccane que Messieurs mes frères m'ont faitte pour la jouissance de mon cy-devant pré de la Maréchaudaz que mon père m'a osté par son testament, que j'ay accepté sous cette condition pour laquelle ils me chiccanent. Dieu le leur pardonne. Cecy pour mémoire à mes successeurs. Nous sommes dans un païs bien dangereux.
 - April, 2^e. Ledit, la susdite procédure a esté jugée en inférieure en ma faveur.
 - [-] Messieurs mes frères, arbitrage. Voyés mon journal.
- 10°. Ledit, lié un compromis avec Messieurs mes susdits frères, tant pour l'affaire susdite que pour touttes mes autres prétentions légitimes, sur lesquelles ils ne m'ont encor fait aucune justice. Seulement ils ont enfin passé expédient et se sont chargés de l'affaire de la dégrave auprès de Mr Anth. de Graffenried, de Berne, qui a pour hypothèque la terre de Forel et la maison de Moudon pour le capital de 11500 fl. et 3 intérests echus à la St Martin 1712 passée, dont feu mon père s'estant chargé en payement sur ma dotte et s'estant confié à un amy qui a gardé son argent au lieu de payer, nos biens sont restés hypothéqués, et apprès sa mort, Messieurs mes frères, principaux héritiers, prétendoient n'en estre pas chargé, mais enfin ils se sont ravisés pour cet article. Voyés le convenant. Nos juges amiables sont Messrs banderet Seigneulx⁹⁶ et conseiller de Vernand. Dieu y mette sa bénédiction.

[p. 175] 1731.

[-] François Riccard, une quadruple.

April, 14. Ledit, j'ay resçu de François Riccard, de Grandvaux, une quadruple en pièce à compte des 31 escus blancs qu'il me reste pour achever ma part de vin vendue à nostre marchand allemand, celuy d'Yverdon n'ayant pas eu celuy dudit vigneron. Mais je fais mon compte, Dieu aydant, de faire autrement dans la suitte, et de n'avoir à faire qu'avec un seul marchand bien assuré pour tout mon vin de La Vaud.

[-] Pierre Vuannaz, 30 escus blancs.

Ledit, j'ay livré dans mon poîle, dans le même tems, la somme de 30 escus blancs en cinq louis d'or à LL. de 18 francs pièce, à Pierre Vuannaz, mon vigneron à Chenaux à compte

⁹⁶ Jean Samuel SEIGNEUX, controleur substitué (1717), conseiller de la Palud (1718), banneret de la Palud (1730). (voir généalogie et Mottaz, JS aurait été bourgmestre à Lausanne)

de sa cédule sur nostre marchand d'Yverdon qui m'a addressé les susdits 30 escus blancs. Voyés mon journal.

[-] Mon fils, Moudon, hoirs Tacheron, procès.

21°. Ledit, j'ay, sous la bénédiction de Dieu, envoyé mon fils à Moudon, assisté de Mr de Illens, son avocat, et avec procure tant de sa mère que de moy, pour la journée de mardy prochain pour jugement de la procédure du procès des hoirs Tacheron à ma femme pour de justes comptes tant pour feu Mr d'Estavay, son frère, que pour sa mère et pour elle-même, choses que je croyois entièrement fermées. C'est une fascheuse affaire très criante qui me couste déjà en fraix près de cent escus blancs, quoy que pure chiccane, mais Dieu aydant, j'espère à la fin justice.

[-] Neige, annotation.

Faut notter que dans le tems que j'escris cecy à la datte susditte, il neige à force, et le froid recommence, au point qu'on désespère le rétablissement des bleds qui, par un hyver si excessivement froid et long qui n'a point discontinué et dure encor, joint à une forte bize qui n'a pas discontinuée presque de deux mois, cette intempérie de saison les a tous cuit, sur les hauteurs particulièrement. Quand au païs plus bas ils sont très chétifs et si bruslés par ces bizes qu'on n'a rien vu de semblable dès le grand hyver de 1709. Les prés souffrent aussi beaucoup, il n'y a point de pâquis. En un mot, il fait un très petit tems. Quand aux vignes, heureusement qu'elles n'ont presque encor rien poussé, en sorte que humainement ces froidures et sécherese extrême ne leur auront tourné qu'en bien, mais de tous les fruits de la terre, c'est celuy qui est le moins nécessaire, qu'il abonde au païs où il y en a seulement trop, sans pourtant offenser Dieu qui le donne et en bénit le païs, mais c'est parler humainement, et cependant toujours avec actions de grâces au grand Maître du monde qui est dispensateur à sa volonté dès maintenant et à jamais. Amen.

[p. 176] 1731.

[-] Mon fils, Moudon, voyage.

April 24^e.

Ledit, au retour de Moudon de mon fils qui y estoit allé le 21^e avec Mr l'advocat de Illens pour le procès de ma femme avec les hoirs Tacheron, pour quoy ils ont trouvé un renvoy au 22^e may à cause de l'absence de Mr le ballif. Il m'a rendu compte apprès leur dépense chez Goley, l'hoste à la maison de ville, de l'argent que je luy avoit donné et de celuy de huict sacs d'avoyne qu'il a vendu, dont il m'a de tout rendu bon compte, comme aussi d'une tettière acheptée pour mon cheval. Voyés mon journal.

[-] Toile Mtre Chevalet.

Ledit, j'ay donné à ourdir pour une petite pièce de toile à Mtre Chevalet, des Degrésdu-Marché. Voyés mon journal.

[-] Mon fils, surtout payé.

28^e. Ledit, j'ay envoyé par mon fils au Sr Roullier, facturier, beau-père du Sieur Bourgeois, nostre voisin, 72 batz pour soude du cordillat pour son surtout. Je ne luy dois rien.

[-] Thuyle payée.

Ledit, j'ay envoyé par mondit fîls 12 fl. à Mr Milliquet, comme agent de ma cousine la Dlle de Saussure, la veufve, pour 600 thuyles courbes de sa maison qu'elle rebâtit à la Mercerie, et cela pour provision tant pour ma maison de Chenaux que pour celle de La Palud. Voyés mon journal.

[-] Mr Millot, advocat, payé.

- May, 4^e. Ledit, j'ay payé moy-même dans mon poîle, 15 fl. dans un paquet à Mr l'advocat Millot⁹⁷ pour quelques vaccations faittes pour nous à l'occasion du procès des hoirs Tacheron de Moudon. Voyés mon journal.
 - [-] Jardin, et foin semé.
- 9^e. Ledit, semé environ une livre de st foin à mon jardin sous la terrasse dans un coin du costé des Degrés-du-Marché, ayant pour jardin du terrein de reste, mais je veux mettre le surplus en vergier et st foin, n'en vouloir rien vendre comme on m'en a pressé, ce qui ne convient pas.
 - [-] Manteau noir, Mr Francillon, payé.
- 10^e. Ledit, j'ay, sous la bénédiction de Dieu, fait faire un manteau neuf pour la maison de ville, pour quoy j'ay pris neuf aulnes de bon et propre barracan chez Mr Francillon, auquel j'en ay payé le montant contant à raison de 21 batz l'aulne, dont il est resté quelque peu, l'ayant fait coupper dans mon poîle en ma présance, ce qui a fait 18 francs 18 s. payés contant, ne devant rien au marchand.

Item au tailleur 15 batz de façon, 2 batz soie, 4 batz le cordon et 15 s. la bordure. En tout 7 escus blancs et quelques batz. Dieu y mette sa bénédiction. Je compte qu'il y en a pour ma vie et au-delà.

- [-] Servante.
- 11e. Ledit, par compte fait avec Suzanne, fille de Mtre Daniel Penceyres, justicier de Corelles-le-Jorat, nostre servante, pour le montant de ses salaires et estraines promises pour ses soins extraordinaires et peines tant pour la montagne apprès nostre incendie, et bastimens faits et à faire, que pour ceux qu'elle a pris pour feu mon fils Jeannot dans ses maux dont Dieu l'avoit affligé, comme aussi en récompense de sa fidélité et soins qu'elle promet de continuer, je luy ay fait compte par ses considérations à compter dès la St Michel 1725 qu'elle est entrée chez nous, à raison de dix escus blancs par année et ses soulier francs. Ce qui fait jusques à la St Michel passée 1730, la somme de cinquante escus blancs. Lesquels, de l'avis de son père, je verray de luy faire valoir et les placer, ou bien promets de les payer contant, en m'avertissant trois mois à l'avance. Ce que j'ay inscrit moy-même et fait signer à mon fils dans mon présant livre, en présance que Mr le justicier et advocat de Illens. Philippe Ferdinand, Susane Pensayre.

[p. 177] 1731.

[-] Mr Cellier, fer, tonneaux neufs.

May, 12^e. Ledit, j'ay pris 236 l. de fer en bande à 5 s. la l. chez Mr Cellier, pour ferrer quelques courtes neuves pour ma cave que peu à peu, Dieu aydant, je veux garnir toutte de tonneaux ferrés, ce qui outre la seureté, est d'ailleurs un très bon mesnage, mais il en coûte un peu dans le commencement. La façon des cercles chez Ravessous ou autre quelconque est à raison de un batz ou 1/2 batz la l. et encor bien payé. Faut prendre garde d'estre trompé et que le fer soit doux et bon. Voyés mon journal domestique pour les particularités.

[-] Mr J. P. Dapples, intérêts à luy payés.

Ledit, j'ay payé 25 escus blancs 22 batz et 1/2 à Mr. J. P. Dapples, mon cousin, pour soude de tous les intérêts que je luy devois pour reste de son legat que j'ay acquis de luy. Voyés mon billet et sa quittance comme aussi mon journal.

- [-] Mr Virat, payé 100 francs.
- 18^e. Ledit, j'ay rendu à Mr Viret dans son cabinet, en présance de Mr Favre, le gantier, les cent francs qu'il m'avoit prestés le 30^e juin passé sur ma simple parolle, et que j'avois empruntés de luy tant pour quelques nécessités pressantes que principalement pour fournir

⁹⁷ Jérémie Gabriel MILOT, justicier, avocat, enseigne de la compagnie colonelle (1714), possède une maison à la rue Saint-Jean (G: f°661v; M: f°16, art. 87).

aux réparations indispensables et blanchissage de ma maison de La Plaud, dont Dieu soit garde. Je ne dois rien audit Mr Viret que amitié et reconnoissance.

- [-] Voyage Moudon, mon fils Philippe, Messrs hoirs Tacheron, Chambre ballivfale.
- 25°. Ledit, mon fils est revenu de sa tournée de Moudon où il estoit allé le 18° avec Mr l'advocat de Illens, par procure de sa mère et de moy, tant pour vacquer au jugement en séance ballivale audit lieu de la procédure instruitte entre Messieurs les hoirs Tacheron et nous, le tout à forme de la sentence qu'il m'a apportée, que ensuitte pour aller à la montagne voir comme tout y va. Pour touttes lesquelles choses en détail que par brièveté je n'inscris point icy, voyés pour la première question la sentance et la procédure, et pour le second point, voyés mon journal domestique auquel soit rapport.
 - [-] Mr Bergier, ministre à Pully, payé 50 francs.
- 28^e. Ledit, j'ay rendu à Mr le ministre de Pully Bergier, mon cousin, les 50 francs qu'il m'avoit presté pour m'ayder à rendre à Mr Viret les 100 francs qu'il m'avoit confiés. Voyés l'article cy dessus. Ne devant à l'un et à l'autre qu'amitié et reconnoissance.
 - [-] Vin rouge transvasé.
- Juin 6^e. Ledit, sous la bénédiction de Dieu, nous avons fait nostre transvasage de vin rouge de Chenaux dans mes tonneaux neufs peints et nouvellement ferrés, dont Dieu soit garde.
 - [-] Casaque de barracan, mon fils. Payé 88 batz à Mr Vergier, marchand.
- 7^e. Ledit, j'ay pris 4 aulnes de barracan gris chez Mr Vergier, le marchand, mon voisin. Accord le prix ordinaire de 22 batz. Partant, luy ay payé contant 88 batz pour ladite emplette faitte pour une casaque à Philippe, mon fils. Je reste audit Sr Vergier nos habits de deuil à mondit fils et à moy dès la mort de mon père, que Messieurs mes frères avoyent promis de payer comme principaux héritiers, mais n'ayans voulu tenir leur parolle. Patience, etc. Voyés mon journal où ces sortes de détails sont marqués.
 - [-] Thoise bois d'Archens, voiture, payée 27 fl.
- 8^e. Ledit, payé à Abrah., fils de feu J. Louis Amaudruz, tant pour luy que pour J. Pierre, fils de Jaques Corbaz, la somme de 27 fl. pour le prix ordinaire à 9 fl. et le gouster et à boire, pour mes trois toises de bois de pension qu'ils m'ont amené en 7 voyages assés médiocres. En sorte qu'avec un peu de charbon et quelque peu de sappin, voilà, grâces à Dieu, ma provision de bois faitte pour cette année abondemment pour moy qui ayme extrêmement toutte oeconomie honneste et raisonnable.

[p. 178]

1731.

[-] Fer Mr Cellier.

Juin 14^e. Ledit, j'ay de nouveau pris du fer en bande pour ferrer quelques courtes neuves, réitérant icy mon dessein de ferrer, avec l'ayde de Dieu, touttes ma cave. Voyés mon journal domestique.

- [-] Admodieurs de la montagne, compte général.
- 20^e. Ledit, j'ay fait un compte général avec Hantz Stoudyman, mon nouveau admodieur à la montagne pour tout le tems qu'il est avec moy. Voyés mon journal domestique et les contes faits qui sont clairs, auxquels soit rapport.
 - [-] Fumier de Savoye, payé 60 fl.
- 23^e. Ledit, j'ay payé dans mon poîle 60 fl. à un certain nommé Gobet, d'Evian, tant pour luy que pour ses camarades, pour deux grosses navées de fumier qu'ils m'ont rendues à Villette pour mes vignes de La Vaud. Voyés mon journal, etc.
 - [-] Courtes neufves, façon payée.

Ledit, j'ay payé à Meister Martin, valet tonnelier allemand nouvellement habitant en notre ville, palatin de naissance sauf erreur, assavoir la somme de cent et onze batz pour façon de sept courtes neuves qu'il m'a montées, luy ayant fourny la mattière. Desquelles il m'a fait

payer la monture à façon à raison de 6 s. le sestier, à forme du mesurage qu'il en a fait et qu'il me maintient pour la contenance et le montant que je luy ay payé selon l'articulation marquée dans mon journal domestique auquel soit rapport.

[-] Marmittes et haches de ma compagnie, arsenal Château Lausanne.

30°. Ledit, j'ay esté moy-même au Château ensuitte des ordres de Messieurs du suprême Conseil de guerre de Berne adressés à notre seigneur baillif Gross, ensuitte de ma représentation, pour me décharger des marmittes et haches de ma compagnie. Lesquelles estoyent restées dès la guerre de 1712 dans la maison paternelle que je possède aujourd'huy et que j'y ay trouvées apprès la mort de mon père qui commandoit encor ladite année la compagnie que LL. EE. m'ont confiée dès lors. En sorte que voulant me décharger de ce dépost qui doit naturellement estre dans l'arsenal du souverain, et le seigneur ballif, sur ma représentation, en ayant donné avis à nos susdits seigneurs du Conseil de guerre qui l'ont approuvée, et en même tems ordonné audit seigneur ballif de les recevoir et mettre dans le petit arsenal du Château où, comme sus est dit, je suis moy-même allé aujourd'huy les remettre au petit arsenal du Château avec une trentaine de mes soldats et quatre sergeants que j'ay préalablement bien régalés, et ensuitte dhuement déposées en présance de Mr le secrétaire ballifval, du recepveur et huissiers du Château, j'ay renvoyé mes gens que le seigneur ballif à remerciés de leur peine, étant par conséquent déchargé.

[-] Voiture de chaux d'Estavay, montagne.

Juillet, 6^e. Ledit, me trouvant à Moudon avec mon mesnage, où je suis allé pour continuer à perfectionner mon bastiment neuf de la montagne, j'ay payé à un certain de Granges, nommé François Leschayres, assavoir 24 fl. pour voiture simple de deux bossettes de chaux d'Estavay à la montagne, que Mr le jusge Trolliet m'a achepté pour, avec l'ayde de Dieu, murer nos reveillons et continuer les autres perfections nécessaires après tant de travaux que personne ne sçait que Dieu seul.

[-] Ouvriers.

9^e. Ledit, les Mtres sont montés et avons travaillé et expédié, avec le secours de Dieu et de touttes nos forces, n'ayant espargné ny peines ny ouvriers, ny rien pour cela. Notta que ensuitte, les autres ouvriers sont montés pour creuser le puy.

[p. 179] 1731.

[-] Puy montagne.

Juillet, 23^e. Ledit, sous la bénédiction et l'ayde de Dieu, je suis monté à la montagne avec Mtre Hantz Seen, de Belpp, mon mineur, avec David et Christe, ses deux fils, pour creuser un puis et cercher à portée de l'eau pour les usages de la vie, tant pour gens que pour bestes, les autres fontaines et eaux d'égayage estans trop esloignées en hyver, et particulièrement dans les tems de neige si abondante dans un pareil climat où il est imposiible de tenir sans avoir l'eau à portée. Mes admodieurs avec le bétail ayant manqué de périr l'hyver passé et m'ayans averty pour la dernière fois qu'ils n'y pourroyent plus venir quand les hyvers sont rudes. De manière que pour pouvoir éviter de pareils malheurs et souffrances passées, j'ay fait effort par industrie et travail, d'avoir d'une manière ou d'autre l'eau nécessaire comme dit est. Ce qui, par brièveté, à réussy apprès mille dangers et travaux infinis, au-delà de mes souhaits, par une singulière bénédiction et secours de Dieu, ayant enfin trouvé l'eau dans le roc et suffisemment pour l'usage de gens et bestes, et de la plus excellente qui se puisse. A Dieu soit la gloire et actions de grâces éternelles. Amen. Voyés mon journal, ou plutôt voyés l'ouvrage luy-même qui parle, dont Dieu soit garde.

- [-] Perruque payée Nicolaï.
- 1^{er}. Ledit, j'ay payé au Sr Nicolaï, perruquier, un louis d'or mirlitton pour une perruque neufve de commande, qu'il m'a faitte. Je ne luy dois rien.
 - [-] Tinne Chenaux, achepté neufve.

- 5^e. Ledit, Pierre Vuannaz, mon vigneron de Chenaux, est revenu de la foire de Morges où il m'a achepté une tinne neufve contenant environ deux chars et demi, dont il a payé 16 fl. 3 s. à ce qu'il m'a dit, sans sa voiture de là à La Vaud, m'en estant fié à sa bonne foy. Lesquels il a payés de l'argent que je luy avois confié. Voyés mon journal.
 - [-] Tailleur Petregnet, payé.
- 10^e. Ledit, j'ay envoyé par mon fils 37 fl. 6 s. à Jaques Petregnet, le tailleur, pour soude de tout ce que je puis luy devoir pour quoy que ce puisse être, ne luy devant rien.
 - [-] Vin, Mr J. D. Visard, 12 louis d'or vieux.
- 20^e. Ledit, j'ay resçu par la poste un group contenant 12 louis d'or vieux venans de Mr Visard, notre marchand de vin à compte de son billet et de mon journal domestique auquel soit rapport.
 - [-] Voyage à Moudon, allemands, hoirs Tacheron, puy montagne.
- 28^e. Ledit, Monsr le banderet de Bottens⁹⁸ m'est venu joindre à Moudon où j'estois allé devant dès quelques jours pour mes affaires particulières, tant avec Messieurs les hoirs Tacheron, que pour mes ouvrages à la montagne, puy et autres choses quelconques, où enfin ledit Mr le banderet et moy avons finy pour notre public et ville de Lausanne une affaire concernant notre pasturage de notre grange d'Aillerans sur les communs de la ville de Moudon, payé 172 années sauf erreur, d'arrérage de censes pour ledit pâquerage, et signé une convention définitive faitte avec les susdits Messieurs pour lesdit pâquerages. Au plus ample du précis et explication de touttes ces choses qui ne sont rien détaillées dans mon présent livre, mais un peu spécifiées dans mon journal domestique auquel soit rapport, tant pour ladite affaire publique que pour les nostres particulière si de besoin est.

(Le grand livre de raison de Nicolas Bergier s'arrête à cette page 179, le restant du volume étant blanc, à l'exception du verso de la dernière page, écrite à l'envers, comme si c'était la première, laquelle est transcrite ci-dessous).

Maximes et leçons à mes enfans tant pour leur conduitte dans la vie que pour ce qui regarde la culture et conduitte de leurs biens et autres affaires, que j'ay rédigées icy par escrit, sans ordre, selon les occurrences pour leur utilité et intérest tant spirituel que temporel.

Le premier but d'un honneste homme dans ce monde, c'est d'estre homme de bien et craignant Dieu, afin d'attirer par ce moyen sa bénédiction sans laquelle nous ne pouvons prospérer en rien dans ce monde, au moins qui soit stable et de durée pour nous et les nostres, ce qui est essentiel.

Suivant cette règle, je dis que tout honneste homme doit estre ferme dans sa religion et l'honneur comme le lien le plus sacré de la société humaine, nonobstant la corruption et plus souvent le mauvais exemple de ceux qui en sont les ministres et dont le commerce, de quelque communion qu'ils soyent, est très dangereux. Avis asseuré.

Il faut dans le commerce des hommes escouter peu ce qu'ils disent, mais bien faire attention à ce qu'ils font. C'est presque le seul endroit par lequel on peut les connoître.

⁹⁸ Jean Jacques POLIER de BOTTENS, (1670-1747). Fils de Jean Pierre et de Jeanne LOYS. Epoux de Salomée Jeanne Elisabeth QUISARD, fille de Jacques Etienne Godefroy et d'Agathe de CERJAT. Conseiller de Bourg (1710), banderet de Bourg (1713), boursier, colonel pour le service de L.L.E.E. Possède une maison à la rue de Bourg